



BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
A
151
NAPOLI
Bibliothèque de S. M.
Le Roi

DESCRIPTION
HISTORIQUE
DE LA VILLE
DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS.

Par feu M. PIGANIOL DE LA FORCE.

NOUVELLE ÉDITION,

vue, corrigée & considérablement augmentée.

Avec des Figures en Taille-douce.

TOME SECOND.

Magna situ, major Populis, sed maxima Sceptro;
Lutetia est uno, scilicet, Orbe minor.

Le P. Chevalier, J. 1672.





A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



TABLE

Des Articles contenus dans le Tome second.

SUITE DU QUARTIER DE LA CITÉ.

Fin de la Table du Tome second.

DESCRIPTION



DESCRIPTION DE LA VILLE DE PARIS.

****

Suite du Quartier de la Cité.

LE PALAIS.



RIEN ne prouve mieux la difficulté qu'il y a de découvrir le tems de la fondation, & le nom du Fondateur du Palais; que l'extrême rapidité avec laquelle nos Ecrivains passent sur cet article. Quelques-uns ont avancé, sans preuve, qu'il y avoit un Palais bâti dès le tems de Clovis, au même lieu où est celui que nous voyons aujourd'hui; mais outre que la Ville de Paris étoit alors trop serrée & trop petite, pour qu'il y eût un Palais au milieu, il est d'ailleurs constant que Clovis, étant venu de Tours à Paris

l'an 508. il établit sa demeure au Palais des Thermes, que les Romains avoient fait bâtir hors la Ville, du côté du Midi; & dans lequel Julien, & Valentinien premier avoient demeuré. Ce fut pour lors que ce Roi fit bâtir tout auprès une Eglise sous le nom de saint Pierre & de saint Paul, pour accomplir le vœu qu'il en avoit fait, en partant pour aller faire la guerre aux Wisigots. Childebert demeuroit aussi dans le Palais des Thermes, auprès duquel il fit bâtir l'Eglise de saint Vincent, qu'on nomme aujourd'hui saint Germain-des-Prez. Fortunat rapporte que ce Roi alloit de son Palais par ses Jardins à l'Eglise de saint Vincent, ce qui ne peut, en aucune maniere, s'entendre du Palais qui auroit été dans la Cité. Cela s'accorde avec ce que dit Grégoire de Tours dans le 32. chapitre du sixieme Livre que le Roi Chilperic s'en retourna de la grande Eglise à son Palais, par la Place & par le Pont, sur lequel il y avoit, dès ce tems-là, des maisons de Marchands. Les premiers Rois de la race Carlovingienne firent peu de séjour à Paris, & après Louis & Carloman petits-Fils de Charles le Chauve, ils n'y firent plus de résidence. *Adrien de Valois* conjecture que la crainte des Normands obligea *Eudes*, & les Princes suivans, de transferer leur demeure dans la

Cité, & d'y bâtir ce que nous appellons aujourd'hui le Palais. Ce *nouveau Palais* fut cause qu'on appella celui des bains *le vieux Palais*, car c'est ainsi qu'il est nommé dans une chronique de Vezelay, composée par un Moine de cette Abbaye. *Les Moines de Vezelay suivis du Peuple, étant sortis du Palais de Louis le Jeune, tous les Religieux de S. Germain des Prez, vinrent au-devant d'eux jusqu'au vieux Palais, & les reçurent avec larmes.* Le Palais qui étoit dans la Cité, étoit appellé *le grand Palais* du tems de saint Louis, car Mathieu Paris dit que Henri III. Roi d'Angleterre fut reçu l'an 1254. *In majore Domini Regis Francorum Palatio, quod est in medio Civitatis Parasiacæ.*

S. Louis y fit faire des réparations considérables, & l'augmenta de la sainte Chapelle, de la piece qu'on appelle encore la *Sale de S. Louis*, & de la petite Sale qu'on nomme aujourd'hui *la Grand-Chambre*. Cela n'empêcha pas que sous Philippe le Bel ce Palais ne fût encore considérablement aggrandi. Du Haillan insinue même qu'il fut bâti à neuf: il dit, *que Philippe le Bel fit bâtir dedans l'Isle de Paris, au lieu même où étoit l'ancien Château de la demeure des Rois, le Palais tel qu'il est aujourd'hui... étant conducteur de cet œuvre Messire Enguerrand de Marigny Comte de Longueville,*

& *Super-Intendant des Finances*. Belle-Forest parle plus clairement, & dit que Philippe le Bel fit construire un autre Palais tout à neuf, tel que nous le voyons, & qu'il fut achevé l'an 1313. le vingt-huit & dernier an du Regne de ce bon Roi. Mais quoiqu'ils puissent dire, il est constant que la Sale de S. Louis, la grand-Chambre, & la Sainte Chapelle sont des édifices du tems de S. Louis. Nos Historiens ne s'expliquent pas plus nettement sur la maniere dont Louis Hutin voulut que le Parlement tint ses séances au Palais. A les entendre, il semble que nos Rois l'abandonnerent tellement, qu'ils n'y firent plus leur demeure, cependant nous trouvons qu'ils y ont demeuré souvent depuis.

En 1357. *Estienne Marcel* Prevôt des Marchands, y fit assassiner dans la Chambre, & en présence même du Dauphin, *Robert de Clermont* Maréchal de Normandie, & *Jean de Conflans* Maréchal de Champagne. Ils étoient pour lors l'un & l'autre si près du Dauphin, que leur sang rejaillit sur ses habits, & que ce Prince craignit qu'on n'en voulut aussi à sa vie; mais *Marcel* le rassura, & lui jetta un chaperon rouge & bleu pour le garantir de l'insolence du peuple.

En 1383. le Roi Charles VI. y demeuroit, lorsqu'étant victorieux des Fla-

mans, il fit élever un dais sur le Perron du grand escalier, où tout le peuple de Paris lui vint crier *miséricorde*, les hommes têtes nues, & les femmes échevelées, pour avoir excité une sédition pendant le voyage du Roi. François I. y demeuroit l'an 1531. & cette année-là il rendit le pain-beni en l'Eglise de S. Barthelemi, en qualité de premier Paroissien. C'étoit dans la grande Sale du Palais que nos Rois recevoient autrefois les Ambassadeurs, qu'ils donnoient des Festins publics, & que l'on faisoit les Nôces des Enfans de France. Elle étoit ornée des statues de nos Rois, à commencer par Pharamond, & au dessous de chacune il y avoit une Inscription qui apprenoit le nom du Roi qu'elle représentoit, la durée de son Regne, & l'année de sa mort.

Cette Sale occupe la place d'une Chapelle que le Roi *Robert* avoit fait bâtir sous l'invocation de *S. Nicolas*. C'est en mémoire de cette ancienne Chapelle, que celle qui est à un des bouts de cette Sale est encore sous l'invocation du même Saint, & que les Procureurs du Parlement y font dire l'office de saint Nicolas le jour que l'Eglise fait la Fête de ce Saint. La Tour qui y est encore, servoit de Clocher à cette ancienne Chapelle. Ce fut Louis XI. en 1477. qui fit conf-

truire une Chapelle à l'endroit où est celle que l'on voit aujourd'hui , & qui la fit décorer de deux colonnes, sur l'une desquelles étoit la statue de Charlemagne , & sur l'autre celle de S. Louis.

A l'autre bout de la grand'Sale étoit une grande table de marbre qui en occupoit presque toute la largeur, & qui d'ailleurs étoit si large & si épaisse, qu'on n'a jamais vû une tranche de marbre aussi grande que l'étoit celle-ci; elle fut brisée & mise en pieces lors de l'incendie de 1618. C'étoit sur cette table que se faisoient les Festins Royaux , & à laquelle on n'admettoit que les Empereurs , les Rois , les Princes du Sang, les Pairs de France, & leurs femmes ; car tous les Seigneurs qui étoient au - dessous de ce rang-là , mangeoient à d'autres tables. C'étoit encore sur cette vaste table que les Clercs de la Bazoche représentoient leurs farces. C'étoit pour eux un Théatre toujours prêt, & dont la construction ne leur coûtoit rien. Outre cette table de marbre, qui, selon *Froissard*, Livre IV. chap. 2. *est continuellement au Palais, & point ne se bouge*. Il y en avoit une autre qui étoit en bas, dans la Cour du Palais : c'est de celle - ci dont il est parlé dans la Chronique de saint Denis, où il est dit que les corps des Seigneurs qui furent tués en 1357. au Palais dans la

Chambre du Dauphin, & en sa présence, furent traînés jusqu'à la Cour du Palais *devant la pierre de marbre*, & qu'on pouvoit les voir de la Chambre du Dauphin. On ne sçait point ce qu'est devenue cette table de marbre. Cette magnifique Sale & la Chapelle, furent donc consumées, comme aussi une grande partie des bâtimens du Palais, par un incendie arrivé le 7. de Mars de l'an 1618. sans qu'on ait jamais sçu au vrai comment le feu y avoit pris. L'opinion la plus commune est que ce fut par la faute d'une servante qui y avoit laissé un réchaud plein de feu. D'autres disent que ce furent les complices de la mort du Roi Henri le Grand, qui prétendoient par-là brûler le Greffe, & le Procès de Ravaillac. Chacun en jugea comme il voulut, sans qu'on put lui prouver le contraire. Ce qu'il y a de constant, c'est que sans l'attention & les soins du Greffier *Voisin* qui fit enlever & mettre en lieu de sûreté les Registres du Parlement, ces précieux monumens auroient été brûlés.

On pensa aussi-tôt à rétablir cette Sale sous la conduite de *Jacques de Brosse*, un des habiles Architectes que la France ait eu : elle le fut entierement en 1622. Elle est voutée de pierre de taille, avec une suite d'arcades au milieu, soutenues par de gros piliers garnis de Boutiques.

L'an 1683. on ouvrit six fenêtres dans la voûte pour donner plus de jour ; on y construisit aussi en même tems une riche Chapelle à un des bouts, fermée par des balustrades de fer doré. Cette Chapelle a été encore réparée, & enrichie de dorures & autres ornemens en 1723. aux dépens de la Communauté des Procureurs du Parlement. Au-dessus est un cadran qui regle les séances du Parlement, on lit au-dessous ce vers de M. *de Montmor* de l'Académie Françoise :

Sacra Themis mores, ut pendula dirigit horas.

La Grand-Chambre a été construite sous le Regne de S. Louis ; sous celui de Louis XII. elle a été réparée & ornée, comme nous l'avons vûe, il y a quelques années ; le plafond même en subsiste encore aujourd'hui. Il est de bois de chêne, & tout entrelassé d'ogives, qui ne sont ni ovales, ni en plein cintre, mais qui tiennent des unes & des autres, & se terminent en culs de lampe. On a conservé ce plafond, lorsqu'en 1722. on a changé la décoration intérieure de cette Chambre, & on l'a même redoré. On a aussi remis en couleur tous les endroits qui en avoient besoin, & le lambris qui regne au pourtour a été ornée de sculptures & de dorures. Sur la cheminée est le mode-

le en plâtre d'un bas-relief de marbre, qui représente le Roi Louis XV. entre la Vérité & la Justice par *Coustou* le jeune; les Trophées de métail doré qui accompagnent ce morceau sont de *Bousseau*. On a aussi ouvert en même tems à côté de cette cheminée, une grande porte qui fait face à la galerie des Merciers.

C'est *Germain Bofrand* habile Architecte, qui a conduit les nouveaux ouvrages qu'on a faits dans la grand-Chambre. Les Chambres des Enquêtes & des Requêtes, sont aussi ornées de plafonds & de lambris.

La *Sainte Chapelle* a été bâtie, & fondée par S. Louis : pour tenir lieu de l'Oratoire ou Chapelle que le Roi Louis le Gros avoit fait bâtir en cet endroit; les Lettres Patentes expediées à cet effet sont datées de Paris au mois de Juin 1245. Cette Eglise est un des plus beaux ouvrages gotiques qu'il y ait en Europe; elle ne porte que sur de foibles colonnes, & n'est soutenue d'aucun pilier dans œuvre. *Pierre de Montereau* ou *Montreuil* fut l'Architecte de ce bâtiment, qui fut achevé en 1247. Les voutes en croix d'oviges en sont fort élevées, & si correctement liées qu'elles ne se sont point démenties, & ont résisté au nombre des années, & à un furieux incendie causé par l'imprudence des

Plombiers en 1630. le Clocher qui étoit une merveille de l'art, fut entierement consumé avec tout le plomb, & toute la charpente de cette Eglise.

Le Bâtiment de la sainte Chapelle est distribué en deux Eglises l'une sur l'autre. La Dédicace s'en fit le 25. ou 26. d'Avril de l'an 1248. Celle de l'Eglise supérieure fut faite par *Eudes* Evêque de Frescati, & Légat du saint Siege, sous le titre *de la sainte Couronne*, & de *la sainte Croix*; & celle de l'Eglise basse, par Philippe Archevêque de Bourges, sous l'invocation de *la sainte Vierge*. Cette derniere est la Paroisse des domestiques des Chanoines, des Chapelains, & des Officiers de la sainte Chapelle, & de quelques autres personnes qui demeurent dans la Cour du Palais; elle est desservie par un Vicaire amovible nommé par le Trésorier. *Nicolas Boileau Despreaux*, dont les poësies font tant d'honneur au siecle de Louis XIV. fut enterré dans cette Eglise au mois de Mars de l'an 1711.

L'Eglise haute est décorée de grands vitraux qui regnent au pourtour, & qui sont entretenus par des jambages qui n'ont pas un pied d'épaisseur. Ces vitraux sont admirables par leur hauteur, & par la variété & la beauté des couleurs, avec lesquelles on y a peint plusieurs histoires de l'ancien, & du nou-

veau Teſtament, quoique le deſſein en ſoit d'ailleurs fort groſſier & peu correct. Sur les jambages ou trumeaux qui ſont entre les Vitraux, ſont les ſtatues des douze Apôtres, d'un goût de deſſein aſſez bon. *La Notre-Dame* qui étoit ſous les Orgues, eſt une des plus belles ſtatues qu'on puiſſe voir; elle eſt de *Germain Pilon* Sculpteur fameux, né à Paris, mais originaire de *Loué* dans le Maine. On a fait en 1756. & 57. quelques changements dans cette Chapelle. Le Buffet d'Orgues, qui étoit adoſſé au premier vitrail en entrant à gauche, & d'un gout pauvre & gothique, eſt à preſent placé au-deſſus de la porte en face du maître-Autel : il eſt d'une très-belle menuiſerie où rien n'a été épargné. Le ſieur *Rouſſet* habile Architecte en a donné le deſſein qui eſt d'un très-bon goût & fort ingenieux. Il a été exécuté parfaitement par le ſieur *Lavergne*.

Aux côtés de la porte du Chœur, il y a deux Autels ſur leſquels ſont deux petits Tableaux de *Léonard le Limouſin* où ſont peints en émail des ſujets de dévotion : on voit auſſi François I. & la Reine Eléonor d'Autriche ſa femme, Henri II. & la Reine Catherine de Médicis ſa femme. Ces Tableaux furent peints en 1553. dans le tems où cette maniere de peindre étoit le plus à la mode.

Sur le Maître-Autel, eſt le modele de cette ſainte Chapelle, de vermeil enrichi de pierreries; on ne le découvre qu'aux grandes Fêtes.

Derriere le Maître-Autel, & au rondpoint de cette Egliſe, eſt une grande Châſſe de bronze doré, élevée ſur quatre piliers qui ſoutiennent une voûte gothique; & dans cette Châſſe ſont renfermées les Reliques que ſaint Louis fit venir de Conſtantinople avec tant de ſoins & de dépenſes. Elles ſont ſi précieuſes, qu'elles méritent bien que je rapporte ici comment ſaint Louis en fit l'acquiſition.

Les guerres que *Jean de Brienne* Empereur de Conſtantinople fut obligé de ſoutenir contre les Grecs, ne laiſſerent pas, quoique ſuivies de la victoire, d'épuiſer les forces & les Finances de l'Etat. Il envoya *Baudouin* ſon gendre en Italie & en France, pour demander des ſecours. Cet Empereur étant mort pendant que Baudouin étoit en France, & les Grecs ayant aſſiegé Conſtantinople par Mer & par Terre, ceux qui gouvernoient cet Empire en l'abſence de *Baudouin*, lui firent ſçavoir que pour ſubvenir aux preſſans beſoins où ils ſe trouvoient, ils n'avoient d'autre reſſource, que d'engager *la ſainte Couronne d'Epines*. Cet Empereur pria le Roi & la Reine Blanche ſa mere, de ne pas permettre que cette

ainte Relique paſſât en d'autres mains
que les leurs. Cette propoſition étant ac-
ceptée avec joie, le Roi fit partir deux
Religieux Dominicains, *Jacques* & *An-
dré*, pour aller recevoir la délivrance de
cette précieuſe Relique; mais lorſqu'ils
arriverent à Conſtantinople, la ſainte
Couronne étoit déja engagée, car ceux
qui gouvernoient avoient reçu des Ve-
nitiens quatre mille cent ſoixante-quinze
Hyperpers, * quatre mille trois cens de
l'Abbeſſe de Perceul, deux mille deux
cens de Cornaro, & de Pierre Zanni;
& deux mille quatre cens des Génois. Le
tems de dégager cette Relique étant ve-
nu, ceux qui l'avoient miſe en gage, ne
ſe trouvant pas en état de la retirer, ne
ſortirent de cet engagement, qu'en en-
trant dans un autre: ils emprunterent de
Quirini Venitien treize mille cent trente-
quatre *Hyperperes*, qu'ils promirent de
lui rendre à la fin du mois d'Octobre,
s'il leur venoit du ſecours; mais que ſi
quatre mois après ce terme expiré, la
ſainte Couronne n'étoit pas rachetée, ils
permettoient audit *Quirini* d'en diſpoſer
à ſa volonté, comme il eſt porté dans les
Lettres qu'ils lui en donnerent au mois
de Septembre de l'an 1238. En attendant
ces termes, la ſainte Relique fut miſe

* C'eſt le nom d'une monoye Grecque de ce
tems-là.

en dépôt entre les mains de *Pancrace Gaverson*, Camerier commun des Vénitiens, & placée dans leur Eglise de *Panto-Crator* à Constantinople.

Les choses étoient dans cette situation, lorsque les P. P. *Jacques* & *André* y arriverent de la part du Roi; & comme ils avoient plus de dévotion que d'argent, il fallut chercher des expédiens pour donner au Roi la satisfaction qu'il désiroit. On convint que ces deux Religieux porteroient eux-mêmes la Relique à Venise, & qu'ils seroient accompagnés des Députés de l'Empire, & des plus Nobles d'entre les Vénitiens. Ce cortége étant arrivé à Venise, *Jacques* y laissa *André*, & vint rendre compte au Roi de l'état de leur négociation. Le Roi envoya aussi-tôt des Ambassadeurs à la République, lesquels avec le secours des Marchands François qui s'y trouverent, rembourserent à *Quirini* la somme qu'il avoit prêtée, & conduisirent la sainte Relique en France. Dès qu'elle fut arrivée à Troyes, le Roi avec la Reine sa mere, & les Princes ses Freres, allerent au-devant d'elle, & la rencontrerent à Ville-neuve-l'Archevêque, entre Troyes, & Sens.

Ce fut là que le 10. d'Août de l'an 1239. le Roi fit ouvrir la triple cassette, où la sainte Couronne étoit renfermée. La

premiere étoit de bois, la seconde d'argent, & la troisieme d'or dans laquelle étoit la sainte Relique, qu'on exposa aux yeux de tous les assistans, & qu'on renferma ensuite comme elle l'étoit auparavant. Le lendemain le Roi, & le Comte d'Artois son Frere, l'un & l'autre étant nuds pieds, porterent sur un brancart la sainte Couronne à Sens, où elle fut reçue avec toute la piété, & toute la pompe qu'on peut imaginer. Le lendemain 12. d'Août, on se mit en marche pour aller à Paris, où l'on arriva le septieme jour. On avoit dressé proche de l'Eglise de saint Antoine des Champs, dans un lieu qu'on nomme encore la *Tuerte*, un grand échafaud d'où plusieurs Prélats revêtus de leurs habits Pontificaux, montrerent la sainte Couronne à un peuple infini qui y étoit accouru. Tous les Chapitres, & tous les Monasteres de Paris vinrent processionellement au-devant de la sainte Couronne; le Roi & le Comte d'Artois, vêtus d'une simple tunique, & les pieds nuds, chargerent une seconde fois du brancard, sur lequel étoit la sainte Couronne, la porterent à la Cathédrale, & de-là à la Chapelle de saint Nicolas, qui étoit la Chapelle du Palais bâtie par le Roi Robert, laquelle il ne faut pas confondre, avec celle qui porte aujourd'hui le nom de *saint Michel*.

L'Empereur *Baudouin* étant retourné à Conſtantinople ſur la fin de cette même année, y trouva ſes affaires dans un ſi grand déſordre, qu'il ſe vit encore forcé d'engager la plûpart des autres Reliques de ſa Chapelle Impériale. Dans cette extrémité il voulut avoir du moins la ſatisfaction d'en enrichir la France. Le Roi ne fut pas plutôt informé de ſa réſolution, qu'il dépêcha des perſonnes de confiance avec l'argent néceſſaire pour faire l'acquiſition de ces ſaintes Reliques.

Voici un état de ce qui s'y trouve de plus conſidérable.

Un morceau de la vraye Croix, le plus grand que l'on ait connu, & que l'on croyoit être le même que l'Impératrice Hélene avoit apporté à Conſtantinople, & ſur lequel les Empereurs faiſoient leurs Sermens ſolemnels. Le Fer de la Lance dont le côté de Jeſus-Chriſt fut percé. Une partie de l'Eponge qui ſervit à lui donner du vinaigre. Une partie du Roſeau qu'on lui mit en la main au lieu de Sceptre. Une partie de la robe de pourpre. Un morceau du ſaint Suaire. Le Linge dont Jeſus-Chriſt ſe ſervit pour eſſuyer les pieds à ſes Apôtres. Une partie de la Pierre du S. Sépulchre. Une Croix qu'on nomme la Croix de Triomphe, parceque les Empereurs avoient coutume de la porter lorſqu'ils alloient

aux combats. Une autre portion du bois
de la vraye Croix, &c.

Toutes ces Reliques furent apportées
à Paris le 14. de Septembre 1241. &
Saint Louis les reçut & les porta dans la
Chapelle de son Palais, & les mit avec
la sainte Couronne, qu'il avoit acquise
trois ans auparavant. Ce fut pour placer
ces saintes Reliques dans un lieu plus
décent, qu'il fit bâtir l'Eglise qu'on nomme
la *sainte Chapelle*, au même endroit
où étoit une Chapelle de la Vierge bâtie
par le Roi Robert. Ce magnifique Bâtiment
coûta à ce Prince quarante mille
livres, c'est-à-dire, huit cens mille livres
d'aujourd'hui. Les Reliques & les
Châsses dans lesquelles on les mit, coûterent
cent mille livres, c'est-à-dire
deux millions de notre monoye. Ainsi
le Bâtiment de la sainte Chapelle, & les
Reliques qu'il renferme, coûterent deux
millions huit cens mille livres de notre
monoye.

On déroba le grand morceau de la
vraye Croix la nuit du 10. de Mai de
l'an 1575.

Les Séditieux publierent que la Reine
Mere l'avoit vendue, ou engagée en Italie.
Le Prevôt des Marchands & les
Echevins mirent des Gardes aux Portes
de la Ville & sur la riviere, pour fouiller
tout le monde. On fit une Procession

générale de Notre-Dame à la sainte Chapelle, où assisterent la Reine Mere, les autres Reines, le Duc d'Alençon, le Roi de Navarre, le Parlement, & l'Hôtel de Ville. Le jour de Pâques Fleuries de l'année suivante, Henri III. fit publier aux Prônes des Paroisses de Paris, qu'on eût à aller adorer une Croix toute semblable à la premiere qu'il avoit fait faire, & dans laquelle un morceau de la vraye Croix étoit enchassé, & c'est la même qu'on expose aujourd'hui à la vénération des Peuples.

Du côté du Mai, il y a un corps d'Architecture en saillie qui fait partie de la sainte Chapelle. Dans ce corps sont les Sacristies de la Chapelle basse, & de la haute, & au-dessus est le Trésor des Chartres.

Dans la Sacristie de la haute sainte Chapelle sont deux armoires qui renferment une infinité de choses également riches & précieuses, & dont voici le détail.

Une grande Croix de vermeil que le Roi Henri III. fit faire, & dans laquelle est enchassé un morceau de la vraye Croix. On l'expose tous les vendredis du Carême.

Le Chef de *saint Louis*, d'or & grand comme le naturel, avec une Couronne aussi d'or, & enrichie de pierreries, &

ſoutenue par des Anges de vermeil. Cette Relique a long-tems fait un des ornemens du Tréſor de ſaint Denis, mais le Roi Philippe le Bel obtint du Pape Clément V. la permiſſion de la faire transférer, de même qu'une des Côtes de S. Louis, dans la ſainte Chapelle de Paris. La cérémonie s'en fit le mardi d'après l'Aſcenſion de l'an 1306. On porta d'abord ces Reliques à Notre-Dame, où le Roi permit que la côte du Saint reſtât; en ſorte qu'il n'y eut que le Chef qui fut mis à la ſainte Chapelle : ce fut le Roi Philippe le Bel qui fit faire le Reliquaire d'or dans lequel il eſt; la Couronne d'or, & les autres ornemens. Ce même Prince, lors de cette Tranſlation, laiſſa au Tréſor ſaint Denis la machoire inférieure de ce Chef, laquelle on y voit encore.

Le Bâton du Chantre mérite l'attention des curieux, à cauſe de l'Agathe qui eſt au haut, & qui repréſente ſaint Louis à demi corps, tenant d'une main une petite Croix, & de l'autre une Couronne d'Epines. La tête eſt antique, & repréſente l'Empereur *Titus*; mais quelques traits de reſſemblance on fait qu'on l'a décorée des attributs qu'on donne à ſaint Louis, & qu'on a dit qu'elle repréſentoit ce ſaint Roi.

Des Livres d'Egliſe qui ſont d'une

grande ancienneté, & d'une richesse infinie, car les couvertures sont enrichies d'or, de perles & de pierreries de plusieurs especes, entre lesquelles est une grosse Ametiste gravée en creux, qui représente un Empereur Romain. Parmi ces volumes il y en a un Manuscrit qui contient les Evangiles, & qu'on croit être du tems de Charlemagne. L'écriture, les vignettes, & les autres ornemens en sont admirables.

Un grand Calice d'or, & sa Patene, orné d'Emaux clairs damasquinés d'or.

Deux Burettes de cristal de Roche, parfaitement bien taillées, & vuidées.

Une Croix d'or en filigrane, d'une grandeur considérable.

Deux autres Croix aussi d'or, couvertes de Rubis, d'Emeraudes, de Saphirs, de Jacyntes, & de grosses Perles.

Je passe sous silence plusieurs autres choses curieuses, par l'empressement que j'ai de parler d'une *Agathe-Onix* qui est d'une beauté si parfaite, que jusqu'à présent on n'a rien vû dans ce genre-là qui en approche. Cette précieuse Pierre est de figure ovale, un peu plus large néanmoins, par le bas, que par le haut; elle a un pied moins quelques lignes dans sa plus grande longueur, & environ dix pouces en sa plus grande largeur. Le fond de cette Agathe est noir, & les

gures qui y sont gravées sont blanches, : rehaussées en quelques endroits d'un .une doré qui est naturel à la Pierre, mais ue le Graveur a fait habilement entrer ıns son dessein. Les Lapidaires disent ue la Nature n'a jamais produit d'Agaıe-Onix d'une aussi prodigieuse graneur, & les Antiquaires prétendent que .ome, dans ses plus beaux jours, n'a en fait de si beau, que les figures graées sur cette Pierre : ainsi c'est un vrai :hef-d'Oeuvre de la Nature, & de Art. *

Ce fut *Baudouin* II. Empereur de :onstantinople, dont j'ai déja parlé ciessus, qui la vendit à saint Louis. Elle st montée dans un chassis aux quatre oins duquel sont peints les quatre Evanelistes, & leurs noms écrits en Grec.)n croit que ce fut le Roi Charles V. ui y fit ajoûter ces ornemens, dans la royance où l'on étoit alors, que ces fiures représentoient *le Triomphe de Jo-:ph en Egypte*. L'on prétend que Moneur *de Peyresc* fut le premier en 1619. ui s'apperçut que ce sujet étoit pris de Histoire Romaine. Alors on la fit voir

* Cette Agathe si précieuse a été cassée, & t à present de deux morceaux, par l'aveugle omplaisance de ceux qui font voir ce Trésor, : font passer de main-en-main les plus belles ieces dont ils ignorent les beautés & la valeur.

aux connoisseurs, & le fameux *Rubens* qui étoit aussi habile Antiquaire, que grand Peintre, vint exprès d'Angleterre à Paris, pour la voir. Il la vit, l'examina à loisir, la dessina, & quelque tems après la fit graver. M. *de Peyresc* étant mort en 1637. *Gassendi* qui avoit été son ami, écrivit sa vie, & la donna au Public. Il y rapporte que ce sçavant homme avoit cru que cette Agathe représentoit l'*Apothéose de Marcellus*; mais *Tristan de Saint-Amand* fameux Antiquaire, qui croyoit qu'elle représentoit l'*Apothéose d'Auguste*, prétendit que Gassendi faisoit parler M. de *Peyresc*, & que ce sçavant homme n'avoit jamais pensé, comme *Gassendi* le disoit. C'est ainsi qu'il s'en explique dans la seconde édition de ses Commentaires historiques, qu'il donna en 1644. L'esprit & la probité de *Gassendi* étoient trop connus, pour qu'on crût qu'il avoit mal pris la pensée de *Peyresc*, ou qu'il en eût voulu imposer au Public. *Tristan de Saint-Amant* changea lui-même de sentiment en 1650. car dans sa Lettre contre *Angeloni*, il rétracta ce qu'il avoit avancé dans ses Commentaires historiques, & assûra que c'étoit l'*Apothéose de Germanicus*, ce qu'il a toujours dit depuis. L'an 1665 *Albert Rubens*, fils du grand Peintre de ce nom, fit imprimer à An-

ers une Dissertation sur cette même
ierre, dans laquelle il assûre que le sen-
ment de *Peyresc* étoit tel que *Gassendi*
a rapporté; & qu'il s'en étoit expliqué
ans plusieurs Lettres qu'il avoit écrites
Pierre-Paul Rubens son pere. Il pré-
nd même que le sentiment de *Peyresc*
t préférable en beaucoup de choses, à
lui de *Tristan*. Il convient tantôt avec
in, tantôt avec l'autre, & les réfute
in & l'autre en bien des endroits. *Jac-
ues le Roi* fit imprimer sur ce même su-
t une Dissertation, l'an 1683. où il ex-
ique cette Pierre, en suivant aussi tan-
t l'un, tantôt l'autre, & propose quel-
ues explications nouvelles Le sçavant
'om Bernard de Montfaucon n'ayant
s trouvé que cette matiere fut encore
en éclaircie, a tâché d'expliquer en
u de mots toutes les parties de cette
erre, & voici ce qu'il en dit dans le
hapitre X. du IVe. Livre de l'*Antiqui-
expliquée*.

L'Image est divisée en trois parties;
plus haute, la moyenne, & la basse.
ı plus haute représente, selon lui,
Apothéose d'Auguste, la moyenne,
Empereur Tibere qui reçoit Germani-
s revenant de Germanie chargé de
uriers; la plus basse contient des Cap-
fs, des marques de victoires. La plus
ute renferme cinq figures, la moyen-
neuf, & la basse dix.

Dans la partie la plus haute il y a cinq personnages, & il n'y en a pas un seul sur lequel les quatre Auteurs que nous venons de citer, s'accordent. La principale figure qui est celle du milieu, porte une couronne radiale ; derriere les premieres pointes de cette couronne, est un voile qui lui descend sur les épaules, & elle tient de main gauche un sceptre. *Tristan* dit que c'est *Jupiter*, mais les trois autres sont contre lui, & avec raison ; car on n'a jamais vû de Jupiter ainsi représenté, & d'ailleurs elle n'a aucun des symboles propres à Jupiter. Les trois qui ont rejetté le sentiment de *Tristan*, prétendent que c'est Auguste, mais cette figure n'en a nullement l'air, ni rien qui puisse véritablement persuader que c'est un Empereur. On ne voit nulle part la couronne radiale sur sa tête; de plus cette figure a la robe d'une femme. Ces raisons ont déterminé *Dom Bernard de Montfaucon* à croire que c'est *Venus genitrice* avec son fils Enée, qui paroît être sur son sein, & de l'autre côté *Jules César* qui descendoit d'Enée. Au côté droit de la Déesse est *Cupidon* son autre fils, menant par la bride le cheval Pégase qui porte Auguste couronné de lauriers. Cupidon présente Auguste à sa mere pour l'associer à toute sa famille déifiée. Enée présente à Auguste un Globe pour lui marquer

ırquer qu'il va regner ſur le Globe Cé-
te, comme il a regné ſur le Terreſtre.
ɛnus couronnée, tient un ſceptre pour
ırquer qu'elle regne dans le Ciel avec
enfans & ſes deſcendans. Enée porte
nme il doit, l'habit Phrygien. Le
ɔbe ne peut être Rome, comme Pey-
c l'a cru, car on n'a jamais peint la
le de Rome de cette maniere.
La partie du milieu, ou le ſecond Ta-
au, eſt bien plus aiſée à expliquer.
.mpereur *Tibere* couronné de lauriers,
aſſis ſur ſon thrône, tenant un ſceptre
la main droite, & un bâton augural
la gauche. Il eſt nud juſqu'à la cein-
ɜ, & couvert de la ceinture en bas
ıe Egide environnée de ſerpens. A la
ite de Tibere eſt aſſiſe Livie couron-
de lauriers, & tenant des pavots
ıme la Déeſſe Cerès. L'Empereur
ere parle à Germanicus qui eſt de-
: lui armé de pied-en-cap, & qui
e la main ſur ſon caſque, tandis
Antonia ſa mere, qui eſt à côté de
couronnée de lauriers, lui paſſe le
derriere le col comme pour l'em-
ſer. Germanicus ſe préſente à l'Em-
ur après ſon expédition de Germa-
& c'eſt à cauſe des victoires qu'il y
it remportées, que l'Empereur, Li-
& Antonia ſont couronnés de lau-
:. Derriere Germanicus eſt ſa femme

Agrippine assise, qui porte une chlamyde, & tient un rouleau entre ses mains. Devant elle est le petit Caïus Caligula son fils, armé d'une cuirasse & d'un bouclier, & portant une chlamyde. La cuirasse & le bouclier sur lesquels il est campé, marquent les victoires que son pere vient de remporter, Germanicus & Caligula ont une espece de chaussure, qui n'est ni le *Caliga*, ni le *Campagus* ordinaires, mais c'est ou ce qu'on appelloit *Pero*, ou une espece d'*Ocrea* qui se trouve ailleurs dans les anciens monumens. De l'autre côté on voit un Arménien captif, assis, & qui représente l'Arménie réduite en la puissance des Romains par Tibere. Le Timon qui est auprès, marque que c'est une région transmarine. Quant à l'homme armé qui vient après, & regarde la troupe d'en haut, & qui tout attentif à ce qui se passe, tend une main vers Enée, & tient de l'autre main un Trophée; peut-être présente-t'il à la troupe déïfiée les Trophées qu'Auguste a érigés en cette vie? La femme assise sur un siege orné de Sphinx, est Livie sœur de Germanicus, femme de Drusus, fils de Tibere.

Le troisieme rang des figures mises au plus bas étage, contient des images de Captifs, & de Provinces subjuguées. Rubens a cru que c'étoient les prison-

niers Germains menés en triomphe par Germanicus, desquels *Strabon* nous a conservé les noms, sçavoir; *Segimond* Princes des Cherusces, fils de Segeste, & *Thusnelde* sœur de Segimond, & femme d'*Arminius*, avec son fils *Thumelicus*, âgé de trois ans, qui est représenté, dit-il, avec sa mere sur cette pierre. Les autres sont *Sesithiacus* fils de Segimer autre Prince des Cherusces, sa femme *Ramis* fille de Veromer, Prince des Cattes, *Deudorix* Sicambre fils de Bætoris, *Libys* Prêtre des Cattes. Mais *Jacques le Roy* prétend que ces Captifs ne sont point Germains, il n'y reconnoît ni les habits, ni les armes de cette nation. Il aime mieux croire que ce sont les Arméniens & des Parthes vaincus par Tibere. Il est vrai, comme dit *le Roy*, qu'on a peine à reconnoître ici des Germains captifs : ce qui fait la difficulté, n'est pas tant l'habit, que les boucliers qui ressemblent à des Peltes, plutôt qu'à des boucliers Germains, hors un qui est ovale. Les boucliers Germains étoient exagones, ou ovales. Mais je reconnois encore moins ici les Arméniens & les Parthes; il n'y a qu'à regarder l'Arménien assis au-dessus, auprès du thrône, du côté de Livie, & les Images que nous voyons sur un grand nombre de Médailles & de Monumens.

Pour ce qui est des Germains, leurs habits & leurs armes varioient beaucoup. Plusieurs alloient à demi nuds, comme trois ou quatre que nous voyons ici; un grand nombre alloient la tête nuë, on en voit encore trois ou quatre ici, qui n'ont rien ni pour la couvrir, ni pour l'orner. Nous y voyons un carquois; & de-là M. *le Roy* prend occasion de dire que ce sont des Arméniens : mais les Germains se servoient assurément d'arcs & de flêches. Ce que le même Auteur ajoûte que ce monument doit plutôt marquer les victoires du principal personnage, n'a aucune force ici, où il s'agit d'une victoire présente. Caligula encore enfant, est debout sur un tas d'armes, qui est une marque ordinaire de victoire, & sans doute des victoires que son pere venoit de remporter en Germanie. Il n'y a donc que la forme des boucliers qui embarasse un peu; on n'y en voit qu'un ovale, les autres sont échancrés par le haut comme une pelte; mais comme nous avons remarqué au tome quatrieme de grandes variétés sur les armes des Germains, & qu'apparemment les marbres ne les montrent pas toutes, il se peut faire que celle-ci s'y trouvoit aussi, quoiqu'on n'ait eu occasion de la mettre que dans ce monument. Ainsi tout bien considéré, j'aimerois encore mieux dire

ue ces captifs sont des Germains, que
es Arméniens ou des Parthes, quoique
: n'ose rien assurer.

Voilà l'explication que *Dom Bernard*
e Montfaucon a donnée de cette Aga-
ıe, & je crois que c'est tout ce qui a
aru jusqu'ici de plus raisonnable sur
e sujet.

Avant que de quitter cette Antique, je
:marquerai (après *Sauval*) que les grands
oges que les Antiquaires lui ont donnés,
:doivent pas s'appliquer indifféremment
toutes les figures qu'elle contient. La
te du Cavalier ne sçauroit être plus ache-
:e; ni celle du cheval Pégaze plus fiere.
ans les figures de Tibere, & des fem-
es, il y a des parties pleines de correc-
on & de noblesse; des airs de tête les
.s nobles du monde, des têtes coëffées
ec une propreté & un art infinis. Les
ıptifs composent des groupes merveil-
ıx; l'un se plaint d'une maniere si
ıchante, l'autre embrasse son enfant
ec tant de tendresse; leurs attitudes
ıt si tristes & si vraies, qu'on ne peut
n voir de plus naturel. Mais d'un au-
côté on ne peut disconvenir que par-
ces vingt-quatre figures, il n'y en ait
elques unes un peu seches, & d'au-
s qui ne sont pas assez finies. On jus-
e ces défauts en les rejettant sur l'A-
he, qui étant plus dure que le dia-

mant, eſt très-difficile à travailler. D'ailleurs cette admirable piece n'eſt pas ſeulement l'ouvrage de pluſieurs années, elle l'eſt peut-être auſſi de pluſieurs ouvriers.

J'ai dit qu'au-deſſus de la Sacriſtie de la ſainte Chapelle, & dans le même corps de bâtiment, étoit le *Tréſor des Chartres*. Il conſiſte en deux grandes chambres, l'une au-deſſus de l'autre. La premiere eſt couverte d'une voûte gothique, & a ſervi autrefois de Chapelle, ce qui paroiſſoit par un marche-pied d'Autel que *Sauval* dit avoir vu, ſans parler des autres marques. Les croiſées en ſont grillées par de gros barreaux de fer, & les murs couvers d'armoires & de layettes, où ſe mettent les Chartes & les Regiſtres. Ces armoires, & ces layettes ſe trouverent ſi pourries, lorſque M. *Fouquet* étoit Procureur Général, qu'il fut obligé d'en faire faire des neuves, & chargea *Girard*, le plus habile Architecte de ce tems-là pour les ornemens du deſſein, & de la conduite de cet ouvrage. *Girard* rangea les layettes dans de grands pilaſtres de bois, & les armoires dans les entre-deux, c'eſt-à-dire, dans les intervales d'un pilaſtre à l'autre.

La chambre qui eſt au-deſſus, eſt couverte d'un comble de charpente, & bordée d'un côté de tiroirs où peut être il

'y a pas moins de Titres que dans la
remiere.

Sauval a eu raiſon de dire que quoi-
u'on ne garde ici ni les Joyaux, ni l'or,
i l'argent de nos Rois, ce qui s'y trou-
e eſt encore plus précieux, puiſqu'on y
oit les Titres, & les Chartres de la
ouronne. Ce Tréſor ſeroit infiniment
us riche qu'il n'eſt, ſi *Philippe Auguſte*
e l'avoit pas fait marcher par tout avec
i, même à l'armée, ce Prince ayant
onné dans une embuſcade qui lui avoit
é dreſſée par le Roi d'Angleterre, en-
e Blois, & Freteval, en un lieu appellé
ellefoge, il y perdit tout ſon Equipage,
us ſes Titres & Papiers, & ſon Sceau
oyal. Après cette triſte avanture, le Roi
donna à un certain *Gautier* le jeune
le Guillaume le Breton compare au
rophete *Eſdras* le réparateur des volu-
es de la Loi des Juifs, de rétablir de
émoire, & comme il le pourroit, ces
hartres perdues : & de crainte d'un pa-
il inconvénient, il voulut que ce qui
feroit dreſſé, auſſi-bien que tous les
itres qui ſe feroient dans la ſuite, ne
ſſent plus ambulatoires, mais fuſſent
is en dépôt à Paris dans un lieu qu'il
mma *le Tréſor des Chartes*, & dont
donna la garde à un Officier qu'il créa
près, & qu'il fit appeller le *Tréſorier*
s Chartes de France. On ne ſçait point

l'endroit où on les mit alors; nous ignorons même en quel tems elles ont été transportées à la sainte Chapelle, mais nous sçavons qu'elles y étoient en 1391.

Après Gauthier le jeune, *Guerin* Religieux de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, Evêque de Senlis, Garde des Sceaux sous Philippe Auguste, & Chancelier sous Louis VIII. fut Trésorier des Chartes.

Jean de Calais.

Piere de Calais.

Pierre de Bourges.

Etienne de Mornay étoit Garde des Chartes en 1305. & même en 1317. Pierre d'Estampes Chanoine de la sainte Chapelle, & Clerc de Philippe le Long, en faisoit les fonctions sous lui.

Felix Columbi en 1316. & en 1322. étoit Garde des Chartes, ou avec Pierre d'Estampes, ou sous lui.

Pierre Juliani depuis 1324. jusqu'en 1330.

Jean de Brenne en 1340.

Jean de Coua ou de la Queue en 1341.

Adam Boucher, *Carnifex*, en 1352. 1354. & 1356.

De Villemar en 1361.

Pierre Turpin Notaire en la Chancellerie, en 1370.

M. *Dupuy* prétend que tous ceux que je viens de nommer depuis Pierre d'Es-

:ampes, n'ont été que Gardes des Chares de la Chambre des Comptes, & non
ıas Tréforiers des Chartes ; & que ce
ut *Pierre de Goneſſe* Clerc du Diocèſe
le Sens, & Notaire du Roi qui ſuccéda
Pierre d'Eſtampes en la Charge de Tré-
orier des Chartes. Il y a apparence que
1. *Dupuy* n'avoit pas vu quelques Mé-
ıoriaux de la Chambre des Comptes,
ù l'on trouve que Turpin étoit Tréſo-
er des Chartes, & que ne pouvant va-
uer aux fonctions de cet Emploi, à
ıuſe de ſes infirmités, le Roi Charles V.
donna en 1370. à Gerard de Montagu
'otaire & Secretaire du Roi, & pere
ı célébre Jean de Montagu Souverain
[aître-d'Hôtel du Roi.

A Gerard de Montagu, ſuccéda un de
s Fils nommé auſſi Gerard Conſeiller
. Parlement.

Jean de Chanteprime en 1405. 1410.

Pierre de Mauregard en 1412.

Robert Malliere Maître des Comptes, 1413.

Dreux Budé Secretaire du Roi, & Au-
ɔncier de la Chancellerie, en 1467.

Jean Budé fils du précédent, fut Tré-
:ier des Chartes avec ſon pere, & ſe
mit de cette Charge après ſa mort, en
ſeur de Jacques Louvet.

Sebaſtien le Rouillié Sieur de Geni-
y, ſous François I.

Christophle de Thou, depuis Premier Président.

Jean de Thou Sieur de Bonnœil, Maître des Requêtes, & fils du Premier Président.

Hugues Fourmaget Greffier des Requêtes du Palais, fut pourvu de l'Office de Trésorier des Chartes en 1577. & le régna à Jean Jacques de Mesmes en 1581. Celui-ci s'en démit en faveur de Jean de la Guesle, Procureur Général au Parlement de Paris, qui par Lettres du Roi la fit unir à sa Charge en Janvier 1582. de sorte que depuis cette union, le Procureur Général est Garde-né du Trésor des Chartes. Charles IX. ordonna en même tems, que celui qui en seroit pourvu, se qualifieroit à l'avenir *Notaire Secretaire du Roi, Maison & Couronne de France*, & lui accorda les Privileges dont jouissoient les Secretaires du Roi.

Quant aux gages affectés à cette Charge, l'on voit, que quand Jean de Brenne l'exerçoit, il avoit par jour *six sols* Parisis, sans les gages du Clerc du Trésor. Sous Charles VII. ils étoient de cinq cens livres. Ils étoient de pareille somme en 1582.

Jean de Calais est le premier Trésorier des Chartes qui commença d'en faire un inventaire, mais il étoit si succint, qu'il n'a jamais pu servir.

Pierre d'Eſtampes en entreprit un autre depuis, qu'on voit encore en deux volumes au Tréſor.

Pierre de Goneſſe fit un commencement d'inventaire, mais Charles V. ayant viſité ce Tréſor en 1371. & l'ayant trouvé dans une grande confuſion, il ordonna à Girard de Montagu de le mettre en meilleur état, & de faire un inventaire des Titres & des Regiſtres, ce qu'il fit, mais d'une maniere fort abrégée.

Mathieu Molé ayant été pourvu de la Charge de Procureur Général au Parlement, voulant mettre quelque ordre dans le Tréſor des Chartes qui étoient parſes de côté & d'autre, & voulant en faire un inventaire plus exact, & plus ample que ceux que ſes Prédéceſſeurs avoient faits, fit commettre à cet effet *Pierre Dupuy*, & *Théodore Godefroy*, par Arrêt du 21. Mai 1615. Ces deux ſçavans hommes commencerent par ſéparer les Titres gâtés & demi pourris, par ranger en ordre ceux qui étoient reſtés, & par mettre des Titres, & des étiquettes par-tout. Il y avoit pour lors dans le Tréſor des Chartes trois cens cinquante layettes, deux cens ſoixante-ſeize Regiſtres, cinquante-deux ſacs, quarante-deux guichets, & quinze coffres. *Dupuy*, & *Godefroy* diſpoſerent les layet-

tes par les douze Gouvernemens, par les Affaires Etrangeres, par les personnes, & par les mélanges; & rangerent les Registres selon l'ordre des Rois. Ils firent l'inventaire de tous ces papiers en huit volumes in-folio de minute. Cet ouvrage est très exact, soit pour les dattes, soit pour tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les Titres, soit pour les noms des personnes, soit pour les clauses, & les choses importantes; on y a même mis quelques généalogies, au moyen desquelles on peut se dispenser d'avoir recours aux Titres originaux. Il n'en faut pas davantage pour faire souhaiter, à ceux qui aiment notre Histoire, qu'il plut au Roi de faire imprimer cet inventaire.

Quoiqu'en 1628. M. de Marillac Garde des Sceaux, eût fait ordonner, par un Arrêt du Conseil, que les Traités de Paix, de Mariages, d'Alliances, de Négociations, &c. de quelque nature qu'ils fussent, concernant les Affaires du Royaume, & des Etrangers, seroient portés au Trésor des Chartes; cependant depuis longtems pas un Traité de Paix n'y a été mis, pas un Contrat de Mariage, ni autre Charte d'importance, hormis le Procès de la dissolution du Mariage d'Henri IV. les productions pour la mouvance du Comté de S. Pol, quel

ques autres qui concernent l'Evêché de Metz, & les dispositions testamentaires du Duc de Montpensier.

M. Fouquet Procureur Général au Parlement de Paris, étant devenu Surintendant des Finances, s'avisa de faire créer huit Intendans des Chartes, un Contrôleur, & un Greffier, & de faire bâtir un Hôtel pour les Chartes, à un des coins du Palais, & du Jardin du Premier Président, pendant que cette Charge étoit vacante par la mort de Pomponne de Believre. Cet établissement se fit en 1658. par Edit enregistré au Parlement. Tous ces Officiers prêterent serment entre les mains de M. Fouquet, & ensuite rangerent les Chartes, & les Registres dans les armoires, & les layettes qu'il avoit fait faire. Cet établissement ne fut pas de longue durée, & ne subsista que jusqu'à la disgrace de ce Ministre, après laquelle ce Trésor fut régi par le seul Procureur Général au Parlement, comme il l'avoit toujours été depuis l'an 1582. jusqu'en l'an 1658. & comme il l'est encore aujourd'hui.

Avant que de quitter la sainte Chapelle, je dois remarquer que parmi les hommes illustres qui ont été Trésoriers ou Chanoines de cette Eglise, on compte cinq Cardinaux, sçavoir *Pierre d'Ailly*, *Adrien de Boisi*, *Philibert Babou de*

la Bourdaisiere, *Odet de Châtillon*, & *Pierre de Gondi*. Un grand nombre qui sont devenus Evêques, & Archevêques; & plusieurs qui ont été distingués par la beauté de l'esprit, ou par leur sçavoir, tels que *Philippe des Portes* Poëte célébre, mort en 1606. *Jean Gillot* Conseiller au Parlement, qui eut beaucoup de part au Catholicon d'Espagne; il fut très-estimé de Scaliger, & des autres sçavans de son tems, & mourut en 1619. *Jacques Boileau* Docteur de Sorbonne, Auteur de plusieurs ouvrages d'érudition, & frere de Nicolas Boileau Despreaux un des plus grands Poëtes que la France ait eu.

LA CHAMBRE DES COMPTES occupoit un grand bâtiment situé dans l'enceinte du Palais, presque en face de la sainte Chapelle. Ce fut le Roi Louis XII. qui le fit élever, sur les desseins de *Jean Joconde* Religieux de l'Ordre de saint Dominique, l'an 1504. La façade de ce bâtiment étoit fort chargée de Sculpture, & d'ornemens gothiques. Les arcades qui bordoient le grand Escalier, passoient pour être d'un dessein de bon goût, & pour être bien exécutées. Dans cette face du bâtiment, on voyoit cinq statues de grandeur naturelle, posées dans des niches, & qui avoient chacune une Inscription en lettres gothiques. Elles repré-

'entoient le Roi Louis XII. & les quatre Vertus Cardinales.

La Statue de Louis XII. étoit au milieu des quatre autres, & faisoit voir ce Roi vêtu d'un manteau dont le fond étoit l'azur, semé de fleurs de lys d'or, tenant e Sceptre d'une main, & de l'autre la nain de Justice.

Au haut du grand Escalier, au-dessus e la premiere Porte, étoit un Porc-Epic ui portoit les Armes de France, acolées e deux Cerfs volans.

Le Porc-Epic étoit le corps de la Devise u Roi Louis XII. & *Cominus & Eminus* n étoient l'ame. Cette Devise se voyoit n plusieurs endroits de ce Bâtiment.

Tout cela n'est plus, & a été détruit ar un incendie dont je vais parler. Le 7. d'Octobre de l'an 1737. sur les trois eures du matin, l'on s'apperçut que le u étoit à ce pavillon. On manda aussiot les Gardes-Françoises, & Suisses, & s Religieux Mandians; mais le vent t si violent pendant ce jour-là, qu'on e put travailler aussi efficacement qu'on fit les jours suivans. Il y eut trois Gref. s de brûlés, deux dépôts des Auditeurs, Chambre du Terrier, celle du Conil, & celle des Procureurs. On s'appert d'abord, par la violence du feu, 'il seroit impossible d'empêcher que ce and corps de logis ne fût consumé, & ute l'attention se tourna à empêcher

que le feu ne se communiquât au logis du Premier Président du Parlement, & à d'autres Bâtimens du Palais, & à sauver le plus de papiers qu'il fut possible. On transporta ceux qui avoient été mouillés, ou autrement endommagés, à l'Hôtel du premier Président de la Chambre des Comptes qui les fit exposer à l'air sous des tentes, dans la Place Royale. Quant à ceux qui n'avoient point été mouillés, on les transporta, partie aux Jacobins de la rue saint Jacques, & partie aux Grands Augustins, où la Chambre des Comptes tint ses séances en attendant que l'on eut reconstruit un nouveau bâtiment. Il fut totalement achevé en 1740. & la Chambre des Comptes y reprit ses séances le 3. de Mai de cette même année. L'Architecture en est simple & noble : on augura mal de la solidité de sa construction, lorsqu'en 1747. ce bâtiment parut menacer ruine : mais on a remedié à tout. Les Chambres au rez-de-chaussée où sont les dépôts sont voutées pour prévenir les accidens du feu. Cet édifice a été élevé sur les desseins de M. *Gabriel* premier Architecte du Roi. *Aubri & Carpentier* les ont fait exécuter, le premier comme Controleur & le second comme Inspecteur. Les deux statues qui sont sur le Portail sont d'*Adam l'aîné* : elle représentent la justice & la prudence.

Ce bâtiment sert de dépôt à tous les anciens comptes : les registres de cette Cour contiennent d'ailleurs une infinité de choses curieuses, pour l'Histoire & les Généalogies ; & des Tittes importans pour un grand nombre de Maisons & de Familles.

On remarque dans la vieille Cour du Palais, un grand arbre d'environ cinquante pieds de haut, appellé LE MAI que les Clercs des Procureurs du Parlement font planter tous les ans au mois de Mai & quelquefois plus tard, en cérémonie, avec une espece de Fête & de cavalcade, qui dure pendant trois jours. On voit des deux côtés de cet arbre des cartouches qui représentent les armes de la Bazoche, qui sont d'*azur à trois écritoires d'or*, avec *deux Anges* pour supports. L'Inscription qui est au-dessous de ces armes, marque le jour que l'arbre a été planté.

La Jurisdiction de *la Bazoche* est trop comique, pour être rapportée au rang les Cours qui se tiennent dans le Palais ; mais d'ailleurs ses Privileges sont trop singuliers, pour la passer ici sous silence.

L'Etymologie du nom de cette Jurisdiction est fort incertaine. Miraulmont a fait venir du Grec Βάζω & χέω d'où l'on fit Βαζωχεῖοι, *Dicaces*, *Scurruli*, *qui verba funditant*, & *Salibus ludunt*,

&c. Ainsi *Basochiens*, *Plaisans*, *Railleurs*, & *Bouffons*, sont la même chose. En effet les Clercs jouoient autrefois des farces, dont le Parlement fut obligé de modérer la licence, en leur défendant de jouer, sans avoir auparavant communiqué le sujet de leurs jeux, & en avoir pris acte au Greffe. L'origine de cette Jurisdiction nous est inconnue. *Miraulmont* croit qu'elle fut établie, dès le tems même que le Parlement fut rendu sédentaire à Paris, c'est-à-dire, vers l'an 1303. par Philippe le Bel, pour connoître de tous différends mus entre *Clercs*, comme aussi des fautes, crimes, & délits commis au fait de leur Charge. Une tradition fort douteuse, veut que *les Clercs* du Palais, ayant fait une sortie vigoureuse sur les Anglois, mériterent par cette action, d'avoir une Jurisdiction particuliere, & exercée par des Officiers choisis d'entre eux.

Cette Jurisdiction Royale ne reconnoît que le Parlement au-dessus d'elle, & a plusieurs Officiers, qui sont, un Chancelier, douze Maîtres des Requêtes ordinaires, trois extraordinaires, un Avocat Général & un Procureur Général, un Procureur de Communauté, un Referendaire & Rapporteur en la Chancellerie, un Grand-Audiencier, un Aumônier, des Tréforiers, quatre Notai-

es Secretaires du Royaume, un Greffier
ꝁ plusieurs Huissiers, tous sous la puis-
ance & autorité du Roi de la Bazoche,
ui étoit le Chef de tous ces Officiers.
e Roi étoit unique en son espece, n'y
yant Bazoche qu'à Paris. On dit qu'au-
refois le Roi de la Bazoche avoit sa
nonnoye particuliere, laquelle avoit
ours parmi ses supôts, & non ailleurs,
inon volontairement, & de gré à gré.
ette monnoye rappelle le souvenir de
elle dont parle Plaute *in penulo* qu'il ap-
elle *aurum vel argentum Comicum*. Le
hef de cette Justice a porté la quali-
é de Roi jusqu'au Regne d'Henri IV.
n dit que ce Prince passant un jour
ans les rues de Paris, vit la marche bur-
esque de ces Clercs, qu'ayant demandé
e que c'étoit que ce cérémonial, on lui
pprit que c'étoit le Roi de la Bazoche.
en témoigna du mépris, & les Clercs
'ont pas osé depuis donner le titre de
oi à leur Chef: ils se sont contentés de
appeller Chancelier; cependant ils ont
onservé toujours le mot de *Regne* dans
urs Inscriptions, & dans leurs actes,
u'ils dattent du Regne de N... Chan-
elier. Ils jouissoient autrefois de quel-
ues droits fort considérables, comme
e faire deux Maîtres dans Paris, à cha-
ue mutation de Regne, mais ils ont
erdu la plupart de ces privileges, &

n'ont conservé que leur Jurisdiction dont les Jugemens sont sans appel. Outre les affaires que j'ai dit être de sa compétence, elle connoît encore d'une *cause grasse*, c'est-à-dire, badine, qui est ordinairement fort réjouissante. *Ragueau* rapporte qu'on trouve au Registre d'un Plaidoyer fait à Paris en Parlement, le 6. Mars 1469. que le Roi de la Bazoche demanda par un Avocat le renvoi d'une cause grasse.

La Porte de *la Conciergerie* est dans cette Cour, & fort près du May. *Le Jardin du Roi* étoit autrefois où est aujourd'hui la Conciergerie, & on le nommoit *le grand Preau*. Le Roi y assembloit quelquefois son Conseil, ainsi qu'il paroît par ce passage de Monstrelet : *Le 21. Mai ont été assemblés entre la Sale du Palais, la Chambre du Parlement & les grandes Galeries, par bas, au grand Preau, premierement le Roi, Messieurs le Roi de Sicile, les Ducs de Berry, de Bourgogne, & plusieurs autres Seigneurs Ducs, Comtes, & Barons, Chevaliers, Ecuyers, Bourgeois, Archevêques, Evêques, Abbés, Prélats, Religieux, Clergé, & par spécial l'Université, &c.*

Vis-à-vis la sainte Chapelle, & aussi dans l'enceinte du Palais, il y a une petite Eglise sous l'invocation de *saint Michel*, laquelle est appellée, dans les Ti-

:es du douzieme ſiecle, *Eccleſia ſancti* *Iichaëlis de platea*; l'Egliſe de ſaint Mihel de la place.

Dans cette Egliſe ſont trois Autels, u Chapelles fondées qui ſont à la colıtion du Tréſorier de la ſainte Chapel:. La premiere eſt au maître-Autel, & t ſous le titre de ſaint Michel. La ſeonde eſt ſous celui de Notre-Dame la iſante, *Beatæ Mariæ jacentis.* Celle de int Jacques qui eſt la troiſieme, a été ındée de dix-huit livres pariſis par an, prendre ſur la recepte du Roi à Paris. . chacune de ces trois Chapelles, il y une Confrerie, il y en a même deux à premiere. Les Patiſſiers qui ont pris int Michel pour leur Patron, font faire urs ſervices à l'Autel, qui porte le nom e ſaint Michel. L'Autel, ou Chapelle e Notre-Dame la giſante, eſt pour la onfrerie des Huiſſiers de la Chambre es Comptes, & de celle du Tréſor. elle de ſaint Jacques, eſt pour les Arıers du Guet. Ce fut dans cette Egliſe ıe le Dimanche d'après l'Aſſomption e l'an 1165. fut baptiſé, par Maurice e Sully, Evêque de Paris, *Philippe II.* ıi dans la ſuite fut ſurnommé *Auguſte.* es Parrains de ce Prince furent *Hugues*, bbé de ſaint Germain, *Hervé* Abbé de int Victor, & *Odon* Abbé de ſainte enevieve. La Marraine fut *Conſtance*

sœur du Roi Louis VII. dit le Jeune. Le Roi Philippe Auguste fonda ici en 1210. une Confrerie pour les Pelerins qui ont fait le voyage du Mont saint Michel.

Le Premier Président du Parlement est logé dans le Palais ; son Hôtel est vaste, accompagné de Jardins, & de tout ce qui peut rendre cette demeure commode & agréable.

Comme les Tours étoient autrefois l'ornement des bâtimens Royaux , l'on en remarque un bon nombre au Palais. Celle de *l'Horloge* flanque le Palais, au coin du Quai des Morfondus, & à un Sauval. des bouts du Pont au Change. L'an 1370. Charles V. y fit mettre la premiere grosse Horloge, qu'il y ait eû à Paris. Il fit venir même d'Allemagne un Horloger nommé *Henri de Vic*, exprès pour en avoir soin. Il le logea dans cette même Tour, & lui assigna six sols parisis par jour, sur les revenus de la Ville de Paris. Outre l'Horloge , il y a dans cette Tour une grosse Cloche qui fut jettée en fonte l'an 1371. par *Jean Jouvente*. On ne la sonne que dans les grandes réjouissances; mais le 24. d'Août de l'an 1572. on s'en servit pour une expédition bien horrible , puisque ce fut au signal de cette Cloche, que commença le massacre qu'on fit des Calvinistes. Le Cadran de cette Horloge est orné de quelques

igures de terre cuite, qui ſont de *Ger-
ıain Pilon*. Lorſque ce Cadran fut répa-
é par ordre d'Henri III. on y mit les
ırmes de France & celles de Pologne,
ccolées: on y lit ce Vers:

Qui dedit ante duas, triplicem dabit
ille Coronam.

On lit auſſi ces deux vers de *Paſſerat*,
crits ſur un marbre:

Machina quæ bis ſex tam juſtè dividit
horas,
Juſticiam ſervare monet, Legeſque
tueri.

Sans parler des Tours qu'on compte
ncore aujourd'hui dans l'enceinte du
alais, il y en avoit autrefois pluſieurs
ıtres qui ne ſubſiſtent plus, comme cel-
: de *Beauvais*, de *la Queſtion*, des
ɔyaux, du *Tréſor*, *la Tour quarrée*,
: *Tour Civile*, *la groſſe Tour*, *la Tour-
elle*, dont le nom eſt demeuré à une
es Chambres du Parlement, &c.

Quoique *le Palais* ſoit compoſé de
ıuſieurs corps de bâtimens joints les uns
ıx autres en différens tems, ſans beau-
ɔup d'ordre, ni de ſymétrie, c'eſt néan-
ıoins un édifice qui a un air de gran-
eur digne de nos Rois.

LA PLACE DAUPHINE.

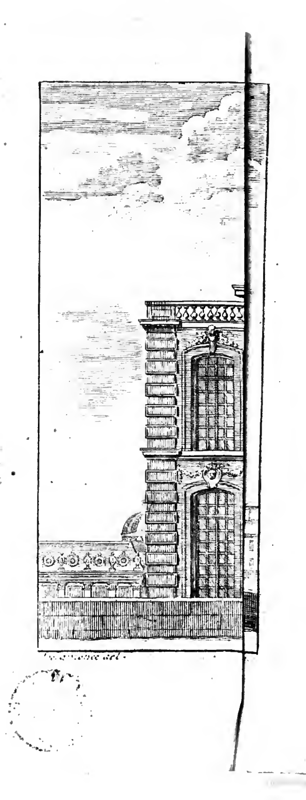
AU sortir du Palais, on entre dans la Place Dauphine, qui est à la pointe de l'Isle, sur laquelle est la Cité. Henri IV. s'y étant transporté en personne, en donna le plan, & la nomma Place Dauphine, en mémoire de la naissance de Louis XIII. qui pour lors, c'est-à-dire, en 1608. n'étoit que Dauphin. Cette Place est de figure triangulaire; les maisons qui la forment sont bâties de brique, & les cordons de pierre de taille. Elles sont toutes d'une même symétrie. Cette Place n'a que deux ouvertures, l'une dans le milieu de la base de ce triangle, & l'autre vis-à-vis, dans l'angle qui est du côté du Pont-neuf. Cette Place a été bâtie sur deux petites Isles, dont l'Abbé de saint Germain étoit Seigneur & Propriétaire. Elles ont subsisté jusqu'à la fin du seizieme siecle. La moins petite s'étendoit en long du côté des Augustins. Le Continuateur de Guillaume de Nangis, la nomme *l'Isle des Juifs*. Des Titres de l'an 1556. l'appellent *l'Isle aux Treilles*, & le P. du Breuil *l'Isle aux Vaches*. L'an 1160. le Roi Philippe fit don au Chapelain de la Chapelle saint Nicolas du Palais, de six muids de vin des Treilles qu'il avoit derriere le Palais. Dans une Charte de

l'an

'an 1250. l'Abbé & les Moines de faint
Germain la nomment leur *Ifle de Seine*,
& s'y réfervent fix deniers fur chaque
Jument pleine, & douze fur chaque
Bœuf, & chaque Vache que l'on y me-
neroit paître. C'eft dans cette Ifle que
l'on fit brûler le 18. de Mars de l'an
1314. le grand-Maître des Templiers,
& le Maître de Normandie. Les Reli-
gieux de faint Germain s'étant plaints
de cette exécution, le Roi déclara qu'il
n'avoit pas prétendu préjudicier à leurs
droits, ni à leurs intentions; ce qui pa-
roît par les Regiftres de la Chambre des
Comptes, & par ceux du Tréfor des
Chartes. L'an 1315. on fit encore brûler
dans cette Ifle trois femmes, pour avoir
fait des breuvages femblables à ceux
dont on accufoit Pierre de Latilly, Evê-
que de Châlons & Chancelier de Fran-
ce, de s'être fervi pour ôter la vie à Phi-
lippe le Bel, & à l'Evêque de Châlons
fon Prédéceffeur. L'autre Ifle étoit de
l'autre côté, vers l'Ecole de faint Ger-
main, & ne contenoit qu'un demi quar-
tier de terre. Elle eft appellée dans les
Titres de faint Germain, tantôt *l'Ifle
de Buffy*, tantôt *l'Ifle du Paffeur aux
Vaches.*

LE PONT NEUF.

LE *Pont neuf* s'étend ſur les deux bras de la Seine, qui ont formé l'Iſle du Palais. C'eſt un des plus beaux Ponts de l'Europe. Sa longueur eſt de cent ſoixante & dix toiſes, & ſa largeur qui eſt de douze, a été partagée en trois parties. Celle du milieu a cinq toiſes, & ſert pour les caroſſes & autres voitures. Les deux autres ſont des Banquettes élevées des deux côtés pour la commodité des perſonnes qui ſont à pied. Ces Banquettes s'élargiſſent en demi cercles ſur chaque pile du pont, & c'eſt-là qu'on tendoit tous les jours ouvriers de miſerables tentes qui embarraſſoient la route & offuſquoient la vûe de ce pont, qui eſt charmante du côté du cours de la riviere. Ces boutiques on été ſupprimées en 1756. ce pont fut commencé du tems d'Henri III. qui y mit la premiere pierre le 30. Mai de l'an 1578. le jour même qu'il avoit vû paſſer la pompe funebre de *Quelus* & de *Maugiron*, ſes plus chers Mignons. Les Rieurs diſoient qu'il donneroit à ce pont le nom de *Pont des pleurs*. Jacques Androuet *du Cerceau*, habile dans la théorie & dans la pratique de ſon art, en fut l'Architecte. Les Guerres civiles & les troubles furent cauſe que cet ouvrage fi



utile fut discontinué jusqu'au regne d'Henri IV. qui le fit achever en 1604. sous la direction de *Guillaume Marchand*. Ce grand Prince pour faire achever ce pont, mit un impôt de dix sols d'entrée pour chaque muid de vin ; & par un amour de pere envers son peuple, il abolit l'impôt d'un sol pour livre que le Roi Henri III. avoit mis sur les Tailles de Bourgogne, de Champagne, de Normandie & de Picardie.

La SAMARITAINE est un des ornemens du Pont neuf. Ce bâtiment avoit été construit sous le regne d'Henri III. à la seconde arche du Pont neuf du côté du Louvre. Il fut détruit en 1712. parce-qu'il périssoit, & fut aussitôt rétabli au même endroit. Ce bâtiment renferme une Pompe qui éleve l'eau, & la distribue ensuite par plusieurs canaux au Louvre, & à quelques autres Quartiers de la Ville. Ce petit édifice est rétabli avec plus d'art & de goût qu'il n'étoit auparavant. Il est composé de trois étages, dont le second est au niveau du Pont. Les faces des côtés sont percées de cinq fenêtres à chaque étage, & de deux sur le devant. Ces deux dernieres sont séparées par un Avant-Corps en bossage rustique, vermiculé, & cintré au-dessus du Cadran, que l'on a placé dans un renfoncement, dont le bas est rempli par un groupe qui

repréſente JESUS-CHRIST avec *la Samaritaine* auprès du puits de Jacob, figuré par un baſſin dans lequel tombe une nape d'eau, qui ſort d'une coquille au-deſſus. La premiere de ces figures eſt de *Bertrand*, & la ſeconde de *Fremin*, Sculpteurs habiles, & de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture. Sous le baſſin eſt cet Inſcription :

FONS HORTORUM

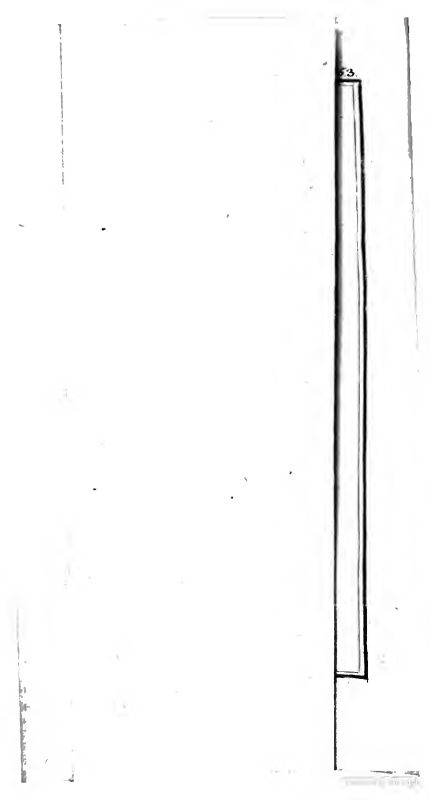
Puteus Aquarum viventium.

Inſcription d'autant plus heureuſe que ſans changer ni ajouter un mot aux paroles de l'écriture, elle indique le ſujet de la dénomination de cet édifice, & en même tems ſa deſtination qui eſt de fournir de l'eau au jardin des Tuileries.

Dans le milieu au-deſſus du cintre, l'on a élevé un Campanille de charpente revêtu de plomb doré où ſont les timbres de l'Horloge, & ceux qui compoſent le Carillon qui joue à toutes les heures.

La Statue équeſtre du Roi Henri IV. eſt un monument qui attire avec juſtice les regards des paſſans. Elle eſt ſur un piédeſtal de marbre blanc, aux quatre coins duquel ſont attachés quatre Eſclaves de bronze qui foulent aux pieds des armes de différentes eſpeces. La figure du Roi Henri le Grand eſt parfaitement belle ; elle eſt d'un Sculpteur nommé




53.

Dupré. Le Cheval eſt de *Jean de Boulogne* : *Coſme II*. GrandDuc de Toſcane en fit préſent à *Marie de Medicis* pour lors Régente du Royaume de France. Les Connoiſſeurs trouvent que cette figure a trop de flanc, & trop de ventre, ce qui fait paroître les jambes du Roi Henri trop courtes, & peu proportionnées. Les ornemens ſont du deſſein & de l'exécution de *Francheville*. Le piédeſtal eſt décoré de bas-reliefs, & d'Inſcriptions qui repréſentent, ou expliquent les principales actions de ce grand Roi. Ce beau monument fut commencé en 1614. mais il ne fut achevé qu'en 1635.

Sur la face principale du piédeſtal on lit cette Inſcription :

ERRICO IV.
GALLIARUM IMPERATORI
NAVAR. R.
LUDOVICUS XIII.
FILIUS EJUS
OPUS INCHO. ET INTERMISSUM
PRO DIGNITATE PIETATIS
ET IMPERII
PLENIUS ET AMPLIUS ABSOLVIT,
EMIN. D. C. RICHELIUS

COMMUNE VOTUM POPULI
PROMOVIT SUPER ILLUST.
VIRI DE BULLION,
BOUTILLIER, P. ÆRARII F.
FACIENDUM CURAVERUNT.
M. D C. XXXV.

Dans la Table qui est au-dessous, est écrit :

QUISQUIS HÆC LEGES,
ITA LEGITO :
UTI OPTIMO REGI
PRECABERIS EXERCITUM FORTEM,
POPULUM FIDELEM,
IMPERIUM SECURUM,
ET ANNOS DE NOSTRIS
B. B. F.

Sur la face qui est du côté du Fauxbourg saint Germain, sont représentées, en bas-reliefs, les Batailles d'*Arques*, & d'*Yvri* : les principales circonstances en sont expliquées par deux Inscriptions qu'on y lit, dont la premiere est ainsi conçue :

GENIO GALLIARUM S.
ET INVICTISSIMO R.

QUI ARQUENSI PRÆLIO
MAGNAS
CONJURATORUM COPIAS
PARVA MANU FUDIT.

La seconde :

VICTORI TRIUMPHATORI
FERETRIO, PERDUELLES
AD EVARIACUM
CÆSI MALIS VICINIS
INDIGNANTIBUS, ET FAVENTIBUS
CLEMENTISS. IMPER.
HISPANO DUCI OPIMA
RELIQUIT.

Sur la table qui est du côté du Pont-Royal, est marquée l'entrée triomphante du Roi Henri le Grand dans Paris, le 22. de Mars 1594.

N. M. REGIS
RERUM HUMANARUM OPTIMI,
QUI SINE CÆDE URBEM
INGRESSUS, VINDICATA
REBELLIONE, EXTINCTIS
FACTIONIBUS, GALLIAS

OPTATA PACE COMPOSUIT.

Enfin ſur la face qui eſt du côté de la Samaritaine, ſont marquées la priſe d'Amiens, & celle de Montmelian en Savoye; la premiere par cette Inſcription :

AMBIANUM HISPANORUM
FRAUDE INTERCEPTA ERRICI
M. VIRTUTE ASSERTA,
LUDOVICUS XIII. M. P. F.
IISDEM AB HOSTIBUS SÆPIUS
FRAUDE AC SCELERE
TENTATUS
SEMPER JUSTITIA
ET FORTITUDINE SUPERIOR FUIT.

La Priſe de Montmelian par celle-ci.

MONS
OMNIBUS ANTE SE DUCIBUS,
REGIBUSQUE FRUSTRA
PETITUS,
ERRICI M. FELICITATE
SUB IMPERIUM REDACTUS,
AD ÆTERNAM SECURITATEM
AC GLORIAM
GALLICI NOMINIS.

Sur la grille de fer qui enferme ce Monument, est l'Inscription qui suit :

LUDOVICUS XIII. P. F. F.
IMPERII, VIRTUTIS,
ET FORTUNÆ OBSEQUENTISS.
HÆRES I. L. D. D.
RICHELIUS C.
VIR SUPRA TITULOS
ET CONCILIA OMNIUM
RETRO PRINCIPUM, OPUS
ABSOLVENDUM CENSUIT.
NN. II. VV. DE BULLION
BOUTHILLIER,
S. A. P. DIGNITATI ET REGNO
PARES,
ÆRE, INGENIO, CURA,
DIFFICILLIMIS TEMPORIBUS
P. P.

Je ne sçai où *le Maire* a pris que ces Inscriptions étoient de *Benigne Millotet*, Avocat Général au Parlement de Dijon. Dans ma jeunesse, j'ai oui dire à des gens de Lettre fort âgés, qu'elles étoient de M. *Gaulmin*, mort Conseiller d'Etat en l'an 1665. en réputation d'un des

plus sçavans hommes, & des meilleurs critiques de son siecle. J'ai lû depuis la même chose dans un Livre * de feu M. *Charpentier* de l'Académie Françoise, qui assure que cette Statue Equestre d'Henri le Grand devoit avoir des Inscriptions Françoises qui furent composées par le fameux P. *Cotton* Jesuite, mais que comme il y falut ajoûter quelque chose, lorsque ce monument fut achevé, on en fit faire de nouvelles par M. *Gaulmin* qui aima mieux les faire latines, que Françoises, parcequ'il entendoit mieux la Langue de l'ancienne Rome, que la Langue Françoise.

Avant que de finir cet article, je remarquerai, que quoique la Statue d'Henri IV. soit parfaitement belle, & que la figure du cheval ait de grands défauts, cependant un usage ridicule fait qu'en parlant de ce Monument, on dit toujours *le Cheval de bronze*, sans dire un seul mot de la Statue du Grand Henri ; ce qui a fait dire à un de nos Poëtes * :

Superbes Monumens, que votre vanité
Est inutile pour la gloire
Des grands Heros dont la mémoire
mérite l'immortalité !
Que sert-il que Paris au bord de son Canal
Expose de nos Rois ce grand Original

Qui sçut si bien regner, qui sçut si
bien combattre,
On ne parle point d'Henri quatre
On ne parle que du Cheval.

LE PONT NOTRE-DAME.

L'An 1412. les Religieux de saint Magloire, Seigneurs propriétaires de la place qu'occupe ce Pont, permirent à la Ville de le faire large de douze toises, & d'élever des maisons dessus. Charles VI. lui donna le nom de *Pont Notre-Dame*. Ce Prince le Duc de Guyenne son fils aîné, les Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles, y mirent la premiere pierre. On stipula dans l'acte de fondation qu'aucun Orfévre ni Changeur n'y pourroient demeurer, & que le Roi y auroit toute Justice, & Seigneurie, *Mere & mixte impere*, & les *Lots & Ventes*. Les Religieux de saint Magloire s'opposerent à l'enregistrement des Lettres du Roi à la Chambre des Comptes, mais nonobstant leur opposition, elles y furent enregistrées.

Ce Pont tomba le 25. de Novembre de l'an 1499. par la faute du Prévôt des Marchands & des Echevins. Il n'y périt que quatre ou cinq personnes; le Prévôt des Marchands & les Echevins furent mis en prison, & condamnés à dédom-

mager les intéressés. On prit sur l'amende cent livres *parisis*, pour être employées à faire dire un Service solemnel en l'Eglise de Paris, pour le repos de l'ame des quatre ou cinq personnes qui avoient péri. Les prisonniers moururent en prison, n'ayant pas assez de bien pour réparer le tort fait aux autres.

En la place de cet ancien Pont, on commença celui qu'on voit aujourd'hui, & Guillaume de Poitiers Seigneur de Clerieu, pour lors Gouverneur de Paris, en posa la premiere pierre le 28. Mars que l'on comptoit encore 1499. selon l'ancien calcul, & il fut achevé en 1507. ainsi que nous l'apprend une Inscription qu'on mit à une des arches de ce Pont: elle étoit ainsi conçue:

Soit mémoire que Samedi 10. *de Juillet* 1507. *environ sept heures du soir, par Noble Homme* DREUX RAGUIER *Prévôt des Marchans,* JEAN DE LIEVRE, PIERRE PAULMIER, NICOLAS SEGUIER, *&* HUGUES DE NEUVILLE, *Echevins de la Ville de Paris, fut assise la derniere pierre de la sixieme & derniere arche du Pont de Notre-Dame de Paris, & à ce étoit présent quantité de peuple de ladite Ville, par lequel pour la joie du parachevement de ce*

grand, & magnifique œuvre, fut crié NOEL, *& grande joie démenée, avec trompetes & clairons, qui sonnerent par long espace de temps.*

Malgré ce témoignage si précis, *le Maire*, & *Sauval*, ont assuré que ce Pont ne fut commencé qu'en 1507. & qu'il ne fut achevé qu'en 1512. Il est chargé dans toute sa longueur de trente-quatre maisons, dix-sept de chaque côté, mais ces maisons ne furent finies, que quelques années après. Elles sont toutes également élevées, & de même structure, ornées sur le devant, de grands Termes d'hommes, & de femmes composés à l'ordinaire d'un demi-corps, & d'une gaines à trois faces, de laquelle pendent autant de festons attachés à un grand cartouche, qui sert comme de ceinture à ces Termes. Ces figures portent sur leur tête des corbeilles remplies de fleurs, ou de fruit. Dans les entre-deux, on voit des Médaillons relevés en couleur de bronze, qui représentent nos Rois, & sont accompagnés d'Inscriptions qui marquent leurs noms, & leurs caracteres. Toutes ces maisons furent ainsi décorées l'an 1660. pour l'Entrée de la Reine Marie Thérese d'Autriche.

Au milieu de ce Pont, sont deux Pompes qui élevent de l'eau de la rivie-

re, pour la distribuer à plusieurs Fontaines de la Ville. L'une est de l'invention de *Joly*, & donne trente pouces d'eau; & l'autre a été inventée par *de Manse*, & en donne cinquante.

En cet endroit du Pont, est une Porte d'Architecture d'ordre ionique : on voit sur cette porte le bandeau de l'arc de deux figures en bas-relief, dont l'une représente un Fleuve, & l'autre une Nayade. Ces deux chefs-d'œuvre sont de *Jean Gougeon*, Sculpteur dont la réputation est généralement connue; ces figures étoient autrefois à un édifice du Marché-neuf, qui a été démoli depuis, pour aggrandir la Place de ce Marché. Au-dessus de cette porte par laquelle on va à ces deux Pompes, est un Médaillon où est le Portrait du Roi Louis XIV. avec cette Inscription :

LUDOVICO MAGNO.

Au-dessous est un marbre noir, sur lequel sont gravés en lettres d'or, ces beaux Vers de *Santeul* Chanoine Régulier de saint Victor :

Sequana cùm primùm Reginæ allabitur Urbi,
Tardat præcipites ambitiosus aquas.
Captus amore loci cursum obliviscitur anceps,

Quo fluat, & dulces nectit in Urbe moras.
Hinc varios implens fluctu ſubeunte canales,
Fons fieri gaudet, qui modo Flumen erat.

Cette Inſcription, qui fait alluſion aux deux Pompes dont je viens de parler, égale en beauté celle que *Sannaʒar* fit pour la Ville de Veniſe : elle a été traduite en Vers François par pluſieurs de nos Poëtes. Je vais rapporter ici deux de ces traductions, en faveur de ceux qui n'entendent pas le Latin : voici celle de *Pierre Corneille* :

Que le Dieu de la Seine a d'amour pour Paris !
Dès qu'il en peut baiſer les rivages chéris,
De ſes flots ſuſpendus la deſcente plus douce
Laiſſe douter aux yeux s'il avance ou rebrouſſe :
Lui-même à ſon canal, il dérobe les eaux,
Qu'il y fait rejaillir par de ſecretes veines ;
Et le plaiſir qu'il prend à voir des lieux ſi beaux,
De grand Fleuve qu'il eſt le transforme en Fontaines.

La traduction suivante est de feu M. Charpentier, de l'Académie Françoise, elle a cela de particulier, qu'elle est renfermée dans le même nombre de Vers, que la Latine ; mais la métamorphose qui fait brûler d'amour la Seine, me paroît outrée & ridicule.

Aussitôt que la Seine, en sa course tranquille,
Joint les superbes murs de la Royale Ville,
Pour ces lieux fortunés elle brûle d'amour :
Elle arrête ses flots, elle avance avec peine,
Et par mille canaux se transforme en Fontaine,
Pour ne sortir jamais d'un si charmant séjour.

Le Pont Notre-Dame est admirable, tant par la solidité, que par la beauté de l'Architecture. Sannazar, Vazari, & tous les Ecrivains qui sont venus depuis, ont tous assûré qu'il avoit été construit sur les desseins de Jean *Juconde*, ou *Joconde*, en François *Joyeux*, né à Verone, sur les desseins duquel avoit été construit peu de tems auparavant *le Petit-Pont* de Paris, ce qui donna lieu à Sannazar de faire cette mauvaise Epigramme, en l'honneur de Juconde ;

Jucundus geminum posuit tibi Sequana
Pontem,
Hunc tu jure potes dicere Pontificem.

Sauval a fort bien remarqué que Sannazar a fait allusion à l'Inscription du Pont de Trajan :

Prudentia Augusti verè PONTIFICIS.

Ici *Sauval* contredit ouvertement tous ceux qui ont dit que le Pont Notre-Dame avoit été bâti sur les desseins de Juconde, & nous assure que les Registres du Parlement, ceux de la Chambre des Comptes, & ceux de la Cour des Aides, disent tous ce fut *Didier de Felin*, Maître des Oeuvres de Maçonnerie de la Ville de Paris, qui avoit eu la Surintendance de l'entreprise de ce Pont, & que Juconde n'en eut que le Contrôle, & la conduite de la pierre qu'on employoit à la construction de cet ouvrage. Cependant quelle apparence qu'un homme du mérite de Juconde, qui quelque temps après fut appellé, pour prendre conjointement avec Raphaël d'Urbin, & Julien de saint Paul, la conduite de la superbe Eglise de saint Pierre de Rome, en la place de *Bramante*, qui venoit de mourir, eut été assujetti en France, à suivre les idées, & les desseins d'un Maître des Oeuvres de Maçonnerie de la Ville de Paris ?

Après avoir tant de fois parlé de *Juconde* dans cet article, il est, ce me semble, à propos de faire un peu connoître cet homme si merveilleux par la variété de ses connoissances, & par la multiplicité de ses talens. Il étoit né à Verone vers le milieu du quinzieme siecle, d'une famille noble. Il fit de grands progrès dans les Belles-Lettres, dans les Langues sçavantes, dans la Philosophie, dans la Théologie, dans les Antiquités, & fut très-habile dans les beaux Arts. Vers l'an 1490. il enseignoit la Langue Grecque à *Lodron* petite Ville dans le Diocèse de Trente, & ce fut là qu'il eut *Jules-César Scaliger*, encore enfant, au nombre de ses Ecoliers. Cette derniere circonstance a rendu son état équivoque, ainsi que je le dirai incessamment. Les uns ont dit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de *saint Dominique*; & les autres, qu'il étoit *Cordelier*. Jules-César Scaliger qui vouloit sans aucune preuve descendre des Princes de Vérone, n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit donner quelque ressemblance à cette fable. Il crut qu'un homme du relief de Juconde, célébre par les qualités de son esprit, & d'ailleurs né Gentilhomme, lui conviendroit pour Précepteur. Il feignit donc, personne ne pouvant alors le convaincre de faux, que Jean Joconde lui avoit en-

ſeigné les Elémens de la Langue Latine & de la Grecque. Il s'en eſt vanté dans ſa ſeconde déclamation contre Eraſme, dans ſes Poëſies, dans ſes exercitations contre Cardan, ſurtout dans la 329ᵉ. où pour bien louër Joconde qu'il ſçavoit avoir été Moine, ſans qu'il ſçût préciſément de quel Ordre il étoit, il s'avantura d'en faire un grand Péripatéticien, & de lui attribuer une parfaite connoiſſance de la Théologie de Scot, *Scoticæ Sectæ ſummus Theologus*. Scaliger s'en formoit cette idée parce qu'il étoit lui-même grand Péripatéticien, & qu'ayant été Cordelier, il avoit fort étudié les ſubtilités de Scot. Joſeph Scaliger eſt encore allé plus loin que ſon pere; & dans ſa longue Lettre à *Douza*, où il déduit ſa Généalogie des Princes de Vérone, il n'a pas héſité à dire que ſon pere avoit eu pour Précepteur Jean Joconde Véronois, créature de la famille des l'Eſcales, homme docte & vertueux, qui depuis s'étoit fait *Cordelier*. Cette autorité, toute foible qu'elle eſt en cette occaſion, en a cependant tellement impoſé à ceux qui ont écrit ſur les Antiquités de Paris, depuis du Breul, juſqu'à le Maire, incluſivement, qu'ils ont tous écrit que Joconde étoit *Cordelier*, quoiqu'il fut très-certainement Dominicain. *George Vaſari* qui étoit né en

1510. quatre ou cinq ans tout au moins avant la mort de Joconde, qui depuis avoit voyagé dans tous les lieux d'Italie que celui-ci avoit fréquentés, & qui a écrit la vie de Joconde Peintre & Architecte, dit positivement que Joconde étoit Dominicain. *Onuphre Panvin* de Vérone, né l'an 1529. & mort dix ans avant le Vasari, dit aussi que Frere Jean Joconde étoit Dominicain. *Séraphin Razzi* Florentin, Religieux Dominicain dès l'an 1540. a mis Joconde dans le Catalogue qu'il a fait des Dominicains illustres. Quelque chose de plus fort encore, c'est que *Wading* Cordelier & Ecrivain extrêmement exact, n'a en nulle façon parlé de Joconde dans le Catalogue qu'il a donné des Ecrivains de l'Ordre des Freres Mineurs, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire si Joconde avoit été Cordelier. Après tant de témoignages d'Auteurs, dont la plupart étoient presque contemporains de Joconde, je ne vois pas qu'on puisse raisonnablement douter qu'il ait été Dominicain.

Le *Petit Pont* dont je vais parler est sur la même ligne que le Pont Notre-Dame; & quoique la rue qui conduit de l'un à l'autre, ne soit pas des plus longues, cependant elle change trois fois de nom. Celle qui est au bout du Pont Notre-Dame, se nommoit en 1457. la rue

de *la Planche-Saint Denis de la Chartre*. On la nomma ensuite la rue *du Moulin*, enfin la rue de *la Lanterne*. Elle change de nom presque aussi tôt, & se nomme la rue de *la Juiverie*, à cause des Juifs qui y ont long-tems demeuré, & qui y étoient déja établis dès le tems de Philippe-Auguste. L'an 1389. elle se nommoit la rue d *la Vieille Juiverie*, & en 1552. elle étoit en partie occupée par une Halle, nommée *la Halle de Beausse* C'est dans cette rue qu'est la principale porte de l'Eglise de la Magdeleine. Enfin le troisieme nom de cette rue est la rue du *Marché-Palus*, ainsi nommée, parce qu'il s'y tenoit un Marché, & qu'une partie des ruisseaux & des immondices de la Cité s'arrêtoient en cet endroit avant que le Marché-neuf fût fait, & y formoient une espece de Marais, *Palus*. Elle finit au Petit-Pont. M. *de Valois* a crut qu'il y avoit en cet endroit un Pont de bois du tems du Roi Chilperic, & que c'est celui dont il est parlé dans le 32. chapitre du sixieme Livre de Gregoire de Tours. Il a été plusieurs fois renversé par les eaux, & plusieurs fois refait, tantôt de bois, tantôt de pierre. En 1175. l'Evêque *Maurice* le fit refaire de pierre, mais à peine dura-t'il onze ans, il fut renversé par une inondation en 1196. Ayant été rétabli, il fut encore

renversé en 1206. Ce Pont eut le même sort en 1280. 1296. & 1325. En 1394. on le bâtit de pierre, des amendes de certains Juifs. Voici le fait. *Denis de Machault* ayant en 1393. abjuré le Judaïsme, disparut l'année suivante : sept Juifs furent accusés de l'avoir tué ou du moins de l'avoir fait absenter de Paris, après l'avoir engagé pour de l'argent à quitter la Religion Chrétienne : outre tous leurs biens qu'on confisqua, ils furent condamnés à avoir le foüet trois Samedis de suite, & à dix mille livres d'amende.

La Chronique de Charles VI. & l'Histoire de Juvenal des Ursins, rapportent ce fait un peu autrement. La premiere dit que lorsqu'on vint à chasser les Juifs, quatre furent réservés dans les prisons du Châtelet, accusés d'avoir assommé un Juif converti ; qu'ensuite ayant été condamnés à avoir le foüet par tous les Carrefours de Paris quatre Dimanches consécutifs, après avoir souffert la moitié de la peine, ils donnerent pour se racheter de l'autre moité, dix-huit mille francs d'or, dont fut bâti le *Petit-Pont*. Jean le Coq Avocat du Roi qui fut appellé, & présent au Procès, dit que le Prevôt de Paris assisté de quantité d'Avocats & de Docteurs en Théologie, les avoit condamnés à être brûlés ; qu'en

ayant appellé, la Sentence avoit été cassée le 7. d'Avril 1394. & que la Cour par son Arrêt confisquant les biens de ces sept Juifs, ordonna de plus qu'ils seroient bannis, foüetés trois Samedis de suite aux Halles, à la Greve, & à la Place Maubert; que cependant ils garderoient la prison jusqu'à ce qu'ils eussent fait revenir Machault, & payé dix mille livres d'amende : que de ces dix mille livres l'Hôtel-Dieu en auroit cinq cens livres, & que le reste seroit employé à commencer le Petit-Pont, & que contre la porte de derriere de l'Hôtel-Dieu il seroit dressé une Croix de pierre, sur laquelle il y auroit une Inscription, qui marqueroit que ce Pont auroit été fait de l'argent des Juifs. Les Regiftres du Conseil du Parlement disent qu'en 1395. au mois de Juin, la Cour pour lever cette somme, commit Etienne de Guiri, Pierre l'Esclat, & Robert Maugier, Conseillers au Parlement.

Ce nouveau Pont fut commencé au mois de Juin, & le Roi Charles VI. y mit la premiere pierre. Il ne fut achevé qu'onze ans & demi après, sçavoir en 1406. à la S. Martin. Ce Pont-ci ne dura qu'un an, & fut emporté par les eaux pour la septieme fois. La Cour & la Ville se cottiserent pour faire rétablir le

Pont qui donne lieu à cette article, & il ne fut achevé qu'en 1409. le 10. Septembre. On prétend que ce fut *Jean Joconde* Dominicain de Vérone qui en donna le dessein, & conduisit les travaux. Après ce rétablissement, *Sauval* ne trouve rien qui nous apprenne de combien de tems fut la durée de ce Pont. le P. du Breul, & une Inscription qu'il rapporte, nous font seulement connoître qu'en 1552. les maisons qui étoient sur ce Pont, furent rebâties de même symétrie. Par une Inscription qui y étoit encore du tems de Sauval, il paroissoit que les maisons que nous y avons vûes avant l'incendie arrivé en 1718. avoient été construites en 1603.

En 1718. le 27. d'Avril, le Petit Pont, & les maisons qui étoient dessus, furent détruites par un incendie, & voici ce qui le causa. A sept heures & un quart du soir, on vit descendre deux grands bateaux de foin fort enflâmés, & dont on avoit imprudemment coupé les cordes au-dessous du Pont de la Tournelle. Ces deux brûlots se suivoient de près, & s'arrêterent chacun sous un arche du Petit Pont, où ayant été retenus par les ceintres & les arcboutans de charpente qui soûtenoient la voûte, le feu dont ils étoient embrasés y prit, & commença à se manifester par la maison d'un Marchand

Marchand de Tableaux qui demeuroit attenant le petit Châtelet. Il augmenta avec tant de violence, que quelque secours qu'on y donnât, toutes les maisons qui étoient sur ce Pont furent brûlées. On n'a jamais pû découvrir au vrai par quel accident le feu avoit pris au premier bateau de foin. Selon toutes les apparences, ç'a été par la faute de quelque fumeur dans ce bateau. D'autres assûrent que c'est par la crédulité d'une mere dont l'enfant s'étant noyé au-dessous du Pont de la Tournelle, elle eut recours à un pain de S. Nicolas de Tolentin, elle plaça au milieu de ce pain un cierge allumé, & l'abandonna dans une sebille au cours de l'eau, & crut que l'écuelle de bois s'arrêteroit à l'endroit où le corps de son fils seroit enfoncé. Au lieu de l'effet que cette femme simple en atendoit, la sebille fut dirigée vers un bateau de foin auquel le Cierge allumé mit le feu. Tout cela est fort incertain. Le Parlement par son Arrêt du 3. de Mai 1718. ordonna entr'autres choses, qu'il seroit fait dans toutes les Paroisses de la Ville & Fauxbourgs de Paris une quête générale pour subvenir aux nécessités de ceux qui avoient été ruinés par cet incendie, & que les contraintes par corps pour dettes civiles ne pourroient être exercées pendant six mois contre ceux

qui avoient souffert dudit incendie, &c. L'argent de la quête monta à cent onze mille huit cens quatre vingt dix-huit livres neuf sols neuf deniers, de laquelle somme la distribution a été reglée par Arrêt du Parlement du 20. Août 1718.

A peine le feu étoit-il éteint, qu'on songea efficacement à reconstruire le Petit Pont. On le rebâtit de pierre, mais sans maisons dessus, ce qui donne un peu d'air à ce Quartier, qui étant très-serré, & tout auprès de l'Hôtel-Dieu, en avoit grand besoin.

Le Pont au Change est au-dessous de celui de Notre-Dame, & sur le même Canal. Une Charte de Charles le Chauve, & une autre de Charles le Simple, son Petit-Fils, parlent de ce Pont; mais *Sauval* a fait voir que ces Chartes sont supposées, quoique le Pere *Labbe*, & le Pere *du Breul* les ayent cru véritables. Ce Pont ne fut d'abord bâti que de bois, & fut communément appellé *le grand Pont* jusqu'en l'an 1141. que Louis VII. ordonna que son Change, & tous les Changeurs de Paris demeurassent sur ce Pont, & depuis il a toujours porté le nom de *Pont au Change*. En 1618. il y avoit encore des Orfévres d'un côté de ce Pont, dans cinquante forges, & des Changeurs vis-à-vis sur l'autre côté, dans cinquante-quatre Changes. On l'a appellé aussi

autrefois *le Pont au Oiseaux*, parceque les Fêtes & les Dimanches, les Oiseliers y venoient vendre toute sorte d'Oiseaux : ce qui leur avoit été permis à condition d'en lâcher deux cens douzaines, à l'heure que nos Rois & nos Reines passeroient sur ce Pont, le jour de leur Entrée triomphante. Pendant que ce Pont n'a été que de bois, il a été plusieurs fois entraîné par le débordement des eaux, & par les glaces. Il fut même consumé par le feu le 24. d'Octobre de l'an 1621. & l'an 1639. l'on commença à le bâtir de pierre, tel qu'il est aujourd'hui, le 19. de Septembre de cette derniere année, & il ne fut achevé que le 20. d'Octobre de l'an 1647.

Comme Paris est aujourd'hui plus peuplé qu'il n'a jamais été, il y avoit long-tems qu'on s'appercevoit que le *Quai des Morfondus* étoit trop étroit, & que cela causoit tous les jours des embarras également incommodes & dangereux, pour les équipages, & pour les gens de pied. M. *Turgot* Conseiller d'Etat, & Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, voulant remédier en 1738. à une partie de ces incommodités, fit élargir le Quai des Morfondus, au moyen de deux angles saillants, qu'on a formés, l'un au bout du Pont au Change, vis-à-vis la Tour de l'Horloge du Palais,

& l'autre au Pont-neuf, presque vis-à-vis la Statue Equestre de Henri le Grand. Pour cet effet la Ville a acheté quatre maisons qui étoient les quatre dernieres du Pont au Change, dont trois appartenoient à des Particuliers, & la quatrieme au Grand-Prieuré de France, & les ayant fait abattre, a formé en cet endroit une petite Place, où commence un Trotoir qui regne le long du Parapet du Quai des Morfondus, & se termine au Pont-neuf. Sur le Pignon de la maison qui fait l'angle du Pont au Change, du côté du Palais, on a encastré une tablette de marbre blanc sur laquelle on a tracé *une ligne Méridienne*, les Signes du zodiaque & les heures, & on y a coulé du plomb, pour rendre le tout plus visible. Le stile qui marque les heures est doré, & le Soleil est de cuivre doré d'or moulu. Cette Ligne Méridienne a été dirigée, & tracée par M. *de Cassini*, Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, & Maître des Comptes à Paris. Tout ce qui regarde d'ailleurs cette Méridienne, a été exécuté par le Sieur *Langlois* Ingénieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique, & le plus habile ouvrier de toute l'Europe en ce genre. Il est mort il y a quelque tems.

A l'autre bout de ce Pont, on voit


Nazionale V. E. III
NAPOLI



Herisset Sculp.

MONUMENT QUI EST AU P.T AU CHANG

une Statue de Louis XIV. à l'âge de dix ans. Une Victoire paroît au-dessus, tenant une Couronne de Laurier à la main dont elle va couronner ce jeune Prince. Il est élevé sur un piedestal, à côté duquel le Roi Louis XIII. & la Reine Anne d'Autriche sont représentés de grandeur naturelle, & avec leurs habits Royaux. Toutes ces figures sont de bronze sur un fond de marbre noir, & ont été sculptées par *Simon Guillain*. Sur le piedestal de la statue de Louis XIV. est cette Inscription :

CE PONT a été commencé
le 19. *de Septembre* 1639. *du glorieux*
Regne de LOUIS LE JUSTE,
& achevé le 20. *d'Octobre* 1647.
Regnant LOUIS XIV.
sous l'heureuse Régence de la Reine
ANNE d'AUTRICHE *sa Mere.*

Sur une table de marbre noir qui est dans le soubassement, est l'Inscription qui suit :

Par ordre de Pierre Seguier Chancelier de France ; Claude de Mesmes, Comte d'Avaux ; Michel Particelle Seigneur d'Emery, Surintendant des Finances ; Jean Auberry ; André le Févre Sieur d'Ormesson ; Dominique Seguier, Evê-

que de Meaux, Prêtre, Aumônier du Roi; Jacques Tubeuf Intendant des Finances, Président des Comptes, Daniel de Prejezac, Conseiller ordinaire de sa Majesté en ses Conseils d'Etat; Olivier le Févre d'Ormesson, aussi Conseiller de sa Majesté en sesdits Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel; & François le Févre Seigneur de Mormant; Claude Ridel, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président Trésorier Général de France à Paris, Commissaire député pour la direction de ces Ouvrages construits aux dépens des Propriétaires incommutables des maisons dudit Pont, suivant les Arrêts du Conseil, Lettres Patentes, & Edits vérifiés en Parlement.

On peut aller de ce Pont à celui de Notre-Dame, par un Quay couvert, appellé le *Quay de Gêvres*, soutenu par des voutes extrêmement hardies, qui sont prises sur le lit de la riviere.

Comme il s'étoit commis la nuit plusieurs vols sur ce Quay, le Roi ordonna au mois de Juin 1727. qu'on y mît quatre portes de fer à ses dépens, & elles y furent posées le premier du mois de Juillet suivant.

Il y avoit auprès du Pont au Change un autre Pont aussi de bois, qui fut appellé *le Pont aux Colombes*, parcequ'on y vendoit des Pigeons. On le nomma ensuite *le Pont aux Meuniers*, parcequ'ils avoient fait construire plusieurs Moulins entre ces arches. Ce Pont fut emporté par les glaces en 1196. 1280. 1325. & 1407 L'an 1416. il fut si fort ébranlé, qu'une partie de ses maisons tomba dans l'eau; mais ayant été entierement emporté le 22. de Décembre 1596. *Charles Marchand* Colonel des Arquebusiers, & des Archers de la Ville, le fit construire à ses dépens, à condition qu'à l'avenir il seroit appellé *le Pont Marchand*. Il fut commencé l'an 1608. & achevé vers l'an 1609. Il fit mettre à chaque bout une table de marbre noir, sur chacune desquelles étoient gravés ces deux Vers :

Pons olim submersus aquis, nunc mole resurgo :
Mercator fecit, nomen & ipse dedit.

La nuit du 24. d'Octobre 1621. le feu prit à ce Pont à l'occasion d'une fusée qui fut jettée par un jeune homme nommé l'*Empereur*. Le Pont au Change en fut aussi consumé. En moins de trois heures, il y eut cent quarante maisons entierement brûlées. Presque tous ceux qui demeuroient sur ces deux Ponts fu-

rent ruinés. Outre six mille livres qu'on leur donna, on quêta pour eux dans toutes les Paroisses. Le Parlement leur permit de se retirer à saint Louis pour y être nourris & logés pendant six mois. Lorsque l'on reconstruisit en pierre du Pont au Change, on y comprit l'emplacement qu'occupoit le Pont Marchand: ainsi ces deux Ponts voisins ont été réunis en un seul.

Le *Pont S. Michel* a pris son nom, ou parcequ'il conduit à la Porte S. Michel, ou bien à cause de la petite Eglise de S. Michel qui est dans l'enclos de la Cour du Palais. On le nommoit autrefois le *Pont neuf* & le *Pont neuf S. Michel*, mais à la fin le nom qu'il porte aujourd'hui a prévalu, & lui est resté seul. L'an 1378. il se tint au Palais une assemblée composée de deux Présidens, soixante-sept Conseillers, du Doyen, du Chantre, du Pénitencier, de quatre Chanoines de Notre-Dame, & de cinq Bourgeois. Dans cette assemblée il fut résolu de construire ce Pont, & on fit ensuite commandement au Prevôt de Paris de le commencer. Celui-ci à l'ordinaire, ainsi qu'aux autres ouvrages publics, y fit travailler les *Vagabonds*, *les Joueurs* & les *Faineans*. On croit qu'il n'étoit que de bois: aussi fut-il emporté plusieurs fois par les débordemens,



Plan et Description du Quartier de S.t Jacques de la Boucherie avec ses Rues et ses Limites

Limite du Quartier des Halles

Limite du Quartier de S.t Opportune

Limite du Quartier de S.t Martin

Limite du Quartier de la Greve

Rue S.t Denis

S.t Leu S.t Gilles

Barrure

Fontaine

R. Quincampoix

R. de Venise

Le S.t Sepulcre

S.t Josse

Bureau des Marc.ds Merciers

R. Aubry le Boucher

R. Ogniard

R. Trousse Vache

R. des Lombards

Hop. de S.te Catherine

C. de Sac

R. de Marivaux

R. des Ecrivains

R. d'Avignon

S.t Jacques de la Boucherie

R. de la Place aux veaux

la Lanterne

R. de la Vieille Monnoye

Fontaine

Fontaine

J.B. Scotin Sculp.

ou par les glaces. Le dernier de ces accidens arriva le 30. de Janvier de l'an 1616. En 1618. on le rebâtit de pierres, & il fut chargé de bâtimens comme les autres. Il consiste en trois arches & en trente-deux maisons de même symétrie. Ces maisons forment du côté des Quais, l'aspect le plus désagréable & le plus indécent. Peut-on concevoir que l'on n'ait point encore pris le parti de les abbattre après les tristes événemens de leurs chutes, & des incendies qu'elles ont éprouvées, & auxquels elles sont encore exposées tous les jours! Non-seulement elles nuisent à l'agrément de la vue qu'elles bouchent entierement, mais encore au passage de l'air toujours abondant sur les rivieres, & si nécessaire à la santé des nombreux habitans de cette ville immense.

II. *Le Quartier de S. Jacques de la Boucherie.*

LE Quartier de S. Jacques de la Boucherie est borné à l'Orient par les rues Planche-Mibray, des Arcis, & de S. Martin exclusivement; au Septentrion par la rue aux Oues exclusivement; à l'Occident, par la rue S. Denis, depuis le coin de la rue aux Oues, jusqu'à la rue de Gevres, y compris le Marché de la

porte de Paris, & le grand Châtelet inclusivement; & au Midi, par la rue & le Quay de Gevres aussi inclusivement. L'on y compte cinquante-cinq rues.

L'Eglise de *S. Jacques de la Boucherie* a donné son nom à ce Quartier. Elle a pris le sien de la Boucherie de la porte de Paris, & n'étoit anciennement qu'une Chapelle bâtie vers l'an 954. sous l'invocation de sainte Anne, selon les uns, ou de S. Agnès selon d'autres. Mais on ne peut adopter aucun de ces sentimens. 1°. le culte de sainte Anne n'a été établi en France qu'au XIII. siecle. 2°. il ne se trouve dans les titres de S. Jacques aucun vestige du culte de sainte Agnès. On dit que l'Eglise de S. Jacques étoit Paroissiale dès 1119 : on commença à la rebâtir & à l'agrandir en 1340. La Tour qui a environ 30. toises de hauteur, fut commencée en 1508. & ne fut entierement achevée que sous François I. en 1521. ou 1522. La Cure de cette Eglise est à la nomination du Prieur & des Religieux de S. Martin des Champs. Ils conferent aussi trois Chapelles de la même Eglise, alternativement avec l'Archevêque de Paris, depuis le Concordat qu'ils passerent en 1331. Dès l'an 1123. l'Evêque *Estienne* avoit à l'exemple de ses prédécesseurs, fait don au Prieur de S. Martin de la moitié du ca-

fuel de cette Cure. Ce partage ne plut point à *Gui*, qui, au commencement du treizieme siecle, étoit Archiprêtre de Paris, & Curé de S. Jacques de la Boucherie. Pour s'en délivrer, il s'adressa au Pape Innocent III. qui en 1207. délégua pour Juges l'Abbé de S. Jean en Vallée, le Chantre, & l'Archidiacre de Chartres, qui donnerent gain de cause au Prieur de saint Martin. Le Curé recourut encore au Pape, & en obtint pour nouveaux Juges, le Prieur de saint Victor, l'Archiprêtre de saint Severin, & Pierre Pulvereau Chanoine de Notre-Dame : ceux-ci confirmerent la décision des premiers Juges, & le Pape y ajoûta la sienne par sa Bulle du 20. Décembre 1209. Toutes ces décisions n'en imposerent point à sept des Curés successeurs de *Gui*, mais ils ne furent pas plus heureux que lui. Enfin cette contestation fut portée au *Concile de Bâle*; les Peres qui le composoient en prirent connoissance, & déciderent en faveur des Religieux. Le Parlement de Paris jugea de même en 1626. en laissant cependant le choix au Curé de donner tous les ans cinq cens livres, avec la moitié des cires, ou de donner la moitié du casuel.

L'Eglise de saint Jacques étant devenue trop petite pour le grand nombre de ses paroissiens, on a été obligé d'y faire

à diverses reprises des augmentations qui l'ont rendu entierement irréguliere, parce qu'on n'a pas été maitre de choisir le terrein : mais ce défaut est bien réparé par le soin que l'on a eu de la décoration intérieure de cet édifice. On y voit éclater de toutes parts les effets du zele du Pasteur & des Paroissiens pour la maison du Seigneur.

Anciennement le Chœur n'étoit environné que d'une fermeture de bois, * on l'a supprimée en 1731. & on a substitué une belle grille de fer qui n'a été finie qu'en 1735. au-dessus de la porte principale est un Christ qui étoit à l'ancienne porte. C'est un morceau admirable, chef-d'œuvre du fameux *Sarrazin* Sculpteur.

Quelques années après l'Oeuvre a été reconstruite à neuf & parfaitement décorés ainsi que la chaire du Prédicateur.

On travaille actuellement (1759) à mettre une Orgue neuve à la place de l'ancienne qui déperissoit de vétusté. Lorsqu'on se détermina à faire cette re-

* Cette fermeture de bois étoit de 1626. auparavant le chœur étoit fermé par des panneaux de pierres à jour. On lit dans un compte de la Fabrique de 1405. depense. *Pour avoir fait plusieurs panneaux de taille au pourtour du Cuer, parmi lesquels l'on regarde Dieu dehors ledit Cuer au maître-autel.* Histoire de la Paroisse S. Jacques de la Boucherie. pag. 83.

paration, on pensa préalablement à en faire une autre plus essentielle & qui fait aujourd'hui un très bel effet : on a reblanchi cette Eglise en entier, & en même tems on a enlevé toutes les Epitaphes dont les piliers étoient couverts sans aucun ordre, & on les a distribuées en différens endroits où on peut les lire commodément. Quelques-unes ont été placées avec symétrie à un certain nombre de piliers, d'autres ont été scellées aux murs de refend des deux passages tant de la Sacristie que de l'endroit appellé *la Cour des Saints* : * une autre partie assez considérable a été transportée sous les charniers.

La perte de beaucoup de titres anciens n'a pas permis à l'historien ** de cette Paroisse de faire mention des bienfaicteurs primitifs de cette Eglise. Il n'a pu remonter plus haut que 1380. Dans cette

* C'est proprement la cour des charniers. On l'appelle *la cour des Saints* parceque l'on y avoit déposé plusieurs Images des Saints Apôtres qui selon une tradition ancienne étoient autrefois à chaque pilier du chœur. On les ôta en 1626, lorsqu'on supprima une cloture de pierre à panneaux qui environnoit le chœur pour y mettre une fermeture de bois. *ibid.*

** M. L... V... qui a donné en 1758. un vol. in 12 intitulé *essai d'une histoire de la Paroisse de S. Jacques de la Boucherie &c.* chez Prault pere Quay de Gevres à Paris.

année le 31. de Juillet mourut *Jacqueline*, dite, *la Bourgeoise*, teinturiere rue Marivaux. Ses bienfaits sont énoncées dans une Epitaphe en vers françois qui se voit présentement au pilier qui est entre la Chapelle de la vierge & celle de la Communion.

Une Inscription aussi en vers françois placée à un pilier regardant l'Orient, en venant de la Sacristie au chœur, fait mention de plusieurs fondations faites à l'Eglise de S. Jacques par *Jean Taillefer* & *Jeanne Damiens* sa femme, leur Epitaphe est de 1380.

Simon de Dampmartin varlet de chambre du Roi, notre Sire changeur & Bourgeois de Paris, comme il est qualifié dans son Epitaphe, & *Marguerite* sa femme sont fondateurs d'une Chapelle dans cette Eglise. Leur Epitaphe qui étoit dans cette Chapelle se lit aujourd'hui au pilier qui fait face à celle de *Jean Taillefer* : *Simon de Dampmartin* mourut en 1399. sa femme étoit morte dès 1394.

Nicolas Boulard Ecuyer de cuisine du Roi, a fondé la Chapelle de S. Nicolas, & a d'ailleurs contribué à une partie considérable des bâtimens de l'Eglise. Citoyen aussi zelé que bon Paroissien, il rendit aussi au rapport de *Juvenal des Ursins* un service important à l'Etat. Voi-

ci ce qu'en rapporte cet historien. *En 1383. Charles VI. ayant assemblé ses gens contre les Anglois qui étoient en Flandre, difficulté y eut grande comme un si grand Ost pouvoit avoir vivres : & fut mandé un Marchand Bourgeois de Paris, nommé Colin Boulard, lequel se fit fort de trouver du bled & mener à l'Ost pour cent mille hommes pour quatre mois, & lui fut ordonné afin qu'il le fit & aussi qu'il seroit bien payé lequel fit ses diligences.* Le même Auteur ajoute qu'en 1388. *pour ce qu'on avoit vivres à grande difficulté, Colin Boulard, Marchand à Paris envoya vers le Rhin, & par sa diligence on amenoit & faisoit venir vivres largement*, *Nicolas Boulard* demeuroit rue de la Vennerie, dite S. Jacques de la Boucherie à l'enseigne de la *chaiére* (chaise.) Cette enseigne est encore à la maison qui perce jusque dans la rue Planche-Mibray. Il mourut le 28. Juillet 1399. & est inhumé dans la Chapelle de S. Nicolas avec *Jeanne Dupuis* sa femme. On voyoit autrefois sur leur Tombeau des figures couchées qui les représentoient : en 1624. lorsqu'on répara ce tombeau on y fit de nouvelles figures sur le modele des anciennes, & on les a representées à genoux. On lit aujourd'hui cette inscription. *Ces figures & tombeau ont été faites & rétablies à la diligence des Marguilliers l'an 1624.*

Jean Bureau Seigneur de *Monglat*; d'abord receveur ordinaire de Paris, ensuite maître de l'Artillerie, chambellan de Charles VII. créé Chevalier par Louis XI. le jour de son sacre, est inhumé dans la Chapelle de S. Simon S. Jude: l'on voit par son Epitaphe qu'il mourut le 2. de Juillet 1463. on voit au-dessous une addition qui nous apprend que l'ancienne Epitaphe étant tombée les Marguilliers l'ont fait réparer en 1662. à la priere de MM. *Gabriel de Chassebras*, Chevalier Seigneur de *Breau* & *Jacques Chassebras* sieur de *Cramailles* descendans de *Monglat*.

Jean de S. Romains Seigneur de Quinci & de Frenoi d'abord Procureur au Châtelet ensuite Procureur général de Louis XI. & Charles VIII. mort le 11. de Juin 1484. fut inhumé dans le chœur de cette Eglise. On avoit mis sur sa sépulture une tombe de cuivre où il étoit representé avec *Thierri Bureau* sa femme, mais des réparations faites anciennement au chœur ont fait disparoitre ce monument.

L'illustre *Jean Fernel* Medecin de Henri II. mort en 1558. fut enterré au bas du pilier qui termine la Chapelle de S. Nicolas du côté de S. Jean Baptiste. *Magdeleine Tornebue* sa femme morte le 10. Avril 1557. est enterrée au même

endroit. *Philibert Barjot* Maître des Requêtes & président au grand Conſeil, qui avoit épouſé une fille de Fernel fit élever à ce grand médecin l'Epitaphe ſuivante.

DEO OPT. MAX.

& Chriſto Jeſu hominum Salvatori Sacrum.

JOANNI FERNELIO *Ambianenſi*

HENRICI II.

Galliarum Regis Conſiliario,
& Primo Medico, Nobiliſſimo,
atque optimo, reconditarum
& penitus abditarum rerum Scrutatori,
& Explicatori ſubtiliſſimo;
multorum ſalutarium Medicamentorum
Inventori;
veræ, Germanæque Medicinæ
Reſtitutori;
ſummo ingenio, exquiſitaque Doctrina;
Mathematico;
in omni genere Philoſophiæ Claro;
omnibus ingenuis Artibus Inſtructo;
temperatiſſimis, ſanctiſſimiſque
moribus Prædito.
Socero ſuo pientiſſimo Philibertus
Barjotius,
ſupplicum Libellorum in Regia
Magiſter,
Magnique Regis Conſilii Præſes,

affinitate Gener, pietate Filius,
mœrens posuit anno
à Salute Mortalibus restituta 1558.
26. *Aprilis. Vixit annos* 52.

Le Maire a remarqué que *Fernel* étoit mort fort riche, & qu'outre trente mille écus d'or qu'on trouva après sa mort, dans son Cabinet, il avoit laissé trente-six mille livres de rente à ses deux filles, dont l'une nommée *Marie* épousa *Philibert Barjot*, Maître des Requâtes, & Président au Grand - Conseil. L'autre nommée *Magdeleine* fut mariée à *Gilles de Riant* Seigneur de Villeray au Perche, & Président à Mortier au Parlement de Paris, qui mourut l'an 1597. Madeleine Fernel sa femme lui survêcut 45. ans; elle ne mourut qu'au mois de Mars de l'an 1642. âgée de 94. ans.

Claude Hardi, sieur de *la Censive & l'Estouteville* en Beauce, Procureur au Châtelet mort en 1615. à 85 ans, a vu issus de lui & des siens 97 enfans: il a vêcu 52 ans avec *Marguerite Allaire* sa femme morte en 1617. son Epitaphe rapporte qu'il étoit *le premier, le plus judicieux & le plus savant praticien qui ait été, qui avoit à commandement les lettres grecques & latines.*

Jacqueline Dupuis femme de *Charles Bordereau* morte en 1627. a fondé un

echiſme, les Dimanches & Fêtes,
ɔuis la Touſſaint juſqu'au jour de la
ıtecôte. On voit l'inſcription de cette
ıdation dans la Chapelle de la com-
ınion.

Marie Berand veuve d'*Antoine Héron*, mere de *Marie Héron* femme d'*Abel ſainte Marthe* Doyen de la Cour des les a fondé la dépenſe des toiles né-ſſaires pour l'enſeveliſſement des pau-ɛs. On voit une copie du contrat ſur e inſcription qui eſt ſous le charnier. fondation eſt du 1. Juillet 1682.

On voit au même endroit l'Epitaphe *Marguerite Mouſſet* femme de *Jac-ɛs Aubert*, maître d'hôtel des filles de adame. Elle a fondé une meſſe baſſe ɔtidienne pour les pauvres ames de-ſſées & particulierement pour celles ; ſuppliciés. Le contrat eſt du 19. ars 1676.

MM. de *l'Eſcalopier* ont leurs ſépul-'es dans cette Egliſe. *Jean l'Eſcalopier* ɔrt Echevin ſur cette Paroiſſe dont il ɔit bienfaiteur y a été enterré en 1563. eſt qualifié Ecuyer, Controlleur de la aiſon du Roi.

Nicolas l'Eſcalopier, Ecuyer Baron de vry, Conſeiller Secretaire du Roi & ſes Finances, y fut inhumé en 1610. *ɔuiſe Scopart* ſa femme y avoit été en-rrée en 1605.

Le dernier qui y a été apporté est *Charles César l'Escalopier* Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, ancien Président du grand Conseil, Seigneur de Liancourt &c. mort en 1753.

La famille des *Gaumont* sieur de Vaurichard y avoit aussi sa sépulture dans la Chapelle de saint Laurent. Cette famille a fini dans la personne de *J. B. de Gaumont* Conseiller d'Etat, mort en 1750. sur la Paroisse de S. Paul d'où il fut transporté à S. Jacques le 23. Juillet. *Marie Catherine Guillois* son épouse y avoit été apportée en 1740.

J'ai réservé à parler ici en particulier d'un paroissien notable enterré dans cette Eglise en 1417. C'est *Nicolas Flamel* célebre par ses fondations & par ses richesses prodigieuses dont la source est encore un problême difficile à résoudre.

Nicolas Flamel né à Pontoise, vint s'établir à Paris où il exerça la profession d'Ecrivain qui consistoit à montrer à écrire, ou à copier des manuscrits, ce qui pouvoit être alors fort lucratif, l'art de l'impression étant encore inconnu. Il occupoit une place attenant l'Eglise de S. Jacques. Cette place consistoit en deux échopes dont l'étendue n'avoit que cinq pieds de long sur deux de large; il avoit outre cela son logement vis-à-vis de ces échopes, dans une maison scise au coin de

rue Marivaux. C'étoit là qu'il demeu-
it avec *Perennelle* sa femme, & c'étoit là
ıs doute qu'il donnoit des leçons d'écri-
:e aux jeunes gens qui étoient chez lui
pension, ou *qui y demeuroient en bourse*
mme s'exprime l'inventaire fait après
mort de *Perennelle*. A force de travail
d'épargne, ils réussirent à devenir pro-
etaires des échopes & de la maison
'ils tenoient à loyer, & ils s'en firent
don mutuel par un acte passé en
72. Dix ans après on fut fort étonné
squ'on les vit faire des acquisitions
nsidérables en biens & en maisons,
ıt à Paris qu'à la campagne, & de plus
ɔandre de l'argent en abondance pour
nstruire ou réparer des Hôpitaux &
s Eglises. Ils firent bâtir le portail de
Jacques du côté de la rue Marivaux
une partie de sainte Genevieve des
dens que l'on a vu dans la rue neuve
ɔtre-Dame, S. Merri, S. Jean en
eve, S. Nicolas des Champs, S. Co-
:, S. Eustache, S. Germain de l'Auxer-
s, les saints Innocens, l'Hopital du
S. Esprit, les Quinze-vingts, &c. se
sentirent de leurs largesses. Ces deux
oux renouvellerent leur don mutuel
1386. & le ratifierent en 1396. Peren-
lle mourut en 1399. & fit un très-long
tament que l'on voit encore dans les
:hives de S. Jacques de la Boucherie;

Nicolas Flamel mourut en 1417. après avoir fait en 1416. le 22 de Novembre, un testament beaucoup moins étendu que celui de sa femme & qui tient cependant quatre grandes feuilles de parchemin, collées l'une au bout de l'autre; il est aussi dans les Archives de S. Jacques. On ne peut y lire sans étonnement le nombre considerable de legs & de fondations qui y sont énoncées.

Les sentimens ont été partagés sur l'origine de tant de richesses. L'Auteur de l'*Essai d'histoire de S. Jacques* dit que Flamel *paroît avoir acquis ses biens dans sa profession & par un travail assidu.* Il se fonde sur ce que *Flamel* & sa femme dans l'acte de don mutuel passé en 1372. disent avoir acquis leurs biens *à grands peines & travaux.*

Mais on ne peut imaginer qu'un simple Ecrivain, quoiqu'habile & soutenu par un certain nombre de pensionnaires puisse jamais tirer de son travail des sommes assez fortes pour faire des bâtimens & des fondations dans quatorze Eglises, soutenir des familles qui étoient dans le besoin, & avoir encore en mourant assez de fonds pour faire par testament des dispositions aussi considérables que celles que l'on voit dans celui de *Flamel* & de sa femme. C'étoit bien assez d'avoir pu par leur travail devenir proprietaires de

urs échopes & de la petite maison au
oin de la rue Marivaux : voila en effet
e qu'ils sont censés avoir acquis à *grands
eines & travaux*, & dont ils se sont fait
n don mutuel en 1372. mais leur gran-
e opulence est de beaucoup postérieure
ce tems-là, & ce ne fut qu'en 1382.
u'ils se trouverent subitement avoir
sez de fortune pour former & exécuter
es entreprises très-dispendieuses ; de
ls fonds ne se trouveront jamais dans
plume d'un Ecrivain, il faut donc leur
ercher une autre origine. Quelques
uteurs prétendent que *Flamel* avoit eu
ut son bien des Juifs, qui étant chassés
u royaume lui laisserent leurs dettes à
cueillir ; il composa dit-on, avec les
biteurs & s'appliqua des sommes con-
dérables; mais ce sentiment ne s'accorde
oint avec l'histoire : l'année dans la-
uelle les Juifs furent chassés du royau-
e, est éloignée de près d'un siecle du
ms où vivoit *Flamel*. Il est vrai que les
ifs étant rentrés en France, ils en fu-
nt encore chassés sous Charles VI. &
u'après leur avoir donné du tems pour
cueillir ce qui pouvoit leur être dû, ce
ince défendit a ce qui restoit de débi-
urs de leur rien payer, & par une dé-
aration du 30. Janvier 1397. il ordon-
a au Prevôt de Paris de brûler toutes les
bligations faites aux Juifs. Dans ce cas

quand même *Flamel* auroit eu des billets de leur part, il n'auroit pû en faire uſage ni tranſiger avec les débiteurs.

D'autres enfin attribuent la prodigieuſe fortune de *Flamel* à la découverte de ce qu'on appelle *le grand Œuvre*, *la pierre philoſophale*, ou tranſmutation des métaux en or. Ce qui paroît certain, c'eſt que *Flamel* avoit du gout pour la ſcience hermetique, il l'avoit pris dans le livre d'*Abraham le Juif* qui a traité cette matiere ſous des figures ſymboliques. *Flamel* fit ſeul des eſſais pendant longtems, mais n'ayant pû reuſſir, & croyant que la difficulté provenoit de ce qu'il n'entendoit pas les figures du livre d'*Abraham*, il prit le parti d'aller en pelerinage à S. Jacques en Galice, comptant y trouver quelque Juif qui l'inſtruiroit de ce qu'il déſiroit ſavoir. Dans ce voyage qu'il fit en 1378. il confera avec un ſavant medecin Juif nommé *Canche* qui lui donna des explications ; mais malgré ces éclairciſſemens, *Flamel* fut encore trois ans à travailler, & enfin il trouva dit-on ce grand Œuvre le 17. Janvier 1382. c'eſt-là l'époque des dépenſes qu'il fit tant en bâtimens & décorations d'Egliſes qu'en fondations ou rentes pour le ſoulagement des pauvres ; effectivement les actes de conſtitution ſont datés de 1382. ou des années ſuivantes.

Flamel

Flamel, malgré ſes richeſſes, obſerva
›ujours de vivre d'une maniere extrê-
ıement modeſte : il demeura conſtam-
ıent dans ſa petite maiſon au coin de
rue Marivaux, & ne fut magnifique
ı'en bonnes œuvres au profit des pau-
·es & des Egliſes. Il paroît cependant
ı'il fut flaté que l'on ſût la part qu'il
·oit à la conſtruction de ces différens
lifices, car il fit placer à pluſieurs ſa
ıtue & celle de ſa femme : on les voit
core à S. Martin des Champs, aux
ınts Innocens, à S. Jacques de la Bou-
erie, à S. Côme, &c. * *Flamel* s'eſt
ıjours fait repréſenter en Pelerin, ſans
ute pour conſerver la mémoire du pé-
inage qui lui avoit valu la connoiſſan-
du grand Œuvre. Sa fortune fit quel-
e bruit & parvint aux oreilles du Roi
i envoya chez lui *Cramoiſi* l'un de ſes
ıîtres de Requête pour s'informer de
vérité du fait. *Borel* qui rapporte ce
it dans ſon *Tréſor des Antiquités Gau-
ſes*, dit que *Cramoiſi le trouva dans
ımilité, ſe ſervant de vaiſſelle de terre* ;

Avant que l'on eût détruit ſainte Genevie-
les Ardens, pour y bâtir l'Hôpital des En-
Trouvés, on voyoit ſur le portail de cette
ſe la figure de *Nicolas Flamel*. Elle eſt pré-
ement chez un bourgeois paroiſſien de ſaint
ıues. Les Marguilliers en ont fait tirer par
. *Slodtz* un buſte en platre que l'on voit
urd'hui dans le Bureau de la Fabrique.

mais pourtant, ajoute-t'il, *on ſait par tradition que Flamel ſe déclara à lui, l'ayant trouvé honnête homme, & lui donna un matras plein de ſa poudre qu'on dit avoir été conſervé longtems dans cette famille, qui l'obligea à garantir Flamel des recherches du Roi.*

On voit par le recit de *Borel* qu'il ne doutoit point que *Flamel* n'eût poſſedé le ſecret du grand Œuvre. Ceux qui ſont de ſon avis pourront encore ſe fortifier dans leur ſentiment par ce que je vais rapporter d'après M. *Freron*. (*An. lit. 1758. tome VIII. pag. 259.*) *Dom Pernetti*, dit cet Auteur, a vû un manuſcrit de la propre main de *Flamel*, ſelon que le manuſcrit le porte, & qui certainement eſt de l'écriture du temps, c'eſt-à-dire, de 1414. C'eſt un Breviaire ſur les marges duquel il a écrit un Traité Allégorique, de l'Œuvre Hermétique, qu'il adreſſe à ſon neveu, fils d'*Iſabelle* ſœur de *Perenelle*. Il s'y exprime ainſi: « Le » commencement de la ſageſſe eſt la » crainte de Dieu. Je N. F. Ecrivain de » Paris, cette préſente année 1414, du » regne de notre Prince benin *Charles* » *VI.*, auquel Dieu veuille bénir, & » après la mort de ma fidelle compagne » *Perennelle*, je me prens fantaiſie & » lieſſe, en me recordant d'icelle, eſcri» re en grace de toi, cher nepveu, toute

la maîtrise du secret de la poudre de projection ou teinture philosophale, que Dieu a pris vouloir de départir à son moult chétif serviteur, & que ai répéré comme répéreras en ouvrant comme te diray, & ainsi comme j'ay faict & ouvré avec ta chère tante *Perennelle* que je regrette moult grandenent.... Adonc ay mis la ditte maîtrise en celuy livre, afin que ne t'oublie mie du haut bien que Dieu t'acorde, & en second c'est enfin que te ecorde, en souvenance d'iceluy, de hanter & psalmodier ses louanges, & e peut estre lieu plus idoine à placer n si beau faict, si ce n'est par des hants au Très-Haut. *Le Manuscrit nit ainsi* : » Adonc as le trésor de tou- félicité mondaine, que moi pauvre ıril de Pontoise ay faitte & maîtrisée ar trois reprinses à Paris en ma maison e des Ecrivains, & que moi *Flamel* bâille pour l'amour qu'ay toi en l'honeur de Dieu, pour sa gloire & louan- du Pere, Fils & S. Esprit, radieu- & sacrée Trinité, que je prie dez aintenant t'illuminer, & te vouloir onduire dans le chemin de vérité & lumiere, dans la voye du salut, ainsi soit-il.

'lamel est enterré dans l'Eglise de acques vis-à-vis le crucifix, comme

il l'avoit demandé par ſon teſtament *Perenelle* ſa femme, morte vingt ans avant lui, a été enterrée aux Charniers des SS. Innocens.

Les Inſcriptions, les bas-reliefs, les figures hiéroglyphiques dont *Flamel* avoit décoré les maiſons qui lui appartenoient, & en particulier celle de la rue Marivaux ont excité de tout tems la curioſité des Alchimiſtes, en conſéquences ils ont fait des recherches à différentes repriſes dans cette derrniere maiſon comptant y trouver le livre d'*Abraham le Juif*. Mais les recherches ont été inutiles. *J'ai pourtant*, dit *Borel* à ce ſujet, *oui aſſurer à un gentihomme de Rouergue appellé de Cabrieres ſe tenant en ſon Château de Cabrieres près de Millau, où je fus exprès pour voir ce Manuſcrit qu'il avoit vu l'orignal de ce livre, que feu M. le Cardinal de Richelieu avoit recouvré peu de tems avant ſa mort, & qu'un grand Seigneur de Rouergue, familier avec ceux qui manierent ſes papiers, l'avoit emporté de ſon cabinet.*

On fit encore, il y a trois ans de nouvelles perquiſitions dans la maiſon de la rue Marivaux, mais le ſuccès ne répondit point aux eſpérances de ceux qui tentoient l'entrepriſe. Le fait eſt curieux, je vais le rapporter tel que M. L... V... nous l'a donné dans ſon hiſtoire de la

roisse de S. Jacques de la Boucherie
ge 163.

» Un particulier, sous un nom & des
qualités assez importantes, mais em-
pruntées, sans doute, se présenta à la
Fabrique dans l'été de l'année 1756.
chargé, dit-il, par un ami mort, d'une
somme forte qu'il avoit reçu, somme
remise entierement à sa bonne-foi &
sans obligation marquée, que celles
d'œuvres pies s'il le vouloit; il ajoûta
que pour entrer dans les vues de son
ami décédé, une des œuvres qu'il mé-
ditoit, étoit la réparation de maisons
caduques appartenantes à des Eglises.
Allant au fait, il dit, qu'il connoissoit
comme étant à la Paroisse de S. Jac-
ques, la maison du coin de la rue Ma-
rivaux vis-à-vis l'Eglise, qu'elle avoit
besoin de réparations, & qu'il y dé-
penseroit 3000 livres, l'offre aussi-tôt
acceptée, & cependant les précautions
nécessaires en pareil cas prises par la
Fabrique, on l'a laissé travailler.

» La réparation de la maison, n'étoit
que le prétexte, & l'objet véritable,
une fouille, & l'enlévement des pier-
res gravées dont j'ai parlé ci-devant.
Les intéressés à la découverte du trésor
imaginaire, veilloient avec soin sur
l'ouvrage, on a creusé en leur présen-
ce, on a enlevé avec le pic une quan-

» tiré de moîlon, rien n'a paru, on le
» pense bien. Mais l'or devoit être ren-
» fermé dans les pierres gravées, l'ima-
» gination s'est tournée de leur côté, &
» quoique le respectable pasteur qui gou-
» verne la Paroisse eût recommmandé de
» les laisser en place, elles ont été furti-
» vement enlevées, brisées & conver-
» ties en moîlons, c'est tout l'or qui s'est
» trouvé.

» La perte de ces pierres qui avoient
» quelque curiosité, est compensée par
» une réparation, qui, quoiqu'elle ne fût
» point urgente, a amélioré la maison ;
» mais elle pourra être sur le compte
» d'un masson, mis en œuvre par le par-
» ticulier, & de quelques autres ou-
» vriers, qui, sans précaution se sont li-
» vrés à des inconnus qu'ils cherchent &
» qui leur échapent : ces hommes sans
» faire remplir le devis, ont disparu auf-
» si-tôt qu'ils ont vu leur espérance frus-
» trée. La réparation qui a été faite peut
» monter a 2000 livres.

On terminera l'article de Nicolas Flamel par une copie de son testament ; on verra par la quantité de legs & de fondations, qui y sont énoncées, si un simple Ecrivains a pu par son travail, se mettre en état de faire une pareille dépense.

TESTAMENT
DE NICOLAS FLAMEL.

A TOUS ceux qui ces Lettres verront, Tanneguy du Chastel, Chevalier, Conseiller, Chambellan du Roi notre Sire, Garde de la Prevosté de Paris, Salut : sçavoir faisons, que pardevant Hugues de la Barre & Jehan de la Noë, Clercs Notaires du Roi notre Sire, de par lui establis en son Chatelet de Paris, fut personnelement estabi Nicolas Flamel, Escrivain, sain de corps & pensée, bien parlant & de bon & vray entendement ; si comme il disoit, & comme de prime face apparoist, attendant & sagement considerant qu'il n'est chose plus certaine que la mort, ne chose moins certaine de l'heure d'icelle, & pour ce que en la fin de ses jours il ne feist & soit trouvés importunités sur ce, non voulant de ce siecle trépasser en l'autre intestat, pensant aux choses celestieulx, & pendant que sens & raison gouvernent sa pensée. Desirant pourvoir au salut & remede de son ame, fit, ordonna & avisa son testament ou ordonnance de derniere voulenté ; au nom de la glorieuse Trinité du Pere, du Fils & du S. Esprit, pour être fait payé, enteriné & accompli par les exécuteurs de sondit testament cy-après nommés, ou autres ordonnés à ce en la maniere & selon les points & services, dons, aumônes, laiz, ordonnances & conditions, selon la valeur des biens que Dieu lui a presté, comme si après en escrit & déclare, sans commuer, faire ou changer aucune chose pour quelque cause, nécessité ou occasion que ce soit ou puist être, par impétrations ne autrement.

PREMIEREMENT. Il, comme bon & vrai Catholique, recommanda très-humblement & devotement son âme, quand du corps départira, à la benoiste Trinité de Paradis, à la glorieuse Vierge Marie, à Monseigr S. Michel Archange, à M. S. Pierre & S. Pol, à Monseigr S. Jacques, à Monseigr S. Nicolas, à Mde Ste Catherine, & à tous les Saints & Saintes de la benoiste & celestielle Cour de Paradis, en louant Dieu de tous les biens qu'il lui a fait & presté en cette mortelle vie ; & son corps ordonne être mis & baillé à la sépulture de Ste Eglise, laquelle sépulture il eslut en l'Eglise S. Jacques de la Boucherie devant le Crucifix & Notre-Dame, en payant 24 Francs à l'Œuvre, dont grand temps à lettres furent faites entre les Marguillers & lui, & que sur sa fosse soit mis, par maniere de mémoire, une petite tombe qui est

en sa maison, ou une autre se bon semble. Et veut & ordonna toutes ses dettes estre payées sans délay, & ses charges ou torts faits connus estre amandés & restitués, & les inconnus estre restitués à toutes personnes honnestes dignes de foy de part & dehors qui les affirmeront par serment dedans un an après son trespassement, si aucuns en y avoit jusqu'à la somme par parties de quarente livres parisis, se les cas le requierent par équité.

Item. Ordonna pour son luminaire de torches, de pointes les appartenances & ce qu'il y appartiendra cent sols parisis. *Item* laissa au Curé de ladite Eglise S. Jacques 20 sols parisis. *Item* aux Chapelains de ladite Eglise 20 sols parisis. *Item* aux Clercs de ladite Eglise seize sols parisis. *Item* pour messes & services solemnels haut & bas au jour de son entertement & lendemain 60 sols parisis. *Item* pour faire dire cinquante basses messes de *Requiem* & à la fin mémoire du S. Esprit, de N. D. & de tous les saints ledit jour & lendemain de son enterrement cent sols parisis. *Item* pour sonner notablement en ladite Eglise 32 sols parisis. *Item à* l'Œuvre de l'Eglise Notre-Dame de Paris vingt-sols parisis. *Item* à ses voisins qui feront compagnie au service pour aller boire ou disner comme bon leur semblera & prier pour lui quatre livres parisis. *Item* ordonna être donné par ses dits exécuteurs par parties le jour & le lendemain de son enterrement pendant le service à 300 pauvres gens à chacun d'eux quatre deniers parisis en leurs mains, monte cent sols parisis. *Item* aux quatre mendians, à l'Hôtel-Dieu de Paris, au Saint Esprit en Grêve, ès Blancs-Manteaux, & les Quinze-vingts, à chacune d'icelles ordres & lieux pour eux dire vigiles, seize sols parisis. *Item* laisse en aumône & pour prier Dieu pour lui à ses hôtes qui demeureront lors en ses maisons outre la porte Saint Martin & devant l'Eglise Saint Jacques à chacun vingt sols parisis, ou leur rabattre sous leurs louages.

Item. Ledit Testateur veut & ordonne que par ses exécuteurs ci dedans nommés soit acheté trois cent aulnes de bon drap brun du prix chacune aulne de 12 sols parisis, lesquels seront par eux donnés en aumône à cent pauvres ménages laboureurs que hommes que femmes; où il sera mieux employé chacun trois aulnes dudit drap dont ils seront tenus de faire chacun en droit soy cotte chapperon & chausses pour les porter & user tant comme ils pourront durer sans les vendre ni convertir ailleurs sur peine de restituer la valeur du drap. C'est à sçavoir à 13 personnes à la Villette, S. Ladre, 13 personnes à Issy, 14 personnes à Rueil & 40 personnes en la Ville de Nanterre, & par spécial pardevant tous autres à ceux leurs enfans ou hoirs qui anciennement auront eu à besogner avec ledit Testateur par venditions rentes d'argent de vin ou autrement qui en

auront mestier & sera bien employé. *Item* à dix personnes mesnagiers pauvres ouvriers aydes à Maçon & autres fréquentans prins & esleus en la place de Greve, & à dix pauvres mesnagiers que hommes que femmes demeurans en la Paroisse S. Jacques environ l'Hôtel dudit Testateur, où il sera mieux employé & en feront quittances & à chacun d'iceux mesnagiers & laboureurs des susdits hommes & femmes seront baillés trois sols parisis en sa main dont ils iront promptement acheter une sollis qu'ils useront & prieront Dieu pour ledit Testateur. *Item* ledit Testateur ordonne que par ses dits exécuteurs fussent achetées deux cent aulnes de drap bleu brun, & tel que aux personnes qui s'ensuivent appartient, chacune aulne du prix & valeur de vingt-quatre sols parisis & données à cinquante personnes à chacun d'iceux quatre aulnes pour faire aux aucuns habits de leur religion & aux autres houppelandes pour les porter & user sans vendre, donner ni distribuer ailleurs sur peine de rendre l'argent & la valeur dudit drap, c'est à-sçavoir, à deux Religieux Prêtres de chacun des quatre Ordres Mandians, à deux Religieux des Mathurins, à deux Religieux de Sainte Croix de la Bretonnerie, à deux Religieux des Blancs Manteaux, & à deux Religieux des Billettes où Dieu fut boulu, tous Prêtres qui en auront mestier à chacun quatre aulnes dudit tel qu'il appartient à leur Ordre du prix des susdits pour faire habits comme dessus. *Item* à 34 personnes la moitié povres Prêtres & l'autre moitié povres clercs tous escoliers maistres ès Arts & autres prins & choisis en college & dehors suffisantes personnes où il sera mieux employé à chacun d'iceux quatre aulnes de drap brun, dont ils seront tenus faire houppellandes pour eux vestit & les user sans aucune vendre donner ne distribuer ailleurs par eux, ne aussi par eux, ne aussi par lesdits Religieux & veut que ledit drap soit baillé aux personnes de religion Prêtres & esleves dessusdit par le conseil & ordonnance du Ministre ou Prieur des Mathurins qui se informera auxquels il sera mieux employé à donner dont ils seront tenus & chargés de prier Dieu chacun jour pour ledit Testateur, auquel Ministre & Prieur il laissa pour sa peine de ce faire & de voir aucunes fois que les ordonnances dudit Testateur s'accomplissent, la valeur d'ung marc d'argent & aussi à aucun pruds hommes Chappellain ou autre habile & souffisant que lesdits Exécuteurs commettront à porter, bailler, & distribuer les draps, calices & autres legs aux Prêtres & aux Clercs ordonné être baillés, à pauvres gens laboureurs, Eglises & autres lieux comme ci-dessus est contenu, ledit Testateur laissa pour sa peine de ce faire duement & diligemment, & en rendre bon compte auxdits Exécuteurs qui de tout auront connoissance, & payeront tant par leurs mains

dix livres parisis, & de tous payemens avoir donnés bonne quittance.

Item. Laissa à neuf Confreries ou plus dont il est à présent confrere, c'est-à-sçavoir aux Confreries Sainte Anne, S. Jacques, S. Christophe en ladite Eglise S. Jacques, Sainte Catherine du Val des Escoliers, Notre-Dame de Boulogne sur la mer, N. D. la Septembreche en l'Eglise du Sépulchre, N. D. de Mezoche en l'Eglise S. Honoré, S. Michel de la Chapelle du Palais & à celle de S. Michel & S. Eustace en l'Eglise S. Eustace à Paris, S. Jean l'Evangeliste en l'Eglise S. Andry des Ars à Paris & à chacune autre Confrerie, s'il appert par escrit de sa main qu'il en fut confrere de aujourd'hui en avant, & non autrement, & aussi laissa à chacune des Œuvres des Eglises S. Jacques de la Boucherie à Paris, & de S. Jacques du Haut-Pas outre la Porte S. Jacques, de N. D. de Pontoise, de Saiute Genevieve en la rue Neuve N. D. de l'Eglise des Mathurins, de la Chapelle N. D. de Haubervilliers, aux Œuvres des Eglises parochiales de Nanterre, de Rueil, de la Villette S. Ladre, où l'on ne va point prendre hors les Sacremens, & de Issy, donna & laissa à chacun d'iceux lieux & Confreries pour Dieu & en aumônes, & pour augmenter faire & continuer le divin service & estre accompagnié & participant à toujours des Messes, prieres & bienfaits d'icelles, un calice où il y ait en la patte un crucifix, Notre-Dame & S. Jehan Esmaillé, & au costé une N. & un T. & couvercle de fin argent tout doré qui seront fait faire tous propres par lesdits Exécuteurs avec un estuy de cuir chacun du prix & valeur de seize liards parisis, & avec ce veut être baillé à chacun d'iceux lieux Eglises & Confreries une torche chacune du prix de vingt sols parisis, pour tout faire servir chacun jour icelle torche & après servir à faire le divin service en Iceux lieux & Confreries, tant comme ils pourront durer sans iceux vendre ne distribuer ailleurs ne rien prendre sur ce par les Curés ou autres gouverneurs desdites Eglises, & seront teuus chacun d'iceux en droit soy, le jour qu'ils les recevront, de faire dire dans ladite Eglise S. Jacques de la Boucherie à leurs dépens un solemnel service, c'est-à-sçavoir, vigiles à neuf pseaumes & neuf leçons, haute messe de *Requiem* à Diacre & Sous-Diacre, & notable recommandation pour le salut du Testateur.

Item, ledit Testateur laissa à Margot la Quesnel sa Chambriere & à Colette sa fille ensemble, s'ils sont en vie & à la survivante de celles le tout.

C'est-à-sçavoir du mesnage de son Hôtel jusqu'au prix & valeur de vingt livres parisis, avec quarante livres parisis de rente par les quatre termes accoustumés à prendre

& avoir durant leur dite vie seulement & de la survivante de elles sur sa part de maison devant l'Eglise de S. Jacques de la Boucherie & sur ses autres maisons, & semblablement leur donna & laissa durant leur vie & la survivante pour le tout la moitié du vin de rentes & arrérages qui lui seront deus après son trépassement sur plusieurs biens & héritages durant les vies de certaines personnes en la ville & terroir de Nanterre, & aussi laisse en outre à ladite Margot pour sa demeure ou les bailler à louage à son profit durant sa vie seulement. C'est-à-sçavoir, les trois louages du porche de sa maison devant l'Eglise S. Jacques, si par partage n'y a empêchement, ou le louage par bas de la maison haute où est le puits en la rue de Montmorency au choix de elles, iceux lais faits en aumône & pour l'amour de Dieu & pour faire prieres pour ledit Testateur, à la charges des consciences de elles, en telle maniere que ladite Margot ne soit point mariée (*a*) & quelles soient toujours de bon & honneste gouvernement sans difame de leur corps sur peine de perdre leurs dits lais, lesquelles ne aucunes d'elles ne autres par elles ne pourront vendre engager ne aliéner desdites rentes de vin ne d'argent pour quelque cause ou nécessité que ce soit durant lesdites vies fors en vivre & en jouir par la maniere que dit est, & si ladite Collette alloit de vie à trépas, & que elle auroit eu aucuns enfans en mariage depuis 10 ans après ce qu'elle auroit été premierement mariée, il veut être baillé & donné pour Dieu & en aumône des biens de ladite exécution à chacun d'iceux enfans qui seroient en vie dix livres parisis d'argent comme comptant pour une fois, lesquels lais & rentes leur seront baillés par les mains des Exécuteurs du Testament du dit Testateur ci-dedans nommés, & après lesdites vies ladite rente d'argent seulement sera convertie au fait de l'exécution, & veut ledit Testateur que ladite Margot s'entremette durant sa vie du fait de ladite exécution de cest présent Testament, aussi avant comme les Exécuteurs ci-dedans nommés & que à ce soit appellée & receue pour aider voir & faire accomplir les lais & ordonnances contenues audit Testament, & à ce la commise

---

(*a*) Une Sentence du Châtelet, datée du Mercredi 27. Mars 1419. avant Pâques, deux ans après la mort de Flamel, nous apprend que Marguerite la Quesnel s'étoit mariée à Maclou Vallier Orfevre. Cette Sentence fut rendue pour le partage des deux échopes de Flamel. Il y est dit qu'elles furent tirées au sort, & que celle qui étoit *par devers la rue des Arsis*, échut aux exécuteurs testamentaires de Flamel, & celle qui étoit *par devers la Pierre au lait*, échut aux exécuteurs de Pernelle.

avec lesdits Exécuteurs, & sera tenue ladite Margot chacun Samedy de l'an après vespres commmencées de avoir à ses dépens durant sa vie & tenir en ses mains ou autre femme de par elle à genoux devant l'image de N. D. en l'Eglise cinq chandelles de cire de un denier la piece ardens jusqu'à la moitiée ou environ, & à chacune des festes de N. D. à la grant messe quinze telles chandelles semblablement ardens & après les offrir & attachier devant ladite image en priant Dieu & N. D. pour ledit Testateur. *Item* laissa à ladite Margot la Quesnel en aumône & pour son salaire de porter chacun jour à l'offrande pain, vin, chandelle & argent que lesdits Exécuteurs doivent livrer aux Messes, services qui doivent être faits par sept ans & quarante jours & aux messes & services qui se doivent faire chacun mois de l'an quatre livres parisis, & si elle n'est en vie une des Chandelieres de ladite Eglise ou autre femme aura pour ce faire cinquante sols parisis durant lesdits sept ans & quarante jours; & après iceux sept ans & quarante jours icelle femme aura pour porter l'offrande au service qui se doit faire chacun mois de l'an douze sols parisis de rente par an pour sa peine & en aumône.

Item Laissa tant en aumône comme pour tout droit de succession à ses parens, si aucun en a qui se voudroient dire ses héritiers, pour tout droit de succession & autre quelconques quarante livres parisis en argent pour une fois à tous ensemble, & les exempta, déboutta & mist hors de ladite succession; & si eux ou aucun d'eux contredient aucune chose, ou ne veulent accepter ledit lais; il voult icelui lais être converti en aumône par esgale portion, ès Œuvres de l'Hôtel-Dieu de Paris & du saint Esprit en Grêve, & le pourront audit cas demander & avoir les maistres d'iceux lieux où il sera converti en aumosne au fait de ladite Exécution.

Item. Ledit Testateur voult & ordonna que tantôt après son trépassement par sept ans & quarante jours prochains & suivans & accomplis soient dites & célébrées en ladite Eglise Saint Jacques, ou en autre Eglise qui sera chargée du fait de son dit Testament; c'est-à-sçavoir, chacun jour une messe basse de *requiem* à pain, v n & à chandelle, excepté les Vendredis, & à la fin de chacune messe une mémoire du S. Esprit, de N. D. de Toussaints & des Anges, & à chacune messe sera offert une peinte de vin vermeil du prix de six deniers, & un pain du prix de 4 deniers parisis piece & une chandelle du prix de ung denier, lesquelles Messes seront chantées par un Religieux des quatre principaux Ordres Mandians de Paris chacun jour, une messe de un Frere venant chacun jour de chacune d'icelles Ordres à son tour en ladite Egli-

e S. Jacques faus être chargées d'autre service faire pour
a journée en leur conscience & à la fin desdites messes
etteront de l'eau benoiste sur la fosse où reposera le
orps dudit Testateur, en ladite Eglise : diront le *de pro-
fundis* & autres recommendations à Dieu pour le salut de
ame dudit Testateur & pour chacune d'icelles messes &
ervices ainsi faire voult être payé par ses dits Exécuteurs
iceux freres chacun jour ledit tems durant. deux sols six
eniers parisis. *Item* voult & ordonna que chacun Ven-
dredi durant les sept ans & quarante jours dessus dit, soit
uit dire par lesdits Exécuteurs Marguilliers de ladite Egli-
un notable service des Morts, la veille vigilles à neuf
seaumes & neuf leçons & sonné les cloches notablement
le lendemain à Matines, Laudes tout au long com-
iendasses & faire tout notable service des Morts, sonner
s cloches notablement & après dire grant messe au grant
ilter à Diacre & Sous-Diacre quatre Chapelains Prestres
a chapes & les Clercs : Et pour ce faire veut être payé au
iré son Fermier ou Commis qui dira la grande Messe &
a auxdits vigiles la veille & le jour six sols parisis : aux
iacres & sous-Diacres, les Chapelains & Clercs à cha-
n deux sols six deniers parisis & iront jetter de l'eau be-
oiste sur la fosse dudit Testateur dire le *de profundis* &
commendation des Morts en gardant loyaument & fai-
it l'ordonnance d'iceux services ledit tems durant, & à
acune grande Messe d'iceux Vendredis sera offerte une
arte de vin vermeil du prix & valeur de douze deniers
isis, un pain du prix de quatre deniers parisis & une
indelle d'un denier, & prendront, & esliront lesdits
irguilliers 7 pauvres personnes que hommes que fem-
s où il sera bien employé, qui seront durant lesdites
ndes Messes de Vendredis rangés d'un côté, de l'autre
ant Dieu pour les trépassés & iront de leur argent à
frande de un denier parisis, & leur sera baillé par les-
; Marguilliers à la fin du service à chacun treize de-
rs pour Dieu & en aumône, & pour prier Dieu pour
trépassés en livrant tel luminaire comme aux Anni-
saires ou Obits ci-dedans nommés, & si il y veut ve-
sept pauvres personnes des Quinze-Vingt à iceux servi-
des Vendredis ils y seront reçus pour ce faire parde-
t autres.

tem. En outre ce & principalement ledit Testateur
lt & ordonna pour le salut des ames de lui & de ses
; pere & mere, parens & autres ses bienfaiteurs, être
, fait & célébré par chacun an perpétuellement en la-
Egli e S. Jacques de la Boucherie ou en autre Eglise
leur déffaut ou contredit y avoit comme cy-après dit.
t-à-sçavoir douze, comme Obits & double Anniversai-

tes & Services solemnels si tant en peuvent être faits & payés de ses rentes selon son ordonnance & que tantôt après son trépassement soit fait dire par chacun an perpétuellement iceux doubles Obits & doubles Anniversaires au grand aulter ou autre notable en ladite Eglise chacun mois de l'an un d'iceux anniversaires. C'est-à-sçavoir le premier, second, tiers, ou quart jour de chacun des mois de l'an esquels services seront dits la veille, vespres, vigiles des Morts à neuf pseaumes & neuf leçons & lendemain à Matines les Laudes des Morts tout au long commendasses & tout autre notable service qu'il appartient en tel cas & après dire hautes messes de *Requiem* à Diacre & Sous-Diacre & à la fin d'icelle mémoire du S. Esprit, de N. D. de Toussaints, & des Anges, & à ce faire seront le Curé de ladite Eglise S. Jacques ou son Fermier ou Commis présens & à venir revestus en chappe surplis & aumusse, un Prêtre qui dira la messe, le Diacre & Sous-Diacre deux Cœuriés, les quatre Chapelains de ladite Eglise ou autres pour ce eslus, & les deux Clercs de l'Eglise en chappe & vestemens d'Eglise pour aider à faire solemnellement lesdits services, l'aulter revestu de noir, un poile estendu devant, quatre cierges suffisans ardens dessus & quatre pointe de cire ardens avec autres solemnités & ornemens que en tel cas & notable service de Morts appartient, & fera len sonner les cloches notablement pour iceux services faire le jour & la veille, & sera offert à chacune fois à la messe deux pains blancs, chacun de quatre deniers & deux peintes de vin chacune peinte du prix de huit deniers & un petit cierge ou pointe du prix de quatre deniers parisis & un denier fiché dedans, & fera l'en sçavoir à chacune fois à ceux des Quinze-Vingts de Paris présens le jour & heure de la messe dudit service lesquels desdits Quinze-Vingts y seront tenus de venir que freres que sœurs jusqu'à treize personnes ou plus à tour que aveugles que autres; c'est-à-sçavois ceux qui auront force d'aller esquels aura un Prêtre & un Clerc portant la Croix en surplis & être à chacune fois d'un côté & d'autre rangés à part durant le service, faisant prieres pour ledit Testateur, lesquels iront à l'offrande chacun un denier ou tournois de leur argent, excepté ledit Prêtre, & Clerc, & tantôt après ladite messe lesdits Curé, Chapelains, Clercs, & ceux desdits Quinze-Vingts iront sur le lieu où reposera le corps dudit Testateur en ladite Eglise jetter de l'eau benoiste & dire à chacune fois le *de profundis* avec notable recommendation & prieres de morts, & après ce iceux des Quinze-Vingts avant que ils partent de l'Eglise leurs dits Prêtre & Clerc diront une messe basse de *Requiem* & enfin mémoire du S. Esprit, N. D. de Toussaints & des Anges, auxquels Curé, Prêtres, Chapelain, Clercs & ceux desdits Quinze-

Vingts qui auront été au long desdits services, comme dit est, ledit Testateur laissa & voult par les Exécuteurs de son présent Testament être payé & baillé d'argent comptant. C'est-à-sçavoir audit Curé ou son Fermier ou Commis pour aydier, conseillet, voir faire & accomplir lesdits services & dépendances en quelque Eglise que ce soit à Paris sans iceux laisser diminuer ne discontinuer, huit sols parisis. Au Prêtre qui dira la grande messe quatre sols parisis, & aux Diacre, Sous-Diacre, Chapellains & Clercs des susdits à chacun trois sols parisis. *Item* à ceux desdits Quinze-Vingts pour le commun de leur hôtel à chacune fois pour être auxdits services & messe & faire, comme dit est, trente-deux sols parisis, & à chacun d'iceux povres desdits Quinze-Vingts qui viendront à leur tour & seront à chacun service jusqu'à treize personnes que hommes que femmes sera baillé particulierement en leurs mains & auxdits Prêtres & Clercs douze deniers parisis en aumône pour en faire leur volonté, sans ce que autre dudit commun des Quinze-Vingts y ayent aucune part, & se lesdits des Quinze-Vingts faisoient faute ou refus en ce que dit est, & d'aller auxdits services, ledit Testateur veut que ledit Curé ou Fermier puisse bailler la chose à faire audit cas aux Religieux de l'Hôtel-Dieu de Paris, du Saint Esprit en Grêve aux autres Hôpitaux ou Mandians à Paris; lesquels puissent & pourront audit cas le-là en avant & non autrement prendre, demander, & recevoir ledit lais ainsi ordonné auxdits des Quints-Vingts & à ce faire être reçus pour aller semblablement auxdits services faire selon ladite ordonnance, & seront tenus les Marguilliers & Exécuteurs qui seront chargés de faire faire lesdits services & distributions de livrer à chacun de tous services ci-dedans contenus Luminaires, tous revestemens & autres choses qui y appartiendront bien & notablement parmi les profits & revenus à eux ordonnés, tant comme ils pourront durer en valeur, & si par aucune solemnité ou empêchement avoit faute en aucun jour de Carême ou autre de faire les Services perpétuels ci-dedans écrits, que les plus prochains jours en suivans ils soient faits & payés comme les autres services.

Item. Ledit Testateur qui étoit l'un des Exécuteurs de feue Perette jadis sa femme ordonna, commis & establit ses dits Exécuteurs en lieu de lui de connoître & faire accomplir les Testament, Codicile de sadite feue femme comme il eut pû faire en son vivant. *Item* ordonna sauve & reserve à vendre & transporter ses maisons, & les neuf vingt livres parisis qu'il a ordonné avoir & prendre à choix par ses Exécuteurs des meilleurs qu'il aura en la ville & vicomté de Paris, dont il n'ara baillé nuls rachats, pour faire

payer & accomplir les douze services de Obits & distribution d'argent chacun an comme ci-dedans est escrit, que le surplus de ses dites rentes à Paris & dehors dont il n'ara baillé rachats, celles qu'il a acquestées & acquestera & dont il jouyra au jour de son trépassement soient convertis à les recevoir par an ou les vendre à profit & aussi converti ses biens meubles dettes & toutes choses qui lui appartiendront de droit à faire & payer les aumônes & services des morts chacun jour durant les sept ans quarante jours avec tous les lais aumosnes & dons ordonnés être faits par ce présent Testament, & si tant n'y avoit de biens pour ce faire il veut qu'il fut diminué par esgale portion & équalité sur toutes les ordonnances & lais particuliers sans rien comprendre des rentes ordonnées pour le fait desdits douze Obits en gardant toutes les ordonnances dudit Testament au plus justement & loyaument que se pourra faire ; & voult & ordonna que à ceux qui lui ont vendu rentes ou à leurs enfans demeurant à Nanterre, à Ruel, à Issy & à la Villette S. Ladre, leur soit quittée en aumône la moitiée des arrérages qu'ils devront & que les rentes s'ils les veulent acheter, pour eux & non pour autres leur soient baillées & transportées pour le prix que elles couterent, dont tous ou plusieurs doivent avoir cédules de rachat & sont sommés par tout qui ara rachat si les montre & raporte, & le surplus desdites rentes soit vendu à profit si aucun y en a & ses dettes payées & levées pour tout convertir en lais particuliers & ordonnances dudit Testament.

Item. Voult & ordonna ledit Testateur, que de l'argent qui sera reçu de ses maisons, rentes & revenus admorties & non admorties soit payé & baillé chacun an à toujours au terme S. Remi, aux Œuvres des Eglises & Hôpitaux de l'Hôtel-Dieu de Paris, du Saint Esprit en Grève, à l'Hôpital S. Gervais, de S. Julien en la rue S. Martin, de Sainte Catherine, du Sépulchre, de S. Jacques de l'Hôpital, de la Trinité en la rue Saint Denis, de Sainte Genevieve la Petite, de S. Cosme & S. Damien, aux Religieux de l'Eglise des Mathurins, de S. Nicolas des Champs, de S. Merri pour l'Œuvre, & à ceux des Quinze-Vingts de Paris présens & à venir, à chascun desdits Hôpitaux & lieux pour l'Œuvre desdites Eglises dix sols parisis de rente par an, tant pour aumosne comme pour ce que iceux desdites Eglises & Hôpitaux seront tenus chacun en droit soi de aller chacun an, faire dire par un leur Chapelain ou autre en l'Eglise S. Jacques de la Boucherie au mois de Novembre une basse messe de *Requiem* & mémoire de N. D. à la fin d'icelle pour les trépassés, tant comme ils recevront lesdites rentes, & seront tenus

es principaux personnes desdites Eglises & Hôpitaux, & ussi ceux des Quinze-vingts présens & à venir, auxquels c à chacun en droit soi ledit Testateur donna pouvoir, < iceux commir de sçavoir par eux & leurs successeurs omment lesdits Anniversaires services & distributions 'argent & autres choses contenues en c'est présent testa- nent seront faits & continués, & si il y a défaut & iceux ourchasser estre faits se mestier est, & sçavoir la valeur c produit desdites rentes & maisons, sans rien changer u muer, & voult que ceux qui joyront desdites rentes, naisons, & autres choses ordonnées pour lesdits services aillent, se mestier est, connoissance valable à ceux desdits ôpitaux & Eglises, & à tous ceux auxquels le fait dudit estament puet ou pourroit toucher de toutes les rentes, naisons & autres choses qu'ils auront entre mains tou- hant le fait d'icelui testament, pour être aydans & ice- ui accomplir se mestier est & defaut y avoir, comme it est.

Item. Pour tous les lais particuliers, services & distri- utions d'argent, & autres ordonnances, contenus & dé- arés en cest présent Testament, faire & payer, conti- ıer & accomplir, sans aucune chose en excepter ni di- inuer, ledit Testateur laissa à l'Œuvre de l'Eglise S. Jac- ıes de la Boucherie à Paris tous ses biens-meubles, ntes, maisons & héritages qu'il pourra avoir & lui appartenir au jour de son trespassement, tant la Ville de Paris comme dehors, en payant, fai- nt & accomplissant toutes les ordonnances & lais ci- ns contenus, & non autrement; c'est à sçavoir si ant comme la valeur de ces biens, maisons & rentes se urront estendre & valoir. Entre lesquelles choses ledit stateur laissa à icelle Œuvre de ladite Eglise S. Jacques espécial neuf vingt livres parisis desdites rentes à leur oix, pour demeurer en estat & vertu à toujours des illeures qu'il pourra avoir en la Ville de Paris & ban- ue d'icelle, tant de l'achat par lui fait des exécuteurs Testament de sa feue femme, comme autrement, dont n'ara baillé nuls rachats, avec sa moitié de maison par livis faisant le coin de la rue Marivaux; & toutes ses isons amorties & non amorties qu'il leur laissa sembla- ment pour ladite cause, après les charges dont elles ont chargées, tant en la rue de Montmorency pour re part pour augmentation, & sur ce de mieux faire & ntinuer les douze services, par maniere d'Obits ou An- ersaires, & distribution d'argent chacun an ordonnés e fait par ledit Testateur, comme ci-dedans est conte- . Lesquelles rentes & maisons seront gardées, reçues & n soutenues à toujours aux dépens de l'Œuvre de ladite ise, tant comme elle s'en entremettra & y prendra

profit; c'est à sçavoir que l'Œuvre de ladite Eglise sera tenue de faire faire, continuer, payer & accomplir par les Marguilliers d'icelle, aux dépens de la chose, tous les Services, distributions d'argent, & aussi tous les lais particuliers & ordonnances en la maniere & comme contenu est en cest présent Testament, par les mains des Marguilliers de ladite Eglise S. Jacques présens & à venir, qui de ce faire seront chargés pour ce au nom de ladite Eglise, & comme exécuteurs dudit Testament, ou autrement, sans ce que iceux Marguilliers ou autres, au nom de ladite Eglise, ne autrement, puissent ou doivent au temps à venir aucunes desdites rentes ou maisons vendre, transporter, engager, changer ne aliéner à l'héritage, viage ne autrement, ne en rien convertir ès réparations, soustenemens ne autres choses ou nécessité de ladite Eglise, ne ailleurs, faire convertir ce qu'il appartiendra, & qu'il est ordonné pour payer lesdits Services, distribution d'argent, rente à viage & à termes, se ailleurs ne les peuvent payer, & autres ordonnances, chacun an par chacun mois, au jours, termes, & par la maniere que ci-dedans est contenue, & iceux services, distributions d'argent & ordonnances ainsi faites, payées & accomplies, ledit Testateur veut & ordonna que le surplus de profits & revenus desdites neuf vingt livres parisis de rente & desdites maisons, sera & demeurera à l'Œuvre de ladite Eglise S. Jacques, ou autre qui en soit chargée, tant pour Dieu en aumône, comme pour peine & coustaige de garder, faire valoir & soustenir lesdites maisons, & garder & recevoir lesdites rentes, & aussi de payer lesdites distributions d'argent, livrer vestemens, luminaire; & faire faire lesdits services, tant comme lesdites rentes & maisons pourront & devront être d'aucune valeur, & de ces choses lesdits Marguilliers rendront compte, quand mestier sera, au Curé de ladite Eglise, à ceux des Quinze-Vingts, & autres des Hôpitaux & Eglises qui sur ce devront prendre rente & profit par an, comme dit est, & s'il avenoit en aucun tems que lesdites rentes & maisons déchoiassent & diminuassent d'aucune valeur, tellement que lesdits Marguilliers ne pussent avoir & prendre plus grand profit que lesdits services & aumosnes cousteroient par an, tout le déchet seroit sur les profits que l'Œuvre de ladite Eglise devroit prendre sur iceux, sans rien délaisser ne diminuer à faire & payer des sommes des anniversaires, distribution d'argent & ordonnances dessusdits; & si par fortune ou autrement il avenoit que la valeur desdites maisons & rentes déchussent tellement & si grandement, qu'elles ne voulsissent que autant comme les services desdits obits & distributions d'argent cousteront par an, comme dit est, ledit Testateur veut & ordonna que l'Œuvre de ladite

glise par lesdits Marguilliers exécuteurs au nom d'icelle
t & preigne pour faire & payer lesdits services, distri-
ition chacun an, autant seulement de revenus d'icelles
aisons & rentes, comme lesdits services & distributions
uvent & pourront monter par égale portion; & si plus
and déchiet survenoit ès revenus desdites maisons & ren-
s, lesdits services & distributions seroient diminués à
ire & payer à l'équipolent, de mois en mois, & tout le
oins que l'on pourroit diminuer, & de tant comme iceux
vices & distributions seroient diminués par défaut de
venues voult & ordonna qu'autant par esgal portion fut
ninué des revenues ainsi ordonnées pour l'Œuvre de la-
e Eglise, & aussi diminuer à la valeur & équipolent
rentes données & laissées à certaines Eglises & Hôpi-
x ci-dedans nommés, & veut au cas dessusdit, quel-
diminution qu'il dût avoir sur les revenus dessusdits,
iceux services & distributions soient faits, payés,
itinués & accomplis de déchet en déchet, à diminuer
alx services de mois en mois, & tout le moins que l'on
pourroit diminuer, comme dit est, jusqu'à la fin d'i-
x douze services & anniversaires; si par nécessité y
eoit si grande diminution, que Dieu ne veuille, & au-
de valeur que monteroit lesdits services & distribu-
is, prendra à l'encontre seulement chacun an par es-
portion l'Œuvre de ladite Eglise selon ladite diminu-
, comme dit est, tant comme icelles revenues pour-
durer, au cas que ladite Œuvre ne pourra avoir
ifit par-dessus, sans autrement faire ne ordonner que
is est dit.

em. Ledit Testateur ordonna que tout le résidu desdits
s & héritages, se aucune chose y a, après ce que les
mnances & lais particuliers cy-dedans contenus se-
payés & accomplis, sauf & reserve par spécial tenir
ijours en état & en vertu le fait des douze anniversai-
i dedans déclarés, soit converti & distribué par es-
portion, le quart d'icelui résidu à l'Œuvre de l'Egli-
qui sera chargée de faire lesdits anniversaires, l'autre
t à l'Œuvre de l'Eglise Sainte Genevieve la Petite,
re quart à l'Œuvre de l'Eglise N. D. de Paris, & l'au-
uart d'icelui résidu à l'Œuvre de l'Hôtel-Dieu de Pa-
pour acheter vestemens & livres pour faire le Divin
ce.

m. Les Marguilliers & Gouverneurs des Œuvres des-
Eglises ne aucune d'icelles ou personnes présens & à
pour lesdites Œuvres ne autrement ne avant ne
ont avoir aucun droit de propriété saisine ou puis-
qui leur vaille ou doive valoir par prescription de
ne autrement de avoir & tenir lesdite maisons & ren-
rpetuellement ne autrement en tout ou en partie ne

n'en pourront rien convertir ès soustenement desdites Eglises ne autre choses pour quelque nécessité que ce soit ou puist être au tems à venir, fors en faisant, payant & accomplissant entierement les choses ci-dedans contenues & chacune d'icelles. *Item.* Se l'Œuvre de ladite Eglise ou autre ne pouvoir tenir lesdites maisons & rentes & en joir sans être admorties, ledit Testateur voult & ordonna que lesdits Marguilliers au nom d'icelle fussent & soient tenus au cours de la valeur desdites maisons & rentes, de faire icelles amortir en tout ou en partie qu'il suffise, en composer par aucun profit envers les Seigneurs fonciers pour avoir toujours de port ou en ordonner en autres mains, ou entre eux par bonne sûreté, en telle maniere que lesdits services, ordonnances & distribution d'argent soient toujours bien faites & accomplies desdits revenus & profits par lesdits Marguilliers ou autres que Mestier sera au nom de ladite Eglise sans ancunement rien prendre, ne diminuer sur ce & fera le tout mis ou Mathôloge des Eglises & gravé en pietre ou laton apparent, si mestier est.

Item. Si l'Œuvre de ladite Eglise ou lesdits Marguilliers présens & à venir au nom d'icelle, comme Exécuteurs ne se vouloient charger d'accomplir tous les lais & ordonnances contenus en cest présent Testament, ou que par aucuns tems à venir ils feroient faute ou contredits audit cas & non autrement, ledit Testateur laisse lesdits biens, maisons & rentes aux Œuvres des Eglises paroissiales de S. Mery, S. Jehan en Grêve, S. Nicolas des Champs, Sainte Geneviève la Petite, S. Cosme & S. Damien, Saint Eustace & Saint Germain l'Auxerrois à Paris pour les avoir & recevoir en la valeur qu'ils pourront & devront être par les mains des Marguilliers d'icelles Eglises & faire & payer par eux lesdits services, distribution d'argent & autre chose sans faire le contraire semblablement par la maniere comme dessus étoit & est ordonné à ladite Eglise Saint Jacques & voult que lesdits Marguilliers présens & à venir d'aucunes desdites Eglise par spécial de l'une d'icelles Eglises seulement qui se voulsit chargier de mettre à exécution duement le contenu audit Testament & qui premier le requereront ou seront requis ayent & prennent au cas des susdit, lesdites rentes maisons & revenues pour faire ce que dit est; & les eslut & nomma en cas dessusdit exécuteurs de son dit Testament pour se faire, & si l'une Eglise en est refusante, que l'autre le pense prendre & avoir pour faire & accomplir semblablement comme dessus. Et veut le dit Testateur audit cas que ledit Curé de S. Jacques, ceux des Quinze-Vingts & autres qu'il appartiendra se puissent entremettre sur ce en conseillant & aydant à bailler ladite exécution à faire si mestier est à aucune desdites Eglises qui s'en voudront chargier comme dit est.

Et si aucun de ceulx desdites Eglises parochiales des susdites par spécial aucun Marguilliers d'icelles nommés Exécuteurs ne se vouloient chargier de faire ladite exécution à l'ordonnance & intention dudit Testateur comme dessus sur ce requis diligemment & que pour ce lesdites maisons & rentes demeurassent vacquants, ledit Testateur voult & ordonna que toutes icelles choses maisons & rentes, ceux de toutes les Eglises & Hôpitaux & lieux Religieux ou autre où l'on heberge pauvres dedans Paris ayent & perçoivent en cas des susdites & non autrement lesdites maisons & rentes pour Dieu & en aumosne & icelles choses vendent au plus profitablement que l'on pourra & que l'argent de la vendition d'icelles choses soit baillé & distribué entre eux desdits Hôpitaux & lieux en chacun lieu par esgale portion, pour convertir la plus grande partie en draps, couvertures vermeilles pour les povres & le surplus converti en réparations nécessaires desdits Hôpitaux & lieux.

POUR toutes lesquelles choses & ordonnances à chacune d'icelles en ce présent Testament contenues & déclairées tenir garder, enterinner, payer, continuer, accomplir & exécuter loyaument de point en point selon leur teneur tant comme la valeur desdits biens meubles & héritages se pourra estendre par la maniere & condition que dessus est dit. Ledit Testateur Nicolas Flamel dessus nommé fit & ordonna eslut constitua establit & nomma ses bien-amés & feaux exécuteurs & de foy commissaires les Marglicrs présens & à venir de ladite Eglise S. Jacques de la Boucherie pour & au nom d'icelle Eglise; & s'ils ne s'en vouloient charger ou faisoient contredits, audit cas ledit Testateur commit & eslut Exécuteurs de son dit Testament les Margliers de l'une des Eglises parochiales des susdites présens & à venir qui s'en voudront charger & semblablement voult être fait de Margliers en Margliers au nom desdites Eglises, les premieres qui s'en voudront charger jusqu'à ce que tous soient refusans & contredisans de ce faire & accomplir, & icelles maisons, rentes & revenus, ceux desdites Eglises qui s'en voudront chargier comme dit est, puissent demander tenir & avoir amorties ou non amorties nonobstant prescription de tems, longues saisine qu'aucuns en eussent confirmées, impétrations ne autre choses à ce contraires, lesquels audit cas pourront prendre avoir & recevoir lesdites choses faire en leur Eglise lesdits services, payer lesdites distributions, & accomplir lesdites ordonnances semblablement comme dessus est dit sans aucune chose muer ou faire au-contraire par impétration dispensation de Pape, de Roi, de Prélats ou autres par quelque loy, droit, escrit, constitution, ne par quelqu'autres voyes causes nécessité ou occasion que ce soit ou puist être & si au pourchas d'aucuns ou autrement le

Pape préfens ou à venir ou aucuns Légats commis ou autre puiffans à ce vouloient ordonner au contraire ou que lefdits Marguilliers ne les puffent tenir & en joir pour faire & accomplir ce que dit eft, ledit Teftateur dès maintenant pour lors ou dit cas & non autrement & dès-lors pour maintenant donna & laiffa, donne & laiffe lefdites rentes aux Œuvres de tous les lieux Hôpitaux & Eglifes des fufdits; à chacun lieu par efgale portion en icelui cas & non autrement pour convertir ès œuvres & fouftenemens defdits lieux comme deffus eft dit, auxquels lefdits Exécuteurs Marguilliers préfens & à venir qui commenceront à faire l'exécution de ce préfent Teftament pour & au nom de l'Eglife au profit d'icelle & pour le falut dudit Teftateur & auffi au Curé de ladite Eglife de S Jacques, ou à fon Fermier, fi ce dit Curé eft demeurant hors Paris afin de confeiller, voir, entendre au fait de ladite exécution & accompliffant icelle ledit Teftateur laiffa pour une fois feulement des biens de ladite exécution, par amitié à chacun d'eux combien qu'ils foient notables & fuffifans, un gobelet ou hanape d'argent pefant un marc d'argent. Appellée & préfente aux ordonnance payement & chofes qui fe feront ladite Margot la Quefnel, laquelle ledit Teftateur commit commet comme deffus eft dit au fait de ladite exécution, & comme Exécutereffe avec lefdits Exécuteurs, à laquelle fi elle eft en vie fera baillé pour fa peine de vaquer & entendre un marc d'argent & pour payer faire entheriner tout ce que dit eft par ceux defdites Eglifes Exécuteurs de fon dit préfent Teftament, ledit Teftateur fe défaifit & deveft ès mains defdits Notaires, comme en la men fouveraine pour le Roy notre Sire, de tous fes biens meubles, & héritages dont il jouira comme dit eft au jour de fon trépaffement; lefquels par ces prefentes il obligea & voult à ce être obligiés & d'iceux pour ce faire revefti & faifi & veut être reveftus & faifis fes dits Exécuteurs Marguilliers préfens & à venir efleus comme dit eft, & les foumit pour ce du tout à la jurifdiction & contrainte de ladite Prevofté de Paris & de toutes autres Juftices où il feront & pourront être trouvés pour ce fien préfent Teftament entheriner, en foumettant l'exécution de fon dit préfent Teftament ou ordonnance de derniere volonté avec le fait de l'audition & reddition du compte d'icelle & des dépendances à la Cour de ladite Prevofté de Paris & révoqua & révoque rappelle & met au néant tous autres Teftamens & lettres de ordonnance de derniere volonté qu'il auroit & pourroit avoir fait par avant cetuy fien préfent Teftament & ordonnance. Auquel fon préfent Teftament il fe arrefta du tout & voult icelui en tous fes points & claufes fortir & avoir fon plein effet & valeur par droit de Teftament, de Co-

dicil & Ordonnance de derniere voulenté & autrement par toutes voyes & maniere que valoir pouvoit & devoit, devra & pourra tant de droit de raison comme de coustume & autrement & que au *Vidimus* de ces présentes Lettres de Testament fait sous Scel Royal ou aux brevetssous ce faits signés par Notaires du Châtelet ou signés de son nom & seing manuel, & aussi de tous rachats & autres lettres signées de son dit nom ou seing manuel fait tant au vivant de sa feue femme comme depuis & qu'il signera doresnavant, plaine foy fasse & soit adjoutée en tant comme il se peut faire, comme à l'original & vaillent chacun lettre, brevet, rachat & autres comme original, & ayent sur-tout leur effet ou le cas échéera, lesquelles lettres ou brevets de Testament ont été faits & passés par lui & accordés quadruples par quatre lettres de brevets qui voult valoir grossoyées ou non grossoyées chacun & chacune endroit soy comme dit est, comme originales du consentement & à la requeste dudit Testateur, afin que si par fortune ou autrement l'une d'icelles se perdoit que l'autre fut en vertu & aussi pour être en greigneur fereté & connoissance à gens d'Eglise & autres lieux ci-dedans contenus, auxquels le fait & ordonnance pourroit toucher pour demander & avoir les droits & choses qui leur pourroient appartenir par la teneur d'icelles, lesquelles quatre lettres de Testament ensemble ou par partie, ou les brevets sur ce faits ou *Vidimus* d'iceux auront chacun en droit soi pleine vertu & effet, nonobstant que elles ne sont & seront que un même fait & lettre de Testament & ordonnance de derniere volonté. En témoin de ce, nous à la relation desdits Notaires avons mis le scel de ladite Prevosté de Paris à ces Lettres de Testament qui furent faites & passées par ledit Nicolas Flamel par la maniere que dit est l'an de grace 1416. le Dimanche 22e. jour du mois de Novembre *signé* de la Noë & de la Barre avec paraphes.

[*Pendant que l'on imprime ceci, nous apprenons que l'on travaille à donner quelques éclaircissemens sur la fortune de Nicolas Flamel : nous en ferons part au public dans un article séparé à la fin de ce volume.*]

Il y a dans l'Eglise de S. Jacques une Confrairie célebre sous le nom de *saint*

Charles Borromée, consacrée particulierement ou soulagement des malades & des pauvres honteux ; cette association munie d'indulgences par deux bulles de Paul V. fut autorisée par des Lettres-patentes entérinées au Parlement. On y vit entrer tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume *Anne d'Autriche* femme de Louis XIII. *Marie Therese* femme de Louis XIV. le Dauphin son fils, la Duchesse d'Orléans, la Princesse de Condé &c.

Sur l'Autel de la Chapelle de S. Charles, est un tableau très estimé dans lequel S. Charles est représenté distribuant ses aumônes à une troupe de pauvres assemblés sous le vestibule d'une Eglise. Ce tableau est de *Quentin Varin* peintre célebre, sur lequel l'historien de la Paroisse de S. Jacques donne une note qui mérite d'être rapportée ici. *Varin* originaire de Picardie, après avoir reçu à Beauvais des leçons de peinture de *François Gaget* Chanoine de Beauvais ; & avoir appris la perspective du frere *Bonaventure* d'Amiens, Capucin, surpassa bientôt ses maîtres : mais Beauvais étant un théatre trop étroit pour tirer parti de son talent, il alla à Paris, & se retira d'abord dans un grenier rue de la Verrerie chez un Marguillier de S. Jacques de la Boucherie, qui lui fit faire le tableau

bleau dont on vient de parler. L'Intendant de la Reine *Marie de Medicis* ayant vû ce tableau, en fut charmé, & comme la Reine cherchoit alors un Peintre pour décorer la galerie du Luxembourg, l'Intendant alla chercher *Varin* dans ſon grenier, & le préſenta à la Reine. Ce Peintre donna de magnifiques deſſeins qui furent adoptés, mais il diſparut tout-à-coup : il s'étoit lié d'amitié avec un Poëte nommé *Durant*, qui ayant indiſcretement fait une ſatyre contre le gouvernement, fut arrêté & pendu peu après. *Varin* craignant de participer au malheureux ſort de ſon ami, ſe cacha ſi bien qu'il fut impoſſible de le déterrer : cela fut cauſe que l'on fit venir d'Anvers le fameux *Rubens*, au pinceau duquel on eſt redevable des riches peintures qui décorent la galerie du Luxembourg. *Varin* reparut quelques années après, & fit pour la Reine *la Préſentation de J. C. au Temple*, dont cette Princeſſe fit préſent aux Carmes du Luxembourg. Il a fait auſſi *le Paralytique* qui eſt à Fontainebleau. *Varin* a eu la gloire de donner d'utiles leçons au célebre le *Pouſſin.*]

La rue *Quinquampoix* eſt dans le quartier de S. Jacques : elle a pris ce nom d'un Seigneur qui y a demeuré, & duquel M. Petau Conſeiller au Parlement

a rapporté les Armes dans son Armorial, de même que le Pere Labbe dans le Catalogue alphabétique des blasons de plusieurs nobles & anciennes familles. *Sauval* ajoûte que c'est une erreur de croire que cette rue ait été ainsi nommée *à quinque Campanis*, à cause que cinq Paroisses s'étendent jusques-là, car outre, dit-il, que cette étymologie est ridicule, c'est qu'elle portoit le nom de *Quinquampoix* bien avant que *saint Josse*, qui est une de ces cinq Paroisses, fût érigée en Eglise Paroissiale. Cette rue sera à jamais fameuse dans notre Histoire, par la quantité de personnes qui, en 1719. & 1720. y accouroient de toutes les parties de l'Europe, pour y échanger leur or & leur argent, contre des papiers, dont la valeur étoit imaginaire.

La rue Aubry-Boucher est à un des bouts de la rue *Quinquampoix*; elle est nommée dans de vieux papiers terriers *Vicus Alberici Carnificis* : sans qu'on sçache, si *Albericus* étoit le nom de Baptême de celui qui a donné le nom à cette rue, ou si c'étoit son surnom. Quoiqu'il en soit, le peuple qui abrege tant qu'il peut, & qui estropie presque toujours les noms, la nomme *la rue Briboucher*. l'Eglise Paroissiale de *saint Josse* est dans cette rue.

C'étoit originairement une Chapelle

bâtie dans le même lieu où saint Josse avoit logé autrefois en passant à Paris : elle étoit de la Paroisse de saint Laurent. Philippe - Auguste ayant fait faire une nouvelle enceinte de la Ville, la Chapelle de saint Josse s'y trouva renfermée, de même qu'une partie des paroissiens de saint Laurent, qui demanderent l'érection de cette Chapelle en Eglise Paroissiale. On leur accorda ce qu'ils demandoient l'an 1260. à condition, que la moitié des offrandes qui se feroient à saint Josse, aux Fêtes de saint Josse, & de saint Laurent, depuis les premieres vêpres de la veille, jusqu'à la fin du jour suivant, & les deux tiers des cierges qui seroient offerts, à la Purification de la Vierge, appartiendroient au Prieur, & à la Communauté de saint Martin-des-Champs. Il fut de plus stipulé, & convenu, que le Curé de saint Josse payeroit au Curé de S. Laurent dix livres parisis, chaque année, par maniere de dédommagement du démembrement qu'on faisoit de sa Paroisse, pour composer celle de saint Josse. Le Curé de saint Josse doit de plus après son installation, faire serment au Prieur, & à la Communauté de S. Martin des Champs, comme le Curé de saint Laurent a accoutumé de le faire. L'Eglise de saint Josse d'aujourd'hui fut commencée en 1679.

ſur les deſſeins de *Gabriel le Duc*, Architecte eſtimé, qui éleva le portail juſqu'à la premiere corniche; mais on ne les ſuivit point pour le reſte de ce bâtiment, qu'on a fait moins long, & moins haut, que cet Architecte ne l'avoit projetté. On voit dans cette Egliſe un *S. Sébaſtien* peint par *Martin Freminet*, qui eſt fort eſtimé des connoiſſeurs. La cure eſt deſſervie par un Eccléſiaſtique de la Congrégation des *Eudiſtes*, & eſt à la nomination du Prieur de S. Martin-des-Champs.

La rue *Trouſſevache* a pris ſon nom ou de l'enſeigne de la vache trouſſée, qui s'y voit depuis pluſieurs ſiecles, ou d'*Oudard Trouſſevache*, dont les regiſtres du Temple parlent en 1461. & de qui, peut-être, deſcendoit *Denis Trouſſevache* connu en 1426. & 1441. par les regiſtres du Châtelet. Elle va de la rue des cinq Diamans, à la rue S. Denis, vis-à-vis la rue de la Ferronerie.

Nous ne ſçavons pas d'où eſt venu le nom de la rue d'*Avignon*; apparemment que c'eſt de quelque enſeigne, ou de quelque particulier de ce nom-là qui y demeuroit. En 1300. elle n'avoit pas encore de nom. En 1386. 1425. & 1552. on la nommoit la rue *Jean le Comte*.

La rue *Vitrognon* ſe nommoit en 1300, la rue *Court-Pierre-la-pie*, & la *rue qui*

chiet en la Savonerie. Aujourd'hui on la nomme la rue *Trouignon*.

S. Leu S. Gilles ne fut dans son commencement, qu'une Chapelle succursale, que l'Abbé & les Moines de S. Magloire permirent de bâtir en 1235. aux paroissiens de S. Barthelemi qui demeuroient au-delà du pont. Elle fut dédiée sous l'invocation de S. Leu & de S. Gilles, à cause d'une Chapelle de l'Eglise de S. Magloire, qui portoit les noms de ces deux Saints, & où les Paroissiens faisoient célébrer l'office divin. Cette nouvelle Chapelle fut ensuite unie à la cure de S. Barthelemi, parcequ'il ne s'y trouva pas assez d'habitans, pour avoir un Pasteur résidant à S. Leu, S. Gilles; mais enfin le nombre des habitans devint si considérable, qu'on fut obligé en 1617. de désunir cette Chapelle d'avec S. Barthelemi, & de l'ériger en Eglise Paroissiale. Ce fut par cette érection, que Henri de Gondi Cardinal & Evêque de Paris, termina un procès qui s'étoit formé pour la cure de S. Barthelemi, entre *Louis Rumet* Chanoine de l'Eglise de Paris, & *Michel de Rennes* Chanoine de S. Honoré; il donna la cure de S. Barthelemi au sieur de Rennes, & celle de S. Leu, S. Gilles, au sieur Rumet.

Cette Eglise a trois Patrons: *S. Leu*,

Archevêque de Sens qui vivoit sous le regne de Clotaire, & dont on célebre la fête le premier jour du mois de Septembre : *S. Gilles* est le second Patron ; il étoit d'Athenes, d'une famille illustre, & vivoit dans le sixieme siecle. Il quitta sa patrie étant fort jeune, & vint aborder à un Cap, où est aujourd'hui la Ville de S. Gilles en Languedoc. Il fut deux ans sous la conduite de *Césaire* Archevêque d'Arles, puis se cacha dans une forêt qui porte aujourd'hui son nom, où il se nourrissoit, dit-on, du lait d'une biche qui se retiroit dans la même grote que lui. Childebert Roi de France, chassant un jour dans cette forêt, ses piqueurs poursuivirent cette biche jusques dans la caverne du Saint, & tirerent même une fleche à travers des buissons qui l'environnoient, dont S. Gilles fut fort blessé. Le Roi le fit panser, & lui offrit plusieurs présens que le Saint refusa ; mais il l'obligea de souffrir qu'on lui bâtit un Monastere dont il fut Abbé. On solemnise sa fête le premier Dimanche d'après celle de S. Leu.

Sainte Cordule, Vierge & Martyre, & qu'on dit être une des compagnes de sainte Ursule, est aussi Patrone de cette Eglise, où l'on garde son Chef enchâssé dans une image d'argent, autour de laquelle est cette Inscription :

Una ex Virginibus, quarum fuit Urſula Princeps,
Clauditur hoc felix Cordula Scriniolo.

S. Leu eſt invoqué ſpécialement pour la guériſon des malades. Lorſque nos Rois parviennent à la Couronne, c'eſt un uſage de cette Egliſe de faire des prieres pendant neuf jours, pour demander à Dieu la conſervation de leur Perſonne Sacrée. Le 14. d'Octobre de l'an 1716. la Ducheſſe de Ventadour, gouvernante du Roi Louis XV. aſſiſta dans cette Egliſe à la meſſe qui terminoit la neuvaine qu'on y avoit faite pour la continuation de la bonne ſanté de ſa Majeſté.

Le bâtiment de cette Egliſe fut réparé en 1611. & encore depuis pendant que Claude *de Sauſſay*, qui fut enſuite Evêque de Toul, en étoit Curé. Le Chœur, & les Chapelles des deux côtés furent alors rebâties. En 1727. on y fit encore des réparations plus conſidérables : on changea preſque entierement les dedans, en ſorte que cette Egliſe eſt aujourd'hui une des plus propres de Paris. Le 8. & le 10. d'Octobre de cette même année, *Guillaume Guerin*, l'aîné, Charpentier habile, tranſporta en entier la charpente du clocher de l'horloge de la tour, ſur laquelle elle étoit, & qui menaçoit ruine, ſur une autre tour nouvellement bâ-

tie à la même hauteur, qui est de douze toises, & à la distance de vingt-quatre pieds. Cette manœuvre se fit heureusement par le moyen d'un grand échafaud, sur lequel on fit rouler le clocher de sept pied & demi de diamètre, sur trente-cinq d'élévation, avec la grosse cloche de l'horloge qui pése au moins deux mille livres, & sans toucher au plomb de la couverture, ni aux plattes-bandes de fer, &c.

Le dedans de l'Eglise a été reblanchi & décoré d'une fort belle menuiserie qui est l'ouvrage d'un nommé l'*Aigu*; & de sculptures qui sont de *Guillaumet* Sculpteur en bois. Dans le tems qu'on a fait ces réparations, on a détruit une pierre bize qui étoit au second pilier, à droite, en entrant dans la Nef. Sur cette pierre, étoient les Armes, & l'Epitaphe en vers latins de *Jean Louchart*, & de *Marie de Brix* sa femme. Ce Jean Louchard étoit un des plus déterminés Ligueurs, & un de ceux qui eurent le plus de part à la mort du Président Brisson, de Claude Larcher, & de Jean Tardif. Sa cruauté fut punie dès ce monde; car il fut un des quatre, que le Duc de Mayenne fit pendre publiquement, dans la sale basse du Louvre le 4. Décembre 1591. La mémoire d'un tel homme mérite d'être détestée, & l'on a fort bien fait, de détrui-

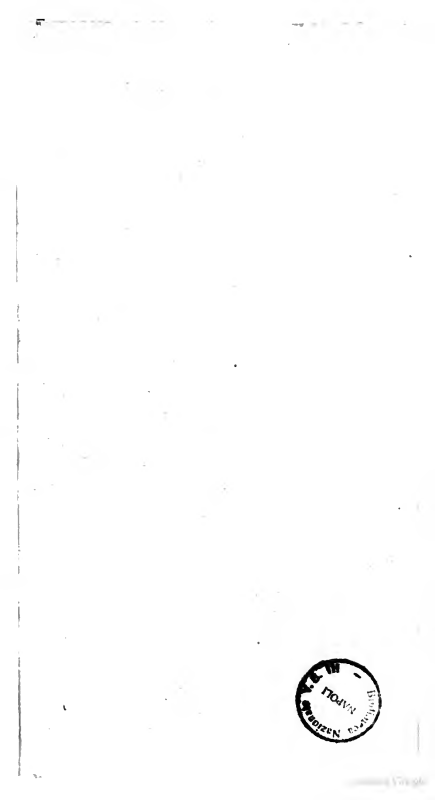
re l'éloge que les Ligueurs lui avoient consacré dans cette Eglise.

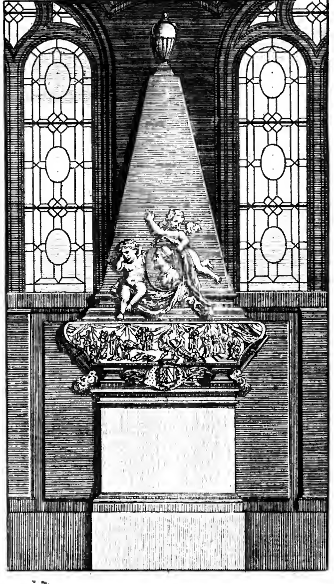
Chaque pilier, tant de la Nef que du Chœur, est orné d'un tableau parmi lesquels on distingue la Nativité, par *Oudry*; l'Ascension, par *Bertin*; le Crucifiement, par *Courtieu*; le Christ sur la Croix, par *Merelle*. Dans le Chœur, à main droite, en y entrant, on remarque un grand tableau, où l'on voit le Roi Louis XV. la Duchesse de Ventadour sa gouvernante, le Duc d'Orleans Régent du Royaume, le Duc de Bourbon, le Maréchal de Villeroy qui fut ensuite gouverneur de sa Majesté, &c. qui tous prient S. Leu pour la conservation du Roi. Les portraits du Roi, & de ceux qui sont à sa suite, ont été peints d'après nature, par *Justinar* Peintre, de l'Académie des maîtres Peintres de Paris. Vis-à-vis de ce vœu du Roi, est un grand tableau qui représente *S. Gilles* en habit de Bénédictin, & ayant auprès de lui la biche qui le nourrissoit dans la caverne où il s'étoit retiré, & le chien qui le fit découvrir. Ce tableau a été peint par *Oudry*.

Au-dessus du Maître-Autel, est un tableau qui a onze pieds de hauteur, sur treize de largeur; il représente *la Cène*. Ce tableau est le chef-d'œuvre de *François Porbus*. Le Poussin disoit que c'étoit

un des plus beaux qu'il eût jamais vû. La tête du Christ a toute la majesté que les hommes peuvent donner à un Dieu fait homme ; & celles des Apôtres y sont fidellement, & vivement caractérisées. *Judas* se leve de table, & n'a d'attention qu'à sa bourse, sur laquelle il porte la main. Il n'y a pas jusqu'à la nappe, où il paroît une vérité, & une patience qui font voir que le Peintre est descendu dans le détail mécanique du Tisserant. Les plus fins connoisseurs ne trouvent que deux choses à reprendre dans ce tableau ; l'une, que le Peintre ait représenté *Jesus-Christ* assis, & non pas couché ; & l'autre, qu'il ait donné des mains trop tendres aux Apôtres. En 1729. on annonça que ce tableau seroit mis en vente le 6. de Décembre de cette même année ; mais apparemment que quelqu'un remontra aux Marguilliers le tort qu'ils avoient, de vouloir priver cette Eglise, d'un si précieux morceau ; l'annonce n'a point eu d'effet.

Dans une Chapelle qui est à côté du Chœur, à main droite, est un tombeau de marbre blanc, derriere lequel s'éleve une pyramide de marbe jaspé, terminée par une urne de marbre blanc. Au milieu sont deux enfans, dont l'un tient d'une main le portrait d'une femme, & de l'autre, essuye ses larmes ; l'autre en-





TOMBEAU DE M.^E DE LAMOIGNON.

fant semble voler, & montre l'éternité, au-dessous est un bas-relief excellent qui représente des pauvres, dont les uns creusent une fosse, les autres enlevent un corps, & les autres versent des larmes. Sur le piédestal est cette Inscription :

D. O. M.

MARIÆ DE LANDES
CHRISTIANI DE LAMOIGNON
SENATUS PRÆSIDIS
UXORI.
Religionis, Modestiæ, Fidei in Conjugem,
Charitatis in Liberos, Liberalitatis in Pauperes, singulari exemplo.
GUILLELMUS DE LAMOIGNON
Senatûs Princeps optimæ Parenti P.
Vivere cœperat XXVIII. *Décembre*
M. D. LXXVI.
Desiit XXXI. *Décemb.* M.D.C.L.I.
Tumulo alibi designato
Pauperes hoc loco raptim condidere.

EJUSDEM
GUILLELMI DE LAMOIGNON *Cor*,
ejus jussu pedibus Charissimæ Matris appositum hîc quiescit.
ANNO M.DC.LXXVII. X. *Decembris*,

CHRISTIANUS FRANCISCUS
DE LAMOIGNON
GUILLELMI FILIUS, MARCHIO
DE BASVILLE
Baro de saint Yon
in Senatu Parisiensi per XXV. *annos*
Orator Regius,
per VIII. *Præses infulatus*;
Litium inter Magnates quotidie rogatus
domi Arbiter.
Æqui studio, dicendi facundia,
maturitate consilii, morum comitate,
pietate in Deum insignis.
Obiit VII. *Aug.* M. D C C I X.
ætat. L X V.
Corpus huc suum à Pauperibus defferri
jussit.
MARIA VOISIN
Uxor Carissima, lecto sibi eodem Tumulo
mœrens posuit.

Ce magnifique Monument est de Girardon, & l'Epitaphe de Marie *de Landes* est de Guillaume de Lamoignon Premier Président du Parlement de Paris, son fils. Pour entendre la représentation du bas-relief, & même l'Inscription, il faut dire ici que *Marie de Landes* avoit ordonné qu'on l'inhumât aux Recolets de S. Denis; mais que son corps ayant été déposé dans l'Eglise de S. Leu, saint

Gilles, pour être ensuite transporté en ce Couvent, les pauvres de cette Paroisse ne voulant pas qu'on leur enlevât les précieux restes de celle qu'ils avoient toujours regardée comme leur mere, firent eux-mêmes une fosse, & l'enterrerent, pendant que le clergé & ses parens étoient allé dîner.

Chrétien-François de Lamoignon, fils aîné du Premier Président de ce nom, & Président à Mortier au Parlement, fut ici inhumé aux pieds de son ayeule au mois d'Août de l'an 1709. ainsi qu'il l'avoit ordonné, & qu'il est dit dans la derniere Inscription apposée au bas de celle de Marie de Landes.

Il y a dans cette Eglise une Confrerie de l'*Ange-Gardien*, instituée par Henri de Gondi Cardinal de Retz, Evêque de Paris, & approuvée par le Pape Paul V. qui l'a enrichie d'indulgences à perpétuité.

Les Filles Repenties, ou *Pénitentes*, ou *de S. Magloire*, furent instituées l'an 1492. par *Jean Tisseran* Cordelier, qui par ses prédications vives & touchantes, convertit un grand nombre de femmes qui vivoient dans la débauche : celles qui étoient filles ou veuves, prirent la résolution de faire pénitence de leurs dereglemens passés, & de s'enfermer pour le reste de leur vie. Le P. *Tisseran* en assem-

bla plus de deux cens, qui volontairement se livrerent ainsi à la clôture & à la pénitence. Le Roi Charles VIII. autorisa cet établissement par ses Lettres Patentes du 14. Septembre 1496. & le Pape Alexandre VI. l'approuva & le confirma sous la regle de S. Augustin, par sa Bulle du mois d'Octobre 1497.

Cette même année *Jean Simon de Champigni* Evêque de Paris, leur donna des statuts qui se trouvent encore en Gothique dans la Bibliotheque du Roi, dans celle des Jésuites, & ailleurs, selon lesquels, 1°. elles ne doivent recevoir dans leur Monastere aucune fille malgré elle, ce sacrifice devant être volontaire; 2°. elles doivent faire preuve de prostitution: à cet effet elles devoient être visitées par des Matrones nommées exprès, qui faisoient serment sur les Saints Evangiles entre les mains des Meres, Sous-Meres, & en présence des Discretes, de faire bon, & loyal rapport; 3°. Par un autre des articles de ces statuts, celles qui demandoient à entrer dans ce Monastere, étoient obligées de jurer, sous peine de damnation éternelle, qu'elles ne s'étoient point fait corrompre, en intention d'entrer dans cette Religion; & on les avertissoit que, quand mêmes elles seroient Professes, si l'on découvroit qu'elles eussent été corrompues à cette

intention, elles ne seroient point réputées Religieuses de ce Monastere, quelque vœu qu'elles eussent fait.

Voilà l'origine des Filles Pénitentes, aujourd'hui de S. Magloire, où depuis soixante-dix ans, ou environ, on ne reçoit plus que des Filles d'honneur & de vertu.

Par ces mêmes statuts, dont je viens de parler, l'Evêque Jean Simon avoit ordonné qu'il y auroit dans ce Monastere des Religieux, qui suivroient aussi la Regle de S. Augustin, & qui après une année de noviciat, feroient profession à la grille du Couvent, entre les mains de la Supérieure, & du Directeur; mais nous ne voyons aucune preuve que cet article ait été observé, ni qu'il y ait eû de ces Religieux, dont cependant le P. Héliot nous décrit l'habit dans son histoire des ordres Religieux.

Nous ignorons absolument l'endroit où le P. Tisseran enferma ces Filles Pénitentes, jusqu'à l'an 1499. que le Roi Louis XII. par sa Déclaration du mois de Mars de cette année-là, leur donna la moitié de l'Hôtel de *Behaigne*, ou d'*Orleans*, situé dans l'endroit où l'on a vu depuis l'Hôtel de Soissons. Ce Prince avoit perdu au jeu l'autre moitié contre *Robert de Franzelles*, de qui les Filles Pénitentes l'acheterent pour le prix de

deux mille écus d'or couronnés, valant environ vingt-sept sols piece. Le contrat de vente est du 6. Avril suivant, & fut passé à Lyon, où le Seigneur *de Franzelles* étoit à la suite de la Cour. Ainsi les Filles Pénitentes devinrent propriétaires de l'Hôtel d'Orleans en son entier.

Dans le commencement de l'Institution de ces Filles Pénitentes, elles étoient si pauvres, qu'on permettoit à quelques-unes d'aller à la quête par la Ville; mais dès qu'elles furent suffisamment dotées, on leur fit observer une exacte clôture.

Ces Religieuses ainsi établies dans l'Hôtel d'Orléans, y demeurerent jusqu'en 1572. selon *du Breul*, & plusieurs autres Ecrivains qui l'ont copié, mais plus véritablement jusqu'en 1580. puisque la Bulle de Gregoire XIII. qui ordonne que les Moines de S. Magloire seront transferés dans l'Hôpital de S. Jaques du Haut-Pas, est datée du premier jour de Mars de cette année-là, & qu'il n'y a pas d'apparence que ces Moines ayent quitté leur Monastere de la rue S. Denis, avant que le Pape leur eût permis d'aller occuper ledit Hôpital. Il est constant que ce fut en 1572. que la Reine Catherine de Medicis, résolut de faire bâtir un Palais dans l'endroit où étoient les Filles Pénitentes, mais probablement la négociation de cet échange ne fut ter-

minée à la Cour de Rome qu'en 1580. La Bulle n'en fut même regiſtrée au Parlement qu'en 1586. Les Moines de ſaint Magloire ayant donc été transferés dans l'Hôpital de S. Jacques du Haut-Pas, les Filles Pénitentes furent introduites dans le Monaſtere de la rue S. Denis qu'ils venoient de quitter, & elles y ont toujours demeuré depuis. Pour les dédommager de *la plus valuë* de l'Hôtel d'Orleans qu'elles quittoient pour le Monaſtere des Moines Magloriens de la rue S. Denis, la Reine Catherine de Medicis engagea ſes enfans à leur faire du bien. Charles IX. par contrat paſſé le 4. de Novembre de l'an 1572. leur aſſura à perpétuité la rente de deux mille livres que le Roi Henri II. ne leur avoit accordée que pour neuf ans. La Reine Catherine de Medicis même leur donna par donation irrévocable mille livres tournois de rente à prendre ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, & s'engagea de plus à leur faire donner par les Ducs d'Anjou & d'Alençon chacun mille livres de rente, & de leur en faire paſſer acte en bonne forme. Leſdites deux mille livres de rente rachetables néanmoins après le décès deſdits Ducs, par leurs hoirs ou ayans cauſe, moyennant la ſomme de douze mille livres tournois, une fois payée, qui étoit pour chacun la ſomme de ſix

mille livres tournois, une fois payée. Dans l'un & l'autre de ces deux Couvens des Filles Pénitentes, on y a souvent enfermé des filles & des femmes de mauvaise vie, mais qui n'y faisoient point profession; on ne les enfermoit ainsi, que pour tâcher de les corriger, & pour dérober aux yeux du public des sujets de scandale & d'infamie.

La ligue avoit jetté tant de déreglement dans tous les Ordres de l'Etat, que les Monasteres les plus reguliers n'en furent pas exempts. Pour remedier au relâchement qui s'étoit introduit dans la Communauté des filles de S. Magloire, on tira la Mere *Marie Alvequin* de l'Abbaye de Montmartre, avec sept autres religieuses, qui entrerent à S. Magloire le 2. Juillet 1616. & y rétablirent la régularité, mais cependant avec quelque adoucissement des anciennes austérités pratiquées autrefois dans cette maison.

En faisant la description de l'Eglise de S. Barthelemi, j'ai parlé de l'origine du Monastere de S. Magloire qui est dans la rue S. Denis, & je n'ajoûterai ici autre chose, sinon que l'Eglise n'a rien de remarquable que le mausolée d'*André Blondel*, Seigneur de Rocquencourt, & Controlleur Général des Finances, qui voulut être inhumé dans la Chapelle des Filles Pénitentes, & leur légua trois cens

livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville. Sa veuve honora sa sépulture d'un petit mausolée de bronze, qui est un des chefs-d'œuvre de Maître *Ponce*. Ce Sculpteur a représenté *Blondel* ayant sa tête posée sur sa main gauche, & sur un oreiller, ses jambes croisées, son corps & son bras droit nonchalamment étendus. On remarque dans les plis de son drap une négligence, & une vérité admirables, la tête passe pour un morceau parfait. Lorsque les Filles Pénitentes furent transferées dans ce Monastere, elles y apporterent ce monument, & le mirent dans leur Nef; mais s'étant apperçûes qu'il y occupoit trop de place; elles le firent dresser contre la muraille à côté de leur portail, qu'oiqu'il n'eut pas été fait pour être dans cette attitude. Ce *Blondel* étoit Lyonnois, & devoit sa fortune à Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, & à son propre mérite. Rien n'est plus ordinaire que de voir prodiguer les éloges en l'honneur d'un Controlleur Général pendant qu'il est en place, mais aussi rien n'est plus ordinaire que de les entendre déchirer dès qu'il sont morts. *Blondel* n'eut pas ce sort là; car *Ronsard* en dit encore plus de bien après sa mort, qu'il n'en avoit dit de son vivant. Il l'a pleuré dans plusieurs Epitaphes qu'il a faites pour honorer sa mémoire, & a pu-

blé que l'*honneur*, la *courtoisie*, la *bonté*, & la *vertu* avoient été enterrées avec lui.

Sauval qui avoit vû le testament que *Diane de Poitiers* fit en 1564. dit qu'elle y ordonne que venant à mourir à Paris, elle veut qu'avant d'être enterrée à Anet, on la porte dans l'Eglise des Filles Repenties, & qu'on y fasse pour elle un service des Morts.

Auprès de l'Eglise des filles de S. Magloire, est une rue nommée *Salle-au-Comte*. En 1386. & en 1428. le peuple la nommoit la rue *au Comte de Dampmartin*. Ces noms lui ont été donnés, parce qu'elle occupe le terrein sur leqnel étoit l'Hôtel des Comtes de Dampmartin.

L'Eglise du *Sépulcre*. Plusieurs particuliers qui avoient pris la croix, & qui avoient fait vœu d'aller au saint Sépulcre de Jérusalem, ou qui en étoient revenus, formerent au commencement du quatorzieme siecle une Confrerie, à laquelle *Louis de Bourbon* Comte de Clermont, & de la Marche, donna deux cens livres parisis, pour acheter une place dans la rue S. Denis, où ils pussent faire bâtir une Eglise pour la Confrerie, & un Hôpital pour loger les Pélerins du saint Sépulcre, qui passeroient par Paris. Cette donation est du 5. Janvier 1325. & la place fut achetée, dans la censive de saint

Merry le dernier d'Octobre de la même année. Le 18 Mai de l'an 1326. l'on posa la premiere pierre de cette Eglise. Guillaume Archevêque d'Auch fit la cérémonie, assisté des Evêques d'Amiens, d'Autun, de Tréguier, & de Mende; en présence de Louis de Bourbon Comte de Clermont, & de la Marche, de Clémence Reine de France, d'Isabelle Reine d'Angleterre, & de Blanche de Bretagne, veuve de Philippe Comte d'Artois, & d'un grand nombre de personnes qualifiées. Cette Confrerie ne fut néanmoins autorisée par Lettres Patentes de Philippe VI. qu'en 1329. Comme le terrein sur lequel cette Eglise fut bâtie, étoit dans la censive de l'Eglise de saint Merry, qui dépendoit elle-même de l'Eglise de Notre-Dame, il y eut plusieurs contestations entre les confreres du Sépulcre, l'Evêque de Paris, le Chapitre de Notre-Dame, & celui de S. Merry, lesquelles furent terminées par accommodement; en sorte que la même année 1329. on convint, de part & d'autre, des Articles suivans :

Les Confreres bâtiront une Eglise sur deux places qu'ils ont achetées du Chapitre de S. Mederic, & un Hôpital avec cloches & clocher. Ils doteront Chanoineries, Prébendes & Chapelles, & autres bénéfices, si bon leur semble, dont la col-

lation appartiendra au Chapitre de Notre-Dame. Et pour le regard des trois Prébendes qu'ils ont déja fondées de quarante livres chacune, moitié en gros, moitié en distribution, les gouverneurs présenteront la premiere & troisieme fois, & la deuxieme demeurera à la pleine disposition du Chapitre de Notre-Dame, & en cette sorte sera procédé tant à ces Prébendes, qu'aux autres qui seront fondées.

Seront ces Chanoines du Chœur de l'Eglise de Paris, & à sa correction, & lui prêteront serment, en présence des gouverneurs de la Confrerie. Les Chanoines de S. Mederic se contenteront de dix livres parisis pour tout le droit qu'ils peuvent prétendre sur le bien du Sépulcre, comme étant situé en leur terre fonciere.

Les gouverneurs payeront aussi annuellement la somme de dix livres au Chapitre de Notre-Dame, à cause de la procession qu'il y fera, & de la Grand-Messe qu'il y chantera une fois l'an, le jour de la fête de l'Hôpital.

La procession dont il est parlé dans ces réglemens, se fait tous les ans le premier Dimanche d'après l'Octave de la Fête-Dieu, qui est le jour de la Fête du S. Sépulcre, transferée de Pâques au premier Dimanche libre. Les Bénéfices de cette Eglise n'étoient originairement que des Chapellenies, presque toutes fondées par

la Confrerie. Plusieurs de ces Bénéfices ont été érigés dans la suite en Canonicats par le Doyen, & le Chapitre de Notre-Dame, en sorte qu'en 1551. il y avoit seize Canonicats, & dix-sept Chapellenies. Les Chanoines, & les autres bénéficiers recevoient leurs distributions des mains des maîtres ou gouverneurs de la Confrerie, qui avoient l'administration du temporel.

Quoiqu'il soit parlé dans plusieurs actes, de l'Eglise, & de l'Hôpital du Sépulcre, il n'y a cependant jamais eu ici d'Hôpital, car le Sépulcre de Jérusalem étant devenu d'un accès assez difficile, depuis qu'il est sous la domination des Sarrasins, les Confreres se sont bornés à ne faire bâtir que l'Eglise.

Le vain titre d'*Hôpital* a été cependant préjudiciable à la Confrerie, car le Marquis de Louvois, étant vicaire Général de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, obtint au mois de Décembre 1672. un édit qui réunissoit audit ordre, tous les Hôpitaux, & autres lieux, où l'hospitalité avoit été, & n'étoit plus gardée; & la Chambre Royale établie à ce sujet, rendit en conséquence au mois d'Août de l'an 1678. un Arrêt, par lequel l'Eglise du Sépulcre, & ses dépendances furent unies audit Ordre de

Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare. Au mois de Mars de l'an 1693. le même Roi Louis XIV. fit un autre Edit portant dèſunion de tout ce qui avoit été uni en vertu de l'Edit de 1672. Ainſi la Confrerie rentra dans ſes premiers droits, mais elle ne demeura pas long-tems tranquille : les Chanoines qui depuis deux cens ans ſouhaitoient avoir la régie des biens de cette Egliſe, la demanderent, & l'obtinrent par Arrêt du Conſeil d'Etat, rendu à Gemblours le 12. Juin 1693. & par un autre Arrêt du Conſeil contradictoirement rendu à Verſailles le 26. Mars 1694. A peine les Chanoines furent-ils en poſſeſſion de la régie du temporel, qu'ils demanderent que les ſeize Prébendes fuſſent réduites à douze, afin diſoient-ils, qu'ils puſſent payer les dettes que la Confrerie avoit contractées. Le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, après une information de *Commodo & Incommodo*, donna ſon décret de réduction le 28. Juillet 1712. aux conditions portées dans l'acte de conſentement du Doyen, & du Chapitre de Notre-Dame. Ce fut ſur ce décret, que le Roi donna ſes Lettres Patentes au mois de Septembre ſuivant, qui furent enregiſtrées au Parlement le 14. Avril 1714.

Par l'Arrêt du 26. Mars 1694. que je viens

viens de citer, les Maîtres de la Confrerie non-seulement perdirent l'administration du temporel, mais encore le Patronage des Canonicats, & des autres Bénéfices qui sont restés à la collation du Chapitre de Notre-Dame.

Les Chanoines du Sépulchre jouissent des droits Paroissiaux sur tous ceux qui demeurent dans le territoire qui environne leur Eglise : ils ont des fonts-baptismaux, ils marient, ils donnent le viatique & la sépulture, & c'est le Chanoine qui est de semaine, qui fait les fonctions de curé; mais ils ne peuvent faire pour eux, ce qu'ils font pour les autres, car les Chanoines & Bénéficiers du Sépulcre, de même que ceux des autres filles de Notre-Dame, reçoivent les derniers sacremens & la sépulture d'un béneficier de Notre-Dame député par le Chapitre, conformément à l'Arrêt rendu par le Parlement le 7. de Septembre 1651.

Près la porte de cette Eglise est une statue qui représente J. C. ce morceau est estimé des connoisseurs : il est de *Jean Champagne*, élève de *Bernin*. La nef & les Chapelles sont modernes : on ne les a même achevés qu'en 1655. Le Chœur est beaucoup plus ancien, il paroît être des premiers tems de la fondation.

[Sur le Maître-Autel est un riche tableau de la Resurrection de N. S. peint

par *le Brun*. La plupart des Ecrivains qui ont eu occasion de parler de cet excellent morceau, & Monsieur de *Piganiol* lui-même, ont avancé que c'étoit un présent du grand *Colbert* Ministre, Secretaire d'Etat & Contrôleur Général des Finances : c'est une erreur que nous allons corriger, en rapportant une anecdote au moyen de laquelle on connoîtra les véritables Auteurs de ce présent.

Dans le tems que Louis XIV. porta la guerre en Franche-comté, le corps de la mercerie prêta à S. M. une somme considérable, qui fut rendue peu-après avec une autre somme en présent. Le Ministre chargé de notifier au corps de la mercerie les volontés du Prince, marqua dans sa lettre que l'intention du Roi étoit que ce présent fut employé à la décoration de leur Chapelle & à des prieres pour S. M. On résolut en conséquence de consacrer une partie de cet argent à un tableau que l'on placeroit sur le Maître-Autel de l'Eglise du Sépulchre où le corps de la mercerie fait faire son office. Le fameux *le Brun* remplit parfaitement les desirs de cette compagnie, & en peignant J. C. sortant du tombeau, il représenta *Colbert* le Protecteur du commerce & des arts, tenant un des coins du linceuil.

La nouvelle de la rapide conquête de

la Franche-comté faite par *Louis XIV.* en personne, étant arrivée sur ces entrefaites, l'autre partie du présent de S. M. fut employé à faire faire des actions de graces les plus solemnelles. L'illustre *Santeul* composa sur ce sujet une piece latine dans laquelle ce grand Poëte, en célébrant la gloire du conquérant, fit une mention honorable de la générosité du Monarque envers le corps de la mercerie, & de la reconnoissance de cette compagnie.

Cette piece qui a été traduite par l'un des *Corneilles*, est conservée précieusement avec la traduction dans les registres du Bureau de la mercerie : l'Editeur des œuvres de *Santeul* n'en a fait nulle mention dans son recueil. On ne la trouve imprimée que parmi les œuvres diverses de *Pierre Corneille*.]

La rue *des Lombards* s'appelloit auparavant la rue *de la Buffeterie*, & même du tems des Lombards, on lui donnoit encore quelquefois ce nom. Depuis qu'elle porte leur nom, on l'a nommée la rue *de la Pourpointerie*, mais à la fin le nom *des Lombards* a prévalu sur les deux autres. C'étoient des usuriers de Lombardie qui étoient des créanciers si impatiens, que par ironie, on disoit alors dans Paris, *la patience des Lombards*. Dans le tems que Charles VI. &

les grands Seigneurs donnoient les Prélatures, & les Bénéfices au plus offrant & dernier encherisseur, les Lombards prêtoient à gros intérêt, & faisoient des fortunes immenses.

L'*Hôpital de Sainte Catherine* est fort ancien, & étoit appellé l'Hôpital de *sainte Oportune*, comme il paroît par les lettres d'amortissement de Maurice Evêque de Paris, de 1188. Il a porté ce nom jusqu'à ce qu'il ait eu sa Chapelle particuliere, c'est-à-dire, jusques vers l'an 1222.

Comme cette Chapelle fut dédiée sous l'invocation de *sainte Catherine* & de *sainte Marguerite*, l'Hôpital prit le nom de cette premiere. Le tems ayant détruit cette Chapelle, elle fut rebâtie ou réparée l'an 1479. Cet Hôpital a été longtems desservi par des Religieux Hospitaliers de l'Ordre de S. Augustin, ausquels on associa depuis quelques Religieuses du même Ordre, qui dans la suite sont restées seules en possession de cette maison; en 1521. *François Poncher* Evêque de Paris, & Supérieur de cet Hôpital, ordonna qu'il n'y auroit plus de Religieux, & nomma un Prêtre pour en être le directeur spirituel, & même pour avoir soin du temporel conjointement avec les Religieuses, qui suivent la Regle de S. Augustin. Elles obtinrent au mois de Mars de l'an 1688. des Lettres

Patentes, dans lesquelles il est dit que la Supérieure & les Religieuses de la Maison Réguliere & Hospitaliere de l'Ordre, & de la Regle de S. Augustin, sous le titre de sainte Catherine, ont fait remontrer au Roi : *Que ladite maison a été établie dans le onzieme siecle, pour retirer les pauvres femmes, & filles qui n'ont aucune retraite, & qui cherchent condition . . . & qu'elles sont encore chargées de la sépulture des personnes noyées, trouvées mortes, & ont soin de leur inhumation, &c.* Cette maison est si bien administrée, que malgré les charités que font ces Religieuses, & les œuvres de miséricorde qu'elles exercent, le Syndic du Clergé du Diocèse de Paris, fit voir clairement l'an 1713. qu'elle jouissoit par an de trente-huit mille quatre-vingt-deux livres dix sols de revenu. Les bâtimens de cet Hôpital sont fort serrés & fort vieux. L'on voit sur la porte extérieure une statue de sainte Catherine, qui a été faite & donnée en 1704. par *Thomas Renaudin* Sculpteur de l'Académie Royale, ainsi que nous l'apprenons d'une Inscription qui est sur le plinthe : elle est conçue en ces termes.

THOM. RENAUDIN Molinensis,
fecit & donavit 1704.

LE GRAND CHASTELET.

LE GRAND CHASTELET, ou *Porte de Paris*, est ainsi appellé, parceque c'est un ancien Château, & parceque c'étoit anciennement une des portes de Paris. On dit que cette forteresse a été bâtie par *Jules César*, ou par quelqu'un de ses successeurs qui ont porté le même surnom; en effet il y a encore une des Chambres qui porte le nom de *Chambre de César*, & cela depuis un tems immémorial. On y a vu aussi jusqu'à la fin du seizieme siecle, au-dessus de la porte d'un bureau, cette Inscription gravée sur une tranche de marbre : *Tributum Cæsaris.*

Quoiqu'il en soit, il ne reste de cet ancien Château, que quelques vieilles tours; tout le reste a été bâti depuis 1684. On y rend aujourd'hui la Justice pour la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, dans différens tribunaux établis pour le Civil, la Police, & le Criminel. Il y a aussi des prisons ordinairement bien remplies de prisonniers.

Budée, & *Robert Cenal* ont une idée bien singuliere sur l'étymologie de cette forteresse. Ils prétendent qu'il ne faut dire ni *le grand*, ni *le petit Châtelet*, qui selon eux, est un nom corrompu par le peuple, mais bien *le grand*, & *le petit*

Carceret, comme venant de *Carcer* qui signifie *prison*. Un Poëte de leur tems a suivi leur sentiment, & a dit :

Castellum hoc dixere Patres, nisi dicere mavis
Carcellum, modici quod signat Carceris antrum.

Auprès du grand Châtelet, il y a une rue du nom de laquelle l'étymologie est inconnue. On la nomme *la rue trop va qui dure*, & quelquefois la rue *qui m'y trouva si dure*. Elle commence au bout du pont au Change, & finit au coin de la rue de la Saulnerie, au bout du Quai de la Mégisserie.

La rue du *Pied de Bœuf* a pris son nom de l'enseigne d'un cabaret qui ordinairement est rempli de garçons bouchers, & de porteurs d'eau. En 1399. & 1489. on l'appelloit la rue de *la Triperie*, parceque les tripiers alloient par là à la riviere laver leurs tripes. On lui donne encore assez souvent ce dernier nom.

Du Breul, & quelques-autres prétendent qu'il ne faut pas appeller cet endroit *la Porte de Paris*, mais *le Port* ou l'*Apport* de Paris. C'est une erreur que toutes les anciennes Chartes refutent.

La *Grande Boucherie* a été la seconde de Paris, tandis que celle du parvis de Notre-Dame a subsisté. Pour faire une

histoire suivie de cet établissement, il faut remarquer que pendant que Paris fut renfermé dans l'Isle que forment les deux bras de la Seine, il n'y eut d'autre boucherie que celle du parvis de N. D. mais s'étant formé un fauxbourg du côté du nord, ceux qui l'habitoient se trouverent trop éloignés de l'ancienne boucherie, & bâtirent quelques étaux hors de l'ancienne porte, & vis-à-vis la forteresse du grand Châtelet. Un Seigneur qui s'appelloit *Gauthier*, & *Hodieme* ou *Hodierne* sa femme, surnommée la Comtesse, donnerent en 1096. aux Religieux de S. Martin des Champs l'ancienne Eglise de Montmartre avec autant de terrein qu'il en faloit pour y bâtir un Monastere. Ils y ajoûterent même le tiers de la dixme qui leur appartenoit, & quelques-autres fonds de terre, pour la subsistance des Religieux qui y feroient le Service Divin; mais parcequ'en faisant cette fondation, *Gauthier* & sa femme avoient démembré notablement leur fief qui étoit dans la mouvance de *Bouchard* IVe. du nom, Seigneur de Montmorency, celui-ci étant venu visiter l'Eglise de S. Martin des Champs, approuva & confirma la fondation que *Gauthier* & sa femme avoient faite.

Cette même année 1096. un bourgeois nommé *Gueheri de la Porte* donna

aussi au Monastere de S. Martin des Champs une grande maison qu'il avoit à la porte de Paris, laquelle fut aussi tôt convertie en boucherie par ces Religieux. Louis le Gros ayant résolu, à la priere de la Reine Adelaïde sa femme, de fonder à Montmartre un Couvent de Religieuses, acquit des Religieux de S. Martin des Champs l'Eglise des Martyrs, & leur petit Couvent de Montmartre, & leur fit donner en forme de permutation, par Estienne Evêque de Paris, l'Eglise de S. Denis de la Chartre & ses dépendances. Il acquit aussi des mêmes Religieux la maison qu'ils avoient eue de *Gueheri de la Porte*. L'acte d'acquisition est de l'an 1133. Louis le Gros ne s'en tint point là: après avoir fait bâtir l'Eglise & les lieux réguliers, il acquit de *Guillaume de Senlis*, lors Bouteiller de France, le fief & la seigneurie tant sur la maison de *Gueheri de la Porte*, que sur la partie du terroir adjacent, & lui donna quelques étaux & boutiques en échange, en conséquence de quoi le Roi joignit l'un & l'autre, au surplus des Domaines qui composerent la fondation des Religieuses de Montmartre.

Les familles qui avoient des étaux de boucherie aux environs de la maison de *Gueheri de la Porte*, voyant que dans son enceinte, il y avoit plusieurs étaux à

boucherie, & qu'elle leur convenoit, la prirent à cens des Religieuses de Montmartre avec deux anciens étaux, dont elles étoient propriétaires, & qui étoient situés près de cette maison; le tout à la charge de trente livres de cens par an. Dans la suite les Religieuses de Montmartre s'étant imaginées que le bail à cens, de la maison de *Gueheri de la Porte*, par elles fait aux familles associées en la propriéte & possession des boucheries, étoit de plus grande valeur, que le cens qu'elles s'y étoient réservé, intenterent procès aux propriétaires, lequel fut terminé par l'autorité de Philippe Auguste, à condition que la maison de *Gueheri de la Porte*, les étaux construits dans l'enceinte d'icelle au nombre de vingt-trois, & les deux autres étaux compris dans le premier accensement, demeureroient aux familles qui avoient pris le bail à cens, & leur appartiendroit en toute propriété moyennant une augmentation, ou *croît de cens*, comme il est porté dans les anciens titres, lesquels cens il fixa à cinquante livres par an, payables en quatre quartiers, au lieu que le premier cens n'étoit que de trente livres, & encore à la charge, que faute de payement dudit cens dans chacun desdits termes, ils encourroient l'amende de cens non payés, envers lesdites Religieuses, comme auf-

ſi que leſdites familles demeureroient quittes & déchargées des trente livres du cens portés par l'ancienne Charte du premier accenſement, & qu'elles entretiendroient les lieux, en ſorte que leſdites cinquante livres de cens y puſſent être aiſément perçues. La Charte de cet accord que Philippe-Auguſte fit expédier, eſt de l'an 1210. *Eliſabeth* qui étoit pour lors Abbeſſe de Montmartre en fit expédier une autre de la même année 1210. au nom d'elle, & de toute ſa Communauté, contenant la même choſe que celle de Philippe Auguſte.

Les propriétaires ayant été maintenus par cette tranſaction dans la pleine proprieté de cette maiſon, & des étaux, s'appliquerent à acquerir les places adjacentes. Ils acheterent donc une petite halle contigue, quelques autres étaux, & une place qui y étoit jointe. L'an 1260. ils acquirent encore une halle procédant du propre de *Jean Haſſelin*, & ſiſe en la boucherie de Paris, & tout ce que *Haſſelin* & ſa femme avoient, & poſſédoient aux environs deladite boucherie, moyennant quatre cens dix livres de furcens par an. Parmi les familles qui firent cette acquiſition, l'on trouve les noms de *Boneſille*, *Picard*, *Thibert*, *Sainction*, *Chambellans*, *Amilly*, & autres juſqu'au nombre de dix-huit ou dix-neuf.

Ces propriétaires acquirent encore l'an 1275. une *Bauve* sous la boucherie qui avoit appartenu à *Jean Farrouë*, & toutes ces acquisitions jointes ensemble, prirent dans la suite le nom de *grande boucherie*.

En l'an 1250. *Hugues l'Huillier* appellé dans les actes de ce tems-là *Hugo Unctuarius*, vendit à *Jean Chamblans* un étal sis en la boucherie de Paris, dont le quart étoit en la censive de la Confrerie de Notre-Dame de Paris. Le 29. Décembre 1383. *Guillaume Haussecul* acquit des Religieuses Cordelieres du fauxbourg S. Marcel, une bauve & étal dessus qui avoit appartenu à *Jean des Essarts*, & depuis au nommé *Jean Adam*, sis en la boucherie de Paris, & en la censive du Roi; lequel étal, & ce que ledit *Haussecul* y avoit joint, fut depuis par lui vendu aux propriétaires de la grande boucherie par contrat du 20. Septembre de l'an 1401.

Cette grande boucherie a souffert dans la suite plusieurs retranchemens, ce qui prouve qu'elle a occupé une plus grande étendue que celle qu'elle a aujourd'hui.

Le premier de ces retranchemens fut fait par *Hugues Aubriot* Prévôt de Paris, qui sous prétexte d'embellir cette ville, obligea les propriétaires de la grande boucherie d'abatre à leurs dépens une

maison située à un des coins, proche les prisons du grand Châtelet, & de retirer de deux toises dans œuvre la clôture de ladite boucherie du même côté, afin d'aggrandir d'autant la rue qui étoit entre le grand Châtelet & la boucherie, laquelle depuis ce tems-là fut appellée la *rue neuve*. Charles VI. pour indemniser les propriétaires de la perte que leur causoit ce retranchement, leur permit par ses Lettres Patentes de l'an 1406. de faire mettre des auvents de cinq pieds contre les murs de leur boucherie du côté de ladite rue neuve, & d'y faire placer des étaux, les louer, & en tirer profit.

Le second retranchement fut le plus triste de tous, par la cause qui le produisit. Sous le Regne de Charles VI. les factions du Duc d'Orléans & du Duc de Bourgogne diviserent tout Paris. Les bouchers se déclarerent pour le Duc de Bourgogne, & commirent de grands désordres. Le parti du Duc d'Orleans s'étant trouvé le plus fort en 1416. l'on rechercha ceux qui étoient du parti contraire. Outre les peines dont on punit les bouchers les plus coupables, le Roi par ses lettres du 13. Mai de l'an 1416. ordonna que la grande boucherie fut démolie, & elle fut en conséquence abatue & ruinée *rez pied*, *rez terre*. Ce même Prince par autres Lettres Patentes du

mois d'Août 1416. abolit la Communauté des bouchers de la grande boucherie, révoqua leurs privileges, & ordonna que tous les bouchers de Paris ne composeroient plus qu'une même Communauté, régie comme celles de tous autres arts & métiers, & que quatre nouvelles boucheries seroient bâties dans la halle de Beauvais, devant S. Leufroy, proche le petit Châtelet, & le long des murs du cimetiere de S. Gervais. Les deux premieres avoient seize étaux chacune, & les deux dernieres, quatre chacune. Ce fut une nécessité aux propriétaire de la grande boucherie de céder au tems; mais le calme ayant succédé à l'orage, ils obtinrent au mois d'Août de l'an 1418. des Lettres Patentes, qui permettoient de rétablir, & de faire rebâtir leur boucherie, qui rétablissoient la Communauté des Bouchers de la grande boucherie dans tous leurs droits & privileges, & qui ordonnoient que les quatre nouvelles boucheries seroient démolies.

Ces patentes eurent leur exécution, excepté le dernier article; car des quatre nouvelles boucheries, il n'y eut que celle qui avoit été bâtie vis-à-vis de S. Leufroy qui fut démolie, parce qu'elle auroit été trop proche de la grande, mais les trois autres subsisterent. En conséquence de ces Lettres Patentes, les pro-

priétaires de la grande boucherie s'adresſerent au Voyer de Paris, afin de prendre de lui l'allignement ſur les anciens fondemens. Celui-ci fit travailler à la fouille, mais ayant reconnu le peu de régularité qui avoit été gardé, lorſque les places, halles & étaux acquis par parcelles; avoient été réduits en une ſeule enceinte, & l'incommodité que le public recevroit, à cauſe que ce bâtiment irrégulier avanceroit en certains endroits dans le milieu des rues qui l'environnoient, il dreſſa un plan nouveau, ſelon lequel les rues ſe trouveroient dégagées, mais les propriétaires perdoient quinze toiſes quarrées de leur fonds.

Le bien public l'emporta ſur le particulier; dans une aſſemblée ſolemnelle du Parlement, du Grand Conſeil, & du Châtelet, convoquée & tenue en la Chambre des Comptes, où préſida le Chancelier, on approuva le nouveau plan ſuivant lequel la boucherie fut rebâtie.

Le troiſieme retranchement fut fait en 1461. en vertu des Lettres Patentes de Louis XI. datées du 27. Août, par leſquelles ce Prince ordonna que trois étaux de la grande boucherie fuſſent abbatus, & que la place qu'ils occupoient, ſervît à l'élargiſſement de la rue. Pour indemniſer les propriétaires de la perte de ces trois étaux, ce Prince leur en fit déli-

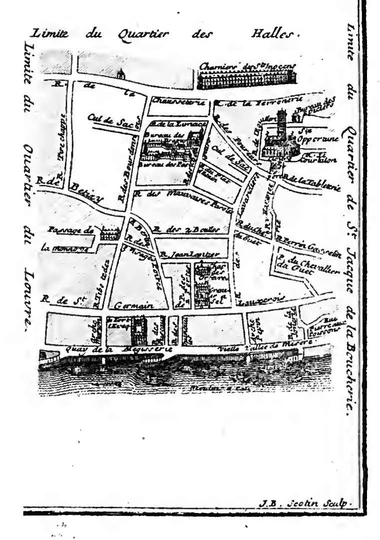
vrer trois autres en échange, dans la place du cimetiere S. Jean, à la charge que chacun de ces trois étaux payeroit au Roi vingt livres *parisis* de redevance annuelle, faisant soixante livres *parisis* pour les trois ; cette redevance se paye encore aujourd'hui.

Les dix-huit, ou dix-neuf familles qui avoient la propriété de la grande boucherie, l'ont toujours possédée en nom collectif, en sorte que depuis cinq cens ans le droit de celles de ces familles qui se sont éteintes faute de mâles, est demeuré réuni & consolidé à celles qui restoient, par une espece d'acroissement. Les mâles de la famille de *Dauvergne* finirent en 1660. & je crois que de ces familles il n'y a plus que celles des *Thibert*, & de *la Dehors* qui subsistent encore par mâles, & par conséquent c'est à elles qu'appartient la grande boucherie.

La rue & le Quai de Gêvres finissent ce quartier. L'une & l'autre ont pris leur nom du Marquis de *Gêvres*, Capitaine des Gardes du Corps à qui le Roi donna la place où est située la rue de ce nom. Elle n'a rien de remarquable, & quant au Quai j'en ai parlé à la fin de l'article du Pont au Change.



Plan et Description du Quartier de Ste Opportune; avec ses Ruës, et ses Limites



III. *Le Quartier Sainte Oportune.*

LE Quartier de SAINTE OPORTUNE est borné à l'Orient par le marché de la porte de Paris, & la rue S. Denis exclusivement; au Septentrion, par la rue de la Ferronnerie, y compris les Charniers des SS. Innocens, du côté de la même rue; & par une partie de la rue de S. Honoré, inclusivement depuis la rue de la Ferronnerie jusqu'aux coins des rues du Roulle & des Prouvaires; à l'Occident, par les rues du Roulle & de la Monoye, & par le carrefour des Trois-Maries, jusqu'à la riviere, le tout exclusivement; & au Midi, par les quais de la vieille Vallée de Misère & de la Megisserie inclusivement.

L'Eglise de *sainte Oportune* a donné le nom à ce Quartier, qui n'est pas d'une grande étendue, cependant il renferme trente-quatre rues, & est très-peuplé. Cette Eglise est fort ancienne, & ne fut dans ses commencemens que la Chapelle d'un hermitage qu'on nommoit *Notre-Dame des Bois*, parcequ'elle étoit située à l'entrée d'un bois, qui s'étendoit en largeur depuis cet hermitage jusqu'au pied de Montmartre; & en longueur, depuis le *Pont-Perrin*, qui étoit vers la Porte S. Antoine, jusqu'aux environs de

Chaillot. Les miracles que Dieu y opéroit, rendirent cette Chapelle fameuse, & y attirerent des Pelerins qui y venoient en foule de toutes parts. Vers l'an 8053. les incursions & les ravages des Normands obligerent *Hildebrand* Evêque de Séez de se retirer, & de demander à Charles le Chauve un lieu de sûreté pour son Clergé, & pour les reliques de sainte Oportune, fille du Comte d'*Hiême*, & morte Abbesse d'Almenêche dans une grande réputation de sainteté. Louis Roi de Germanie, & frere de Charles le Chauve, lui donna la terre de *Mouci-le-neuf*, auprès de Senlis, mais dans le Diocèse de Paris, où le corps de la Sainte fut déposé, & où Hildebrand se retira avec une partie de son clergé. Ces reliques furent transportées quelque tems après au Château de Senlis : Charles le Chauve ne les croyant pas encore hors d'insulte, donna à Hildebrand l'hermitage de *Notre-Dame des Bois* lez-Paris.

Ce Prélat devenu Recteur de cette Chapelle, s'y établit avec quatre de ses Chanoines, pour y célébrer l'office divin. Il y fit apporter en même tems les reliques de sainte Oportune. La dévotion à cette Chapelle, & les offrandes augmentant tous les jours, l'on bâtit une Eglise, attenant ladite Chapelle,

dont la nef reste encore, mais dont le chœur fut démoli en 1154. Les troubles qui agitoient la France étant cessés, le corps de sainte Oportune fut rapporté à Mouci-le-neuf, & de-là à Almenêche ; mais Hildebrand en retint pour l'Eglise de *Notre-Dame des Bois*, une portion qu'il fit mettre dans une châsse dorée qu'on nomme *la châsse de sainte Oportune* ; dans les processions générales qu'on fait à Paris dans les calamités publiques, on la porte à côté de celle de S. Honoré. Il retint aussi une des côtes du corps de cette Sainte qu'il fit enchâsser à part dans un reliquaire d'argent doré. Ce fut à cause de ces reliques que cette Eglise changea de nom, pour prendre celui de *sainte Oportune*, & que Notre-Dame des Bois en devint seulement une Chapelle.

On prétend qu'il s'y fit beaucoup de miracles. On raconte entr'autres la guérison d'un homme de condition, nommé *Adalard*, qui avoit été privé pendant trente ans de l'usage de ses jambes, sans qu'aucun remede eût pû le faire marcher ; & la résurrection d'un homme, tué par le seul aspect d'un basilic qu'il avoit rencontré aux porcherons au-dessous de Montmartre.

Louis Roi de Germanie ayant été, dit-on, témoin du premier de ces mira-

cles, donna le pré des porcherons, & *champeaux*, ou les petits champs situés auprès de la porte de Paris, au Recteur & aux quatre Chanoines, qui jusqu'alors n'avoient subsisté que des offrandes des Fideles. *Louis VII.* ne vit pas le second de ces miracles; mais il en fut si certainement informé, que de l'avis de *Thibaud* Evêque de Paris, il fit en 1154. une fondation dans l'Eglise de sainte Oportune, & lui donna la *Seigneurie*, *Censive*, *Justice*, *Voyerie*, & *Police*, dans toute l'étendue desdits pré & marêts situés sous Montmartre, & des petits Champs situés auprès de la porte de Paris. Ce fut aussi en cette même année, que le chœur de l'Eglise qu'*Hildebrand* avoit fait bâtir, fut démoli & rebâti.

L'an 1225. furent terminés plusieurs différends qui s'étoient élevés au sujet de l'Eglise de sainte Oportune. La collation des bénéfices de cette Eglise appartenoit originairement, suivant le droit commun, à l'Evêque de Paris; mais comme il y eut quelque différend entre le Prélat & le Chapitre de S. Germain de l'Auxerrois, l'Evêque lui céda son droit; & parce que le Chapitre de S. Germain, & celui de sainte Oportune étoient divisés depuis longtems par des prétentions réciproques de droits honorifiques & temporels, l'Evêque de Paris, pour donner

la paix à ces deux Chapitres, renonça à ses propres droits, afin de terminer toutes leurs contestations, & les obligea de passer une transaction par laquelle ils convinrent :

1°. Qu'à l'avenir le Chapitre de saint Germain conféreroit de plein droit le canonicat de l'Eglise de sainte Oportune, auquel furent attachées pour lors *la Chevecerie*, *& la Cure*, qui auparavant n'étoient que de simples commissions, car les Chanoines desservoient la cure par semaine chacun à son tour.

2°. Qu'il conféreroit aussi de plein droit les canonicats, & tous les autres bénéfices de cette Eglise.

3°. Que le Chapitre de sainte Oportune présenteroit à l'Evêque de Paris un sujet pour être pourvû de la vicairerie perpétuelle des SS. Innocens, & conféreroit de plein droit toutes les Chapelles qui sont dans cette Eglise, & sous les charniers. Cela s'est toujours fidelement exécuté depuis ce tems-là, au lieu qu'auparavant les Chanoines de sainte Oportune desservoient, chacun à leur tour, la vicairerie, ou cure des SS. Innocens. Les revenus de l'Eglise de sainte Oportune s'étant augmentés par la donation des droits seigneuriaux que lui avoit faite Louis le Jeune, *Renaud de Corbeil* Evêque de Paris, augmenta en 1253. le

nombre des Chanoines, en divisant les quatre canonicats en huit, & en créant une semi-prébende. Ainsi depuis ce tems-là, ce Chapitre est composé de huit Chanoines, y compris le Chefcier-Curé qui préside au Chœur & au Chapitre. Le semi-prébendé n'a point de place au Chapitre.

En 1374. Hugues de *Château-Girard* Chefcier-Curé de cette Eglise, obtint de *Jean du Pin* Abbé de Clugny, le bras droit de sainte Oportune, & cette relique fut apportée processionellement depuis le Palais de *S. Paul*, jusqu'à cette Eglise, avec grand luminaire, & grande suite de peuple, à la tête duquel étoient le Roi Charles V. & toute sa Cour. Dès lors il fut ordonné que l'on feroit tous les ans, le premier Dimanche d'après les Rois, jour de cette Translation, l'office double de sainte Oportune, & que l'office du Dimanche seroit remis à un autre jour.

Jusqu'en l'an 1483. ce fut l'Autel de S. Louis qui servit de Chapelle de Paroisse, mais cette année-là on la transporta au lieu & place de l'auditoire du baillage de cette Eglise, & de trois maisons joignantes qui furent abbatues, pour agrandir la nef, afin qu'on y pût faire le service de la Paroisse. L'auditoire fut pour lors transferé aux *porcherons*

dans la maison seigneuriale qui subsiste encore.

Lorsqu'en 1569. on exécuta *Philippe Gatine* pour cause de Calvinisme, il fut ordonné qu'on prendroit sur ses biens une somme pour être employée à faire à perpétuité le service du S. Sacrement dans l'Eglise de sainte Oportune, qui étoit la Paroisse de ce Calviniste. Depuis ce tems-là on a fait réguliérement ce service le jeudi de chaque semaine, & l'on expose ce jour-là le S. Sacrement.

L'Empereur Charles-Quint passant par Paris, sous le regne de François I. visita l'Eglise de sainte Oportune, où l'on voit encore aujourd'hui un *Candelabre* de bronze à dix huit branches, qui est un de ses présens, & une preuve de la dévotion de cet Empereur à sainte Oportune.

Dans la Chapelle de *Notre-Dame des Bois*, est la sépulture *des Perrots*, à commencer par *Miles Perrot* qui mourut le 15. de Février 1515.

Dans cette Eglise fut aussi inhumé *François Conan* Maître des Requêtes, & sçavant Jurisconsulte. Il avoit épousé *Jeanne Hennequin* de laquelle il laissa des enfans, & mourut au mois de Septembre de l'an 1551. âgé de 43. ou 44. ans. *Jeanne Hennequin* sa femme fut un espece d'Artemise, que rien ne put consoler de la perte de son mari. Elle lui érigea

un buste, & fit graver sur sa tombe l'épitaphe suivante dans laquelle on trouvera beaucoup plus de latinité que de christianisme.

Uxor mœsta sui dum cernit Busta mariti.
Tunc ternos amplexa, gemens, in funere natos.
Quid me linquis, ait, miseroque dolore sepultam
Deseris ô conjux! Ah si nunc cara jugalis
Te tenet ulla Thori; lacrimis gemituque tuorum
Flecteris, hanc animam quæso rape; namque perempto
Te superesse piget, nulla fruar ante quiete,
Quam mihi fatales dissolvant stamina parcæ.
Jamque dolore amens tabesco, & tempora vitæ
Longa meæ nec erunt: primisque extinguar in annis.
Mors mihi grata foret, positura morte labores.
Et nos una duos tandem teget Urna: meusque
Spiritus æterno tecum potietur amore.

Leur postérité est entrée dans de grandes alliances, telles que les maisons d'*O*, de

de *Rieux*, du *Pleſſis Chivré*, de *Grammont*, &c.

La tour où ſont les cloches eſt ornée de fleurs de lys, de feſtons, de cornes d'abondance, de trophées, & autres ornemens qui marquent que ce ſont nos Rois qui l'ont fait bâtir.

L'Egliſe de ſainte Oportune n'ayant point d'autres biens, que ceux qu'elle a reçus de la pieté & de la libéralité de nos Rois, elle a toujours été qualifiée d'Egliſe *Royale*, & ſes Chanoines jouiſſent du droit de *Committimus*.

Il y a dans cette Egliſe deux Marguilliers laïques établis dès le commencement du treizieme ſiecle : voici quelle en fut l'occaſion.

Vers l'an 1220. la modicité du revenu des Chanoines étant cauſe qu'ils abandonnoient leur Egliſe pour chercher ailleurs les ſecours qu'elle ne pouvoit leur procurer. *Guillaume* Evêque de Paris, faiſant alors la viſite de cette Egliſe, la trouva preſque déſerte ; le ſoin des ames, dont le ſemainier avoit été chargé juſqu'a ce tems, étoit abandonné, & les bâtimens étoient négligés. Pour y rémédier, il unit la cure à la prebende d'un nommé *Guillaume*, à laquelle la cheferie étoit déja attachée, & il établit deux Marguilliers laïques, pour avoir ſoin des bâtimens. Depuis ce tems là

cure & la fabrique sont restées séparées & indépendantes du Chapitre ; le plus ancien Chanoine, ou, dans le cas de légitime empêchement, celui qui le suit a seulement le droit d'être present à la reddition des comptes des Marguilliers.

En réunissant la cure à une seule prebende, les autres Chanoines en furent déchargés : peu-après, c'est-à-dire, en 1225. ces mêmes Chanoines furent encore dispensés de la résidence par le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, & autorisés à nommer chacun un vicaire pour faire leur semaine, & assister à l'office à leur place, moyennant une retribution de quatre livres parisis par an. Peut-être l'établissement de ces Vicaires a-t'il été l'origine de l'augmentation du nombre des Chanoines qui a été faite par la suite.

Quelques Chanoines de cette Collégiale se sont distingués dans la Littérature, *François Macé* Chefcier de sainte Oportune, Bachelier en Théologie, a donné. 1°. Un Abrégé Chronologique, Historique & Moral de l'Ancien & du nouveau Testament. 2°. Une Histoire Morale intitulée *Melanie*, ou la *Veuve Charitable* 3°. *L'Histoire des quatre Cicerons*. Il mourut en 1721.

René Richard, d'abord Prêtre de l'Oratoire, ensuite Chanoine de Ste Oportune

donné 1°. des *Maximes Chrétiennes pour les Demoiselles de S. Cyr.* 2°. *Choix d'un bon Directeur.* 3°. *Lettres de Consolation à une Dame de qualité sur la mort de son Directeur.* 3°. *Vie de Jean Antoine le Vachet.* 4°. *La Vie du P. Joseph Capucin.* 5°. On lui attribue *la véritable vie du P. Joseph.* Dans celle-ci il le dépeint tel que l'histoire nous le représente, dans la premiere il en parle comme d'un Saint. 6°. *Parallelle du Cardinal de Ximenès & du Cardinal de Richelieu.* 7°. *Apologie du Parallelle.* 8°. *Discours sur l'Histoire des fondations royales.* 9°. *Traité des Pensions royales.* 10. *Dissertation sur l'Indult.* 11. *Dissertation sur la pratique de l'Eglise primitive, de n'enterrer les morts qu'avec l'Eucharistie dans la bouche & sur l'estomach.* Il mourut en 1727.

Jean Mallemans, a composé plusieurs ouvrages, entr'autres une *Histoire de la Religion, depuis le commencement du monde jusqu'à Jovien.* 6. vol. in 12. *Traduction Françoise de Virgile en prose poëtique. Pensées sur le Sens Littéral des* 18. *premiers versets de l'Evangile selon saint Jean, &c.*

Le terrein où étoit *l'hermitage* est depuis un tems immémorial occupé par une maison qui, dans les anciens comptes de cette Eglise, est toujours nommée *la Maison de l'Hermitage*, & qui dans la

suite a été appellée *la Maison du Plat d'étain*, à cause de son enseigne.

La *Place Gatine* dans la rue S. Denis, & attenant sainte Oportune, est l'endroit où étoit la maison d'un riche marchand, appellé *Philippe Gatine* qui, par Arrêt du Parlement du 30. de Juillet de l'an 1571. fut pendu pour avoir tenu chez lui des assemblées de Calvinistes, & sa maison fut rasée. On y éleva une grande croix de pierre, avec un bas-relief sculpté par *Gougeon*, laquelle fut depuis transportée dans le cimetiere des SS. Innocens, où elle est encore.

La nécessité des tems força Charles IX. à avoir cette complaisance pour les Calvinistes, malgré la répugnance du Parlement, de l'Université, &c. On fut obligé de faire la translation de cette croix pendant la nuit, mais cette précaution n'empêcha pas quelques Catholiques de s'y opposer, & d'exciter une sédition qui auroit pû avoir des suites fâcheuses, si elle n'avoit pas été promptement appaisée, par le supplice d'un des plus mutins, qui fut pendu à la fenêtre de la maison la plus proche.

La rue de *la Ferronerie* se nommoit en 1341. *Vicus Karronorum*, la rue de la Charronerie; mais en l'an 1432. on l'appelloit la rue de *la Ferronerie*. Quoique cette rue soit une des plus passantes

Paris, elle étoit néanmoins fort étroite lorsque l'exécrable *Ravaillac* y assassina le Roi Henri IV. le 14. de Mai de l'an 1610. On l'a agrandie depuis, & elle est aujourd'hui une des plus larges. L'endroit où elle se joint à la rue S. Honoré, devant une des portes du cimetiere des SS. Innocens, se nomme *la Place aux Chats*.

La rue *Bethisy* se nommoit dans le treisieme siecle, & même au commencement du quatorsieme, la rue *au Comte de Ponthi*, depuis la rue *du Comte de Ponthieu*, ensuite la rue de *la Charpenterie*, & enfin la rue *Bethisy*. Ces différens noms lui ont été donnés de l'Hôtel que les Comtes de Ponthieu y avoient ; ou des charpentiers qui pendant un certain tems y firent leur demeure ; ou de *Jean de Bethisy* Procureur au Parlement en 1410. ou de *Jacques de Bethisy* Avocat en 1416. Il n'y a qu'une partie de cette rue qui soit du quartier de sainte Oportune, qui est celle qui va de la rue du Roule à la rue Thibaud-au-dez. Les Seigneurs de *Rohan-Montbazon* ont demeuré longtems dans un Hôtel de cette rue, qui retient encore leur nom. *Hercule de Rohan* Duc de Montbazon, Pair, & Grand-Veneur de France, Chevalier des Odres du Roi, & Gouverneur de Paris, & de l'Isle de France, mort le 16. d'Octobre de l'an 1654. a été le dernier

des Seigneurs de ce nom, qui l'ont habité. Il l'avoit même quitté dix ou douze ans avant sa mort, pour aller demeurer dans la rue *Barbete*. Cet Hôtel de Montbazon qui est dans la rue Bethisy, a été longtems une Auberge. Il est aujourd'hui occupé par différens particuliers.

La rue *des Bourdonnois* s'appelloit en 1297. la rue *Adam Bourdon*, & la rue *Guillaume Bourdon*. L'an 1300. on commença à la nommer la rue des *Bourdonnois*, & l'on a toujours continué depuis. On remarque dans cette rue une grande maison, qui n'est aujourd'hui occupée que par des marchands; mais l'on voit bien qu'elle a appartenu autrefois à de grands Seigneurs. *Philippe le Bel* n'a jamais demeuré dans cette maison, comme bien des personnes l'ont cru. *Philippe Duc d'Orléans* frere du Roi Jean l'acheta en 1363. elle appartenoit en 1398. au Prince *Gui de la Tremouille*. Dans la suite des tems *Antoine du Bourg*, Chancelier de France, y demeura. Enfin elle passa à Messieurs de *Believre*, & prit leur nom.

Dans la même rue étoit encore, en 1652. l'*Hôtel de Villeroy*. Il étoit entré dans la maison de *Neuville - Villeroy*, comme faisant partie de la succession de *Pierre le Gendre* Seigneur de Villeroy, & étoit situé dans l'endroit de cette rue,

où est aujourd'hui une grande maison qui appartient à MM. *Pajot*, ci-devant Fermiers des Postes. Outre la principale porte qui est dans la rue des Bourdonnois, elle en a une autre dans la rue de *la Limace*, sur laquelle sont encore les armes des Neuvilles-Villerois. La rue Thibaud-aux-dez, a un nom si bizarre, qu'il ne faut pas être surpris, si on le trouve différemment ortographié dans les vieux papiers terriers. Son nom latin est *Via Theobaldi ad dados*.

La rue *Bertin Porée* a pris son nom d'un bourgeois qui y demeuroit. Le peuple a corrompu ce nom, il y a déja longtems, car dès l'an 1473. Il la nommoit la rue *Bertin Poirée*.

La rue *des mauvaises Paroles* s'est longtems nommée la rue *Male Parole*, apparemment, parcequ'elle n'étoit presque habitée, que par des gens de la lie du peuple. Cependant *François Olivier* Chancelier de France y demeuroit. *Miron* Lieutenant Civil y a demeuré aussi, ce qui faisoit dire à *Barclay*, en parlant de ce Magistrat, *Indignus qui inter mala verba habitet*.

Dans la rue *des Déchargeurs*, qu'on nommoit autrefois la rue *du Siége aux Déchargeurs*, étoit le bureau général de la Poste, où l'on portoit les lettres, non seulement pour toutes les provinces de

la France, mais encore pour les pays Etrangers. Il est à présent auprès de la porte du nouveau Louvre à l'ancien Hôtel de la Surintendance des bâtimens. Mais cet Hôtel devant être abbattu pour découvrir la façade du Louvre, le Roi a acheté l'Hôtel d'Armenonville rue Plâtriere pour y placer la poste aux lettres, & celle aux chevaux. Le Bureau des Marchands Drapiers est aussi dans cette même rue. La porte de cette maison est décorée d'un ordre dorique, d'après les desseins de *Bruant*. L'architecture en est d'un très bon goût, mais on en a gâté les ornemens & la sculpture en croyant l'embellir, par une couleur à l'huile. L'ignorance grossiere des ouvriers ou plutôt des barbouilleurs avides de gain a gâté & gâte encore tous les jours dans cette ville des sculptures très-excellentes.

La rue des *deux Portes* a pris son nom des portes qui la fermoient, par les deux bouts. En 1300. on la nommoit la rue d'entre deux Portes, & en 1386. la rue aux deux Portes. On remarque dans cette rue :

La Chapelle de S. Eloi, ou des Orfévres. Les Orféves ayant acquis en 1399. une maison en ruine, nommée l'*Hôtel des trois degrés*, y firent bâtir une Chapelle, qui ne fut d'abord que de charpente, de même qu'un Hôpital qui avoit

été construit auprès pour recevoir & alimenter les pauvres Orfévres. La Chapelle qu'on y voit aujourd'hui fut commencée en 1550. & achevée en 1566. sur les desseins de *Philbert de Lorme*. Elle est desservie par un Chapelain, un Diacre, un Soudiacre d'office, deux Chantres, & quelques-autres officiers. Ces Ecclésiastiques sont à la nomination des Orfévres gardes en charge, & ne peuvent être destitués, que par la délibération des gardes, & des anciens gardes assemblés. On voit dans cette Chapelle quelques figures de *Germain Pilon* qui sont fort estimées.

La rue *Jean Lantier* ou *Lointier* a porté le nom de la rue de *Jean Loing-Letier*, & de la rue *Jean Lonctier*. Cenal dans sa Hierarchie la nomme *Via ad Joannem Ligularium*, la rue Jean Leguttier, autrement dite des Orfévres, ou des deux portes.

Dans la rue S. Germain est le *grenier à sel*. Ce bâtiment est d'une forme particuliere, & a été élevé en 1698. sur un fonds qui appartenoit à l'Abbaye de *Joye-en-Val*. Comme cette Abbaye fut unie à l'Evêché de Chartres, lorsqu'en 1698. l'on érigea un Evêché à Blois, c'est pour cette raison, qu'on voit sur la façade du devant, les armes de *Paul Godet des Marais*, pour lors Evêque de

Chartres, & celles de l'Abbaye de *Joye-en-Val.*

On remarque dans cette même rue un autre bâtiment public qui sert de prison, appellé le *For l'Evêque.* C'étoit autrefois le Siége de la Jurisdiction Episcopale, qui pour cette raison, fut appellé *Forum Episcopi.* Cette Jurisdiction fut supprimée en 1674. & l'on fit du bâtiment une des prisons royales. Le For l'Evêque, tel qu'il est aujourd'hui, fut bâtie l'an 1652. aux dépens & par les soins de Jean François de Gondy, premier Archevêque de Paris, ainsi qu'il paroît par cette Inscription latine gravée au-dessus de la porte qui est sur le Quai de la Mégisserie :

FORUM EPISCOPI SÆCULARE

nimia ædium vetustate collabens
à fundamentis excitavit

JOANNES FRANCISCUS

DE GONDY,

Primus Parisiorum Archiepiscopus,
Pacis Artes, Jura, Legesque meditans ;
Urbe Armis incessa, Factionibus turbata
anno Domini 1652.

Le Quai de *la Mégisserie* s'étend depuis le Pont-neuf, jusqu'à la vieille vallée de misere, proche le Grand-Châte-

let. Sous le regne de Charles V. on le nommoit le *Quai de la Saulnerie*, à cause du port au sel, & du Grenier à Sel qui en est fort proche. Dans la suite on l'appella le Quai de *la Mégisserie*, parceque les *Mégissiers* en occupoient autrefois presque toutes les maisons. Les Mégissiers ne sont pas des marchands de fer, comme l'a dit un écrivain, mais ce sont des artisans qui préparent, ou qui passent les peaux en blanc, autrement dit, en *Megie*, & les mettent en état d'être employées, par les gantiers, & Peaussiers.

On le fit paver sous François I. l'an 1529. comme il paroît, par les registres de l'Hôtel de Ville. Ce quai est d'une grande ressource pour beaucoup de choses. On y trouve toute sorte de batterie de cuisine, & d'ustancilles, fers, ferailles, &c. Tous les mercredis & les samedis, on y expose en vente des arbrissaux, des fleurs, & des plantes. On y trouve aussi, en tout tems, toute sorte d'oiseaux a acheter, même des pigeons, des péruches, & des perroquets.

Sur ce Quai aboutit une rue, dont le peuple a corrompu le nom, & qu'il appelle la rue de *la Sonnerie*, ou de *la petite Sonnerie*, au lieu de la nommer la rue de *la Saulnerie* qui est son vrai nom, & qu'elle a pris du Grenier à Sel, dont

elle est proche, comme aussi du port de la place au sel, qu'on appelloit en 1415. le port & la place de la Saulnerie, comme on dit *Saulnier & Faux-Saulnier*.

La rue *Pierre au Poisson* aboutit aussi sur le même Quai, & est auprès de celle de la Saulnerie. En 1300. on la nommoit *la ruelle au poisson*. Elle a pris son nom de ce qu'anciennement quelques pêcheurs & poissonniers avoient rangé, autour du Châtelet, quantité de longues pierres, où ils étaloient & vendoient leur poisson.

I V. *Le Quartier du Louvre.*

LE Quartier du LOUVRE, ou de saint GERMAIN l'AUXERROIS, est borné à l'Orient, par le carrefour des trois Maries, & par les rues de la Monnoye & du Roulle inclusivement ; au Septentrion, par la rue S. Honoré, y compris le cloître S. Honoré inclusivement, à prendre depuis les coins des rues du Roulle & des Prouvaires, jusques au coin de la rue Frementeau. A l'Occident, par la rue Frementeau jusqu'à la riviere inclusivement. Ce quartier ne contient que vingt cinq rues.

C'est dans ce quartier qu'est situé l'*Hôtel de la Monnoye*, nous ne pouvons que déplorer notre ignorance sur les change-

Limite du Quartier du Palais Royal



mens Topographiques de cette maison royale. Qui croiroit que dans tant de livres qu'on a publiés sur la Ville de Paris, on ne trouve rien sur l'Histoire de cet Hôtel, & que ceux qui en sont les Auteurs, sans en excepter les P. P. *Félibien* & *Lobineau*, soient demeurés muets là-dessus ? Il n'y a cependant point d'Hôtel au monde, où l'on ait fabriqué une aussi grande quantité d'especes d'or & d'argent, que dans celui-ci, ni par conséquent, qui soit d'une plus grande importance.

Sous la premiere race de nos Rois, & au commencement de la seconde, la principale fabrique de la monnoye étoit dans leur Palais, & toujours à la suite de la Cour. La monnoye qu'on y fabriquoit étoit appellée, pour cette raison, *Moneta Palatina*, ainsi qu'on le lit sur un denier d'argent de *Dagobert*. Charlemagne ordonna même, qu'à l'avenir, il n'y eût plus de monnoye, que dans son Palais : *Volumus*, dit-il, dans un de ses capitulaires, *ut in nullo alio loco moneta sit, nisi in Palatio nostro*. Cet usage s'est conservé dans la troisieme race, comme il paroît par des deniers d'argent frapés sous Philippe I. Louis VI. & Louis VII. à Estampes, à Châteaulandon, à Pontoise, &c. où il y avoit des maisons

royales. Nous ne sçavons pas ce que devint dans la suite cette monnoye du Palais, ni quand elle fut transferée ailleurs. Nous trouvons, à la vérité, que saint Louis donna aux Religieux de sainte Croix une maison, où avoit été la monnoye du Roi, & laquelle étoit située dans la rue de la Bretonnerie. Le nom que porte encore la rue de la *vieille Monnoye*, nous prouve que l'Hôtel de la Monnoye y a été autrefois; mais nous ne sçavons ni quand, ni pourquoi il a été transferé ailleurs. Nous voyons aussi qu'on a fabriqué des especes à l'Hôtel de Nesle, & ailleurs; mais ce n'a été que dans des occasions pressantes, ou pour des especes particulieres, comme nous voyons que le Roi Henri II. ordonna par son Edit du mois de Juillet 1553. qu'on fabriquât des Testons au Moulin dans son Palais à Paris, & que cette nouvelle fabrique fut établie au bout du jardin des étuves, dans l'Isle du Palais. C'est aussi dans ces occasions extraordinaires, que Louis XIV. & Louis XV. en ont successivement fait fabriquer dans des maisons qui sont dans la rue du petit Bourbon, & qui tiennent au Louvre.

Sous Louis XII. la Monnoye fut transportée dans la galerie du Louvre: on lui donna, à côté de l'Imprimerie Royale, un vaste & magnifique appartement.

Sauval dit qu'on crut, pour lors, qu'elle ne sortiroit jamais de cette maison royale, cependant elle fut dans la suite transferée de nouveau dans l'Hôtel où elle est actuellement.

Toutes nos especes ont été fabriquées au marteau, jusqu'au regne du Roi Henri II. que les inconvéniens de ce monnoyage firent penser à lui en substituer un meilleur. Un Menuisier nommé *Aubin Olivier*, né à S. Geneſt en Auvergne, inventa pour lors l'Art de monnoyer au moulin, & ce fut *Guillaume de Marillac*, Général des monnoyes, qui le produisit à la Cour, où tout le monde admira la beauté des essais qu'il fit. Le Roi lui permit l'établissement de ce monnoyage par ses Lettres Patentes du 3. de Mars de l'an 1553. lesquelles portent : *Nous avons pourvu ledit* Aubin Olivier *de l'Office de Maître & Conducteur des Engins de la Monnoye au Moulin, &c.* Aubin Olivier s'associa *Jean Rondelle* & *Estienne Delaulne*, Graveurs excellens qui firent les poinçons, & les carrés. Cette monnoye fut certainement la plus belle qu'on eût encore vue ; mais parce que la dépense excédoit de beaucoup celle de la monnoye au marteau, cela fit qu'en 1585. le Roi Henri III. défendit de faire, à l'avenir, de la monnoye au moulin ; & les machines d'Aubin Olivier ne servirent plus,

qu'à faire des médailles, des jettons, & autres piéces de ce genre.

Nicolas Briot tâcha en 1616. & en 1623. de faire recevoir à la monnoye, l'usage d'une machine qu'il disoit avoir inventée, mais n'ayant pû l'y faire approuver, il passa en Angleterre. Peu de tems après, les machines d'Aubin Olivier ayant passé des mains de ses héritiers, en celles de la femme de *Warin*, celui-ci les perfectionna au point, qu'il n'y eut plus rien de comparable pour la force, la vîtesse, & la facilité avec laquelle on y frapoit toutes sortes de piéces, qui y recevoient l'empreinte du carré d'un seul coup, au lieu qu'auparavant on ne pouvoit les marquer au marteau, que par sept ou huit coups, dont l'un gâtoit bien souvent l'empreinte des autres. Des avantages si sensibles firent qu'en 1640. on commença à Paris de ne plus se servir que du balancier, & des autres machines nécessaires pour monnoyer au moulin; & qu'au mois de Mars de l'an 1645. on supprima entierement en France l'usage de monnoyer au marteau. Pour lors *Warin* devint Maître & Directeur Général des monnoyes dans tout le Royaume, & nos especes devinrent si belles & si parfaites, qu'elles ont été admirées de toutes les Nations. A cette invention on en a ajoûté une autre, qui

est celle de marquer un cordon sur la tranche des especes d'or & d'argent, en même tems qu'on marque la tête & la pile. Cette machine a été inventée par le sieur *Castaing* Ingénieur du Roi, & l'on commença à s'en servir en 1685.

Pour aller de l'Hôtel de la Monnoye, à l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois, on traverse la rue de la Monnoye, puis on parcourt la petite rue *Baillet*, qui a pris son nom de quelqu'un de cette famille qui y a demeuré; cette rue se nommoit en 1297. la rue *Dame Gloriette*, puis la rue *Gloriette*. On traverse ensuite la rue de l'*Arbre-sec* ainsi nommée d'une vieille enseigne qui y étoit; enfin on entre dans le Cloître.

S. Germain l'Auxerrois, est une Eglise Royale & Paroissiale; elle a même été Collégiale jusqu'en 1744. tems auquel le Chapitre a été réuni à celui de Notre-Dame, comme on le dira ci-après.

L'origine de cette Eglise est peu connue: quelques modernes tels que *Favin*, *du Breul* & du *Saissai*, lui donnent pour fondateurs *Childebert & Oltrogote* sa femme; ils lui assignent aussi *S. Vincent* pour Patron primitif & *S. Germain* pour Patron titulaire.

On ne voit rien de tout cela dans les Auteurs anciens qui ont parlé de S. Germain l'Auxerrois. Abbon & Helgand

contemplorains du Roi Robert bienfaiteur de cette Eglise ne disent pas un mot de *Childebert*, ni de *S. Vincent* comme Patron.

Abbon en parlant de S. Germain l'Auxerrois l'appelle *S. Germain le Rond*, apparemment à cause de la figure qu'avoient alors le plan & l'élevation de cette Eglise; dans son Poëme où il décrit le siége que les Normans mirent devant Paris en 885. il dit que ces peuples ayant été obligés d'abandonner la tour du Grand-Châtelet, ils allerent camper près S. Denis, & le long de la seine; & qu'ensuite ils firent une enceinte de pierre liée de terre, & de chaume, au pourtour de l'Eglise de S. Germain le Rond, puis firent des courses par toute l'Isle de France, & en revinrent chargés de butin. Il dit ensuite qu'ils quitterent leur fort de saint Germain, * proche la riviere, & passant l'eau, allerent piller le Monastere de S. Germain-des-Prez, qu'ils fortifierent. Il ne faut pas douter que les Normands, s'étant fortifiés à S. Germain le Rond, ils n'y eussent creusé des fossés, & c'est de ces fossés dont la tradition nous a conservé le nom, en le donnant à la rue qu'on nomme encore aujourd'hui la rue *des Fossés S. Germain.*

L'Eglise de S. Germain étoit Collé-

* *Germani Teretis contemnunt littera sancti.*

giale du tems même du Roi Robert ; on le voit par une charte de *Galon* Evêque de Paris, de l'an 1108. dans laquelle il en rappelle une autre d'Humbert aussi Evêque de Paris, de l'an 1030. qui avoit accordé aux Chanoines de S. Germain, la Collation des Prébendes de sainte Oportune, ce qui leur fut confirmé par l'Evêque Galon.

Il y en a qui croyent que l'Eglise telle qu'on la voit aujourd'hui, a été bâtie des libéralités du Roi Robert, en la place de l'ancienne rotonde qui tomboit en ruine. Mais, comme l'observe M. l'Abbé le Beuf, *il n'y a aujourd'hui dans l'édifice de S. Germain rien qui soit du tems du Roi Robert.*

Le grand portail paroît être du regne de Philippe le Bel. Il est précédé d'un vestibule ou portique ; dont la batisse est regardée par les connoisseurs comme moins ancienne que le portail, de près d'un siecle.

Ce portique est décoré de six statues de pierre plus grandes que le naturel. On prétend sans beaucoup de fondement qu'elles représentent *S. Vincent*, *Childebert*, *Ultrogotte*, *S. Germain d'Auxerre*, *S. Marcel & sainte Genevieve*. On voit à la vérité entre deux de ces statues un tableau où les noms de *Childebert & d'Ultrogote* sont écrits en lettres gothi-

ques, mais ce tableau ajouté après coup ne forme pas une autorité assez forte pour en rien conclure; d'ailleurs le tableau & les figures paroissent n'être pas plus anciens que la troisieme race de nos Rois.

L'Eglise est un bâtiment assez régulier qui a été longtems extrémement sombre, tant à cause de la peinture des vitrages, que par celle des voutes & des piliers qui étoit d'un azur foncé chargé de fleurs-de-lys d'or. Elle est devenue assez claire depuis qu'on a retaillé entierement la pierre de l'interieur de cet édifice. Ce grand ouvrage fut commencé en 1728.

Depuis cette réparation, on a travaillé & on travaille encore à de nouveaux embellissemens dont on rendra compte, après que l'on aura parlé du Chapitre qui formoit la Collegiale de cette Eglise, & de sa réunion au Chapitre de Notre-Dame.

Le Chapitre de S. Germain étoit composé d'un Doyen, d'un Chantre, de treize Chanoines, d'onze Chapelains, de deux Vicaires Choristes, d'un Maître de Musique, d'un nombre suffisant de Chantres pour la musique, & de huit Enfans de Chœur. Le Doyen étoit la premiere dignité, le Chantre n'étoit point en dignité, il n'avoit que la préséance au Chœur après le Doyen, afin d'être à por-

tée de veiller sur le bas-chœur ; au Chapitre il n'avoit point d'autre place que celle que lui donnoit son rang de réception.

Le Doyen & le Chantre avoient ordinairement un Canonicat avec leur bénéfice afin d'avoir entrée au Chapitre.

Les Chapelains siégeoient dans les hautes stalles après les Chanoines. Le Vicaire perpétuel étoit au rang des Chapelains. Les fonctions des Chapelains étoient de faire Diacre & Sousdiacre tous les Dimanches & Fêtes avec le Chanoine officiant, & de porter la chappe aux fêtes annuelles, & solemnelles, mais ils ne disoient jamais la messe à l'autel du Chœur : ils ne pouvoient pas même entrer dans le Chœur par la grande porte, mais seulement par les collatéralles.

Le Chapitre étoit composé des seuls Chanoines qui géroient les affaires du Chapitre par des officiers Chanoines.

Outre le Chapitre il y avoit une Communauté composée des Chanoines & des Chapelains, les affaires de cette Communauté étoient gerées par des officiers qui étoient pris alternativement parmi les Chanoines, & parmi les Chapelains.

Le Chapitre en sa qualité de Curé primitif faisoient toutes les fonctions Curiales les cinq grandes Fêtes de l'année,

Le Doyen, comme ayant toutes les cires, faisoit, ou faisoit faire les enterremens. Les Chanoines faisoient chacun suivant leur tour les autres fonctions Curiales, comme de dire la grande Messe, de faire le prosne, les baptêmes, & d'administrer les sacremens.

Le Chapitre nommoit aux cures de S. Germain, S. Roch, S. Landry, saint Sauveur, la Ville l'Evêque, sainte Oportune, & S. Eustache : il nommoit à ce dernier bénéfice alternativement avec M. l'Archevêque : la totalité des Canonicats de sainte Oportune, la moitié de ceux de S. Honoré, & le onzieme alternativement avec M. l'Archevêque.

Les différens procès que le Chapitre de S. Germain avoit assez souvent soit avec le Curé, soit avec les Marguilliers, & même avec les Chapelains du Chœur, & le mauvais état des affaires du Chapitre Notre-Dame firent penser à la réunion des deux Chapitres. La premiere proposition en fut faite en 1736. par un mémoire qui fut remis à M. *Robinet* Chanoine de Notre-Dame, & grand Vicaire de M. l'Archevêque.

Cette affaire resta comme assoupie jusqu'en 1739. que l'on tint les conférences préparatoires, en conséquence des délibérations des deux Chapitres de Notre-Dame, & de S. Germain.

Les 31. Mars, & 1. Avril 1740. les deux Chapitres passerent entre eux un concordat pour régler les différentes conditions auxquelles l'union se devoit faire : les principales étoient que les Chanoines de S. Germain auroient séance au Chœur de Notre - Dame du jour de leur prise de possession à S. Germain, sans aucune prise de possession nouvelle, ni installation, qu'ils jouiroient de tous les droits & privileges des Chanoines de Notre-Dame, & qu'ils auroient eux mêmes l'administration de leurs biens, & nommeroient pour cela leurs officiers.

Le 18. Juillet M. l'Archevêque rendit son décret par lequel il prononça l'union relativement au concordat passé entre les deux Chapitres, en conséquence on obtint des Lettres Patentes confirmatives de ce décret.

Il y eut opposition à l'enregistrement de ces lettres tant de la part des Curés & des Marguilliers, que de l'Université, de S. Victor, & même d'une partie des Chanoines de S. Germain. Appels comme d'abus de ladite union, plaidoyers à ce sujet, après lesquels l'affaire fut appointée par Arrêt de la Grand-Chambre du 27. Mars 1741.

Le 15. Décembre suivant, Arrêt du Conseil qui y évoque toutes contestations au sujet de l'union. Il fut ordonné

que les parties interressées remettroient leurs Mémoires à MM. de *Fortia* & *d'Argenson* Conseillers d'Etat pour sur leur rapport être par S. M. ordonné ce qu'il appartiendroit.

Le 24. Août 1743. Arrêt du Conseil qui ordonne que les Mémoires fournis aux Commissaires seront remis à M. l'Archevêque de Paris pour qu'il donne son avis & qu'il propose à S. M. ce qu'il estimera la plus convenable.

Le 24. Octobre suivant. Arrêt du Conseil d'Etat qui nomme le sieur *Moreau de Beaumont* pour Commissaire particulier devant lequel les parties interressées seront tenues de remettre leurs Mémoires pour, sur leur rapport & de l'avis des Commissaires du Roi, être ordonné par S. M. ce qu'il appartiendra.

Désistement tant de la part de l'Université, de S. Victor, des Curés & Marguilliers de S. Germain & du Chapitre, à l'exception de trois Chanoines qui n'y voulurent pas consentir.

Ordonnance de M. l'Archevêque du 30. Décembre 1743. & nouvelles Lettres-Patentes du mois de Février 1744. pour procéder à l'enregistrement du décret & du concordat.

Le 15. Mai suivant Arrêt du Parlement qui déboute les opposans & ordonne qu'il sera procédé à l'enregistrement.

Et

Et le 12. Août 1744. Arrêt du Parlement qui ordonne l'enregistrement des Lettres Patentes pour l'union du Chapitre de S. Germain à celui de Notre-Dame.

En conséquence le 15. Août, jour de l'Assomption, les Chanoines de S. Germain se rendirent à Notre-Dame en robbes violettes entrerent dans le Chœur, & prirent leurs places suivant leur rang d'ancienneté, comme s'ils eussent toujours été Chanoines de Notre-Dame, & assisterent à la procession, & au salut qui se dit ensuite pour les Prieres de Quarante heures pour le Roi, alors malade à Mets, après quoi ils s'en retournerent à S. Germain, où ils continuerent leur Office jusqu'au premier Septembre suivant, jour auquel le Curé de S. Germain prit possession du Chœur, & fit son entrée par une Messe Solemnelle du Saint Esprit.

Depuis ce jour-là les Chanoines de S. Germain sont venus à Notre-Dame, soit à l'Office, soit au Chapitre quand ils ont voulu, & ils n'ont commencé à être astraints à la pointe de l'Office du jour auquel ils sont obligés que du premier Janvier 1745. le reste de l'année 1744. leur ayant été accordé pour se pourvoir de logemens dans le Cloître de Notre-Dame.

Dans le tems que le Chapitre étoit à S. Germain, le Chœur de cette Eglise étoit enfermé à la hauteur des arcades des bas-côtés, & il n'y avoit d'ouverture que par la porte principale & par les portes collatérales.

Le Maître-Autel étoit environné d'une balustrade de bronze dont les piedestaux & les appuis étoient de marbre; cette balustrade étoit ornée de quatre anges & de quelques vases, le tout de bronze, & de *Germain Pilon*. Sur cet Autel on voyoit un crucifix au pied duquel étoit la Madeleine, & aux deux côtés deux Anges en attitude de respect & d'adoration. Sur le devant de l'Autel étoit la Conversion de S. Paul. Tous ces ouvrages qui étoient de bronze doré d'or moulu avoient été modelés & jettés en fonte par *Vanclève*. Les jours de grandes Fêtes, cet Autel étoit paré d'un magnifique ornement donné par la Reine Anne d'Autriche. Le Tabernacle étoit enrichi de colonnes de marbre, & accompagné de deux statues de pierre faites par un Sculpteur nommé *Boudin*; elles représentoient *S. Vincent* & *S. Germain*.

Le *Jubé* étoit un morceau très-estimé, & qui méritoit de l'être: il étoit de *Pierre Lescot*, nommé *l'Abbé de Clagny*, & de *Jean Gougeon*, l'un le meilleur Architecte de son tems, & l'autre un des fa-

meux Sculpteurs que la France ait jamais eu. Ce Jubé étoit porté ſur trois arcades, dont celle du milieu formoit la principale porte du chœur, & dans la baye de chacune des deux autres, étoit un petit autel enfermé par un baluſtre. Aux extrémités de ce Jubé étoient deux autels ſaillans, ſur leſquels on voyoit les ſtatues en pierre de la *Vierge* & de *S. Louis*, aſſez mal ſculptées. Les jambages de ces arcades étoient revêtus chacun de deux colonnes corinthiennes, & leurs cintres étoient ornés de figures d'Anges, en bas-relief, qui tenoient à la main les inſtrumens de la paſſion. Sur l'appui du Jubé on voyoit les quatre Evangeliſtes poſés au-deſſus des colonnes. Au milieu étoit un grand bas-relief qui repréſentoit *Nicodéme* enſeveliſſant Jeſus-Chriſt, en préſence de la Vierge, de S. Jean & des Maries. L'ordonnance, la conduite, & l'exécution formoient de ce bas-relief un morceau admirable, & qui l'étoit encore davantage, avant que les Marguilliers ſe fuſſent aviſés de le faire dorer, ſans prévoir que la dorure ne pouvoit qu'en diminuer la beauté.

Il ne ſubſiſte plus rien de tout ce dont on vient de parler. Auſſitôt après la réunion du Chapitre de S. Germain à celui de Notre-Dame. MM. les Curé & Marguilliers de cette Paroiſſe, s'occuperent

du ſoin de faire faire à leur Egliſe les changemens convenables pour la rendre vraiment paroiſſiale : & afin que les fideles puſſent commodément participer à la célébration des SS. Myſteres, ils firent ouvrir le chœur de toutes parts : à cet effet on ſupprima d'abord en 1745. les lambris qui l'environnoient, & on abbatit même le Jubé qui regnoit ſur la porte principale. Le pavé de l'Egliſe fut relevé & reparé dans toute ſon étendue ; & afin que dans la ſuite il ne fut plus expoſé aux dégradations qu'occaſionnent les ſépultures, on pratiqua ſous l'Egliſe de vaſtes caveaux pour les inhumations.

Ces changemens furent approuvés à l'exception de la deſtruction du Jubé : un amateur des uſages anciens de l'Egliſe inſera dans le Journal de Verdun en 1751. une lettre par laquelle il exhortoit MM. les Curé & Marguilliers de S. Germain, non pas à rétablir entierement le Jubé, parce qu'en effet cette maſſe offuſquoit la vue du chœur, mais à en faire conſtruire un d'une ſtructure legere à chaque côté de l'entrée du chœur, tel qu'on en voit à S. Jacques de Compiegne ; ou du moins d'avoir une petite tribune amovible que l'on placeroit aux jours de ſolemnité entre le chœur & la nef du côté méridional pour y chanter l'Evangile. Après ces premiers changemens qui ſembloient les

plus néceſſaires, on projetta de décorer le chœur d'une maniere qui répondît à la dignité & à l'antiquité de cette Egliſe. Pluſieurs Architectes très-habiles donnerent alors des deſſeins qui méritoient chacun à différens égards l'approbation des connoiſſeurs. On s'arrêta au plan propoſé par M. *Bacarit* Architecte, qui fit faire auſſi un modele en relief conformément à ſon projet. Avant que d'agir en conſéquence MM. les Curé & Marguilliers de S. Germain députerent à M. le Marquis de *Marigny* directeur général des bâtimens du Roi pour le prier d'engager Meſſieurs de l'Académie Royale d'Architecture, à examiner ſi le projet de M. *Bacarit* étoit auſſi convenable pour l'objet qu'on ſe propoſoit, qu'il paroiſſoit ſatisfaiſant au premier coup-d'œil. Six académiciens ſe tranſporterent avec M. le *Camus* Sécretaire de l'Académie dans l'endroit où étoit le modele : après un mûr examen ils en firent un rapport avantageux, d'après lequel M. le Marquis de *Marigny* eut l'honneur d'en parler au Roi & de préſenter à S. M. les deſſeins de M. *Bacarit*.

Selon le rapport des Académiciens examinateurs, cet habile Architecte a réuſſi à marier de la maniere la plus heureuſe le genre moderne avec le gothique de l'édifice qu'il avoit à décorer. Il y eſt

parvenu en canelant les colonnes & en rehaussant leurs chapiteaux de deux pieds. Dans les masses qui sont au-dessus des arcades, il a retaillé des tables enfoncées avec un caisson dans le milieu. Au pourtour du chœur au-dessous des croisées régnera une balustrade d'entrelas enrichie de fleurons. Les dessous des piedestaux de cette balustrade seront ornés de consoles avec des têtes de chérubins, accompagnées de guirlandes.

Quatre consoles de marbre enrichies de guirlandes, caisson sur la tête & graine dans les canelures, le tout de bronze doré d'or moulu soutiendront le Maître-Autel qui sera de forme quarrée. Au-dessus on placera un tabernacle aussi quarré construit en marbre, orné de consoles; & accosté de deux figures d'Anges en bronze doré d'or moulu.

Aux deux côtés du Maître-Autel, il y aura deux statues de marbre de six pieds de proportion sur des piedestaux. L'une représentera *S. Germain* & l'autre *saint Vincent*. Selon ce même projet le fond du Sanctuaire doit être décoré d'une gloire de grande composition, mais l'exécution de ce riche morceau est encore indécise.

Le pavé du Sanctuaire sera de marbre en carreau de compartiment, le Chœur sera pavé de grands carreaux de pierre. Aux deux côtés de l'entrée du Chœur se-

ront deux petits autels de marbre d'une ſtructure auſſi noble que ſimple ; on placera ſur chacun une ſtatue de marbre en pied de proportion ordinaire : l'une repréſentera la ſainte Vierge & l'autre S. Louis.

Le pourtour du chœur ſera fermé par une grille d'une riche exécution, elle ſera baſſe dans le goût antique & parfaitement analogue avec le gothique. On a pris en même tems des meſures pour procurer du jour à toute l'Egliſe en ſupprimant les roſettes gothiques, & une grande partie des meneaux des croiſées. On a mis à leur place des vitraux neufs au moyen deſquels tout l'intérieur de ce bâtiment ſera parfaitement éclairé. La conduite des réparations & décorations de cet édifice a été confiée aux ſoins du *ſieur Goupy le jeune*, Entrepreneur de Bâtimens.

Dans le tems que cette Egliſe étoit collegiale, l'Office paroiſſial ſe célebroit dans une Chapelle de la nef que l'on appelloit la *Chapelle de la Paroiſſe*. Elle eſt enrichie de marbre & de porphire : aux deux côtés de l'autel ſont les tableaux de S. Vincent & de S. Germain peints par *Philippe de Champagne*. Sur l'autel d'une autre Chapelle qui eſt auprès de celle de la Paroiſſe on voit un tableau de S. Jacques par le fameux *le Brun*.

La Chapelle de la maison de *Rostaing* est richement décorée ; mais la sculpture est d'un goût très-médiocre. Dans celle des Agonisans, il y a un excellent tableau de *Jouvenet*, le sujet est le Sacrement de l'Extrême-Onction :

La chaire du Prédicateur est grande & massive, mais fort ornée ; elle a dans ses panneaux de fleurs de lys, ornement qui convient d'autant mieux, que S. Germain l'Auxerrois est la Paroisse du Louvre, & par conséquent celle du Roi. Le Dais est fait en forme de couronne royale, dont les branches sont à jour, & se terminent en fleurs de lys. Au-dessus est un tableau du sieur de Boulogne qui représente J. C. prêchant au peuple.

L'Oeuvre fut faite en 1684. sur les desseins de le Brun, par *François Mercier* Maître Menuisier, qui a fait aussi la chair du Prédicateur. Le dessein de cette Oeuvre, la plus belle qui soit dans Paris, est admirable par la beauté & la majesté de sa composition.

La galerie de la Communion est prise sur le cloître, & regne depuis la croisée qui est à main gauche, jusqu'au grand portail. Elle fut faite en 1607. aux dépens des paroissiens, & avec la permission du Chapitre qui ne l'accorda, qu'en chargeant la Fabrique d'une rente de vingt livres, & de deux sols de cens.

Dans cette Paroisse fut baptisé, en 1316. le petit *Roi Jean I.* Fils de Louis Hutin, & de Clémence d'Anjou Hongrie. *Isabelle de France* Fille de Charles VI. & d'Isabelle de Baviere, y fut aussi baptisée en 1389. *Marie Isabelle de France*, Fille de Charles IX. & d'Elizabeth d'Autriche, y reçut le même Sacrement en 1573.

On voit dans la Chambre, où s'assemblent les Marguilliers, un tableau qui étoit auparavant dans une des croisées de l'Eglise, c'est une copie du tableau de *la Cène* que Léonard *de Vinci* peignit à Fresque, dans le réfectoire des Dominicains de Milan. François I. fut si touché des beautés du tableau original, qu'il voulut faire transporter en France le mur sur lequel il étoit peint, mais sur ce qu'on lui en fit connoître l'impossibilité, il en fit faire plusieurs copies, & l'on tient que celle-ci en est une. Cette copie est d'autant plus précieuse, que les Dominicains de Milan ont laissé détruire l'original, & que l'estampe qu'en a gravé *Soutmen*, ne rend pas fidelement les beautés de ce tableau.

Un grand nombre de personnes illustres, ont été inhumées dans cette Eglise.

Jacques du Bois, Medecin célebre, connu sous le nom de *Sylvius*, étoit né à Amiens, & mourut à Paris en 1551.

Il avoit fait sa Profession avec beaucoup de succès, & d'utilité; & comme il étoit fort avare, il laissa de grands biens. Buchanan qui assista à son enterrement, fit cette Epitaphe, & l'écrivit avec du chabon à la porte de l'Eglise, pendant qu'on l'enterroit.

Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus est, gratis quod legis ista dolet.

Cette Epitaphe a été paraphrasée en françois par *Colletet*; je rapporte ici cette paraphrase, en faveur de ceux qui n'entendent point le latin.

De l'avare du Bois la science féconde,
Ne donna rien pour rien, tant qu'il vécut au monde,
Et si les corps encor s'animent pour le bien,
Il est sous ce Tombeau, qu'il murmure & qu'il gronde,
De quoi tu lis ces Vers, sans qu'il t'en coûte rien.

François Picart, Doyen de cette Eglise, & fameux Prédicateur, mort le 17. Septembre 1556.

François Olivier, Chancelier de France, fils de Jacques Premier Président du Parlement de Paris, & petit-fils de Jacques Olivier Procureur au même Parle-

ment, ne dut son élévation, qu'à son sçavoir, & à sa probité. Il mourut à Amboise au mois de Mars de l'an 1560. estimé & regreté de tous les gens de bien. Son corps fut porté dans cette Eglise qui étoit sa Paroisse.

François Olivier, Seigneur de Fontenay, & Abbé de S. Quentin de Beauvais, étoit petit-fils du Chancelier Olivier, & avoit une passion extraordinaire pour les livres, les médailles, & les pierres gravées. C'étoit l'homme de son tems, qui avoit le plus de ces sçavantes curiosités, c'étoit aussi celui qui s'y connoissoit le mieux. Etant devenu aveugle, il en achetoit toujours, & s'étoit si bien accoutumé à connoître au toucher les médailles, & les pierres gravées, que l'on ne pouvoit l'y tromper. Il mourut en 1636. âgé de 55. ans, & fut inhumé auprès du Chancelier son grand-pere.

Au côté droit du Chœur, sous l'enceinte, & contre le mur, est une table de marbre noir, sur laquelle on lit cette Epitaphe de François de *Kernevenoy*, qu'on appella par corruption *Carnavalet*. Ce Seigneur étoit Breton, & un des plus parfaits gentilshommes qu'on ait vûs à la Cour de nos Rois. Il étoit fils de Philippe de *Kernevenoy*, & de *Marie du Châtel*. Son esprit, sa valeur, & sa sagesse le mirent en telle considération au-

près de Henri II. que ce Prince le choisit pour être Gouverneur du Duc d'Anjou, son fils, qui fut ensuite Roi de Pologne, & puis Roi de France. Tant que ce Prince fut sous la conduite de ce Mentor, il fut le plus grand sujet de la Maison Royale. Le public prévenu en faveur du bon naturel des Princes, leur fait ordinairement honneur de leurs bonnes qualités, & rejette tout ce qu'ils ont de mauvais, sur ceux qui ont eu soin de leur éducation; ici tout au contraire, on rapporta à *Carnavalet* tout ce que le Prince, son éléve, eut de bon, & le déréglement fut imputé à qui il appartenoit. Il fut fait Chevalier de l'Ordre du Roi l'an 1560. puis Gouverneur d'Anjou, de Bourbonnois, & de Forez. L'an 1566. il épousa *Françoise de la Baume*, veuve de *François de la Baume Comte de Montrevel*, de laquelle il eut Charles de *Kernevenoy*, vulgairement appellé *Carnavalet sieur de Noyon*, mort jeune, & sans enfans. Quant à *François de Carnavalet*, il mourut en 1571. & fut inhumé dans cette Eglise, où le Chancelier de *Cheverni* son intime ami, lui fit ériger un Tombeau, & lui consacra l'Epitaphe qui suit, & qui est gravée en lettres d'or, sur une table de marbre noir :

FRANCISCO CARNEVENÆO
ARMORICO,
Nobili ac ſtrenuo Viro ,
cui ob eximiam virtutem , & morum
integritatem ,
HENRICUS II. Galliarum Rex ;
& CATHARINA Conjux ,
cariſſimi filii HENRICI *puerilem*
ætatem informandam
commiſerunt ;
qui Belli Paciſque artibus egregiè
Inſtructus ,
fortitudinis & prudentiæ famâ
ſupra omnem invidiam claruit ;
quique (quod rarius inter peſſima Ævi
ſui exempla)
probitatem coluit ,
inter màximas augendæ rei familiaris
opportunitates , opes neglexit ,
& ſui ſemper ſimilis vixit.
PHILIPPUS HURALTUS CHEVERNIUS
diuturna ac arcta neceſſitudine
conjunctiſſimo amico , juſtis peractis ;
benevolentiæ ergo ,
mœrens pientiſſimè poſuit
an. 1571. *Vixit an.* 51. *menſ.* 4. *dies* 15.

Cette Epitaphe eſt bien faite & d'une bonne latinité, mais elle a le défaut de la plupart des Epitaphes en cette langue, c'eſt que les noms propres y ſont ſi fort corrompus, en les voulant latiniſer,

qu'ils seront totalement perdus pour la postérité. Qui pourra deviner que *Carneveneus* signifie *Kernevenoy ?* & *Huraltus Chevernius* Hurault de Chiverni ? Les cris des gens sensés depuis longtems contre cet abus, n'ont point encore pu corriger nos *latinomanes*. N'en étoit-ce pas déja un assés grand de vouloir écrire en une langue morte nos inscriptions publiques aux dépens de notre langue naturelle, portée aujourd'hui à un si haut point d'élégance !

Dans une des Chapelles, on lit l'Epitaphe d'*Anne de Thou*, fille aînée de Christophe de Thou Premier Président du Parlement de Paris, & femme de *Philippe Huraut* de Cheverni, Chancelier de France.

ANNÆ THUANÆ

quæ sanctitate morum, matronali decore,
præclara pudicitia,
& fœlici fœcunditate viro probata,
in ipso ætatis flore,
quod mortale fuit reliquit,
ut quod immortale est consequeretur;
PHILIPPUS HURALTUS CHEVERNIUS,
post justa Funebria,
& Corpus Majorum Sepulcro
rite illatum,
in sacro hoc Secessu,
quo illa frequens Dei Cultrix

adire solita fuit ,
hunc quoque Tumulum posuit ,
communibus Liberis maternæ pietatis
& Religionis Documentum
ac Monumentum.

ÆTERNÆ MEMORIÆ
Uxoris incomparabilis.
Vixit an. 35. *mens.* 6. *dies* 17.
Obiit an. 1584. *die* 17. *Julii.*

Louis Revol, Secretaire d'Etat sous Henri III. & Henri IV. mort le 24. de Septembre 1595.

Claude Fauchet Premier Président de la Cour des Monoyes, né à Paris en 1520. & mort en 1603. Il employa son bien, & toute sa vie, à l'étude de notre Histoire, & à la recherche de tout ce qui pouvoit l'éclaircir. Il avoit fouillé dans les Bibliotheques, & dans tous les dépôts publics, & y avoit trouvé un nombre infini de Manuscrits qui ne subsistent plus, & qui font regarder ce qu'il a écrit sur les deux premieres races de nos Rois, comme tout ce que nous avons de meilleur. Sa sincerité, son discernement, & son exactitude, font regreter que ce qu'il avoit écrit sur la troisieme Race, ait été enlevé & jetté au feu, par les Ligueurs à cause que la Maison de Lorraine n'y étoit point épargnée.

Jacob, connu sous le nom de *Polo-*

nois, parcequ'il étoit né en Pologne; vint fort jeune en France, & y fut regardé comme le plus excellent joueur de Luth de son siecle. Ballard imprima quantité de pieces de sa composition, & parmi ces pieces, ses *Gaillardes* sont celles que les Musiciens estiment le plus. Il mourut en 1605. âgé de 60. ans.

Pompone de Belliévre Chancelier de France, fut non-seulement le plus grand Magistrat de son tems, mais encore le Négociateur le plus délié, le plus ferme, & le plus fidele. On l'appelloit *le Nestor de son siecle*, il servit sous cinq de nos Rois. Henri IV. lui ôta les Sceaux, pour les donner à Sillery; & Bellievre en mourut de chagrin le 5. de Septembre 1607. âgé de 78. ans.

Nicolas de Belliévre, fils du précédent, & Président à Mortier au Parlement de Paris, n'eut pas le mérite de son pere; mais il eut des jours plus tranquiles. Il mourut à Paris le 8. de Juillet 1650. âgé 67. ans, & fut inhumé auprès du Chancelier son pere.

Pompone de Bellievre, fils de Nicolas, & de Claude Brulard, fut un aussi grand personnage que son grand-pere, mais d'une vertu trop austere, & qui n'entroit pas assez dans les vûes de ceux qui gouvernoient le Royaume. Il fut Ambassadeur extraordinaire dans les Cours

des Princes d'Italie, puis en Angleterre auprès de Charles I. & enfin en Hollande. A son retour de cette derniere Ambassade en 1651. il fut fait Premier Président du Parlement de Paris, en la place de M. Molé devenu Garde-des-Sceaux. Il mourut le 13. Mars de l'an 1657. & fut inhumé dans la Chapelle de ses ancêtres, à S. Germain l'Auxerrois.

Concino Concini, Marquis d'Ancre, & Marêchal de France, fut inhumé la nuit du 24. au 25. d'Avril de l'an 1617. au-dessous de l'Orgue de cette Eglise, mais dès qu'il fît jour, la populace en fureur le tira de la fosse, exerça sur son cadavre mille indignités, & enfin le mit en pieces,

Dans la Chapelle de *S. Laurent* est, depuis plus d'un siecle, la sépulture de M. M. Phelipeaux de Ponchartrain. *Paul Phelipeaux*, Secretaire d'Etat, est le premier que je sçache qui y ait été inhumé, car comme sa maison étoit située dans la rue de S. Thomas du Louvre, où elle existe encore, il étoit de cette Paroisse : sa veuve y fit transporter son corps, de *Castel-Sarasin* où il étoit mort le 21. d'Octobre de l'an 1621. pendant le siege de Montauban. Voici l'Epitaphe qu'on y lit :

PAULUS PHELIPEAUX
Natus Blæsis IV.
Vir à secretis Epistolis,
dum in Munere assiduus Regi
in Obsidione Montalbanensi adest,
morbo tentatus eo apud Castrum
Sarracenicum solutus est 21. Octob.
anni 1621. ætatis quinquagesimi secundi.
Optimi Conjugis corpus
ANNA BEAUHARNOIS
hùc transferri curavit amori leve
solatium,
ut qui in una domo per septemdecim
circiter annos amantissimè vixerunt,
iidem cum Natis communibus,
in unius capsulæ angustia,
in æternum resurrecturi placidè
quiescant.

Après cette Epitaphe, on voit celle de Louis Phelipeaux Président en la Chambre des Comptes de Paris, & pere ds Louis qui a été Chancelier de France.

D. O. M.
HIC JACET
LUDOVICUS PHELIPEAUX,
Pauli filius, Regis à Secretioribus
Consiliis,
in suprema Parisiensi Rationum Curia
Præses.

Qui peregrinus in hac vita
Conjugem habuit
SUSANNAM TALON
ex qua ſuſcepit Liberos.
Curſu tandem hujuſcè lacrimarum
vallis peracto ,
tributum Naturæ ſolvit ,
reddens animam Deo , & corpus Terræ.
Obiit ann. ætat. LXXII.
Salut. Huma. M. DC. LXXXV.
die XXIX. *Menſis Aprilis.*
ORA VIATOR
pro Peccatore.

On voit enſuite l'Epitaphe d'Eléonor Chriſtine de la Rochefoucauld de Roye, femme de Jérôme Phelipeaux Comte de Pontchartrain, Secretaire d'Etat, & fils de Louis Phelipeaux Chancelier de France.

D. O. M.
HIC JACET
ELEONORA CHRISTINA DE ROYE
DE LA ROCHEFOUCAULD,
HIERONIMI PHELIPEAUX,
Comitis de Pontchartrain ,
Regi à Secretis & Mandatis Uxor ;
ſic nata , ſic educata , ut Generis
nobilitatem , affinitatum ſplendorem ;

& alia Majorum decora,
excellentis ingenii,
& veræ virtutis dote cumularet.
Singularis exempli fœmina,
inter Aulæ delicias, cupiditates, tumultus, Modesta, Pudica, Tranquilla.
Cum nondum explesset 29. ætatis
annum, Cœlo matura,
sed gravi insuper ac diuturno morbo;
sicut aurum igni probata,
sex Liberorum quos genuerat
tribus amantissimo patri relictis,
tres in Cœlum prægressos
secuta,
magno omnium Ordinum desiderio
obiit 23. Junii 1708.
Uxori dulcissimæ Conjux mœrens;
donec amato Cineri jungatur
Posuit.

Marie de Maupeou, femme de Louis Phelipeaux Chancelier de France, mourut le 12. d'Avril 1714. & fut inhumée dans cette Chapelle.

Louis Phelipeaux Comte de *Pontchartrain*, fils de *Louis Phelipeaux* Président de la Chambre des Comptes de Paris, & petit-fils de *Paul Phelipeaux* Secrétaire d'Etat, naquit le 29. de Mars de l'an 1643. & fut reçu Conseiller au Parlement de Paris en 1661. Il fut nommé Premier Président du Parlement de Bre-

tagne en 1677. d'où il fut tiré pour être Intendant des Finances en 1687. Le Roi l'en fit Controlleur Général en 1689. En 1690. le 6. de Novembre, il fut nommé Miniſtre & Secretaire d'Etat, puis Chancelier Garde des Sceaux de France, le 5. de Septembre de l'an 1699. Le 9. Mai 1700. Il fut fait Commandeur & Secretaire des Ordres du Roi. Il poſſéda la charge de Chancelier de France juſqu'au 2. de Juillet 1714. que comblé de biens & d'honneurs, il obtint du Roi la permiſſion de ſe retirer. Il mourut le 22. de Décembre 1727. à dix heures du matin, dans la 85e. année de ſon âge. De ſon mariage avec *Marie de Maupeou* qu'il avoit épouſée en 1668. il a laiſſé *Jerôme Phelipeaux* Comte de *Pontchartrain*, ci-devant Secretaire d'Etat, & pere de *Jean Frederic Phelipeaux* Comte de *Maurepas*, auſſi Secretaire d'Etat. *Louis Phelipeaux* Chancelier de France a été inhumé dans cette Chapelle auprès de ſes ancêtres. La famille de *Phelipeaux* eſt originaire de *Beaufort* en Anjou, d'où elle ſe tranſplanta à Blois, puis à Paris. On compte dans cette maiſon juſqu'à dix Secretaires d'Etat depuis *Paul Phelipeaux*, juſqu'au Comte de *S. Florentin*, incluſivement.

François Malherbe Poëte françois, à qui notre langue & notre poëſie ſont

très-redevables, mourut en 1628. âgé de 73. ans.

Eleazar de Sarcilli, connu ſous le nom de *Chandeville*, étoit Poëte, & neveu de Malherbe. Il avoit beaucoup d'eſprit, & étoit beau, bien-fait, galant, enjoué & complaiſant. Avec ces belles qualités il n'eſt pas ſurprenant que lorſqu'il parut à Paris, il y fut aimé & eſtimé des grands & des ſçavans. Mais il ne fit que s'y montrer, car il mourut n'ayant que 22. ans. C'eſt un des Héros du Roman de Cyrus, ſous le nom de *Pherecides*. Il n'a laiſſé que peu de poëſies, au nombre d'environ ſix cens vers, qui furent imprimés chez Courbé. Je n'ai pû découvrir l'année de ſa mort, mais comme il fut inhumé dans cette Egliſe, je le place après Malherbe, à cauſe de leur parenté.

Dans une Chapelle qui eſt auprès de celle du Saint Sacrement, eſt un mauſolée de marbre noir, ſur lequel ſont deux figures de marbre blanc. Celle qui eſt à demi couchée repréſente *Eſtienne d'Aligre*, Chancelier de France, mort en 1635. La figure qui eſt à genoux eſt celle d'*Eſtienne d'Aligre*, fils du précédent, & auſſi Chancelier de France, mort en 1677. Ce monument eſt de *Laurent Menier*, ſurnommé *le Romain*, Sculpteur, de l'Acadamie des Maîtres.

Abraham Remi, avoit pris pour ſurnom,

le nom du Village de Remi en Beauvaisis, où il étoit né en 1600. Il fut Professeur d'Eloquence au College Royal de France, & un des meilleurs Poëtes latins que nous ayons eu. Le morceau de poësie le plus estimé que nous ayons de lui, est celui qu'il a fait sur le Château de Maisons près de S. Germain en Laye, sous le titre de *Mesonium*. Le Receuil de ses Poësies fut imprimé l'an 1646. qui fut l'année de sa mort. *Vitré* chez qui elles furent imprimées, dit à *Sauval*, qu'ayant porté une épreuve à Remi, la veille de sa mort, il s'étoit mis aussi-tôt à la corriger, & sur ce que *Vitré* lui remontra que rien ne pressoit, & qu'il reviendroit le lendemain la chercher, Remi lui repartit : *à quelque heure que vous veniez demain, vous me trouverez sur cette table tout de mon long.* En effet il mourut le lendemain. Nicolas Bourbon estimoit infiniment *Remi*, & disoit qu'avec le tems il égaleroit les Anciens.

Jacques Cordier connu sous le nom de *Bocan*, qui est celui d'une petite Terre de Picardie, que le Duc de Montpensier lui avoit donnée, mais dont il n'a jamais joui, n'étoit qu'un Maître à danser de femmes, mais dans son espece, c'étoit l'homme le plus rare qu'il y ait jamais eu. Il ne sçavoit ni lire, ni écrire, & ne connoissoit pas une note de musique, cepen-

dant il fut le miracle de son siecle pour le violon, & pour composer des airs justes, agréables, & harmonieux. Il étoit caigneux, gouteux, avoit les mains crochues, & les pieds tortus, & néanmoins en tenant seulement ses Ecoliers par la main, il plaçoit & conduisoit si bien leur corps, qu'il leur faisoit danser toutes sortes de danses. Il eut l'honneur de montrer à danser aux Reines de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Pologne, & de Danemarck. Charles I. Roi de la Grande Bretagne l'estimoit si particulierement, qu'il le combloit de présens & le faisoit même souvent manger a sa table. On ne sçait pas l'année de sa mort, mais il mourut avant ce Prince qui le regréta beaucoup. Il n'est resté des compositions de cet homme rare, qu'une danse nommée *la Bocane*, aujourd'hui assez inconnue, mais que j'ai encore vû danser dans ma jeunesse.

Nicolas Faret un des quarante de l'Académie Françoise, mort le 21. de Novembre 1646. âgé de 50. ans.

Jacques Stella Peintre célebre étoit né à Lyon en 1596. Il fut émule du Poussin dont il imita la belle ordonnance & la sagesse dans ses compositions. Il execella aussi dans le genre pastoral au point de faire envier le sort des habitans de la campagne, par la naiveté & les graces interressantes

interreſſantes avec leſquelles il a ſçu peindre l'antique innocence & la ſimplicité des mœurs & des amuſemens. Il mourut en 1657. âgé de 61. ans, aux Galleries du Louvre où Louis XIII. l'avoit logé avec diſtinction.

Au troiſieme pilier, vis-à-vis la Chapelle de la Paroiſſe, on voit l'Epitaphe qui ſuit, gravée ſur une table de marbre noir :

D. O. M.

PETRUS SEGUIN & ANNA AKAKIA ;

Conjuges fideliſſimi ,
veterum Patriarcharum redevivæ
Imagines ,
in conſpectu Altaris Domini
Reſurrectionem Dominicam
expectant ,
quam fide ſperarunt, ſpe crediderunt.
Ille verus Iſraëlita antiquæ Fidei ,
& Franci olim candoris ,
Regiæ Profeſſionis ,
& ſalutaris Artis Medicæ
omnibus partibus cum ſumma fidei ;
ingenii , doctrinæ , induſtriæ ,
laude perfunctus ;
Regi LUDOVICO XIII.
à Conſiliis Secretioribus ,
Reginæ Chriſtianiſſimæ per annos quinque
& vigenti Archiater ;
in Aula , vel Aula ipſa teſte
vitæ integer ,

pietate conspicuus, nulli invidus;
nulli invisus, omnibus charus,
& acceptus;
post fidam, felicem, & ut studio;
sic beato eventu, Ferneliæ parem
in curanda totius Regiæ Stirpis
valetudine,
ad extremum usque vitæ spiritum
impensam operam,
plenus dierum & meritorum,
laudatissimam vitam Christiano exitu
complevit;
ann. æt. 82. conjugalis concordiæ 57.
Salut. Hum. 1648.
die 28. primi mensis.
Optimos & dulcissimos Parentes
precibus vestris apud immensam Dei
clementiam commendat
PETRUS SEGUIN
filius, hujus Collegii, & Ecclesiæ
Decanus.

Pierre Seguin qui a consacré cette Epitaphe à la mémoire de son pere, & de sa mere, étoit Doyen de cette Eglise, & un des plus sçavans antiquaires de son tems.

Charles Annibal Fabrot Professeur de Droit à Aix, étoit très-sçavant dans la Jurisprudence, dans la langue grecque, & dans les Belles-Lettres. Etant venu à Paris en 1637. pour y faire imprimer des

notes de sa façon, sur la Paraphrase que Théophile, Jurisconsulte, a faite des Institutes de Justinien, il y fut retenu par le Chancelier Seguier, pour y travailler à la traduction des Basiliques. Cet ouvrage fut achevé, en sept volumes *in folio*, en 1647. Il travailla ensuite à l'Edition de divers Auteurs de l'Histoire Bisantine qu'on imprimoit au Louvre. Il commença en 1652. à revoir les Oeuvres de *Cujas*; & après y avoir ajoûté quelques traités qui n'avoient pas encor paru, il les corrigea sur plusieurs manuscrits, & les enrichit de diverses notes. Il acheva en 1658. ce grand travail que nous avons en dix volumes *in folio*, & mourut le 16. de Janvier 1659.

Jacques Sarazin Sculpteur habile dont les ouvrages sont très-estimés, mourut en 1666.

Louis le Vau, premier Architecte du Roi, mourut en 1670. âgé de 58. ans.

Jean Warin, Gentilhomme Liégeois, Peintre, Sculpteur & Fondeur. Louis XIII. informé de l'excellence de ses talens, créa deux Charges pour lui, l'une de Conducteur général des Monnoyes, & l'autre de Graveur général des poinçons pour les Monnoyes. Toutes les especes qu'il a fabriquées sont d'une si grande beauté, que les curieux les gardent comme des médailles qui ne cedent

en rien aux Antiques les plus eſtimées ; ayant été accuſé d'avoir fait des coins en ſecret pour de la fauſſe Monnoye, il fut mis en priſon. Pour en ſortir il y grava une médaille qui repréſentoit d'un côté le buſte du Cardinal de Richelieu, & de l'autre le globe terreſtre auquel un génie donnoit le mouvement avec cette legende *Mens agitat molem*. C'étoit le génie du Cardinal qui remuoit à ſon gré tout l'univers. Il la fit remettre à ce Miniſtre qui fut ſi flatté de cette louange, quoique exceſſive qu'il lui fit donner ſur le champ ſa liberté. *Warin* mourut le 26. d'Août 1672. âgé de 68. ans, & fut inhumé dans cette Egliſe ſans Epitaphe. Voici deux vers excellens qui peuvent bien lui en ſervir. Santeul les avoit fait pour être mis ſous un portrait de cet admirable Artiſte.

En fuſo novus ære Myron, liquidoque colore
Zeuxis, & inciſo marmore Praxiteles.

Gui Patin, Profeſſeur en Médecine au College Royal, mourut auſſi en 1672. & fut inhumé dans cette Egliſe. On a donné au public ſept volumes de ſes Lettres, dont la lecture fait beaucoup de plaiſir, tant à cauſe de la vivacité avec laquelle elles ſont écrites, qu'à cauſe de la malignité qui y eſt répandue.

Claude Balin, Orfévre célebre, avoit re-

çu la facilité, la noble simplicité & les graces de l'antique dans ses compositions. Il possedoit dans un degré supérieur le goût des belles formes, & le choix exquis des ornemens. Ses plus beaux ouvrages furent faits pour Louis XIV. La grande Gallerie de Versailles en étoit toute enrichie. On y voyoit des tables, des torchères, des vases pour des orangers, des cuvettes, tout étoit d'argent & la matiere étoit infiniment au-dessous du prix de la façon. Quelque estime & quelque connoissance qu'eut le Roi des beautés de leurs sculpture & ciselure par ce grand homme, il en fit le sacrifice pour le soulagement de son peuple pendant la guerre & envoya à la monnoye pour plus de 200 mille marcs de ces pieces incomparables. Voyez son éloge dans les Hommes Illustres de *Perrault* où il tient une place honorable. Il mourut le 22. de Janvier de l'an 1678.

Jacques Bailli né *à Graçay* en Berry, Peintre en mignature, excelloit à peindre des fleurs, les fruits & les ornemens qu'il inventoit & dessinoit avec beaucoup d'art. Il gravoit très-bien à l'eau forte, & avoit un secret particulier pour peindre sur les étoffes. On dit aussi qu'il avoit le secret de rendre ses couleurs si actives & si perçantes, qu'elles pénétroient le marbre si avant, qu'à mesure

qu'on l'auroit scié, ce qu'il avoit peint sur la premiere surface se seroit repété, & qu'on auroit eu plusieurs tableaux au lieu d'un. Il en fit l'essay sur un morceau de marbre épais de quatre doigts, mais les drogues qu'il mêloit avec les couleurs étoient si fortes, que malgré le masque de verre dont il s'étoit précautionné, elles lui porterent si violemment à la tête, qu'il mourut vingt-quatre heures après qu'il eut fini cet ouvrage, le 2. de Septembre 1679. âgé de 50. ans. *M. Colbert*, à qui il avoit communiqué son secret, ayant appris sa mort, envoya prendre ce morceau de marbre où il avoit peint un mascaron, dans la bouche duquel étoit une petite corne d'abondance, d'où sortoient des fleurs & des fruits. On ne sçait ce qu'est devenu ce petit tableau ; & par la mort de celui qui l'avoit peint, on a perdu son secret. Cet artiste étoit de l'Académie Royale de Peinture, & avoit un logement aux Galleries du Louvre que son petit-fils occupe actuellement.

Au premier pilier vis-à-vis la Chapelle du S. Sacrement, est un chassis de marbre sur lequel *le Brun* a peint une femme mourante, dont l'Epitaphe est au bas. On croiroit les éloges qu'on y lit excessivement exagerés comme ceux de la plupart des Epitaphes, mais des personnes dignes de foi, & qui ont connu très par-

ticulierement cette Dame, m'ont assuré qu'on n'y avoit exprimé qu'imparfaitement ses rares qualités.

HIC JACET

quæ jacere nunquam debuerat, si mors juventuti, pulchritudini, urbanitati, pietati, virtuti, cæterisque dotibus parceret.
HENRICA SELINCART
ab omnibus vivens amata, deplorata mortua. Obiit prima Sept. 1680.
ætatis suæ 36.
Nobilis ISRAEL SYLVESTRE,
Regis & Serenissimi Delphini Delineator, tam præclaræ conjugis conjux infelix, hoc amoris dolorisque sui monumentum mœrens posuit.

Sur la tombe qui est auprès est écrit :

Absint inani funere neniæ ;
Parte sui meliore vivit.

Israël Sylvestre qui a érigé ce monument à la mémoire de sa femme, étoit Dessinateur du Roi, & eut l'honneur de montrer à dessiner à Louis de France, Dauphin de Viennois, fils du Roi Louis le Grand, *François Sylvestre*, son fils aîné à eu l'honneur de montrer le dessein aux trois Princes fils du Dauphin. Israël Sylvestre étoit de Nancy, & mourut à Paris le 11. Octobre 1691. âgé de 71. ans.

Claude Mellan ici inhumé a été un Graveur très célebre par la singularité des traits de son burin, qui sans être croisés rendoient parfaitement les ombres de ces figures. On peut voir son éloge dans les Hommes Illustres de *Perrault*, où il a mérité d'avoir une place : Il mourut le 9. de Septembre de l'an 1688. âgé de 87. ans.

Martin Venden Bogaer, Sculpteur connu sous le nom de *Desjardins*, étoit né à Breda, & mourut à Paris en 1694. C'est lui qui a fait le grand Groupe qui est à la Place des Victoires, & quelques autres ouvrages estimés.

Claudine Bouzonnet Stella, fille de *Jacques Stella*, peintre célebre, & éleve du Poussin, étoit née à Lyon ainsi que son pere. Nous lui devons les estampes des pastorales, où son burin à sçu rendre parfaitement les graces naïves & charmantes des actions de la vie champêtre que le pinceau de son pere à si heureusement exprimées. Elle mourut le premier Octobre 1697.

François d'Orbay, Architecte, & éleve de *le Vau*, mourut en 1698. avec plus de réputation que de bien.

Guillaume Sanson, Géographe ordinaire du Roi, & second fils de *Nicolas Sanson*, mort le 15. Mai 1703. Tout le monde sçait combien la Géographie est redevable à ceux de ce nom.

Denis Dodart, Conseiller Médecin du Roi, & de S. A. S. Madame la Princesse de Conty, Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, & de Louis-Armand de Bourbon Prince de Conty, Docteur Regent en la Faculté de Médecine de Paris, étoit né en 1634. de Jean Dodart, Bourgeois de Paris, & de Marie du Bois fille d'un Avocat. Les langues sçavantes, le dessein, la musique & les instrumens, firent l'occupation de son adolescence, & comme il avoit beaucoup d'esprit, il réussit à tout. Ayant achevé de bonne heure le cours ordinaire des études, il s'appliqua également au Droit & à la Médecine, à laquelle il se donna enfin tout entier. Dès qu'il eut prit cette resolution, il s'y appliqua avec tant d'ardeur, & il y fit de si grands progrès qu'étant encore sur les bancs, il mérita les éloges de *Guy Patin* qui ne louoit que fort sombrement. Dans une de ses Lettres du 5. Juillet 1660. il dit que *Dodart* âgé de 25. ans, étoit *un des plus sages, & des plus sçavans hommes de ce siecle*. En 1673. M. Dodart entra dans l'Académie Royale des Sciences, & trois ans après, c'est-à-dire, en 1676. il mit à la tête d'un volume que l'Académie donna au Public, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'Histoire des Plantes*, une belle préface, où il rend comp-

te du dessein de ce vaste ouvrage, & de ce qu'on en avoit exécuté jusqu'alors. L'Histoire des Plantes étoit le principal travail de M. Dodart, mais non pas le seul, car il s'attacha beaucoup à étudier la transpiration insensible du corps humain. L'esprit de recherche, & de discussion qu'il possédoit au souverain degré, & la vie égale & uniforme qu'il menoit, le rendoient très-propre à faire des découvertes sur ce sujet. Il fut même aidé par sa grande piété, car il trouva le premier jour du carême de l'an 1677. qu'il pésoit *cent seize livres, une once*. Il fit ensuite le carême comme il a été observé dans l'Eglise jusqu'au douzieme siecle, c'est-à-dire, qu'il ne buvoit, ni ne mangeoit que sur les six ou sept heures du soir, il vivoit de légumes la plûpart du tems, & sur la fin du carême de pain & d'eau. Le samedi de Pâques il ne pésoit plus que *cent sept livres douze onces*. Ainsi en 46. jours il avoit perdu huit livres cinq onces, qui faisoient la quarorzieme partie de sa substance. Le jour de Pâques ayant repris sa vie ordinaire, il trouva au bout de quatre jours qu'il avoit regagné quatre livres; ce qui marque qu'en huit ou neuf jours, il auroit repris son premier poids. L'ingénieux, & élégant Historien de l'Académie Royale des Sciences, feu *M. de Fontenelle* remarqua

à ce sujet, *qu'il est rare que la même action soit une observation curieuse de Philosophie, & une austérité chrétienne, & serve en même tems pour l'Académie, & pour le Ciel.* Comme il étoit le Médecin d'un grand nombre de pauvres, qu'il guérissoit & même qu'il nourrissoit, il s'excéda un jour de fatigue pour eux, prit beaucoup de froid, & revint chez lui à jeun, à cinq heures du soir. La fievre qui se déclara aussi-tôt, & une fluxion de poitrine l'emporterent en dix jours. Il mourut le 5. de Novembre de l'an 1707. âgé de 73. ans.

Noël Coypel, Peintre habile, Directeur de l'Académie Françoise de Peinture, établie à Rome, puis Directeur & Recteur de celle de Paris, mort le 24. de Décembre 1707. âgé de 79. ans.

René Antoine Houasse, Peintre, qui avoit été Directeur de l'Acapémie Françoise de Peinture établie à Rome, Recteur, & Trésorier de celle de Paris, garde des tableaux & desseins du Roi, mort le 27. Mai 1710. âgé de 65. ans.

Louis Berrin, Dessinateur qui a eu de la réputation dans son tems pour les Carrouzels, pompes funébres, fêtes galantes, habits & décorations de théatre, &c. mourut au commencement de l'année 1711.

Jean-Baptiste de Santere, Peintre très estimé, mort en 1719.

Anne le Févre, fille de Tannegui le Févre, si connu & si distingué parmi les gens de Lettres, & femme d'*André Dacier*, a égalé son pere, & son mari en érudition, & les a surpassés dans l'art de bien écrire en notre langue. Elle mourut le 16. d'Août de l'an 1720.

Antoine Coyzevox, né à Lyon, a été l'un des plus fameux Sculpteurs du Regne de Louis le Grand; il mourut le 10. d'Octobre de l'an 1720. âgé de 81. ans.

Antoine Coypel, premier Peintre du Roi Louis XV. mourut le 7. de Janvier 1722. âgé de soixante-un ans.

Andre Dacier, de l'Académie Françoise, de celle des Inscriptions, & Belles-Lettres, Littérateur fort connu, mourut le 18. Septembre 1722. n'ayant survêcu à Anne le Févre, sa femme, que deux ans, un mois, & deux jours.

Tout le monde sçait que quelques jours avant le massacre de la S. Barthelemy, l'Amiral de Coligny revenant à pied du Louvre, à son logis, par le cloître S. Germain de l'Auxerrois, on lui tira un coup d'arquebuse des fenêtres basses d'une maison, devant laquelle il passoit. Il fut blessé de deux balles, de l'une au bras gauche, & de l'autre à la main droite.

Ce fut auſſi la cloche de l'Egliſe de S. Germain de l'Auxerrois qui, le jour de *S. Barthelemy*, à une heure après minuit, donna le ſignal pour commencer l'horrible maſſacre qui porte ce nom.

La maiſon du Doyen de ce Chapitre, avant qu'il fût transferé à Notre-Dame, étoit vis-à-vis la grande-porte de cette Egliſe. M. l'Abbé Bignon qui a longtems été revêtu de cette dignité, avoit réparé & embelli cette maiſon avec beaucoup de goût & de dépenſe, & en avoit fait un rendés-vous de ſçavans qui s'y trouvoient en foule, pour profiter de ſes lumieres & de ſon crédit.

Cette maiſon qui, par le nom qu'elle porte, ſemble deſtinée à être une maiſon de priere & d'édification, a ſervi quelquefois à des uſages bien différens. *Gabrielle* d'*Eſtrées* Ducheſſe de Beaufort, y a demeuré, & y a ſouvent reçu les viſites du Roi Henri IV. C'eſt ici que ſe terminerent les brouilleries qui étoient entre ces deux amans, au ſujet du Baptême de leurs enfans, que la Ducheſſe de Beaufort vouloit qu'on baptisât avec les mêmes cérémonies qui s'obſervent aux baptêmes des Enfans de France. L'Hiſtorien des amours du Grand Alcandre, dit que la Ducheſſe de Beaufort mourut dans cette maiſon, & il a été ſuivi, ſur ce fait, par pluſieurs Ecrivains. Quelques-

autres disent cependant qu'elle mourut à l'*Hôtel de Sourdis*, qui tient à ce cloître; mais *Sauval* les réfute indirectement, lorsqu'il dit avoir connu des vieillards qui l'avoient vue exposée, après sa mort, sur un lit de parade, dans la grande sale de la maison du Doyen, où elle étoit vêtue d'un manteau de satin blanc, & couchée sur un lit de velours rouge cramoisi, rehaussé de dentelles d'or & d'argent, où tout Paris alla la voir. Quoiqu'il ne fût pas imposible, qu'étant morte à l'Hôtel de Sourdis, ont eût transporté son corps dans la Sale du Doyenné; il y a cependant plus d'apparence qu'elle étoit morte dans la maison où son corps fût exposé.

Vers le milieu du dernier siecle, cette maison a servi pendant quelque tems aux Séances du *Grand-Conseil*, qui les a tenu ensuite à l'Hôtel d'Aligre, dans la rue S. Honoré.

Si jamais le grand projet, qu'on avoit fait pour le Louvre, pendant que Monsieur Colbert étoit Sutintendant des bâtimens, étoit exécuté, on démoliroit entierement d'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois, les maisons du cloître, & celles de quelques rues voisines, pour faire de l'emplacement qu'elles occupent, une grande & magnifique place, au milieu de laquelle le Pont-neuf aboutiroit;

en dégageant ainsi l'avenue du Louvre, on mettroit dans un beau point de vûe cette superbe façade, qui est le plus beau morceau d'Architecture moderne qu'il y ait au monde.

LE LOUVRE.

LE LOUVRE, est la premiere Maison Royale qui soit en France. On ne sçait rien de certain sur l'étymologie de son nom. Les uns ont crut qu'il signifioit l'*Ouvrage* par excellence, ou le *Chef-d'œuvre*, & que l'on a dit le *Louvre* pour l'*Œuvre* ou l'*Ouvrage*. D'autres ont recours à la langue Saxone, & assurent qu'en Saxon *Louvre* signifie *Château*. D'autres enfin font venir cette dénomination, de ce que cette maison étoit située dans un lieu propre à la chasse du *Loup*, & que c'est pour cela que dans les anciens titres ce Château est appellé *Lupara*. Quoiqu'il en soit, ce nom a été donné depuis par extension à toutes les Maisons Royales.

Les commencemens, & les progrès du Louvre sont si incertains, & les plans ont si souvent changé, qu'il est bien difficile d'en parler d'une maniere suivie & certaine. Voici ce que j'en ai recueilli d'après *Sauval*, & quelques-autres Ecrivains :

Favin n'y pensoit pas, lorsqu'il a écrit

que *Childebert* à fait bâtir le Louvre ; car Gregoire de Tours, Fredegaire, & Aimoin, qui ont parlé de tous les édifices entrepris par ce Prince, ne disent pas un mot de celui-ci. On ne devine pas non plus où *Duchesne* a pris que Louis le Gros fit entourer le Louvre de murailles, afin d'y recevoir les hommages des grandes terres qui relevoient de la Couronne. *Du Haillan*, & plusieurs autres Ecrivains qui l'ont suivi, rapportent la premiere construction du Louvre à *Philippe-Auguste* ; mais c'est avancer un sentiment qu'on ne prouve point, car Rigord qui est l'historien, ou le panégyriste de ce Prince, ne le dit pas, & se contente seulement d'insinuer que ce Prince avoit fait bâtir la *tour neuve*, qu'on a nommée depuis la *grosse tour du Louvre*.

Ce qu'il y a de constant ; c'est que sous le regne de Philippe-Auguste, le Louvre étoit un Château, & qu'il en portoit le nom. Ce Prince ne voulant pas qu'il relevât de personne, chargea en 1204. la Prevôté de Paris du payement de *trente sols parisis* de rente qu'il devoit au Prieur, & aux Religieux de S. Denis de la Chartre, à cause de la tour du Louvre qui étoit bâtie sur leurs terres. Dix-huit ans après, c'est-à-dire, en 1222. ce même Prince la chargea encore du payement d'une rente de *vingt livres parisis*, paya-

ble tous les ans à l'Evêque, & au Chapitre de Paris, à cause des Halles, du Petit-Chatelet, & même de la plus grande partie du Louvre bâtie dans leur Seigneurie.

La situation du Louvre dans une grande plaine, & détaché entierement de Paris, nous fait connoître que ce Château avoit été bâti à deux fins, c'est-à-dire, pour servir de maison de campagne à nos Rois, & de forteresse pour défendre la riviere, & pour tenir les Parisiens en respect; mais Paris s'accrut si fort, qu'en peu de tems le Louvre fut environné de maisons & de rues; cependant Philippe-Auguste ne voulut point qu'il fût renfermé dans la Ville, lorsqu'il fit faire une nouvelle enceinte.

Le plan de cet ancien Louvre étoit un parallelograme, & s'étendoit, en longueur, depuis la riviere, jusqu'à la rue de Beauvais, & en largeur depuis la rue Fromenteau, jusqu'à celle d'Autriche, qu'on nomme aujourd'hui la rue du Coq. Le Louvre étoit alors attaché à la clôture de la Ville que Philippe-Auguste avoit fait faire, & c'est ainsi que devroient être placées les Maisons Royales. Le terrein qu'occupoit ce Palais, avoit soixante-une toises, trois quarts de longueur, sur cinquante-huit toises & demie de largeur. Ce bâtiment consistoit en plu-

ſieurs corps de logis, ſi ſimples pour l'Architecture, que la façade reſſembloit à quatre pans de murailles percées à l'avanture de petites croiſées les unes ſur les autres, ſans aucune ſymétrie. Ce Château étoit d'ailleurs fortifié, & flanqué d'un grand nombre de tours, & environné de foſſés larges & profonds.

Au centre de ce grand quarré long étoit la grande cour qui avoit trente-quatre toiſes & demie de longueur, ſur trente deux toiſes & cinq de largeur. Au milieu étoit une groſſe tour qu'on nommoit, par préférence, *la groſſe tour du Louvre*. Les corps de logis de ce Château étoient à deux étages ſous Philippe-Auguſte, mais Charles V. les fit rehauſſer en quelques endroits, de cinq toiſes, & en d'autres de ſix, & les couronna de terraſſes. Outre cette cour, il y avoit dans ce Palais pluſieurs baſſes-cours, qui empruntoient leurs noms des lieux dont elles étoient voiſines : ainſi l'une ſe nommoit *la baſſe-cour du côté de S. Thomas*, une autre *la baſſe-cour vers la riviere*, *la baſſe-cour du côté de l'Hôtel de Bourbon*, *la baſſe-cour du côté de la rue d'Autriche*, &c.

Les Tours étoient ici répandues avec profuſion, mais ſans aucune ſymétrie entres elles, hormis aux porteaux & aux angles. Celles des porteaux ne montoient

que jusqu'au premier étage, & se terminoient en terrasse, ou platte-forme. Celles des angles plus hautes que les autres étoient couvertes d'ardoises, & terminées par des girouettes peintes & rehaussées des Armes de France. Ces tours avoient chacune leur nom, & leur Capitaine ou Concierge particulier qui étoit plus ou moins qualifié, selon que la tour étoit plus ou moins considérable. Les plus connues de ces tours, sont *la grosse du Louvre*, *la tour de la Librairie*, *la tour de l'Horloge*, *les tours du fer à cheval*, *la tour de l'Artillerie*, *la tour Windal*, *la tour de bois*, *la tour de l'Ecluse*, *la tour de l'Armoirie*, *la tour de la Fauconnerie*, *la tour de la Taillerie*, *la tour de la grande Chapelle*, *la tour de la petite Chapelle*, *la tour neuve du Pont des Tuilleries*, &c. Les noms de ces tours s'entendent assez d'eux-mêmes, hormis le nom de celle de *Windal* dont j'ignore l'origine.

La tour du Louvre d'où relevoient autrefois, & du nom de laquelle relevent encore aujourd'hui les grands fiefs, & les grandes Seigneuries du Royaume, étoit au centre de la cour du Louvre. On croit que Philippe-Auguste l'avoit fait bâtir: Rigord la nomme la *tour neuve*. Nos autres Historiens l'appellent tantôt la *tour du Louvre*, tantôt *la Forteresse du Louvre*, *la tour de Paris*, *la tour Ferrand*;

la grosse tour du Louvre. Elle étoit ronde, & semblable à celle de la Conciergerie du Palais. Par bas elle avoit treize pieds d'épaisseur, & puis douze, sur vingt-quatre toises de circonférence, & seize toises de hauteur, depuis le rez-de-chaussée, jusqu'au toît. Chaque étage étoit éclairé par huit croisées de quatre pieds de haut, & de quatre pieds de large chacune. Un fossé d'une largeur, & d'une profondeur considérables regnoit au pourtour de cette tour. Elle tenoit à la cour du Louvre, par un pont de pierre d'une seule arche, & par un pont-levis, & au Château par une Galerie aussi de pierre qui aboutissoit au grand escalier du corps de derriere. L'on montoit à cette tour par un escalier fermé, par bas, d'une porte de fer. Sur le pignon du Pont-levis, étoit la figure de Charles V. tenant un Sceptre, sculptée par *Jean de saint Romain*, moyennant *six livres*, *huit sols Parisis* qu'on lui donna. Sur un des côtés du fossé, on avoit dressé un petit édifice couvert de tuiles, d'où sortoit une fontaine : il fut ruiné avec la tour en 1528. De l'autre côté étoit un Pavillon quarré qu'on détruisit en 1377. parcequ'il défiguroit, & embarassoit trop la Cour.

Les registres & les titres de la Chambre des Comptes sont pleins d'assignations de deniers que nos Rois donnoient

aux grands Seigneurs ſur la tour du Louvre.

Louis VIII. qui, pendant ſon regne, avoit amaſſé tant d'or & d'argent en maſſe & en eſpeces, le fit porter dans la tour du Louvre, & non pas dans celle du Temple, comme avoient fait la plûpart de ſes Prédéceſſeurs; & de peur qu'après ſa mort il ne fût diſſipé pendant la minorité de ſon Fils, le teſtament qu'il fit en 1225. porte: *Nous laiſſons à celui de nos Enfans qui nous ſuccédera tout l'or & l'argent monnoyé, & non monnoyé, que nous avons dans notre tour de Paris près ſaint Thomas, & qu'il ſoit employé à la défenſe du Royaume.* Cette tour fut ruinée ſous le regne de François I. & deux ans & demi après, le coffre du Louvre, ou de l'Epargne, lui ſuccéda, & ſervit à la garde du Tréſor Royal, ſuivant le Regiſtre des Ordonnances du Parlement.

Cette tour fut funeſte à trois Comtes de Flandres, *Ferrand*, *Guy* & *Louis*. *Ferrand* eſt le premier de tous les priſonniers d'Etat, qui y ait été enfermé. Il y fut amené, chargé des mêmes chaînes qu'il avoit préparés pour Philippe-Auguſte ſon Souverain. *Enguerand de Coucy*, y fut conduit par le commandement de ſaint Louis, pour avoir fait pendre injuſtement trois jeunes Gentilshommes Flamands qui étoient venus pour apprendre la langue à S. Nicolas du Bois, & qui

avoient poursuivi sur ses terres des lapins qu'ils avoient fait lever dans celles de cette Abbaye.

Guy Comte de Flandres y fut amené avec ses enfans l'an 1299. pour avoir pris les armes contre Philippe le Bel. Enguérand de Marigny, accusé par ses ennemis d'avoir volé les Finances du Roi, l'eut aussi pour prison.

Charles le Bel en 1322. y fit amener *Louis Comte de Flandres & de Nevers*, qui au préjudice du Traité de l'an 1310. avoit obligé ses sujets à lui faire hommage. *Jean Duc de Bretagne* IV. du nom, Comte de Richemont & de Montfort, y fut conduit par ordre de Philippe de Valois, pour avoir usurpé la Bretagne. Le Roi Jean y fit mettre par deux fois *Charles II. Roi de Navarre*, quoiqu'il fût son gendre. La premiere fois, pour avoir fait assassiner à l'Aigle en Normandie *Charles d'Espagne*, *Connétable de France*; & la seconde, l'an 1356. pour avoir conseillé au Roi d'Angleterre de passer en France avec une puissante armée. *Jean de Grailly* Captal de Buk y mourut de chagrin l'an 1375. Les Séditieux de Paris y emprisonnerent sous Charles VI. *Pierre des Essars*, aussi-bien que le *Duc de Bar*, frere de la Reine d'Aragon, & *Antoine de Chabanes* Comte de Dammartin. Enfin Louis XI. y fit enfermer en 1474. *Jean II Duc d'Alençon*, qui est le

dernier prisonnier qu'on y ait mis; nos Rois se sont toujours servis depuis de la Bastille, du Château de Vincennes; de la tour de Bourges, du Château d'Angers, &c.

Quoique cette tour servît de prison, nous apprenons des registres de la Chambre des Comptes, que Charles VI. y demeuroit en 1398. & qu'il fit fermer de fil d'archal les fenêtres de son appartement, à cause des oiseaux & des pigeons qui sans cesse entroient, & y faisoient leurs ordures. On croit même qu'il n'est pas le seul de nos Rois qui y ait demeuré. Cette tour cependant après avoir servi, depuis Philippe-Auguste jusqu'à François I. de Trésor de l'Epargne, de demeure à nos Rois, & de prison aux grands Seigneurs, fut enfin ruinée en 1528. parce que ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on commença de s'appercevoir qu'elle embarassoit la Cour du Louvre, & obscurcissoit les appartemens. Le peuple ingenieux à se tromper, conte quantité de fables de cette tour, & s'imagine qu'il y avoit des souterrains, où l'on se défaisoit des criminels qu'on ne vouloit point faire mourir en public.

La tour de la *Librairie* étoit ainsi nommée, parce que c'étoit là qu'étoit la Bibliotheque du Roi Charles V. la plus nombreuse, & la mieux conditionnée

de son tems. Elle étoit composée d'environ neuf cens volumes, ce qui étoit beaucoup dans un tems où l'Imprimerie étoit encore inconnue ; elle occupoit trois chambres ou trois étages de la tour de la Librairie. Selon un Catalogue de cette Bibliotheque, il y avoit deux cens soixante-neuf volumes dans la premiere chambre, deux cens soixante dans la chambre du milieu, & trois cens quatre-vingt dans la chambre du troisieme étage. Feu M. *Boivin* le cadet avoit fait sur cette Bibliotheque une Dissertation très-curieuse que l'on trouvera dans le second volume des Mémoires de Littérature, tirés des Registre de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Ce sçavant homme dit qu'il a recueilli ce qu'il en rapporte de deux inventaires ou Catalogues qui étoient dans la Bibliotheque de feu M. *Colbert* Archevêque de Rouen, & d'un troisiéme dont on a trouvé un extrait parmi les papiers du feu Pere *du Molinet* Chanoine Regulier de sainte Genevieve. Le premier de ces Inventaires a été fait par *Gilles Mallet*, Valet de Chambre de Charles V. à qui ce Prince confia la garde de la Librairie l'an 1373. Les curieux trouveront un extrait de tous ces Inventaires dans le premier volume des Mémoires Littéraires de l'Académie des Inscriptions

Inſcriptions & Belles-Lettres. La Bibliotheque du Louvre fut entierement diſſipée par *le Duc de Betfort*, après la mort du Roi Charles VI. Cependant je ferai encore deux remarques à ſon occaſion.

La premiere eſt qu'il n'y a qu'un ſeul endroit dans les actes publics où il ſoit parlé de cette Bibliotheque pendant tout le Regne de Charles VI. & c'eſt dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, où il eſt remarqué qu'en 1412. la garde en fut ôtée à *Antoine des Eſſars*, & fut donnée le 11. Mai à *Garnier de Saint-Yon*, Echevin.

Ma ſeconde remarque concerne un fait rapporté par *Sauval*, qui dit qu'environ quatre mois après que les Juifs eurent été chaſſés de France l'an 1394. l'on trouva dans une maiſon du Fauxbourg S. Denis, laquelle avoit pour enſeigne *le Porcelet*, cent quatorze volumes, quatre rolles, & quantité de cahiers de la Bible, du Talmud, & de la Loi des Juifs : les Tréſoriers de France les firent porter à la Bibliotheque du Louvre, & délivrer à *Gilles Mallet*. Il n'eſt pas dit un ſeul mot de ces Livres des Juifs dans l'extrait que l'on nous a donné des Catalogues de l'ancienne Bibliotheque du Louvre. Je communiquai ce trait d'hiſtoire à M. *Boivin*, l'un des Gardes de la Bibliotheque du Roi, & je m'étois

flaté que sa sagacité, & les secours que lui fournissoit la Bibliotheque de sa Majesté, nous apprendroient quelle foi nous devions ajoûter à ce récit de Sauval * ; mais M. *Boivin* est mort sans m'avoir donné aucun éclaircissement là-dessus.

Quant à *la Tour de l'Artillerie*, je n'ai autre chose à en dire sinon que les Arsenaux du Louvre furent transportés auprès du Couvent des Célestins le 18. Décembre 1572. par ordre du Roi Charles IX.

La Tour de Windal étoit située sur le bord de la riviere, & étoit attachée à la porte d'une des basse-cours. Le Comte de Nevers en fut nommé Capitaine ou Concierge le 20. Septembre de l'an 1411.

La tour du Bois est quelquefois nommée *le Château du Bois*, & fut bâtie en 1382. par ordre de Charles VI. Elle étoit vis-à-vis de la tour de Nesle, entre la riviere & la basse-cour du Louvre. Elle étoit environnée de fossés pleins de poisson. On en leva les bondes le 3. de Février de l'an 1415. afin de donner de l'air

* Le fait dont il s'agit ici est rapporté d'après *Sauval* dans le Mémoire Historique qu'on a mis à la tête du premier vol. du Catalogue de la Bibliotheque du Roi : on y observe que ce fait est fort douteux, puisque *Gilles Mallet* n'en parle en aucune maniere dans son inventaire, il n'est pas vraisemblable en effet qu'une acquisition aussi considérable pour la Bibliotheque du Roi eut pu lui échaper.

au poisson qui étoit enseveli sous la glace. *Pierre des Essarts*, & plusieurs autres personnes de distinction, furent emprisonnés dans cette tour. Les registres de la ville disent que le même Prince qui avoit fait construire cette tour, ordonna dans la suite au Prevôt des Marchands de la faire détruire, ce qui fut fait.

La Tour de l'Ecluse avoit été bâtie pour retenir l'eau des fossés. Charles VI. en 1391. y fit emprisonner *Hugues de Saluces*.

La Tour neuve étoit près du logis du Prevôt de l'Hôtel, & du Pont des Tuilleries.

Toutes ces tours & tourelles ont été détruites il y a long-tems, hormis six qui ne l'ont été que sous le regne de Louis XIII. & qu'on voit encore dans un plan de Paris en relief levé par *Merian* vers l'an 1620.

Le grand Portail du Louvre étoit du côté de la riviere, & occupoit en profondeur tout le terrein que le Quai & le petit jardin occupent maintenant; & pour ce qui est de la largeur, il s'étendoit jusqu'à la tour neuve.

Le grand Viz, car le nom d'escalier n'étoit pas encore en usage, tournoit en rond comme ceux des clochers & tous les autres. Pour sa construction on se servit de pierres qu'on tira des carrieres des

environs de Paris ; & comme si pour le faire, ces carrieres avoient été épuisées, on fut obligé pour l'achever, d'avoir recours au cimetiere des SS. Innocens, de sorte que le 27. de Septembre de l'an 1365. sous Charles V. dit le Sage, *Raymond du Temple* conducteur de l'ouvrage enleva dix tombes, qu'il acheta quatorze sols parisis la piece, de *Thibault de la Nasse*, Marguillier pour lors de cette Eglise.

Ce Château étoit accompagné de plusieurs jardins. Le grand étoit nommé *le Parc*, & étoit le long de la rue Fromenteau. Il avoit aux quatre coins un pavillon pour se reposer & pour se mettre à couvert. Il a subsisté jusqu'à Louis XIII. qui le fit détruire pour continuer le principal corps de logis de ce Palais sous la conduite de *Mercier*. Outre ce jardin, il y en avoit un pour l'appartement du Roi, & un autre pour l'appartement de la Reine, ce dernier subsiste encore.

Charles VII. Louis XI. & Charles VIII. logerent rarement au Louvre, L'Hôtel de S. Paul, ou le Château des Tournelles, étoit leur demeure ordinaire. On faisoit si peu de cas du Louvre, que sur ce que le Châtelet menaçoit ruine, Louis XII. permit aux Officiers de la Prevôté de Paris d'y transporter leur Auditoire & leurs prisons. Le Châtelet

ayant été rétabli, le Roi par ses Lettres Patentes du 23. Décembre 1506. leur ordonna d'y retourner. Sous François I. le Louvre étoit en si mauvais état, que pour y loger l'Empereur Charles-Quint l'an 1539. il falut y faire des réparations. Ce même Roi ayant commencé dès l'an 1528. un nouveau bâtiment au Louvre, laissa à son fils Henri II. le soin de le continuer & de l'achever : ainsi ce que nous appellons aujourd'hui le vieux Louvre, fut commencé sous François I. & achevé sous Henri II. comme il paroît par une inscription gravée dans un marbre qui est au-dessus d'une des portes.

Henricus II. Christianissimus vetustate collapsum refici cœptum à Patre Francisco I. Rege Christianissimo, mortui sanctissimi Parentis memor, pientissimus Filius absolvit. Anno à salute Christi.

M. DXXXXVIII.

Pendant tout le Regne du Roi Henri II. le Louvre fut si embarassé de pierres, de manœuvres & de maçons, qu'il ne s'y passa point d'évenemens remarquables. Charles IX. ayant quitté le Château des Tournelles, ensanglanté du sang du Roi son pere, vint loger au Louvre ; & le 24. Août de l'an 1572. ce Château fut ensanglanté à son tour par la tragédie

de la S. Barthelemi. Sous Henri IV. le quatrieme de Décembre de l'an 1591. le Duc de Mayenne fit pendre dans la basse sale du Louvre *Louchard*, *Aimonot*, *Ameline* & *Anroux*, quatre des plus séditieux des seize. L'an 1593. on y joua aussi la farce des états de la ligue.

Le vieux Louvre consiste en deux corps de bâtimens, dont les façades sont décorés d'une très-belle architecture. Tout l'édifice est de trois ordres ou étages, & les avant-corps sont enrichis de colonnes. Les connoisseurs estiment les fenêtres du second étage : la tribune qui est dans la sale des Cent-Suisses, est de l'ouvrage de *Jean Gougeon*. Ce magnifique bâtiment est du dessein de *Pierre Lescot*, Seigneur de *Clagny*. Il fut commencé en 1528. Le gros pavillon a été bâti sous le Regne de Louis XIII. Il est plus élevé d'un étage que le reste du bâtiment, & a été achevé sous la conduite de Jacques *le Mercier*, premier Architecte du Roi. Les Cariatides qui sont dans l'attique, & qui soutiennent un double fronton, ont été sculptées par *Sarrazin*, d'après celles de la sale des Cent-Suisses.

C'est Louis le Grand qui a fait élever la plus grande partie des bâtimens de la Cour. Lorsque ce grand Prince eut résolu de faire travailler à ce bâtiment, il fit

ce que font ordinairement les Rois & les Grands ; il fit chercher bien loin ce qu'il avoit auprès de lui. On fit venir d'Italie avec beaucoup de faste & de dépense, le cavalier *Jean-Laurent Bernin*, le plus fameux Architecte qu'il y eut alors dans cette partie de l'Europe ; mais après qu'on eut examiné ses desseins & ses modeles, on leur préféra ceux de *Claude Perrault*, Médecin de la Faculté de Paris, & un des plus riches génies pour l'architecture qu'il y ait jamais eu. Si le voyage du *cavalier Bernin* servit peu à l'embellissemenr du Louvre, il servit à signaler la magnificence du Roi Louis XIV. qui donna à cet Architecte une gratification de cent cinquante mille livres, une pension de six mille livres par an, & son portait enrichi de diamans. Sa Majesté lui fit d'ailleurs payer les frais de son voyage, & ceux de son séjour à Paris, à cent frans par jour.

On posa les premieres assises des nouveaux bâtimens du Louvre en 1665. & on y encastra un boëte de bronze dans laquelle étoient plusieurs médailles d'or & d'argent, & l'Inscription qui suit :

LOUIS XIV.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Après avoir dompté ses Ennemis, donné la paix à l'Europe, & sou-

lagé ses peuples, résolut de faire achever le Royal Bâtiment du Louvre, commencé par François I. & continué par les Rois suivans. Il fit travailler quelque tems sur le même plan; mais depuis ayant conçu un dessein & plus grand & plus magnifique, & dans lequel ce qui avoit été bâti ne put entrer que pour une petite partie, il fit poser ici les fondemens de ce superbe Edifice, l'an de grace 1665. le 17. du mois d'Octobre.

Messire Jean-Baptiste Colbert, *Ministre d'Etat, & Trésorier des Ordres de Sa Majesté, étant alors Surintendant de ses Bâtimens.*

Ce superbe bâtiment fut donc commencé en 1665. & conduit en l'état où on le voit en 1670. Quoiqu'il ne soit point achevé, il ne laisse pas de donner une magnifique idée de ce qu'il doit être. Les quatre faces intérieures offrent à la vûe huit pavillons & huit corps de logis, qui enferme une grande cour de soixante & trois toises en quarré. Ils sont décorés de trois ordres de colonnes, dont le premier est corinthien, & les deux autres sont composites.

La grande façade est du côté de S. Germain l'Auxerrois, & a quatre-vingt-sept


VRE.



toises & demie de longueur. Elle consiste en trois avant-corps, & en deux peristyles. La principale porte est dans l'avant-corps du milieu qui est décoré de huit colonnes couplées, & terminé par un fronton, dont la cimaise est de deux pierres qui ont chacune cinquante-quatre pieds de longueur sur huit de largeur, quoiquelles n'ayent que dix-huit pouces d'épaisseur. Elles ont été tirés des carrieres de Meudon, où elle ne faisoient qu'un seul bloc qui fut scié en deux. On peut voir dans la derniere édition de Vitruve par *Perrault*, la machine dont on se servit pour les guinder au lieu où elles sont posées : elle est de l'invention d'un charpentier, nommé *Ponce Cliquin*.

Les deux peristyles sont entre ces trois avant-corps, & ont chacun vingt-sept toises de longueur sur douze pieds de largeur. Leurs colonnes sont Corinthiennes & couplées. Sur le comble au lieu du toît, regne une terrasse ornée de balustrade, dont les piédestaux doivent porter des trophées, & des vases alternativement.

Charles Perrault dans ses Hommes Illustres, dit que lorsque *Claude Perrault* son frere présenta le dessein de cette façade, *ce peristyle, ces portiques majestueux dont les colonnes portent des archi-*

traves de douze pieds de long, & des plafonds quarrés d'une pareille largeur, surprirent les yeux les plus accoutumés aux belles choses, mais qu'on crût que l'exécution en étoit impossible, & que ce dessein étoit plus propre pour être peint dans un tableau, parce que c'étoit seulement en peinture qu'on en avoit vû de semblables, que pour servir de modele au frontispice d'un Palais véritable. Il a néanmoins été exécuté entierement, sans qu'une seule pierre de ce large plafond tout plat & suspendus en l'air, se soit démentie.

Une tradition unanime avoit toujours donné à *Claude Perrault* le dessein de cette superbe façade, jusqu'en 1694. que la jalousie & l'envie s'éleverent pour la contredire. Cette année-là M. *Despreaux* donna une nouvelle édition de ses ouvrages, & dit dans la premiere de ses réflexions sur le Traité du Sublime *de Longin*, que d'*Orbay* un des plus célébres de l'Académie Royale d'Architecture, s'offroit de faire voir papier sur table, que le dessein qu'on a suivi pour la facade du Louvre, étoit celui de M. *le Vau*, mort en 1670. premier Architecte du Roi, & qu'il n'étoit pas vrai que ce grand ouvrage d'architecture, ni l'Observatoire, ni l'Arc de Triomphe, eussent été élevés sur les desseins d'un mé-

decin de la Faculté de Paris. Dès que ces deux hommes avoient résolu d'ôter à *Claude Perrault* la gloire d'avoir imaginé le dessein de la façade du Louvre, ils eurent raison de n'en pas faire à plusieurs fois, & de lui ôter aussi celle des desseins de l'Observatoire, & de l'Arc de Triomphe; car ces trois ouvrages ont certainement été produits par le même génie, & par le génie le plus riche, en fait d'architecture. D'*Orbay* auroit bien dû nous dire où sont les bâtimens construits par *le Vau*, où l'on trouve la moindre ressemblance de leur architecture avec celle-ci. Aussi ni lui, ni Despreaux n'en imposerent-ils qu'à un petit nombre de personnes. En 1697. *Charles Perrault* publia les portraits & les éloges des Hommes Illustres qui ont paru en France pendant le dix-septieme siecle. Dans ce Livre il donna à son frere les plus grands éloges, c'est-à-dire, ceux qui lui étoient dûs, pour avoir inventé les desseins de ces trois chefs-d'œuvres d'Architecture, sans daigner seulement dire un seul mot de l'injustice que d'Orbay & Despreaux lui faisoient en voulant lui ravir la gloire de ces trois édifices. Il y auroit eû bien de l'impudence à *Charles Perrault* d'attribuer à son frere des ouvrages que le Roi Louis XIV. & Monsieur Colbert de Vilacerf, qui étoit pour

lors Surintendant des bâtimens, auroient sçû par eux-mêmes être de *le Vau*. D'ailleurs pourquoi d'*Orbay* a-t'il attendu la mort de *Claude Perrault* pour mettre *papier sur table?* C'étoit de son vivant qu'il faloit le dire, & prouver qu'il jouissoit d'une gloire qui appartenoit à un autre. Quant à *Despreaux*, ce Poëte si admirable, & si admiré, étoit si aigri contre les *Perraults*, que quand il parloit d'eux, il n'étoit plus maître de ces expressions, ni d'accord avec lui-même. Tantôt *Claude Perrault* de méchant Médecin, étoit devenu bon Architecte, & tantôt il étoit ignorant Médecin, mais non pas habile Architecte, &c. On peut appliquer à tant d'aigreur & à tant d'injustice l'aveu public que fit M. *Despreaux*, après sa réconciliation avec *Charles Perrault*, *que le dépit de se voir critiquer, lui avoit fait dire des choses qu'il seroit mieux de n'avoir pas dites* *.

[M. *Piganiol*, dans les additions qu'il a mises à la fin de son ouvrage, rapporte une piece originale qui peut servir à répandre quelques jours sur le différend dont on vient de parler. C'est un acte authentique à la marge duquel on lit cette apostille de la main de M. *Colbert*, *vu & approuvé au camp de Charleroy le*

* Lettre de Monsieur Despreaux à Monsieur Perrault, écrite en 1700.

7. *Juin* 1667. On va l'inserer ici avec les réflexions que M. *Piganiol* y a jointes.]

Regiſtre ou Journal des délibérations & réſolutions touchant les Bâtimens du Roi.

Monſeigneur le Surintendant ayant conſideré qu'aucun des Architectes tant de France que d'Italie, n'avoit entierement réuſſi dans les deſſeins du Louvre qu'ils ont donnés, & ayant eſtimé que cet ouvrage demandoit le génie, la ſcience & l'application de pluſieurs perſonnes qui joignant enſemble leurs differens talens, ſe ſecoureroient l'un l'autre & s'aideroient mutuellement, & pour cet cet effet ayant jetté les yeux ſur Meſſieurs le Vau, le Brun & Perrault, il les manda & fit venir chez lui le   Avril 1667. & après leur avoir expliqué ſon intention, & fait entendre qu'il déſiroit qu'ils travaillaſſent unanimement & conjointement à tous les deſſeins qu'ils y auroit à faire pour l'achevement du Palais du Louvre, en ſorte que ces deſſeins ſeroient regardés comme l'ouvrage d'eux trois également, & que pour conſerver l'union & bonne intelligence, aucun ne pourroit s'en dire l'auteur particulierement au préjudice des autres. Il leur ordonna de travailler inceſſament en commun à former un plan

& une élévation de la façade de l'entrée vers saint Germain.

Suivant cet ordre, lesdits sieurs le Vau, le Brun & Perrault se sont assemblées plusieurs fois pour conferer ensemble, & s'étant trouvés de différens avis, au lieu d'un seul dessein pour la façade, ils en firent deux, dont l'un étoit orné d'un Ordre de colonnes formant un perystile ou galerie au-dessus du premier étage, & l'autre étoit plus simple & plus uni sans Ordre de colonnes. Monseigneur ayant vû ces desseins, & ayant souhaité d'en voir aussi les modeles en bois, cela fut exécuté en appliquant ces deux façades sur le modele qui est chez M. le Vau; ensuite de quoi il leur dit de travailler encore tous trois sur chacun de ces desseins jusqu'à ce qu'ils en fussent satisfaits, & de les tenir prêts pour les faire voir au Roi quand il les manderoit, ce qu'ils firent incessamment.

Le 13. May l'ordre vint de porter ces desseins à saint Germain, où n'ayant pû être montrés à Sa Majesté le même jour, ils lui furent présentés le lendemain par Monseigneur le Surintendant qui expliqua à Sa Majesté tous les avantages de l'un & de l'autre de ces desseins. Ensuite de quoi Sa Majesté se détermina, & choisit celui qui est orné d'un Ordre de colonnes formant un perystile. Sa Majesté vit aussi

quelques autres desseins de Plans & d'élévations du reste du livre qu'elle remit à résoudre pour une autre fois.

Le 18. du même mois, Monseigneur ayant mandé les Officiers des bâtimens dans son anticabinet où se trouverent Messieurs Varin, le Nostre, le Menestrel & Petit, Messieurs le Vau, le Brun & Perrault, il dit que suivant l'intention de Sa Majesté, le dessein de la façade du Louvre où il y a un perystile lequel il fit voir à toute la compagnie, seroit exécuté, & que pour cet effet les Plans & les élévations en seroient faits en grand pour lui être envoyés & présentés au Roi & ensuite signés & arrêtés par mondit Seigneur.

Que le lundi ensuivant on ouvriroit les attelliers du Louvre pour travailler à tout le carré qui sera élevé jusqu'au dessus de la premiere corniche, comme aussi à fouiller les fondations de la façade vers saint Germain, qui sera continuée & poursuivie incessamment.

Qu'il sera fait un modele en Bois de cette façade pour être montée sur celui qui est chez M. le Vau, pour mieux voir encore son union avec le reste.

Qu'outre ce modele en bois, il en sera fait un plus grand de cette façade, en plâtre ou stuc, réduit de la toise au pied.

Qu'il sera fait des desseins mesurés de

chaque partie d'Achitecture, qui ne pourront être exécutés par les Entrepreneurs qu'ils n'ayent été ſignés de Monſeigneur.

Que les fondations ſeront conduites de niveau, & s'éleveront également & par aſſiſes.

Qu'il ſera fait un deſſein au net du dôme vers la rue S. Honoré, & ſera envoyé à Monſeigneur pour être préſenté au Roi, & enſuite arrêté de mondit Seigneur.

Que la ſculpture qui reſte à faire au Louvre, ſur ce qui eſt bâti, & à laquelle les Entrepreneurs ſont obligés, ſera eſtimée, pour le prix en être déduit auſdits Entrepreneurs ſur ce qui peut leur être dû de ces ouvrages.

Que M. le Brun aura l'œil ſur la ſulpture du Louvre, & en fera les deſſeins qui ſeront pareillement envoyés à Monſeigneur pour être ſignés de lui.

Que l'Architecture, friſe & corniche de la façade vers ſaint Germain, tourneront autour des pavillons ſans continuer plus avant.

Que l'on ouvrira la terraſſe de M. Regnard, & ſera fait un ouvrage de maçonnerie dans le foſſé, ſuivant le deſſein qui en ſera fait & arrêté par Monſeigneur.

Le 24. May, Meſſieurs le Vau, le Brun & Perrault s'étant aſſemblés au logis de Monſeigneur, réſolurent, ſuivant l'intention de Monſeigneur, de s'aſſembler tous

les mercredis & samedis, depuis six heures du soir jusqu'à huit, pour conferer & travailler ensemble à ce qui regarde les bâtimens.

Que Samedi prochain, M. le Vau apportera un Plan au juste de ce qui est bâti sur le devant du Louvre, pour regler l'endroit où se doit faire la fouille paur le mur qui doit porter le perystile.

Qu'il fera faire deux copies du dessein de la façade approuvée par le Roi, un pour M. le Brun, l'autre pour M. Perrault, afin que chacun d'eux fasse un dessein conforme en gros à celui-là, suivant les mesures & proportions qui lui sembleront les plus belles, pour de ces trois desseins en être fait un seul, en choisissant ce qui sera jugé le meilleur de tous les trois.

Le 28. Mai, M. le Vau donna une copie du dessein à M. le Brun qui promit d'en faire faire une copie pour M. Perrault, afin de travailler à faire chacun leur dessein, comme il est dit ci-dessus.

S'agissant de regler l'intervalle des croisées du corps de logis vers les Peres de l'Oratoire, entre le dôme & le pavillon qui sont à bâtir, & la question étant de sçavoir si on les espacera également entre elles, ou si on les espacera de la même façon qu'elles le sont dans la partie semblable qui est bâtie, où elles sont à distances inégales. Il a été trouvé à propos de

les espacer de la même façon qu'elles se sont dans la partie semblable qui est bâtie, où elles sont à distances inégales. Cette raison de simetrie d'un côté à l'autre, étant plus forte que celle de l'égalité des tremeaux, & d'autant plus que cette difference qui se feroit d'un côté à l'autre, seroit non-seulement blâmée en voyant le bâtiment, mais aussi en voyant le plan qui sera vû dans tous les pays étrangers.

Le plan de cette face de bâtiment faisant voir que le dôme du milieu est plus large en la partie du dehors vers la rue S. Honoré, qu'il ne l'est en la partie du côté de la cour, & les fondations en étant faites de la sorte, on a examiné si cette différence n'étoit point une chose à réformer, & on a remis à mercredi prochain à prendre une résolution là-dessus.

Voilà où finit le Journal des délibérations & résolutions touchant les bâtimens du Roi, que j'ai entre les mains, & qui en cet état ayant été porté à Monsieur *Colbert* qui étoit pour lors au Camp de Charleroy, fut approuvé & apostillé de la main de ce Ministre.

Les réflexions qui résultent de ce Journal, sont :

1°. M. *Colbert* nous apprend d'abord qu'aucun des Architectes, tant de France que d'Italie, n'avoit entierement

réüssi dans les desseins du Louvre qu'ils avoient donnés. Il n'y a point à douter un moment que parmi les Architectes de France, à la tête desquels étoit *le Vau*, en qualité de premier Architecte du Roi, il n'eut aussi donné son dessein. Or s'il avoit été capable de produire le dessein de la façade du Louvre, pourquoi ne l'auroit-il pas fait paroître alors, & auroit-il attendu qu'on l'eût associé avec *le Brun* & *Perrault* qui n'étoient point Architectes de profession ?

2°. Louis XIV. qui étoit le meilleur maître qu'il y eut au monde, comme il étoit le plus grand, ne voulut point deshonorer son premier Architecte, & l'associa à *le Brun* & à *Perrault*. *Le Vau* étoit le plus habile Architecte qu'il y eût à Paris, mais je m'explique : c'étoit un de ces Architectes *de tradition*, comme ils sont presque tous. Il avoit parfaitement profité de ce qu'on lui avoit enseigné, & de ce qu'il avoit vû pratiquer, mais nulle imagination, nulle invention au-delà. *Le Brun* étoit un grand Peintre, & ne se mêloit d'architecture qu'autant qu'elle entroit quelquefois dans la composition de ses tableaux, mais il avoit le génie si beau & si grand qu'il s'étendoit à tous les arts, & qu'il se connoissoit à tous. C'étoit une espece de surabitre que le Roi

avoit nommé pour départager les deux autres. *Perrault* étoit né Architecte, & avoit fortifié ce talent naturel par l'étude qu'il avoit faite de *Vitruve*, dont il a donné au Public une traduction excellente.

3°. On voit par ce Journal que malgré l'ordre que le Roi avoit fait donner à ces trois Messieurs de travailler unanimement & conjointement à tous les desseins qu'il y auroit à faire pour l'achevement du Palais du Louvre, en sorte que ces desseins seroient regardés comme l'ouvrage des trois également, & qu'aucun ne pourroit s'en dire l'auteur particulierement au préjudice des autres; malgré cet ordre si respectable, il n'y eut pas moyen d'y assujettir ces trois personnes de génie & de caractere si differens. Au lieu d'un seul dessein pour la façade, ils en firent deux, dont l'un étoit orné d'un ordre de colonnes formant un pérystile ou galerie au-dessus du premier étage; & l'autre étoit plus simple & plus uni sans ordre de colonnes. Or fut-ce le sieur *le Vau* & le sieur *Perrault* qui donnerent le dessein à colonnes formant un péristile? En ce cas-là ce seroit l'ouvrage de tous les deux également, & le dessein simple & uni seroit du sieur *le Brun*. Tout cela ne paroît pas

vraisemblable. Ou bien seroient-ce *le Vau* & *le Brun* qui seroient les auteurs du dessein à colonnes? & en ce cas-là *Perrault* seroit l'auteur du dessein uni, tort que personne ne lui a jamais fait; ou enfin c'est *Perrault* qui est l'auteur du dessein à colonnes, & qui a été approuvé par *le Brun*, & pour lors le dessein uni restera à *le Vau*, sans que personne lui en dispute la gloire.

Voilà ce qui résulte du mérite de *Perrault*, de l'opinion presque générale, & du sentiment de ceux qui ont connu le génie des trois artistes dont il est ici question. A cela il faut ajoûter les autres preuves que j'ai rapportées dans l'article auquel celui-ci sert de supplément.

Avant de quitter ce superbe monument, on doit à l'honneur de la nation, & à la posterité l'éloge bien mérité de M. le Marquis *de Marigni* Directeur Général des Bâtimens de S. M. C'est à lui seul qu'on sera redevable du magnifique projet de son achevement si désiré par toute la Nation, & dont la gloire étoit réservée à ce grand Citoyen. Il a d'abord fait abbattre les bâtimens qu'un Architecte du Roi avoit fait élever au milieu de la cour de ce Palais, où il avoit osé se loger. On a travaillé ensuite & on travaille encore au rétablissement, & à la décoration de ce grand édifice. Plus

de la moitié de la façade de la cour du côté des P. P. de l'Oratoire est déja entierement achevée, aussi-bien que la plus grande partie de celle qui est derriere le perystile. C'est dans cette partie que le Roi veut que soit logé son Grand Conseil, qui jusqu'à ce jour a été ambulatoire. Dans un siecle aussi fertile en homme de genie, le public auroit souhaité que la sculpture nouvelle dans le timpan du grand fronton au milieu de cette façade, eût présenté quelque idée plus ingénieuse que la stérile imagination de l'Ecu de France. Tous les Citoyens attendent avec impatience la découverte de l'incomparable colonnade du côté de S. Germain l'Auxerrois. Les mesures sont prises pour accorder incessamment au public la vue de ce spectacle majestueux. On a abattu le bâtiment gothique & caduque du garde-meuble de la Couronne. On va démolir l'ancien Hôtel de Longueville, où sont les bureau de la Poste aux lettres, qui va être transportée rue Platriere dans le vaste Hôtel d'Armenonville que le Roi a acheté à ce dessein.

Quoiqu'il n'y ait point de piece dans les appartemens du vieux Louvre, qui ne soit digne de la curiosité & de l'attention des connoisseurs, il y en a néanmoins quelques-unes qui le méritent en-

core plus que les autres. L'appartement des bains de la Reine eſt de plain pied avec la ſale des Cent-Suiſſes, & décoré de belles peintures & de riches ornemens. Les plafonds des chambres qui ſont au-deſſous de la galerie d'Apollon, du côté du petit jardin de la riviere, ont été peints par *Franciſco Romanelli*, Italien. Le petit cabinet de ce même appartement eſt d'une magnificence recherchée & exquiſe. La ſale des antiques eſt proche de ce cabinet ; c'eſt là qu'étoient la plûpart des ſtatues antiques qu'on voit aujourd'hui à Verſailles & à Marly. Dans la ſale particuliere des bains, on voit des ornemens très-riches, & les portraits des Princes de la maiſon d'Autriche, depuis Philippe I. juſqu'à Philippe IV. peints par *Velaſque*, Peintre Eſpagnol.

La galerie d'Apollon eſt dans l'appartement d'en-haut, & eſt fort ornée de peintures & de ſculptures. Après avoir été preſque toute conſumée par le feu en 1661. elle a été rétablie dans l'état où on la voit à préſent, ſur les deſſeins du fameux *le Brun*. Ce grand Peintre a repréſenté dans le cartouche qui eſt au milieu du plafond, le ſoleil dans ſon char avec tous les attributs qui lui conviennent. Il a peint les quatre ſaiſons dans les cartouches qui accompagnent le

premier, & le triomphe de Neptune & de Thetis à l'extrémité de cette galerie qui eſt du côté de la riviere. Ce dernier morceau eſt regardé par les connoiſſeurs comme le chef-d'œuvre de ce Peintre. L'Académie Françoiſe, & celles des Inſcriptions, des Sciences, de Peinture, & Sculpture & Architecture, y occupent chacune un appartement, où elles tiennent leurs ſéances.

Le cabinet des Livres, ou *la Bibliotheque du Louvre*, étoit à la garde d'un Bibliothecaire particulier, & indépendant du Bibliothecaire ou garde de la Bibliotheque du Roi. *Louis Irland de la Vau*, & *André Dacier*, l'un & l'autre de l'Académie Françoiſe, ont poſſedé ſucceſſivement cette Charge, qui leur donnoit un logement au Louvre, & douze cens livres d'appointemens. Monſieur l'Abbé *Bignon*, Conſeiller d'Etat, ayant été pourvu de la Charge de Bibliothecaire, Intendant, & Garde de la Bibliotheque du Roi, y fit réunir par Edit du mois de Janvier 1720. non-ſeulement la garde de la Bibliotheque ou Librairie du Louvre, mais encore celle de la Bibliotheque de Fontainebleau, pour jouir lui & ſes ſucceſſeurs *indiviſément* de toutes leſdites Charges dans toutes les Maiſons Royales.

La Galerie du Louvre. Quoique ce ſoit un

un peu sortir du quartier que je décris, cette vaste galerie se place ici si naturellement, que je ne puis m'empêcher d'en parler en cet endroit. Elle a deux cens vingt-sept toises de longueur dans œuvre, & quatre toises cinq pieds de largeur. Elle a été construite en différens tems, par différens Architectes. La partie qui commence au gros pavillon des Tuilleries, qui est vis-à-vis le Pont-Royal, & qui finit au premier guichet ou passage qui marque le milieu de toute la galerie, a été élevée sous le regne d'Henri IV. par *Estienne du Perac*, Peintre & Architecte de ce Prince, mort en 1601. Cette partie est décorée en dehors par de grands pilastres d'ordre composite qui regnent de haut en bas, & qui sont couronnés par une corniche & par des frontons triangulaires & sphériques, alternativement. Les connoisseurs vantent extrémement la composition des feuilles des chapiteaux de ces pilastres, & l'art avec lequel elles sont dessinées : mais d'un autre côté ils trouvent que la corniche & les frontons ont trop de saillie ou que les pilastres n'en ont pas assez ; au lieu que selon les regles de la bonne architecture, les frontons doivent être à plomb sur les pilastres.

On doit aux attentions de M. le Marquis de *Marigni*, toujours dirigées à la

décoration & à l'utilité publique, l'ouverture d'un nouveau guichet, ou plutôt de trois magnifiques passages sous cette belle galerie à son extremité près du pont Royal. On n'a rien imaginé depuis très-longtems de si avantageux aux voitures, & aux gens de pied : on leur épargne un circuit fort-long, & des embarras continuels sous les autres guichets. On a joint dans cet ouvrage la magnificence & le grand goût à la commodité. L'ouverture de ce passage fait beaucoup d'honneur à l'Architecte qui en a conçu l'idée, & l'on peut dire que depuis plus de 20 ans, on n'a fait aucune réparation publique si nécessaire, & en même tems si bien entendue. On n'y desire qu'un marbre qui apprenne aux passans que c'est à M. *de Marigni* qu'ils sont redevables de ce bienfait. C'est ainsi qu'auroient dû être formés les autres guichets qui par la pauvreté de leur construction & par leur incommodité deshonnorent cette superbe galerie. On ne peut passer sous silence un abus que l'on tolere bien injustement : c'est d'avoir laissé cribler toute cette belle façade par des trous sans nombre pour en tirer des jours de lucarnes. Rien n'est plus choquant qu'une telle indécence.

L'autre partie de cette galerie, c'est-à-dire depuis le premier guichet ou le lan-

ternon, jusqu'au Louvre, a été élevée sous Louis XIII. par *Clément Metezeau*, le même qui inventa & fit construire la fameuse digue de la Rochelle en 1628. Elle est d'un dessein assez régulier, & ornée de pétits pilastres couplés, chargés de sculptures & de bossages vermiculés, dont la plus grande partie n'a pas été achevée.

On avoit fait de grands projets pour la décoration interieure de cette galerie. *François Sublet sieur des Noyers*, Surintendant des bâtimens sous Louis XIII. fit venir *Poussin* de Rome pour conduire les tableaux & les ornemens qui devoient décorer cette galerie. Il choisit *Arudini* & *Branchi* pour les stuc,& *Ponti* & *Tritani* pour les dorures. On demanda au Poussin une Ordonnance qui fût exécutée en peu de tems & à peu de frais. Ce Peintre, le plus habile de son siecle, entreprit & commença de peindre dans la voûte la naissance & les travaux d'Hercule; mais les chagrins que lui causerent les discours désobligeans de l'école de *Vouët*, acheverent de le détacher d'un ouvrage qu'il n'avoit entrepris que malgré lui, & lui firent prendre la résolution de retourner à Rome, sous prétexte d'y aller finir quelques affaires domestiques, & d'en emmener sa femme; mais dès qu'il y fut, il ne vou-

lut plus revenir en France. Ainsi les travaux des dedans de la grande galerie en demeurerent-là.

Les appartemens qui sont sous cette grande galerie, avoient été destinés par Henri IV. pour loger les Artistes les plus fameux. Ce Prince déclara ses intentions là-dessus par ses Lettres-Patentes du 22. Décembre de l'an 1608. dont voici l'exposé : *Comme entre les infinis biens qui sont causés par la paix, celui qui provient de la culture des Arts, n'est pas des moindres, se rendans grandement florissans par icelle, & dont le public reçoit une très-grande commodité; Nous avons eu aussi cet égard en la construction de notre galerie du Louvre, d'en disposer le bâtiment en telle forme, que nous y puissions commodément loger quantité des meilleurs ouvriers, & plus suffisans Maîtres qui se pourroient recouvrer tant de* peinture, orféverie, horlogerie, insculptures en pierreries, *qu'autres de plusieurs & excellens Arts, tant pour nous servir d'iceux, comme pour être par ce même moyen employés par nos sujets en ce qu'ils auroient besoin de leur industrie, & aussi pour faire comme une pepiniere d'ouvriers, de laquelle, sous l'apprentissage de si bons Maîtres, il en sortiroit plusieurs qui par après se répandroient par tout notre Royaume, & qui sçauroient très-bien servir le public, &c.*

Par ces mêmes Lettres-Patentes, le Roi donne à ces Artistes, le privilege de travailler pour le public, sans être inquiétés par les Maîtres de Paris ni autres, & la faculté de faire des apprentifs qui peuvent s'établir où il leur plaira dans l'étendue du Royaume. Les Rois Louis XIII. Louis XIV. & Louis XV. ont suivi les vues du Roi Henri le Grand, & ont continué à donner ces logemens à des Artistes célébres, dont les curieux vont visiter les cabinets, & y admirer les differens chefs-d'œuvres qu'ils renferment.

Dans la partie de cette galerie qui est la plus proche du Louvre, on voit les plans en relief des principales forteresses de l'Europe, & particulierement celles de ce Royaume. On en compte environ cent soixante & dix, parmi lesquels il y en a qui ont coûté des sommes considérables. On y voit en relief jusqu'aux moindres partie des travaux & des édifices particuliers des Villes & des Places de guerre; ce qui est d'autant plus curieux, qu'on ne voit rien de pareil dans aucun des autres Etats du monde. C'est le sieur *Jean Berthier* qui a construit la plûpart de ces plans avec une justesse & une précision admirables.

Le Bureau d'adresse pour la *Gazette de France*, l'*Imprimerie Royale*, & la

Monnoye des Médailles, sont aussi dans cette galerie.

Les Gazettes ont pris leur nom d'une petite monnoye de Venise, nommée *gazetta*, qui étoit le prix qu'on donnoit ordinairement pour la lecture des nouvelles manuscrites. On donna le nom de la monnoye au cahier même des nouvelles, & depuis ce nom a passé par extension à la plûpart des nouvelles periodiques qu'on a imprimées, & qu'on imprime en France, en Hollande, en Angleterre, & en quelques autres Etats. Ce fut *Theophraste Renaudot*, natif de Loudun, & Médecin de Paris, qui, l'an 1631. entreprit le premier de donner au public la Gazette de France.

L'*Imprimerie Royale* fut établie sous le ministere du Cardinal de Richelieu vers l'an 1640. François Sublet des Noyers, Secretaire d'Etat, & Surintendant des Bâtimens, en eut la Surintendance; Trichet du Fresne en fut le Correcteur, & Cramoisy l'Imprimeur. En deux ans il en sortit soixante & dix grands volumes grecs, latins, françois, italiens, &c. entre-autres les *Conciles* qui sont imprimés d'un caractere très-gros & très-beau, sur le papier le plus fin, le plus fort, & le plus grand dont on se soit jamais servi. Les sept premieres années, cette Imprimerie coûta au Roi trois cens

ſoixante-huit mille ſept cens trente-une livres, douze ſols quatre deniers. Il n'y a point eu d'année où l'on y ait fait tant de dépenſe qu'en 1642. ni ſi peu qu'en 1647. L'an 1642. on y dépenſa juſqu'à cent vingt mille cent quatre-vingt cinq livres trois ſols deux deniers. En 1647. il n'en coûta au Roi que treize mille trois cens ſoixante & quatorze livres dix-neuf ſols ſix deniers. *Aniſſon* eſt Directeur de cette Imprimerie.

La Monnoye des Médailles fut transferée aux galeries du Louvre l'an 1639. & on mit ſur la porte de ce lieu un marbre noir dans lequel étoit cette Inſcription : *Monnoye du Roi pour la fabrique des médailles, jettons, & pieces de plaiſir d'or, & d'argent, de bronze, & de cuivre.* Cette Inſcription y étoit encore en 1696. mais comme le marbre étoit caſſé, on y en mit un autre, ſur lequel eſt cette ſimple inſcription : *Monnoyes des Médailles.* Louis XIII. donna la conduite de cette monnoye à *Warin*, Directeur Général des Monnoyes de France, & le plus habile Graveur qu'il y ait eu. Le fameux *Balin* lui ſuccéda. Après celui-ci, l'Abbé *Bizot* eut cette direction pendant quelques années. M. *Petit* l'exerça enſuite juſqu'en 1696. Le Roi donna un Edit au mois de Juin de cette année-là, par lequel Sa Majeſté veut qu'il n'y ait

qu'une seule monnoye des médailles en France, & crée en titre d'Office la Charge de Conseiller du Roi, *Directeur de la monnoye des médailles, & Garde des poinçons, & quarrés de Sa Majesté.* Le Roi pourvut de cette Charge le sieur *de Launay*. Sous ce directeur l'appartement où est la monnoye des médailles, est devenu un lieu nouveau, par les embellissemens qu'on y a ajoûtés. Le cabinet en forme de galerie, qu'on appelle improprement le cabinet des médailles, est dans son genre tout ce qu'il y a de plus curieux au monde, car sans parler de la menuiserie, des glaces, des bronzes, & des portraits de la Famille Royale, depuis Henri IV. dont il est orné, on y voit un nombre prodigieux de poinçons, & de quarrés d'un travail admirable qui ont coûté plus de deux millions. Ils sont exposées dans des armoires à panneaux de glace, où les curieux les voyent à leur aise, sans risquer d'en ternir le poli. On descend ensuite au balancier, où l'on admire la beauté, & la masse des deux grands balanciers de bronze qui pesent vingt-six milliers. Dans le cabinet on peut remarquer comment le poinçon ou coin forme le quarré ou creux, & au balancier, comment avec le quarré on fait les médailles. On voit aussi chez le Directeur les ouvrages d'orfévrerie, auf-

quels on travaille continuellement pour le Roi. On a frappé deux ſuites completes de médailles dans cette monnoye. La premiere eſt l'Hiſtoire Métallique de Louis le Grand, du volume, & de la beauté du grand bronze. L'autre eſt celle des Rois de France, depuis Pharamond, juſqu'à Louis XIV. incluſivement.

Nicolas de Launay Directeur de la Monnoye des Médailles, étant mort le 19. d'Août 1727. âgé de quatre-vingt ans, & dix mois, ſa charge paſſa à *Jules Robert de Cotte*, l'un de ſes gendres, Intendant & Ordonnateur des Bâtimens du Roi.

Le bout de la rue des Orties change de nom dans l'endroit où eſt la Monnoye des Médailles, & prend celui de *la rue de la Monnoye du Louvre.*

Le quartier du Louvre, comme on a dit, s'étend d'un côté, depuis les coins des rues du Roulle & des Prouvaires, juſqu'au coin de la rue Fromenteau, & de l'autre, depuis le carrefour *des trois Maries*, juſqu'au premier guichet du Louvre.

Le Quai qui regne depuis le carrefour des trois Maries, juſqu'à la porte de la Conférence, change quatre fois de nom, & eſt de deux différens quartiers. Depuis ce carrefour, juſqu'au coin de la rue du

petit Bourbon, on le nomme *le Quai de l'Ecole*, d'une petite Ecole que le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois entretenoit ici, & qui dès l'an 1268. se nommoit *Scola Sancti Germani*. Le Maître étoit nommé par le Chapitre, & alloit tous les ans y recevoir *une férule & des verges*. Depuis la rue du petit Bourbon, jusqu'au premier guichet, on l'appelle *le Quai Bourbon*. Ce quai a été élargi en 1719. & en 1720. & pour cet effet on fut obligé de reculer le mur qui soûtient la terrasse du Louvre. Sur ce quai il y a de petits ports, pour le bois, pour le foin, & pour le bled. Depuis le premier guichet, jusqu'au Pont-Royal, le grand quai se nomme *le Quai des Galeries du Louvre*, à l'entrée duquel est le Port de S. Nicolas, qui a pris son nom de l'Eglise Collégiale qui en étoit proche. On trouve toujours dans ce Port de petits bateaux qui passent les gens de pied au Fauxbourg S. Germain. Depuis le Pont-Royal, jusqu'à la porte de la Conférence, on l'appelle *le Quai des Tuilleries*, & c'est ici, au bas du Pont-Royal, qu'on trouve la galiote de Séve, & celle de S. Cloud, qui partent à huit heures du matin.

La rue qui va du Quai de l'Ecole, jusqu'à la rue S. Honoré, change deux fois de nom. Depuis ce quai, jusqu'au

coin de la rue des fossés S. Germain l'Auxerrois, on la nomme *la rue du petit Bourbon*, du nom d'un Hôtel dont on parlera plus bas. Depuis le coin de la rue des fossés de S. Germain l'Auxerrois, elle se nomme *la rue des Poulies*, nom que *Sauval* croit qu'elle a pris des *poulies* qu'il y avoit encore en 1343. & desquelles on se servoit pour un jeu, ou exercice, que nous ne connoissons plus.

Du côté de la riviere, étoit une vieille maison qu'on appelloit autrefois le *petit Hôtel de Bourbon*. Quelques-uns croyent que cet Hôtel fut bâti sur les ruines de la maison d'Enguerrand de Marigny, appellée *le Fossé S. Germain*, & qui fut rasée par Arrêt, l'an 1415. Louis, Dauphin & Duc de Guyenne, demeuroit au petit Bourbon, & il s'y fit une grande assemblée en sa présence, à la sollicitation de l'Université, qui se mesloit de tout en ce temslà. Le Premier Président *Mauger* y porta la parole, & prit pour texte : *Domine salva nos quia perimus*. Le Duc jura ensuite, en parole de fils du Roi, qu'il feroit rendre justice à tous, mais il mourut bientôt après. S'il est vrai que la maison d'Enguerand de Marigny fut située en ce même lieu, le Roi & son Parlement ont deux fois lancé la foudre sur cet endroit; car le Connestable de Bour-

bon ayant quitté le service de son Roi ; pour prendre celui de l'Empereur Charles-Quint, on fulmina contre lui l'Arrêt que son infidélité méritoit. On brisa ses armoiries dans tous les endroits de ce Palais : la couverture, & les moulures de la principale porte furent barbouillées de jaune par le bourreau, ce qui se pratiquoit alors pour toutes les maisons des criminels de Leze-Majesté. C'est dans la sale de cet Hôtel que s'assemblerent les Etats Généraux en 1614. & 1615. depuis on y a gardé les meubles de la Couronne, & cet Hôtel a été appellé simplement le *Garde-meuble*. On l'a démoli en 1758. parmi les meubles qu'on y gardoit, on admiroit entre autres choses, jusqu'à vingt-quatre mille aunes de tapisseries anciennes & nouvelles, faites d'après les desseins des plus excellens Peintres. Les batailles de Scipion sur les desseins de *Jules Romain*, furent achetées par François I. Les triomphes de Scipion sur les desseins du même Peintre, furent exécutés en tapisserie pour Henri II. l'Histoire de Josué, la Fable de Psiché, les Actes des Apôtres, & l'Histoire de S. Paul, sont d'après *Raphaël*. Les douze mois de l'année qui ont appartenu à la maison de Guise, & les sept Ages, sont du dessein de *Lucas*, &c. Celles qui ont été fabriquées aux Gobe-

lins sur les cartons de *le Brun*, égalent celles des plus excellens Maîtres pour le dessein, & les surpassent pour la richesse. On voyoit dans une chambre particuliere quantité d'anciennes armes, parmi lesquelles étoient celles que François premier avoit à la journée de Pavie.

Dans la rue du petit Bourbon, & dans celle des Poulies, étoit une vieille maison qui portoit il n'y a pas encore longtems, le nom d'*Hôtel de Longueville*. On prétend qu'*Enguerand de Marigny* l'a fait bâtir sur un terrein qui appartenoit aux Chanoines de S. Germain l'Auxerrois, & sur lequel ils avoient une maison, un jardin, & un jeu qu'on nommoit *les poulies*. Après la disgrace de Marigny, *Louis Hutin* donna sa maison à Philippe Comte de Valois, qui étant ensuite parvenu à la Couronne, la donna à Charles Comte d'Alençon son frere. Cet maison fut pour lors nommée l'*Hôtel d'Alençon*, & a porté ce nom jusqu'en 1581. qu'il fut vendu à Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orleans Duc de Longueville, pour la somme de quatorze cens écus d'or. Henri Duc de Longueville le vendit en 1665. au Roi Louis XIV. qui avoit résolu de le faire démolir pour agrandir la place du Louvre; mais ce dessein ayant été suspendu, l'Hôtel de Longueville a subsisté

encore en partie jusqu'en 1738. qu'on a rebâti l'interieur pour en faire le Bureau général de la Poste aux Lettres. Ce fut dans cet Hôtel que Jean II. Duc d'Alençon, fut arrêté par le Comte de Dunois, assisté du Prevôt de Paris. *Louis le Vau* premier Architecte du Roi, demeuroit dans cette maison lorsqu'il mourut. On fit en 1709. de grands changemens dans les dedans, & on les appropria pour y loger le Marquis d'Antin, Directeur Général des Bâtimens, Arts & Manufactures de France, depuis Duc & Pair, & Surintendant des Bâtimens, Arts & Manufactures, &c. Le séjour qu'y a fait ce Seigneur, avoit fait appeller cette maison *la Surintendance*. On doit la démolir incessamment avec les bâtimens voisins pour découvrir la superbe façade du Louvre.

Du même côté, & auprès de l'Hôtel de Longueville, étoit celui de *Marie-Anne de Bourbon*, légitimée de France, veuve de Louis-Armand de Bourbon Prince de Conti. Cet Hôtel a été vendu au commencement de ce siecle, & l'on a bâti sur son emplacement plusieurs belles maisons qui appartiennent à différens particuliers. *Charles de Crequy* qui fut fait Maréchal de France, en 1622. a demeuré dans un Hôtel qui porte encore le nom de *Crequy*, & qui perce de

la rue des Poulies dans celle des Peres de l'Oratoire.

La *Croix du Tiroir* eſt le nom d'une *Croix* , & d'un *Carrefour* de la rue de l'Arbre-ſec, à l'endroit où elle aboutit a la rue S. Honoré. Elle eſt nommée dans les anciens titres *la Croix de Traihouer* , ou *Traihoir* , ou *Trahoir* , du *Triouer*, du *Tiraver* , du *Tiroer*, du *Tiroir*. On s'eſt donné bien de la peine pour trouver l'origine de ce nom. Les uns l'ont fait venir de *trahere* tirer , & les autres de *trier* , parce qu'autrefois , diſent-ils, ce carrefour étoit une eſpece de marché où l'on trioit, & tiroit les bêtes qu'on achetoit, ou même parce qu'on s'y amuſoit à tirer de l'Arbalête. D'autres enfin l'ont fait venir de ce que c'étoit un lieu patibulaire du tems de Clotaire II. & ce fait peut être vrai; mais ce qu'ils ajoûtent, que c'eſt ici que la Reine *Brunehauld* fut tirée à quatre chevaux, ou traînée à la queue d'une jument indomptée, eſt détruit par Fredegaire , Abbon & Aimoin , hiſtoriens contemporains, qui diſent tous que cette Princeſſe finit ſes jours en Bourgogne, auprès d'un Village nommé *Riorne* ſur la riviere de Vigenne, à quelques diſtance de Châlons.

Sauval croyoit que le nom de cette *Croix* pourroit bien venir du nom d'un

fief, appellé *le fief de Therouenne*, qui s'étendoit jusqu'à la rue S. Honoré, & qu'au lieu de dire *la Croix* de *Therouenne*, on avoit dit la Croix de *Tiroye*, & du *Tiroir*, mais cette conjectures n'est gueres moins incertaine que les autres.

Ce qu'il y a de constant, c'est que cette croix étoit autrefois au milieu de la rue, & que François I. y fit faire en 1529. une fontaine. Elle fut depuis entourée de bouchers, & les degrés de son perron étoient occupés par des fruitieres, & par des vendeuses d'herbes.

Quoique cette croix & cette fontaine fussent situées de maniere qu'elles causoient bien de l'embarras, & que les habitans du voisinage, & même le Prevôt des Marchands en eussent porté leurs plaintes au Conseil ; ce ne fut cependant qu'en 1636. qu'elles furent ôtées, & mises à un pavillon qui avoit été bâti en 1606. par les soins de *Miron* Prevôt des Marchands, pour servir de réservoir aux eaux d'Arcueil qui s'y rendent par des canaux qui passent sous le pavé du Pont-neuf, & sont distribuées ensuite en plusieurs endroits de la Ville.

Au reste, depuis un tems immémorial, cet endroit est un lieu patibulaire ; peut-être est-ce pour cette raison qu'on y a planté une croix ainsi qu'il y en a à la greve & ailleurs, afin que les patien

l'ayent devant les yeux, & qu'elle leur ſerve de conſolation dans leur dernier moment. C'eſt ici que ſe font les exécutions pour crime de fauſſe monnoye, ou pour des crimes commis dans ce quartier.

Le Grand Conſeil a tenu longtems ſes ſéances dans l'Hôtel d'Aligre, rue S. Honoré, & fort près de la croix du Tiroir; cet Hôtel menaçant ruine le Roi a placé ce Tribunal dans la partie du Louvre où eſt le Jardin de l'Infante, juſqu'à ce que le magnifique bâtiment qu'on lui prépare dans la cour du nouveau Louvre ſoit achevé.

La Maiſon des Prêtres de l'Oratoire, rue S. Honoré, eſt la principale & comme la mere des autres Maiſons de cette Congrégation : elles ſont aujourd'hui au nombre de quatre-vingt, ou environ, en y comprenant les Colléges & Séminaires. *Pierre de Bérulle* que ſa grande vertu éleva dans la ſuite à la dignité de Cardinal, inſtitua le 11. de Novembre 1611. *la Congrégation de l'Oratoire de N. S. J. C. en France.* Dès le mois de Décembre de la même année, le Roi l'autoriſa par des Lettres-Patentes qui furent verifiées & regiſtrées au Parlement le 4. de Décembre de l'an 1612. Le Pape Paul V. approuva cette inſtitution pat ſa Bulle du 10. Mai de l'an 1613.

Cette Congrégation fut surnommé *de France* pour la distinguer de celle de l'Oratoire *de Rome* appellée *la Vallicelle* qui fut instituée par *S. Philippe de Neri.*

La Congrégation des Prêtres de l'Oratoire de France, est une société de Prêtres séculiers dépendans de leur Supérieur général, & qui en même tems sont soumis aux Evêques. C'est un corps, disoit un Avocat Général du Parlement de Paris, *où tout le monde obéit, & où personne ne commande.* M. de Bérulle pour commencer l'exécution de son dessein, s'associa cinq Ecclésiastiques vertueux, & presque tous Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris. C'étoient *Jean Bance*, *François Bourgoing*, *Paul Metezeau*, *Antoine Berard*, & *Guillaume Gibieuf.* Ces six personnes logerent d'abord à l'Hôtel du *Petit Bourbon*, autrement nommé *le séjour de Valois*, au faubourg S. Jacques, à l'endroit où est aujourd'hui le Monastere du Val-de-Grace. Comme M. de Bérulle ne s'étoit logé en cet endroit qu'en attendant qu'il pût s'établir ailleurs à demeure, il acheta en 1616. de Catherine-Henriette de Lorrraine, l'Hôtel *du Bouchage*, la somme de quatre-vingt dix mille livres. Cette maison avoit été acquise auparavant par le Cardinal *François de Joyeuse*, & elle se nommoit pour

lors l'Hôtel *de Montpensier*. En 1594. on la nommoit l'Hôtel *d'Estrées*, & la Duchesse de Beaufort y demeuroit. Ce fut dans cette maison que *Jean Chastel* blessa le Roi Henri IV. ainsi que l'assure un registre de l'Hôtel de Ville, quoique la plupart des historiens disent que ce fut au Louvre.

Dès que M. de Bérulle eut acheté cet Hôtel, il fit aussitôt bâtir une petite Chapelle, & il y travailla lui-même, portant la hotte comme les plus vils manœuvres. Cependant la petite Communauté grossissoit tous les jours par le grand nombre d'Ecclésiastiques qui s'empressoient d'y être admis; d'ailleurs la proximité du Louvre attiroit dans cette Chapelle un si grand concours de monde, qu'elle se trouva trop petite, & que M. de Bérulle se vit obligé de bâtir une Eglise plus grande. Il y trouva des obstacles qu'il n'auroit jamais surmontés, si le Roi n'eut interposé son autorité, & n'eut déclaré qu'il vouloit que cette Chapelle fut regardée comme la Chapelle du Louvre. Cette Chapelle fut commencée sur les desseins de *Metezeau*, Architecte qui a vêcu dans le 16e & 17e siecle : il en jetta les premiers fondemens, mais on lui préféra dans la suite *Jacques le Mercier* qui lui étoit fort supérieur : celui-ci conduisit l'ouvrage depuis

le chevet jusques à la croisée. Il étoit resté imparfait, & ce n'a été qu'après bien des années que a l'on pris la résolution de l'achever. Il a été entierement fini sur les mêmes desseins, à l'exception de la grande tribune & du portail élevés sur ceux d'un nommé *Caquier*. Le beau chœur qui forme le chevet de cette Chapelle, attire les regards de tous les connoisseurs par la difficulté & la parfaite exécution de son plan elliphique. Dans cette partie étoit placé le Maitre-Autel avant l'achevement de cette Chapelle. Il étoit décoré d'un tabernacle d'un goût singulier. C'étoit le modele d'un temple circulaire & en forme de dôme : on y voyoit sur les quatre faces, quatre porches élévés de plusieurs marches d'une architecture uniforme d'ordre composite & terminée par quatre frontons. Les petites colonnes de cet ordre étoient de marbre de Sicile dans de bonnes proportions. Leurs chapiteaux, leurs bases & tous les ornemens extérieurs de ce Temple étoient en cuivre doré d'or moulu, parfaitement ciselés & modelés par *Michel Anguierre* excellent sculpteur Le P. *Louis Abel de sainte Marthe*, alors Général de cette Congrégation, & savant dans les beaux arts, étoit l'auteur de cette composition où rien ne fut épargné pour sa perfection.

Lorſqu'on réſolut d'achever cette Egliſe, le Maître-Autel fut tranſporté dans la nef près de l'entrée de ce chœur : ſon intérieur eſt décoré d'un ordre corinthien en pilaſtres couplés, & les renfoncemens des arcades entre les pilaſtres ſont remplis par trois grands tableaux du *ſieur Challe* Peintre habile, dont les compoſitions ſont dans une grande maniere. Ils ſont enfermés dans des bordures dorés dont les ornemens ſont dans le goût meſquin qui regne aujourd'hui.

Il y a encore deux tableaux de la même main au-deſſus de deux grandes portes de menuiſerie qui ſont ceintrées, mais on n'a point ſuivi le contour du ceintre dans la forme des tableaux, ce qui la rend de très mauvais goût. Le Maître-Autel eſt fort bien placé où on le voit à préſent. Mais par une erreur familiere aux médiocres Architectes, toujours ennemis de la ſimplicité, on y a ajouté un ridicule baldaquin compoſé de quatre fortes colonnes de marbre qui ſupportent une très petite portion d'entablement circulaire, couronné de quatre lourdes conſoles renverſées & très dorées en forme d'amortiſſement. Cette machine ſi irréguliere, eut peut-être été ſupportable quelqu'autre part avec des réformes, & y eut fait embelliſſement, mais ici elle eſt entierement dé-

placée, & même choquante, en ce qu'elle interrompt toute l'ordonnance de l'architécture du dedans à laquelle elle est contiguë: mais son défaut le plus essentiel, c'est de dérober à l'œil l'entrée de ce beau chœur, dont l'aspect terminoit si heureusement l'étendue de cette Chapelle. On a encore accompagné cet autel de figures d'un mauvais goût. Telle est celle de J. C. ressuscité, suspendu en l'air & accroché à l'entablement de ce baldaquin, où elle est très deplacée, rien n'ayant trait à la Résurrection du Sauveur. Quelle dépense on eut épargnée en se réduisant à la simplicité majestueuse d'un autel isolé, avec un tabernacle de bon goût & peu élevé? Et combien cette épargne eut été avantageuse à l'aspect de cette Eglise? On a ajouté à toutes ces fautes dans l'achevement de cette Chapelle, celle d'en avoir encore diminuée la longueur sans aucune necessité, par l'inutilité d'un second Chœur pris dans la nef, où l'on a placé des banquettes pour les Peres. Cet espace est élevé de deux marches, & pavé de marbre à compartimens de couleur: son enceinte est fermée par une grille à hauteur d'appui.

Le Portail de cette Eglise sur la rue S. Honoré est d'une assés bonne architecture. Le rez-de-chaussée est élevé sur

plusieurs marches. Il est composé d'un avant corps d'ordre dorique dont les colonnes sont isolées. L'architecture des deux arriere-corps est en pilastres du même ordre. Les deux petites portes quarrées de ces arrieres corps portent deux grands medaillons ovales qui representent Jesus naissant, & Jesus agonisant. Cet ordre dorique au rez-de-chaussée est surmonté d'un ordre corinthien en colonnes qui porte sur l'avant-corps. Les deux entre-colonnes sont ornés de trophées d'Eglise en bas-relief; & toute cette architecture est terminée par un fronton d'une bonne proportion. Bien des gens ont critiqué le plan de ce portail qui suit celui de l'Eglise, ils auroient souhaitté qu'on l'eut alligné aux maisons de la rue par là on eut évité le biais de sa position. Cependant on peut le justifier en ce qu'il donne à ce portail l'avantage d'être vû de beaucoup plus loin en arrivant par la rue de la Ferronerie & bien mieux que s'il n'eut été vu qu'en face & d'un seul point. Quant à l'irrégularité qu'eut produit dans l'intérieur de l'Eglise, son allignement à la rue, il eut été aisé de la dérober à la vûe.

Voila les principales fautes où l'on est tombé dans l'achevement de cette Chapelle. Le bâtiment nouveau de ces P. P. n'en est pas exempt; une des plus con-

ſidérables c'eſt d'avoir fait des entreſoles qui ont trente-trois marches de hauteur, qui exhauſſent prodigieuſement le premier & le ſecond étage ſans aucune néceſſité ce qui fatigue beaucoup les PP. qui les habitent, dont la plûpart ſont âgés, cette maiſon étant la retraite des anciens: ces fautes ſont irréparables & très ordinaires aux édifices des Communautés. L'on y trouve rarement du goût par le défaut de pratique & de lumieres dans ce genre, ce qui leur fait adopter toutes les erreurs de leurs Architectes ſans être en état de les relever.

Dans la Chapelle qui eſt à main gauche, du côté du Maître-Autel, eſt un mauſolée de marbre noir ſur lequel eſt la ſtatue du Cardinal de Berulle à genoux, ayant devant lui un livre ouvert porté par un Ange, le tout de marbre blanc. Au bas eſt écrit en lettres d'or :

PETRUS S. R. E. CARDINALIS DE BERULLE, *Congregationis Oratorii D.* JESU *Inſtitutor & Fundator : vir electus ab utero ; ſanctus à puero ; in arce gentilitia apud Campanos natus ; Pariſiis tinctus & renatus Chriſto ; generis utriuſque nobilitatem, virtutibus evexit, dum in meliorem, quæ Chriſti ſervitus eſt, tranſtulit ; tota vita omnibus exemplo pleriſque prope miraculo fuit ; ſeptennis ſe totum*

totum JESU CHRISTO *votiva conſecratione mancipavit; vixdum egreſſus ex ephebis profunda myſticæ Theologiæ verbo & ſcripto arcana penetravit, frequenter cum hæreticorum primiceriis conflixit, nunquam ſine victoria, raro ſine præda. Aſſumptus ad Sacerdotium prævio quadraginta dierum pio ſeceſſu; nulla deinceps die ab altari, niſi ſemel & iterum, maris & febris æſtu jactatus, abſtinuit; calumniis per decennium impetitus, tandem librum ſublimem de majeſtate* JESU *oppoſuit; Sanctimoniales Carmelitas ex Iberia traduxit in Gallias; Superior & Viſitator perpetuus à Summo Pontifice datus, ſpiritu fovit, & ad præcelſæ vocationis apicem promovit: zelo inſtaurandæ pietatis in clero, & primævæ in* JESUM *Deum hominem Religionis, Congregationem Preſbyterorum Oratorii D.* JESU *inſtituit; Verbo incarnato addixit; & paucis adſcitis ſibi Presbyteris inchoavit, an.* 1611. *Inſtitutor & præpoſitus generalis dictus à Summo Pontifice, ad triginta domicilia per Galliam & extra diſſeminatam vidit; & annis octodecim ſanctiſſimè rexit; exinde ſuggeſtus, libri, ſcholæ,* JESUM CHRISTUM *ejuſque vitam* θεανδρικὴν *ſtatus, & myſteria crebriùs & clariùs intonuerunt; ac deinceps inſtitutis ad imitationem piis clericorum ſodalitiis, Dei afflante Spiritu, Eccleſiæ cultus mirificè propagatus eſt.*

Dissidium Regem inter, & augustam Matrem Mariam Medicaam, acceptus utrique pacis internuntius composuit; & bis imminentem toti Galliæ tempestatem avertit; Summum Pontificem regius legatus adiit, ineundi matrimonii causa Henricæ Mariæ Henrici Magni filiæ cum Carolo Magnæ Britaniæ Rege, qua apud Sedem Apostolicam, apud Principes purpuratos, odoris JESU CHRISTI *fragrantia ipsius ore Pontificis Angelus vocitatus, novæ Reginæ datus comes, & conscientiæ arbiter, allectis duodecim Compresbyteris cum illa migravit, & in avita fide firmavit; & in spem reducendæ ad eamdem Angliæ, si stetissent Proceres conventis. Redux, in augustius Consilium cooptatus, curam gessit agendi cum Legatis exteriorum Principum, sicut fœderis ineundi cum Hæriticis, sic movendo adversus Catholicos bello perpetuus intercessor, uti expeditionis Bearnicæ, & obsidionis Rupellæ auctor præcipuus, ut unde Religio exulaverat, postliminio reversa triumpharet; ad tanti operis pondus divino, ut creditur, instinctu in sacrum Cardinalium Collegium inscius, & renitens allegitur; & vitam in promovenda Religione, paceque firmanda, jam laboribus exhaustam tandem ad ipsas Aras, ut optaverat, Deo factus victima consummavit 5. nonas Octob. an. sal. 1629. ætatis 55. cujus sanc-*

titas tam viventis humilitate latuit quàm functi signis non obscuris inclaruit.

Le Cardinal de *Bérulle*, dont on vient de lire l'Epitaphe, mourut en disant la Messe, & au moment qu'il prononçoit ces mots du Canon : *Hanc igitur oblationem*; ainsi il fut lui-même la victime du Sacrifice, qu'il n'eut pas le tems d'achever, comme l'ont dit, l'auteur de son Epitaphe, & celui du distique que je vais rapporter, & dans lequel il fait parler ce saint Cardinal en ces termes.

Cœpta sub extremis nequeo dum Sacra Sacerdos
Perficere; at saltem victima perficiam.

Ce magnifique tombeau est de *François Anguiere*, un des plus habiles Sculpteurs du regne de Louis le Grand.

Des cinq Supérieurs Généraux de cette Congrégation, qui sont morts depuis le Cardinal de *Bérulle*, il y en a quatre qui ont été inhumés dans cette Eglise; le R. P. *de sainte Marthe* est le seul dont il n'y ait que le cœur. Leurs tombes sont plates, & sans ornemens; on lit sur chacune une Inscription simple & uniforme; il n'y a de différence que dans les noms, & les dattes. Quelques personnes séculieres, mais en petit nombre, ont été aussi inhumées dans cette Eglise.

Dans une des niches, qui ont vûe sur

le Chœur, & sur le Grand-Autel, est un petit monument de marbre blanc, dont la sculpture est d'une bonne main, il est encastré dans le mur, & l'on y voit une femme affligée & assise, tenant dans ses mains un rouleau aussi de marbre blanc, sur lequel on lit une fondation bien singuliere :

LOUIS BARBOTEAU,
Conseiller du Roi,
Controlleur Général de la Trésorerie de
sa Maison,
ayant vécu en tout honneur & piété,
& rempli d'un zele ardent
pour l'augmentation du Service Divin;
a fondé à perpetuité en cette Maison
de l'Oratoire, une Messe basse
chacun jour de l'année,
& un Service complet chacun
le 26. d'Octobre auquel assisteront
les GARDIEN, *ou* VICAIRE, *& trois*
RELIGIEUX *du Couvent des Capucins*
de la rue saint Honoré,
selon qu'il est énoncé au Contrat de ce
passé pardevant DESIEAN *&* LEVESQUE;
Notaires, le premier Février 1667.
avec les Exécuteurs Testamentaires du
Sieur Barboteau
décédé le 26. d'Octobre 1666.
Priez Dieu pour son ame.

Dans une des Chapelles on lit cette Epitaphe :

D. O. M.

ANTONIUS D'AUBRAY,

COMES D'OFFEMONT,

Vir natalibus ac moribus inclytus;
qui in supremâ Parisiensi Curia
Senator ann. VIII.
Libellorum Supplicum Magister
ann. VII.
apud Aurelianos missus Dominicus,
postremo Prætor urbanus ann. III.
Collapsam Fori Disciplinam restituit.
singulari in Jure dicundo
Religione ac diligentia.
Obiit XV. K. *Julii*
anno Salutis Rep. M. DC. LXX.
ætatis suæ XXXVII.

THERESIA MANGOT

Fœmina Majorum à Secretis Regni
Sigillis
Secretisque Clarorum genere
spectatissima.
Dulcissimo Conjugi Uxor unicè amans
ac mœrens posuit,
anno Salutis M. DC. LXXI.

M. *d'Aubray*, Lieutenant Civil, dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit le frere aîné de la Marquise de *Brinvilliers*, & fut la seconde victime de sa famille, que cette scélérate sacrifia à sa barbare cupidité. *Therese Mangot* de *Villarceaux*

étoit la digne épouse *d'Antoine d'Aubray*, & ne lui survêcut, que pour venger sa mort, & pour pleurer nuit & jour la perte qu'elle avoit faite. Elle mourut le 29. Juillet 1678. huit ans après son mari.

Dans la Nef, sur une tombe plate, on lit :

ICI GIST
Haut & Puissant Seigneur
MESSIRE
CHARLES DE MOY
Marquis de Riberpré & de Bove,
Lieutenant Général des Armées
du Roy,
Gouverneur de la Ville,
& Château de Ham,
lequel est décédé le 13. Février 16....
Priez Dieu pour son ame.

Assez près, mais à côté, on lit celle-ci :

CY GIST
MESSIRE
CLAUDE DE NOCÉ,
Chevalier, Seigneur de Fontenay,
Sous-Gouverneur de S. A. R.
MONSEIGNEUR
LE DUC D'ORLEANS,
illustre par l'ancienneté
de sa Noblesse,

plus illustre encore par son mérite.
Il conserva dans un commerce
continuel du grand monde,
une probité sans tache.
Il joignit à tous les agrémens
de l'esprit
toute la solidité de la raison.
Aux qualités de l'honnête homme,
les vertus les plus sublimes
du Chrétien.
Après le cours d'une longue vie,
il mourut de la mort des Justes
le 10. *Mars* 1704. *âgé de* 87. *ans.*
DAME MARIE LE ROY
DE GOMBERVILLE,
son Epouse, lui a fait mettre
ce Monument,
en attendant que la mort la rejoigne
dans le Tombeau,
a celui dont la mort seule l'a pu
séparer.

Philippe de France, Duc d'Orléans, avoit apporté un soin extrême pour ne mettre auprès du Duc de *Chartres*, son fils, que des personnes du plus grand mérite, & l'on peut dire qu'il y avoit réussi, car sans parler des illustres Maréchaux de France, & du Seigneur, qui occuperent successivement la premiere place dans l'éducation de ce Prince, il lui avoit

donné deux Sous-Gouverneurs d'un mérite distingué. L'un étoit M. *de Nocé de Fontenay*, dont on vient de lire l'éloge, & l'autre étoit M. *de la Bertiere*, homme sans naissance, mais qui par sa bravoure, sa probité, son esprit s'étoit fait une grande réputation à la Cour & dans les armées.

La Chapelle des *Tubeuf* qui est à gauche a été peinte par Philippe de Champagne en 1643.

Tous les ans, le jour de la fête de *saint Louis*, l'Académie des Sciences, & celle des Inscriptions & Belles Lettres, font chanter dans cette Eglise une Messe en musique, avec un *motet*, & on y prononce le Panégyrique de ce saint Roi.

Dès que cette Eglise fut bâtie, la plûpart des gens de la Cour n'en fréquentoient point d'autre que celle-ci ; & afin de les rendre plus attentifs aux Offices Divins, & plus dévots, le P. *Bourgoing* qui étoit habile Musicien, s'avisa de mettre les Pseaumes, & quelques Cantiques, sur des airs qu'on chantoit pour lors ; & voilà l'origine du chant particulier que les Prêtres de l'Oratoire de la Congrégation de France ont substitué dans leurs Eglises au Chant Grégorien.

Le Roi Louis XIII. par ses Lettres Patentes du mois d'Avril 1627. voulut que les Prêtres de l'Oratoire de cette maison

fussent *tenus ses Chapelains*, & des Rois ses successeurs.

La Bibliotheque de cette maison n'est composée que d'environ vingt-deux mille volumes, mais elle est une des plus curieuses. M. de Bérulle commença par y mettre un petit nombre de livres bien choisis, & sur tout de très-bons livres de controverse. Il y en mit aussi quelques-uns qu'il avoit apportés d'Espagne, & qui sont fort rares en France. Plusieurs personnes ont contribué depuis à augmenter cette Bibliotheque, mais ce qu'il y a de plus curieux & de plus rare, sont les Manuscrits qu'*Achille de Harlay*, Marquis de Sancy, & Ambassadeur à Constantinople, apporta de son Ambassade. Parmi ces Manuscrits l'on remarque un beau Pentatheuque Samaritain que *Pietro della Valle* avoit acheté dans le Levant pour ce Ministre; & quelques Bibles dont il y en a deux ou trois qui sont d'un grand prix. L'on y voit aussi un exemplaire Grec des Oeuvres de saint Ephrem, une chaîne grecque sur Job; & une autre sur l'Evangile de S. Jean, écrite en grands caracteres grecs qui sont liés ensemble comme des caracteres arabes.

C'est dans cette maison que le Général de la Congrégation fait sa résidence, & où se tiennent de trois ans en trois ans

les Aſſemblées Générales, compoſées de députés qui repréſentent toutes les maiſons. Le Généralat eſt à vie, mais les trois Aſſiſtans qui compoſent ſon Conſeil, ne ſont que trois ans en charge. Cette Congrégation n'a eu juſqu'à préſent que ſept Supérieurs Généraux, dont voici une liſte hiſtorique :

Le P. *Pierre de Berulle*, Inſtituteur de cette Congrégation, en fut le premier Supérieur Général. Il ſortoit d'une famille noble, originaire de Champagne. Il nâquit au Château de Sevilly en Champagne, le 14. Février 1574. & eut pour pere *Claude de Bérulle* Conſeiller au Parlement de Paris, & pour mere *Louiſe Séguier*, tante du Chancelier de ce nom. Pierre de Bérulle après avoir fait de grands progrès dans les ſciences, & de plus grands encore dans la piété, embraſſa l'état Eccléſiaſtique, & inſtitua dans la ſuite la Congrégation de l'Oratoire de France. Le Roi voulant marquer l'eſtime qu'il avoit pour M. de Bérulle, & récompenſer les ſervices qu'il en avoit reçus, demanda pour lui un Chapeau de Cardinal au Pape Urbain VIII. M. de Bérulle ne jouit pas long-tems de cet honneur; il mourut le 2. d'Octobre de l'an 1629. deux ans après ſa Promotion.

Le P. *Charles de Gondren* étoit né l'an 1588. dans une famille noble qui de-

meure dans le Diocèse de Soissons. Il fut élu Supérieur Général de l'Oratoire en 1629. & c'est un grand éloge, que d'avoir été jugé digne de remplacer le Cardinal de *Bérulle*. Le P. de *Gondren* s'étoit acquis une grande réputation par sa piété & sa capacité: il mourut le 7. de Janvier 1641.

Le P. *François Bourgoing* né à Paris le 18. Mars 1585. étoit d'une famille originaire du Nivernois, mais établie à Paris, où elle avoit rempli des charges distinguées dans la robe. *Jacques Bourgoing* son pere étoit Conseiller à la Cour des Aydes, & *Guillaume Bourgoing* son grand-pere étoit Conseiller au Parlement. *François Bourgoing* qui donne lieu à cet article, fut un des cinq premiers disciples de M. *Bérulle*, & fut élu Supérieur Général de la Congrégation de l'Oratoire, après la mort du P. de *Gondren*. Il fut Auteur de plusieurs ouvrages de piété, & l'Editeur des ouvrages du Cardinal de *Bérulle*. Il mourut le 29. Septembre de l'an 1662. & ne doit pas être confondu avec un autre P. *Bourgoing* qui étoit aussi de l'Oratoire, & qui joignoit aux qualités essentielles à son état, une grande connoissance de la musique. Ce dernier étoit de Bourges.

Le P. *Jean-François Senault* étoit fils de *Pierre Senault* Secretaire du Roi, &

commis au Greffe Civil du Parlement de Paris. Celui-ci eut le malheur d'être engagé dans le parti de la ligue, mais le fils n'entra jamais dans les sentimens de son pere, & fut très-fidele au Roi. Il avoit commencé ses études à Louvain, & vint les achever à Paris. S'étant mis sous la direction de M. de *Bérulle*, il en devint la conquête, & fut un des principaux ornemens de sa Congrégation. Il étoit naturellement éloquent, & son éloquence étoit soutenue par un grand fonds de sçavoir, & par beaucoup de goût. L'éloquence extérieure répondoit parfaitement aux qualités de l'esprit ; une figure prévenante, une phisionomie douce, modeste & heureuse; des agrémens répandus sur toute sa personne, persuadoient ceux qu'il avoit convaincus par ses discours. Il prêcha pendant quarante ans avec un applaudissement incroyable. Ayant été nommé Evêque, il refusa cette dignité, & se contenta de l'honneur de former plusieurs sujets qui parvinrent à l'Episcopat, entre-auttes les Peres *le Boux*, *Mascaron* & *Soanen*, depuis Evêques, le premier de Périgueux, le second d'Agen & le troisieme de Senez. Il fut élu Supérieur Général de sa Congrégation après la mort du P. *Bourgoing*, sa mort arriva le 3. d'Août 1672.

Le P. *Louis-Abel de Sainte-Marthe*,

Théologien, & Poëte Latin; fut élu Supérieur Général de sa Congrégation le 3. d'Octobre 1672. Il se démit du Généralat le 14. Septembre 1696. & se retira à S. Paul-aux-Bois, près de Soissons, où il mourut subitement le 7. Avril 1697. âgé de 77. ans.

Le P. *Pierre François d'Arerès de la Tour*, étoit fils de *Marie Sybille de Malaval*, & de *Louis d'Arerès de la Tour*, Gentilhomme Normand, qui fut premier Ecuyer *d'Anne-Marie-Louise d'Orléans*, Duchesse de Montpensier. Le P. *de la Tour* fut un des fameux Prédicateurs, & un des grands Directeurs de son tems. Il fut fait Supérieur Général le jour même de l'abdication de P. *de Sainte-Marthe.* Il mourut le 13. Février 1733. dans la 80e. année de son âge.

Le P. *Louis de Thomas de la Valette* fut élu Supérieur Général de sa Congrégation le 13. Juin 1733. Il étoit frere de *Gaspard de Thomas de la Vallette* mort Evêque d'Autun, d'une noble & ancienne famille de Provence, qui a produit jusqu'à treize branches, & dans laquelle nous avons vû jusqu'à vingt-deux Chevaliers de Malte, tous vivans en même tems.

La Communauté de cette maison est toujours composée de sujets distingués par leur profond sçavoir, ou par la beau-

té de l'esprit. Voici les noms des plus fameux dans l'un, ou l'autre genre, qui y ont demeuré.

Nicolas Bourbon, Chanoine de Langres, Professeur en langue grecque au College Royal, reçu à l'Académie Françoise, en 1637. entra dans la Congrégation de l'Oratoire quelques années avant sa mort, & mourut dans cette maison l'an 1644. âgé d'environ soixante & dix ans, avec la réputation d'avoir été un des meilleurs Poëtes latins que la France ait jamais produits. Ses Poësies furent imprimées à Paris en 1630. en un volume in 12.

Le P. *Jean Morin* étoit très-habile dans les langues Orientales, & dans la Théologie positive. Les ouvrages qu'il a donnés au public sur les Ordinations & sur la Pénitence, sont très-estimés des connoisseurs. Il mourut le 28. de Février de l'an 1659.

Le P. *Jerôme Vignier* étoit aussi très-versé dans les langues Orientales, dans l'Histoire & dans les Généalogies des Maisons Souveraines de l'Europe. Il mourut le 14. Décembre de l'an 1661.

Le P. *Denis Amelote* a traduit le Nouveau Testament.

Le P. *Jean-François Senault* prêcha pendant long-tems avec beaucoup de succès, & purgea l'éloquence de la Chai-

re des fatras d'érudition profane que les Prédicateurs de ſon tems mêloient dans leurs ſermons. Il donna auſſi au public quelques ouvrages poliment écrits en notre langue. Il mourut Général de ſa Congrégation.

Le P. *Charles le Cointe* étoit très-ſçavant dans l'Hiſtoire, & eut le courage & la capacité néceſſaires pour compoſer les Annales Eccléſiaſtiques de France, ſous le titre d'*Annales Eccleſiaſtici Francorum.* Il mourut le 18. de Février de l'an 1681. âgé de 70. ans.

Le P. *Gerard du Bois* étoit auſſi très-habile dans l'hiſtoire & dans la critique. Feu M. de Harlay Archevêque de Paris, le choiſit pour écrire l'Hiſtoire de ſon Egliſe. Le premier volume parut en 1690. mais le ſecond ne parut qu'en 1710. après la mort de l'Auteur, arrivée le 15. de Juillet 1696. Cette hiſtoire eſt en latin, & très-bien écrite.

Le P. *Nicolas Mallebranche* étoit de Paris, & quoique Sectateur de Deſcartes, il trouva le moyen de paroître original. C'a été un des plus grands Philoſophes & des plus ſublimes Métaphiſiciens qu'il y ait eu en France, même en Europe. Il mourut le 13. d'Octobre de l'an 1715. âgé de 77. ans.

Le P. *Jacques le Long*, Bibliothequaire de cette Maiſon, avoit une grande

connoissance des livres & des Auteurs. Il a donné plusieurs ouvrages au public, entre-autres une Bibliotheque sacrée, intitulée, *Bibliotheca Sacra, in binos syllabos distincta*, &c. en deux volumes *in fol.* & une *Bibliotheque Historique de la France*, contenant le Catalogue de tous les ouvrages qui traitent de l'Histoire de ce Royaume, &c. *in folio*. Il est mort l'an 1721.

Le P. *Charles Reyneau* étoit de l'Académie Royale des Sciences, & connu par d'excellens ouvrages de Mathématiques. Il est mort le 24. Février 1728. âgé de 72. ans.

Les Prédicateurs fameux qui ont illustré cette maison par le séjour qu'ils y ont fait, sont *Guillaume le Boux*, mort Evêque de Périgueux; *Jules Mascaron*, mort Evêque d'Agen; *Jean Soanen* Evêque de Senez: le P. *de la Tour* Général de la Congrégation; le P. *Hubert*, le P. *de la Roche*, le P. *Massillon*, Evêque de Clermont; le P. *Jean-Joseph Maure*, mort le 27. Janvier 1728. le P. *Surian*, Evêque de Vence; les PP. *Terrasson, &c.*

La rue S. Honoré sur laquelle est la grand-porte de l'Eglise des PP. de l'Oratoire, a pris son nom de l'Eglise qui est sous l'invocation de S. Honoré Evêque d'Amiens, sans qu'on sçache celui qu'elle avoit auparavant. Dès que l'Eglise fut

bâtie, on nomma cette rue *la Chaussée S. Honoré*, mais, elle ne portoit ce nom que jusqu'à la porte S. Honoré, qui étoit pour lors où est aujourd'hui la Boucherie des Quinze-Vingts; car depuis cette porte jusques dans les champs, on l'appelloit *la grande rue S. Louis*, peut-être parcequ'elle commençoit à l'Hôpital des Quinze-Vingts fondé par *S. Louis*.

L'Eglise Collegiale de S. Honoré fut fondée l'an 1204. par *Renold de Chereins*, ou de *Cherey*, & par *Sebile* sa femme, qui donnerent neuf arpens de terre, situés pour lors auprès des murs de Paris sur le chemin qui conduisoit à Clichi, pour y construire une Chapelle, & pour l'entretien d'un Prêtre qui la desserviroit. *Eudes de Sully* Evêque de Paris confirma cette donation la même année, & le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois y donna aussi son consentement, à condition que le Chapelain feroit serment au Chapitre & au Curé de la Paroisse du même S. Germain, de ne faire aucune fonction curiale.

Renold & sa femme acheterent encore un arpent de terre du Prieur de saint Martin des Champs l'an 1205. Cinq ans après l'Eglise se trouva bâtie, & les Fondateurs déclarerent à *Pierre* Evêque de Paris, que leur intention étoit d'y établir un Chapitre de Chanoines, & pri-

rent ſept ans de terme pour en fonder les Prébendes. L'Evêque y conſentit, mais ſe réſerva le droit d'en regler le nombre; & par ſes lettres du mois d'Octobre de l'an 1208. diſpenſa de la réſidence les premiers Chanoines qui auroient fondé leurs Prébendes, mais il y oblige ceux qui leur ſuccéderont. Il conſent encore que *Renold* & ſa femme nomment pendant leur vie aux Prébendes de ſaint Honoré, mais il veut qu'après leur mort la collation en appartienne au Doyen & au Chapitre de S. Germain l'Auxerrois. Les biens & les Prébendes de cette Egliſe augmentant tous les jours, il y avoit vingt-une Prébendes en 1257. mais *Renaud* Evêque de Paris les réduiſit à douze, dont huit ſeroient Sacerdotales, deux Diaconales, & deux Soûdiaconales, & ordonna que ces douze Canonicats ſeroient alternativement à la collation de l'Evêque de Paris, & des Doyen & Chapitre de S. Germain l'Auxerrois. Les lettres de l'Evêque *Renold* qui ordonnent ce que je viens de dire, ſont du mois de Décembre de l'an 1257. & le Chapitre de S. Honoré approuva cette réduction au mois de Juin de l'année 1258. Quoique rien ne fût plus aiſé à entendre que ce reglement, il ne vaquoit cependant point de Prébende que l'Evêque & le Chapitre de S. Germain l'Au-

xerrois ne prétendissent chacun que c'étoit leur tour d'y nommer. Pour prévenir ces différend, ils convinrent que cinq Prébendes du côté droit seroient à la collation de l'Evêque, & cinq du côté gauche à celle du Chapitre de S. Germain ; une sixieme pour le Chantre de S. Honoré élu par les Chanoines de la même Eglise, & placé dans la premiere stalle à droite, & l'autre sixieme Prébende à gauche, conférée alternativement par l'Evêque & le Chapitre de S. Germain. Cette convention fut autorisée par Lettres-Patentes du Roi, homologuées au Parlement en 1566. Outre ces douze Chanoines, dont le Chantre est la seule dignité qu'il y ait dans ce Chapitre, il y a deux Chapelains, quatre Vicaires, quatre Chantres, & six Enfans de Chœur. Les Chanoines desservent tour à tour la Cure, qui ne s'étend pas au-delà du Cloître. Les Canonicats de cette Eglise sont les meilleurs de Paris, & année commune rapportent trois mille cinq cens livres de revenu.

L'an 1579. l'on augmenta le bâtiment de l'ancienne Chapelle, & ces deux bâtimens joints ensemble forment l'Eglise qu'on voit aujourd'hui, qui est toute voutée, mais basse & petite. Le Maître-Autel est décoré d'un morceau d'Architecture d'ordre corinthien, & d'un ta-

bleau peint par Champagne en 1648. & qui repréſente *Jeſus-Chriſt* dans le Temple, au milieu des Docteurs.

Dans la Chapelle de la Vierge,* qui eſt la premiere à main droite, en entrant par la grand-porte, eſt un mauſolée, érigé à la mémoire du Cardinal *du Bois*. Ce Cardinal ſe nommoit *Guillaume du Bois*, & étoit né à *Brive* la Gaillarde dans le bas Limouſin, le 6. de Septembre de l'an 1656. Il étoit fils de Jean du Bois, Apoticaire, & de *Marie de Joyet*. *Guillaume du Bois* fut Précepteur de *Philippe Duc d'Orléans*, Petit-fils de France, & devint ſon unique confident, lorſqu'en 1715. ce Prince fut chargé de la régence du Royaume. Il fut ſucceſſivement Secretaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangeres, Archevêque de Cambray, Surintendant des Poſtes & Relais de France, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & principal Miniſtre de France. Il mourut à Verſailles le 10. d'Août, de l'an 1723. âgé de 65. ans & le lendemain ſon corps fut tranſporté dans cette Egliſe, où il fut expoſé ſous un catafalque, juſqu'au 19. qu'il fut inhumé après un ſervice ſolemnel.

Le mauſolée, eſt du deſſein, & de l'exécution de *Couſtou* le jeune, un des plus habiles Sculpteurs des deux derniers ſiecles. L'Inſcription ou Epitaphe eſt,

dit-on, de feu M. *Couture*, l'un des plus fameux Rhéteurs de l'Université de Paris, & l'on peut dire à la gloire de *Coustou* & de *Couture*, qu'ils ont traité leur sujet avec beaucoup de circonspection & d'esprit. Sur un tombeau de marbre brun engagé dans le mur, est la statue du Cardinal *du Bois*, à genoux, & ayant devant lui un livre ouvert, où est *le Miserere*, le tout de marbre blanc; le Cardinal a la tête, & les yeux tournés vers l'épaule gauche, & du côté du peuple. Les traits, la phisionomie & l'esprit de ce Ministre y sont fidelement rendus. Sur ce monument, est gravée en lettres d'or cette Epitaphe.

D. O. M.

AD ARAM MAJOREM
in communi Canonicorum Sepulcreto
situs est
GUILLELMUS DU BOIS.
S. R. E. *Cardinalis*,
Archiepiscopus & Dux Cameracensis;
S. Imperii Princeps,
Regi à Secretioribus Consiliis Mandatis
& Legationibus;
publicorum Cursorum Præfectus,
primus Regni Administer,
hujus Ecclesiæ Canonicus Honorarius.
Quid autem hi Tituli ?
Nisi arcus coloratus, & fumus

ad modicum parens.
VIATOR
ſtabiliora ſolidioraque bona mortuo apprecare.
Obiit anno M. DCC. XXIII.
HEREDES
grati erga Regem, & ſummum Pontificem, animi Monumentum poſuere.

Il y a cinq ou ſix petites rues qui viennent du Louvre aboutir dans la rue ſaint Honoré. L'une ſe nomme la rue *du Louvre* ou des PP. *de l'Oratoire*. Une autre la *rue du coq*, qui a pris ſon nom d'une maiſon qui avoit un coq pour enſeigne, & même au-deſſus de la porte un coq en bas relief. Auparavant, c'eſt-à-dire, en 1300. & 1399. elle s'appelloit *la rue de Richebourg*. C'eſt dans cette rue que *Catherine de Cleves* veuve de *Henri*, Duc de Guiſe, tué à Blois en 1588. fit bâtir un Hôtel qu'on y voit encore aujourd'hui, & où ont demeuré *Claude Boutilier* Secretaire d'Etat, Surintendant des Finances, & Tréſorier des Ordres du Roi ; & *Antoine* Duc de *Grammont*, Pair & Maréchal de France. Cet Hôtel qui porte le nom *d'Hôtel de Grammont* doit être abbatu ſi jamais on exécute les deſſeins du Louvre ; il appartient actuellement au Roi. *La rue Champ-Fleuri*, autrefois *Champ-Flori*, fait connoître

par le nom qu'elle porte l'état de l'emplacement où elle est située. Au-delà sont la rue *du Chantre*, la rue *Jean saint Denis*, & la rue *Frementeau*, *Fromenteau ou Froidmantel*, celle-ci borne ce quartier à l'occident & s'étend d'un des coins de la place du Palais Royal, au premier guichet de la Galerie du Louvre.

Sauval, dans ses recherches sur Paris, a parlé de plusieurs Hôtels, ou Maisons, où Gabrielle d'Estrées Duchesse de Beaufort avoit demeuré, mais il n'a fait aucune mention d'un Hôtel que cette Duchesse avoit dans cette rue : quoiqu'il soit certain qu'elle y en avoit un : * j'ai vu dans le contrat de mariage de César de Vendôme son fils, passé à Angers le 5. d'Avril 1598. qu'elle y fait élection de domicile en son Hôtel rue *Fromenteau*. On ne sçait plus en quel endroit de cette rue étoit cet Hôtel, mais je soupçonne que c'étoit où sont aujourd'hui les écuries, & les remises de l'Hôtel *Phelipeaux*, dont la porte principale est dans la rue S. Thomas du Louvre : une des

* La rue Fromenteau ou Froidmantel où a logé Gabrielle d'Estrées, est selon M. l'Abbé *le Beuf* celle qui est située sur la Paroisse saint Hilaire : sa maison faisoit le coin de la rue Fromentel & de la rue Chartiere. On y voit encore à la hauteur du premier étage la statue d'Henri IV. en manteau royal. *Voyez l'Histoire du Diocèse de Paris, tome 1. page 208 & 209.*

Ducheſſes Douairieres de *Leſdiguieres* y demeuroit : il a été depuis occupé par Madame la Comteſſe de *Mailli* à qui le Roi Louis XV. l'avoit cédé pendant ſa vie. Après ſa mort en 1751. il a été occupé par M. le Marquis de *Marigni* Directeur des Bâtimens du Roi, Arts & Manufactures de France.

Dans cette rue, ſont la *cour l'Egliſe & College S. Nicolas du Louvre.* Ce College a été fondé en même tems, & a eu le même fondateur que l'Egliſe Collégiale de S. Thomas du Louvre, cela mérite explication. Robert Comte de Dreux, frere du Roi Louis VII. ayant fait bâtir une Egliſe ſous l'invocation de S. Thomas de Cantorbery, & y ayant fondé quatre Canonicats, fonda auſſi dans le même lieu un Hôpital en faveur d'un certain nombre de pauvres Ecoliers ſous un Maître ou Proviſeur chargé de leur entretien & de préſider à leurs études. Comme l'Egliſe de S. Thomas & l'enclos étoient communs aux Chanoines & aux Ecoliers, & que ces deux corps étoient indépendans l'un de l'autre, il étoit bien difficile qu'il ne ſurvint entre eux des brouilleries & des differends, & qu'on n'en vînt à une ſéparation. Le Maître & les Ecoliers obtinrent pour lors, c'eſt-à-dire, en 1217. de l'Evêque de Paris, la permiſſion d'avoir une

une Chapelle, & un cimetiere pour eux & pour leurs domestiques, en dédommageant la Paroisse de S. Germain l'Auxerrois de ses droits. Cette maison fut nommée pour lors *l'Hôpital des pauvres Ecoliers de S. Nicolas*, sous le nom duquel la Chapelle fut dédiée à Dieu. Des Rois, des Princes, & plusieurs particuliers firent du bien à cet Hôpital. Quelques écrivains ont cru que c'est de cette *école* qu'une partie du quai qui regne depuis la rue de l'Arbre-sec jusqu'au premier guichet de la galerie du Louvre, a pris son nom; mais d'autres veulent que ce soit d'une autre *école* qui étoit sur le quai même de l'*Ecole*, ou dans le Cloître de S. Germain l'Auxerrois, & qui est nommé *scola sancti Germani*, ainsi que je l'ai dit ailleurs. *S. Yves*, Avocat, que la sainteté de sa vie a fait mettre au rang des Saints, avoit été élevé & instruit parmi les boursiers de l'Hôpital de S. Nicolas qui étoit occupé par un Maître, deux Chapelains & quinze Boursiers. En 1541. *Jean du Bellay*, Evêque de Paris, Cardinal de l'Eglise Romaine, changea l'état de cet Hôpital en une Collégiale, composée d'un Prévôt & de dix Chanoines, dont les Prébendes étoient à la collation de l'Archevêque de Paris, hormis une appellée de *Gallichiers* qui est en patronage Laïque, pour avoir été fondée par

un Gentilhomme de ce nom, originaire de Limousin. Ce Chapitre & ceux de *S. Thomas du Louvre* & de *S. Maur des Fossés* ne font plus aujourd'hui qu'un même Chapitre sous le nom de *S. Louis du Louvre*, comme on verra ci-après.

V. *Le Quartier du Palais Royal.*

LE Quartier du PALAIS ROYAL est borné, à l'Orient, par les rues Frementeau, & des Bons Enfans exclusivement; au Septentrion, par la rue neuve des Petits-Champs exclusivement; à l'Occident, par les extremités des Fauxbourgs de S. Honoré, & du Roulle inclusivement; & au Midi, par les Quais inclusivement, depuis le premier guichet, du côté du Quai de l'École. Ce Quartier renferme quarante-neuf rues.

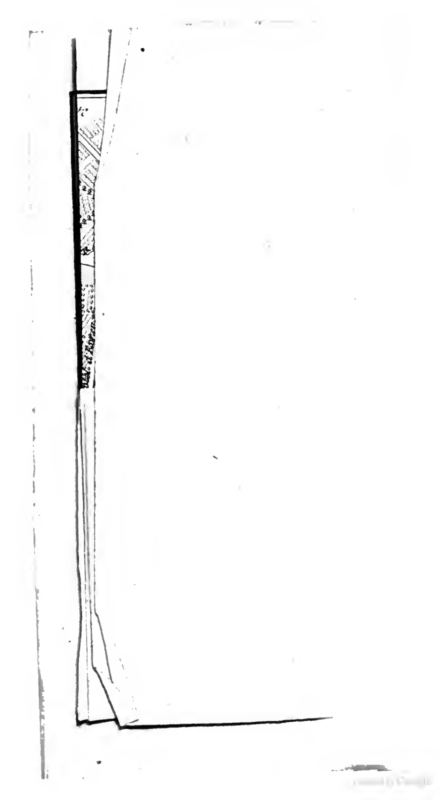
LE PALAIS ROYAL.

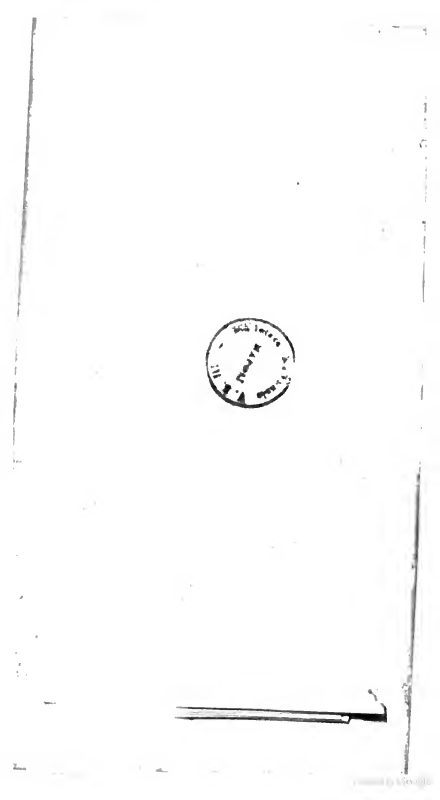
CE fut *Armand Jean du Plessis*, Cardinal, Duc de Richelieu, qui fit bâtir ce Palais, par *Jacques le Mercier*, le plus habile Architecte de son tems. Les fondemens en furent jettés en 1629, sur les ruines des Hôtels de *Mercœur*, de *Rambouillet*, & de quelques maisons voisines; en partie dedans, & en partie hors de la clôture de la Ville, que le Roi Charles V. avoit fait faire. Cet Hôtel



314.

L.





de Mercœur étoit un des trois que Philippe Emanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, & Marie de Luxembourg sa femme avoient à Paris. Cette Dame vendit celui-ci en 1605. au Marquis d'Estrées, & à *Benjamin de Hanniques*, le premier qui a introduit en France l'Art de monter à cheval, lequel établit une Académie dans la partie de cet Hôtel qu'il avoit acheté. Ce fut de lui, & du Marquis d'Estrées, que le Cardinal de Richelieu fit achever cette maison, pour y bâtir son Palais.

Cette maison qui dans ses commencemens avoit été proportionnée à la fortune du Ministre qui la faisoit bâtir, devenoit tous les jours plus petite, & il faloit l'agrandir à mesure que le crédit, & la puissance du Maître augmentoient. C'est ce qui fait que son plan est si irrégulier, & ce qui fut cause aussi qu'elle ne fut achevée, qu'en 1636. On la nomma d'abord l'*Hôtel de Richelieu*, mais elle changea de nom, après qu'on eût mis sur la grande-Porte un marbre, avec ces mots écrits en lettres d'or, *Palais Cardinal*. Cette Inscription fut vivement critiquée. *Balzac* prétendit qu'elle n'étoit ni grecque, ni latine, ni françoise; d'autre, en grand nombre, la trouverent pleine de vanité; en effet il sembloit, en la lisant, qu'il n'y avoit point

alors en France d'autres Cardinaux, que le Cardinal de Richelieu, ou bien que c'étoit le Cardinal des Cardinaux François. Quant à *Balzac*, il eut le chagrin de voir que ni les Grammairiens, ni le Public, ne furent point de son avis; on lui soutint que cette Inscription étoit un *Gallicisme* aussi supportable, & aussi vieux, que l'*Hôtel-Dieu*, *les Filles-Dieu*, *la Place-Maubert*, *&c.*

L'an 1639. le Cardinal de Richelieu, par vanité, ou par reconnoissance des graces, & des faveurs extraordinaires qu'il avoit reçues du Roi, lui céda par donation entre vifs, son Palais, plusieurs meubles & bijoux d'un grand prix, & le Roi fit expédier un pouvoir à *Claude Bouthillier*, Surintendant des Finances pour accepter cette donation. Comme ce pouvoir contient un détail curieux des choses que cette Eminence donnoit au Roi, il m'a paru à propos de le transcrire ici :

SA MAJESTÉ *ayant très-agréable la très-humble supplication qui lui a été faite par M. le Cardinal de Richelieu, d'accepter la donation de la propriété de l'Hôtel de Richelieu, au profit de* Sa Majesté, *& de ses Successeurs Rois de France, sans pouvoir être aliéné de la Couronne, pour quelque cause & occasion que ce soit; ensemble sa Chapelle de diamans; son grand*

buffet d'argent cizelé, & son grand diamant ; à la réserve de l'usufruit de ces choses, la vie durant du Sieur Cardinal, & à la réserve de la Capitainerie & Conciergerie dudit Hôtel, pour ses successeurs Ducs de Richelieu ; même la propriété des rentes de Bail d'héritages, constituées sur les Places & Maisons qui seront construites au dehors, & au-tour du jardin dudit Hôtel : Sadite Majesté *a commandé au Sieur* Bouthilier, *Conseiller en son Conseil d'Etat & Surintendant de ses Fiuances, d'accepter au nom de* Sadite Majesté *la donation ausdites clauses & conditions, d'en passer tous les actes nécessaires, même de faire insinuer, si besoin est, ladite donation ; promet* Sadite Majesté *d'avoir pour agréable tout ce que par ledit Sieur* Bouthilier *sera fait en conséquence de la présente instruction. Fait à Fontainebleau le premier jour de Juin 1639. Signé* LOUIS. *Et plus bas* SUBLET.

Le Cardinal de Richelieu, pour faire voir qu'il mouroit avec les mêmes sentimens de reconnoissance qu'il avoit eus pendant sa vie, rappella cette Donation, & la confirma en tant que de besoin, dans son Testament fait à Narbonne, au mois de Mai de l'année 1642.

Le 7. d'Octobre de l'année 1643. Anne d'Autriche Reine de France, & Régente du Royaume, le Roi Louis XIV,

& le Duc d'Anjou, ses Fils, quitterent le Louvre, pour venir prendre possession du Palais Cardinal, & y établir leur demeure, *Le Marquis de Fourille*, qui étoit pour lors Grand-Maréchal des Logis de la Maison du Roi, représenta à la Reine Régente, qu'il ne convenoit pas que le Roi demeurât dans une maison qui portât le nom d'un de ses sujets; & sur ces raisons la Reine ordonna qu'on ôtât l'Inscription. On commença dès-lors à donner à ce Palais, le nom de *Palais Royal* qu'il a toujours retenu depuis, quoique la même Reine Régente, à la priere de la *Duchesse* d'*Aiguillon*, eût fait remettre l'Inscription de *Palais Cardinal*, qu'on y voit encore aujourd'hui.

Le Roi Louis XIV. céda dans la suite le Palais Royal à Philippe de France, son frere unique, pour en jouir sa vie durant. Sa Majesté fit même plus en 1692. car elle en donna la propriété à Philippe d'Orleans, Duc de Chartres, son neveu, en faveur de son mariage avec Marie-Françoise de Bourbon, légitimée de France.

Ce Palais consiste en plusieurs corps de logis, séparés par des cours dont les deux principales sont au milieu du bâtiment. La premiere est la plus petite, entourée de bâtimens, & ornée de bossages, avec des corps d'architecture rusti-

que aux principales entrées. Dans l'aîle qui est à droite, en entrant dans cette cour, est une vaste sale qui, du tems du Cardinal de Richelieu, & même après lui, a servi à la représentation des Comédies, & qui aujourd'hui sert aux représentations des Tragédies en musique que nous nommons *Opera*. Dans l'aîle qui est à gauche étoit une galerie, la plus riche & la mieux entendue de Paris. La voûte avoit été peinte par *Champagne*. Ce Peintre favori du Cardinal de Richelieu, y avoit représenté les principales actions de la vie de ce grand Ministre ; mais cette galerie fut détruite pendant le séjour que la Reine Régente fit au Palais Royal, afin d'y pratiquer un appartement pour *Philippe de France*, frere unique du Roi Louis XIV.

La seconde cour est la plus grande, mais on trouve à redire, avec raison, que la porte ne soit pas placée dans le centre de son principal corps de logis. Cette cour n'est entourée de bâtimens, que de trois côtés. Le quatrieme est séparé du Jardin, par une suite d'arcades qui soutiennent une galerie découverte, par le moyen de laquelle les deux aîles communiquent l'une à l'autre. Les bâtimens sont plus ornés que ceux de la premiere cour. L'ordre dorique en pilastre y est observé au second étage, soutenu

d'un premier à rez-de-chauffée, composé d'arcades, entre lesquelles on a mis des anchres, & des prouës de Navire qui font connoître que le Cardinal de Richelieu étoit Grand-Maître, Chef, & Surintendant Général de la Navigation, & Commerce de France; toute la sculpture de ces ornemens est fort grossiere, & de mauvais goût.

Les anciens appartemens sont grands & vastes. Le grand escalier construit sur le dessein de *Desargues* est dans un coin de cette seconde cour : les connoisseurs en blâment les ressauts dans les appuis de la rampe, & l'inégalité des pilastres. La Galerie des *Hommes Illustres* regnoit le long de l'aîle gauche de cette seconde cour. Ce grand & magnifique morceau avoit été décoré avec bien de la dépense & bien du soin ; mais dans ces derniers tems il avoit été si négligé, qu'en 1727. on fut obligé de le détruire, & on a fait des appartemens en sa place. Cette galerie étoit de l'invention du Cardinal de Richelieu qui fit lui-même le choix des Héros qui y étoient peints, & qui ordonna qu'on les plaçât dans l'ordre où nous les avons vus. Ces portraits des Illustres François, au nombre de vingt-cinq, avoient été peints par *Philippe Champagne*, *Simon Vouët*, *Juste d'Egmont*, & *Poërson*. Chacun de ces por-

traits étoit accompagné de deux bustes de marbre blanc, dont la plûpart étoient antiques; & de plusieurs petits tableaux qui représentoient les actions les plus signalées de ces Héros & leurs devises. Au bas étoit un distique latin. Les emblêmes furent composés par un Interprete du Roi, nommé *Guise*, qui étoit le plus habile de ce tems-là, pour ces sortes de compositions. *Bourbon*, Poëte latin fort estimé, fit les distiques, mais on prétend que ce ne sont pas les mêmes, que ceux que nous avons vus, & que ses envieux en changerent une partie. Quant aux portraits, *Champagne* fit tout son possible pour peindre, d'après des portraits originaux, les Héros qu'il avoit entrepris de faire revivre: ainsi il peignit, d'après *Porbus*, le portrait d'Henri IV. d'après *Vandeick*, celui de Marie de Médicis; d'après Raphaël, celui de Gaston de Foix; quant aux autres, il chercha & foüilla dans les cabinets des curieux. *Vouët* ne fut pas si délicat, il en copia quatre d'après *Bunel*, & pour les autres, il les fit d'imagination. Voici les noms de ces hommes fameux, dont les représentations ornoient cette galerie:

Suger, Abbé de S. Denis, principal Ministre d'État, mort en 1152. âgé de soixante-dix ans.

Simon, Comte de *Montfort*, sous

Philippe-Auguste, le fleau des Albigeois, tué au Siége de Toulouse en 1218.

Gaucher, Seigneur de *Châtillon*, Connestable de France sous six Rois. Il mourut âgé de 80. ans, l'année d'après la bataille que gagna Philippe de Valois, à Montcassel, l'an 1328. au gain de laquelle le Connétable avoit beaucoup contribué. Ce portrait étoit le meilleur de ceux que Vouët avoit peints pour cette galerie. Le Peintre avoit exprimé avec beaucoup de succès la qualité de *Gaucher* qui étoit naturelle à ce Seigneur. Toutes ses attitudes y étoient gauches, mais en même tems elles y étoient si aisées, qu'on voyoit bien qu'elles étoient naturelles. Tout ce qui manquoit à un si beau portroit, étoit une tête originale, car celle qu'on voyoit ici étoit de l'imagination du Peintre.

Bertrand du Guesclin, Connétable de France en 1370. & mort au Siege de *Châteauneuf de Randon*, en Gevaudan, le 13. Juillet 1380. âgé de *66*. ans. Le Roi Charles V. voulut qu'il fût enterré à S. Denis.

Olivier de Clisson, Connétable de France en 1380. mort dans son Château de Josselin le 24. d'Avril 1407.

Jean le Meingre, dit Boucicaut, homme de guerre & de négotiations, Maréchal de France, le 23. Décembre de l'an

1391. mort prisonnier en Angleterre l'an 1421.

Jean Bâtard d'Orleans, *Comte de Dunois*, & Lieutenant Général du Royaume sous Charles VII. mort en 1470. âgé de 67. ans.

Jeanne d'Arck, surnommée *la Pucelle d'Orleans*, sous le regne de Charles VII. On croit communément qu'elle fut brûlée dans le vieux marché de Rouen, qui étoit alors sous la domination des Anglois; cependant il y a encore des personnes qui croyent qu'elle ne le fut point, & qu'étant retournée en son pays, elle y épousa un Gentilhomme du nom de *Desarmoises*.

Georges d'Amboise, Cardinal, & principal Ministre sous Louis XII. mort à Lyon le 25. de Mai de l'an 1510. Ce portrait est un de ceux qui ont été peints par Vouët.

Louis de la Trimouille, Général des Armées du Roi, sous Louis XII. & François I. Il mourut à la bataille de Pavie, âgé de 80. ans, les armes à la main pour la défense de son Roi, & de sa Patrie. Ce portrait est de Champagne, d'après une tête de Louis de la Trimouille, peinte de son vivant. Après le portrait de *Gaston de Foix*, celui-ci étoit le plus parfait de cette galerie.

Gaston de Foix, Duc de Nemours;

Vice-Roi de Milan, & Général des Armées de Louis XII. fut tué le jour de Pâques, onzieme Avril de l'an 1512. à la bataille de Ravenne. Ce Portrait a été copié par Champagne, d'après un portrait original peint par Raphaël, qui n'avoit qu'un pied & demi de haut : il appartenoit au Duc de *Saint-Simon*. C'étoit sans contredit le plus excellent portrait qu'il y eut dans cette galerie. *Gaston* y étoit représenté debout, nue-tête, armé, le bras droit étendu le long de son corps, & tenant de la main gauche une demi pique, assez négligemment; mais à travers l'inaction, & la simplicité apparente de cette figure, les traits du Héros, & ceux du grand Peintre, s'y faisoient vivement sentir.

Pierre du Terrail, Seigneur de *Bayard*, surnommé *le Chevalier sans peur, & sans reproche*, tué en Italie au mois d'Avril de l'an 1524. âgé de 48. ans.

Charles de Cossé, Comte de *Brissac*, Maréchal de France, & Général des Armées des Rois Henri II. François II. & Charles IX. fut un des grands Capitaines de son tems, & mourut à Paris le 31. Décembre de l'an 1563. âgé de 57. ans.

Anne de Montmorency, Connétable de France sous François I. Henri II. François II. & Charles IX. Il fut tué à la

bataille de S. Denis, l'an 1567. âgé de 80. ans.

François de Loraine, Duc de Guise; un des plus grands hommes de son siecle, étoit né le 17. de Fevrier de l'an 1519. & fut blessé devant Orléans par *Poltrot* le 18. Février 1563. d'un coup de pistolet, dont il mourut six jours après.

Charles, Cardinal *de Lorraine*, Archevêque de Reims, frere du précédent, eut comme lui grand-part au Gouvernement du Royaume, sous les Regnes de Henri II. de François II. de Charles IX. & de Henri III. Il mourut à Avignon le 26. Décembre 1574.

Blaise de Montluc, Maréchal de France, étoit un Gentilhomme Gascon qui avoit servi dès l'âge de 16. ans. C'étoit un vaillant homme, & un grand Capitaine, mais on a bien de la peine à justifier sa vanité, son avarice & sa cruauté. Il ne fut fait Maréchal de France qu'en 1574. & mourut en 1577. dans sa 78e. année. Il a laissé des *Commentaires* qui sont des monumens de sa valeur & de sa vanité.

Armand de Gontaud de Biron, Maréchal de France, fut l'homme de son tems le plus employé dans les guerres & dans les négotiations : il étoit propre à tout, se mêloit de tout, & vouloit tout sçavoir. Ce grand Capitaine commanda en

ſept batailles & fut dans toutes plus ou moins bleſſé. Il eut enfin la tête emportée d'un coup de canon, en allant reconnoître la ville d'Epernay le 26. Juillet 1592. âgé de 68. ans.

François de Bonne, Duc de Leſdiguieres, Pair & Connétable de France, fit la guerre pendant ſoixante ans avec tant de bonheur qu'il ne fut jamais ni vaincu ni bleſſé. Il parvint aux plus grands honneurs ſans les avoir jamais demandés. Ses grands talens, & ſa réputation l'avoient rendu un homme abſolument néceſſaire au bien de l'Etat. Il fut fait Maréchal de France en 1608. Duc & Pair en 1619. & Connétable en 1622. Ce Héros comparable aux plus grands Capitaines de l'Antiquité, étoit gouverné par une petite marchande de Grenoble, qui après avoir été ſa maîtreſſe, devint ſa femme. Il mourut à Valence en Dauphiné le 28. de Septembre 1626. dans ſa 84e. année.

Henri IV. Roi de France, & de Navarre, Prince dont la France admirera toujours les grandes qualités. Il fut aſſaſſiné par Ravaillac le 14. de Mai 1610.

Marie de Médicis Reine de France, ſon épouſe, morte à Cologne le 3. de Juillet de l'an 1642. âgée de 68. ans.

Armand Jean du Pleſſis, Cardinal, *Duc de Richelieu & de Fronſac*, Pair de France, & premier Miniſtre ſous

Louis XIII. Il mourut à Paris le 4. Décembre 1642.

Louis XIII. mort à S. Germain en Laye le 14. Mai 1643.

Anne d'Autriche femme de Louis XIII. mere de Louis XIV. & Régente du Royaume, morte au Louvre à Paris le 20. Janvier 1666. âgée de 64. ans & quelques mois.

Gaston Jean-Baptiste de France, Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIII. mort à Blois le 2. Février 1660.

Toutes les peintures de cette galerie ont été dessinées, & gravées par *Heince* & *Bignon*, Peintres & Graveurs ordinaires du Roi; on ne remarque point dans les estampes, ni la science, ni les beautés qu'on admiroit dans les peintures.

Les grands appartemens de M. le Duc d'Orléans, sont de plain pied à la galerie dont-on vient de parler: on remarque dans la seconde antichambre, un riche plafond peint par *Noël Coypel*, pere de celui qui a été premier Peintre du Roi. Les figures en sont d'une correction de dessein que l'on admiroit avant qu'elles eussent été obscurcies, ou cachées par la poussiere. Ces appartemens ont été considérablement augmentés par Louis XIV. lorsque ce Prince donna le Palais Royal à Philippe d'Orléans, Duc de

Chartres, son neveu, en 1692. on repara un grand corps de bâtiment qui se terminoit à la rue de Richelieu, & que le Cardinal de ce nom avoit destiné pour mettre sa Bibliotheque. Louis XIV. fit construire quelque tems après, une grande galerie en retour, sur l'emplacement qu'occupoit le *Palais Brion*, qui étoit un Hôtel que le Duc de Damville, autrefois appellé *Brion*, avoit fait bâtir dans la rue de Richelieu, & qui avoit servi à Louis XIV. dans le tems qu'il demeuroit au Palais Royal, pour y faire des colations & des repas familiers. On démolit donc le Palais Brion, qui ne servoit plus qu'à loger les Académies Royales de peinture, & d'architecture, & sa Majesté y fit bâtir sur les desseins de *Jules Hardouin Mansard* cette longue & magnifique galerie qu'on y voit. Le salon qui lui sert d'entrée n'est pas moins magnifique, & a été construit par ordre de Philippe Duc d'Orléans, Régent du Royaume, sur les desseins de *Gilles Marie Oppenord*, premier Architecte de ce Prince.

La décoration intérieure de toutes les pieces de ce vaste enfilade est l'ouvrage du même *Oppenord*. On ne peut rien imaginer de plus richement meublé, ni rien qui soit décoré avec plus d'art, & avec plus de goût. La grande connois-

ſance que le Duc d'Orléans Regent avoit de la peinture, lui avoit fait rechercher & acheter de tous côtés les plus excellens tableaux des grands Peintres, en ſorte que le cabinet qu'il en a laiſſé eſt le plus curieux, & le plus riche qu'il y ait au monde, ſans même en excepter celui du Roi. *L'Ecole Flamande* n'eſt nulle part auſſi complete qu'elle l'eſt ici. A cette remarque générale, j'en ajoûterai quelques-unes de particulieres ſur un petit nombre de tableaux de ce cabinet.

La ſainte Famille, par *Raphaël*, eſt un tableau d'environ deux pieds & demi de haut, ſur dix-huit pouces de largeur. Ce tableau, & celui qui eſt au Roi, & qui repréſente le même ſujet ſont les œuvres de *Raphaël*. Il paroît que ce Peintre les fit dans le tems de ſa plus grande force, c'eſt-à-dire, dans le tems qu'il peignit l'*Ecole d'Athenes*, *la Diſpute ſur le ſaint Sacrement*, &c.

Un *Noli me tangere*, *Leda*, *Io*, *Danaé*, *l'Education de l'Amour*, *l'Amour qui travaille à ſon Arc*, *le Mulet*, *une ſainte Famille*, le portrait de *Céſar Borgia*, Duc de Valentinois, & *deux Etudes*, ſont autant de tableaux du *Correge*, qui pendant un tems ont eu une deſtinée bien ſinguliere, & qu'ils ne méritoient gueres, car ils ſervoient des paravens dans une écurie du Palais de Stokolm,

La Reine Christine, ayant attiré *Sébastien Bourdon* en Suéde, & ce Peintre François ayant apperçu quelques traits de pinceau, à travers la poussiere & l'ordure dont ses paravens étoit couverts, il eut la curiosité & la patience de les nétoyer, & il fut bien payé de l'une & de l'autre, quand il reconnut que c'étoient des plus beaux tableaux du *Correge*. Il en fit sa cour à la Reine Christine, & c'est par l'achat du cabinet de cette Princesse que ces tableaux passerent à M. le Duc d'Orléans Regent, de même que la sainte Famille dont je viens de parler.

Saint Jean dans le desert, est un tableau de *Raphaël*, que M. le Duc d'Orléans Regent acheta vingt mille livres de feu M. de *Harlay de Baumont*, Conseiller d'Etat, qui l'avoit eu par succession du Premier Président de *Harlay* son pere, à qui le Président de Maisons en avoit fait présent. Ce tableau est digne de *Raphaël*, mais il y a apparence que le Peinrre le fit peu de tems après avoir travaillé sous *Leonard de Vinci*, car il se ressent un peu de la maniere plombée que l'on remarque dans les tableaux de ce Peintre Florentin.

Saint Roch, tableau qui a environ cinq pieds de haut, sur quatre pieds de largeur, & qui étoit dans une Chapelle auprès du Chœur, dans l'Eglise de *saint*

Eustache à Paris. Ce tableau fut vendu à M. le Duc d'Orléans, pour la somme de vingt mille livres : les plus fins connoisseurs de Paris déciderent pour lors qu'il étoit *d'Annibal Carache*, mais depuis ils ont changé de sentiment, & ils conviennent qu'il n'est que du *Lanfranc*.

La Résurrection du Lazare, est un grand tableau, sur bois, composé de cinquante figures de grandeur naturelle. La composition n'en est ni savante ni agréable. Il a été peint sur les desseins de *Michel-Ange*, par Sébastien de Venise, surnommé *Fratel del Piombo*; en concurrence du tableau *de la Transfiguration* que Raphaël faisoit alors pour François I. Le Cardinal *Jules de Médicis*, Archevêque de Narbonne, le donna à son Eglise Métropolitaine où il est resté jusqu'en 1722. que feu M. le Duc d'Orléans Régent du Royaume en ayant eu envie, les Chanoines ne purent le refuser à ce Prince, qui par reconnoissance leur donna vingt mille livres pour continuer le bâtiment de leur Eglise, & leur fit faire une belle copie de ce tableau. Ce Prince auroit sans doute satisfait son envie plutôt & à moins de frais, s'il avoit sçu qu'il y avoit à Paris chez la Duchesse, veuve de Milord Duc de Melfort, un tableau original du même Peintre, & pareil à

celui-ci, tant pour le sujet que pour la composition & les dimensions.

Les sept Sacremens, par le *Poussin.* Ces sept merveilles de *l'Ecole Françoise*, étoient sorties du Royaume, mais feu M. le Duc d'Orléans les fit racheter en *Hollande*, & par-là enrichit la *France* d'un ouvrage qui lui fait honneur. Ces sept tableaux coûterent cent vingt mille livres au Duc d'Orléans.

Un tableau peint sur bois par *Georges Vasari*, qui y a fait les portraits de six Poëtes Italiens, & contemporains. Ces Poëtes sont *Dante*, *Petrarque*, *Guido Cavalcanti*, *Bocace*, *Cino de Pistoie*, & *Guittone d'Arezzo*. Petrarque est le plus réconnoissable de ces six Poëtes, à son habit de Chanoine avec une espece de camail rouge : il avoit un canonicat de Padouë. Le portrait de la belle *Laure* est sur la couverture d'un livre qu'il tient. On croit que celui qui est sur le devant, & qui est vêtu d'une robe couleur de rose sêche avec une calote rouge est le portrait du *Dante*. Il est assis devant une table sur laquelle il y a deux livres posés l'un sur l'autre, une écritoire, un quart de cercle, deux globes, & un compas; il tient de la main gauche un livre ouvert qu'il montre à un jeune homme qui est un peu derriere, & dont on ne voit que la tête. Il y a encore entre Petrarque,

& Dante, un autre homme. Ces quatre figures ont des couronnes de laurier. A gauche derriere Petrarque, sont les deux autres, dont l'un à une calote rouge, & l'autre une grise.

Ces appartemens, & ce vaste plain-pied, finissent par cette *grande & magnifique galerie* qui regne sur la rue de Richelieu, & qui a été construite ; ainsi que je l'ai dit, sur les desseins *de Jules Hardouin Mansard*, mort Surintendant des Bâtimens du Roi. L'interieur est décoré de pilastre composites, qui portent une corniche dont la frise est ornée de consoles couplées, & de trophées ingenieusement composés, & artistement placés. La richesse de la dorure, la beauté des marbres, & le volume des glaces frapent d'admiration les connoisseurs. Ce magnifique morceau a été peint par *Antoine Coypel*, premier Peintre du Roi, mort en 1722.

Ces peintures étoient belles pour leur tems, mais elles sont entierement effacées par les chefs-d'œuvres qui sont répandus avec profusion dans les autres pieces de ces appartemens. Les ornemens & les grands rideaux qui les accompagnent sont de très bons goût, & de la plus belle exécution. *Coypel* a peint les quatorze tableaux qui ornent la voûte & le lambris ; & le sujet des uns & des autres est pris des avantures *d'Enée*.

Tous les rableaux du plafond sont si superieurs en beauté à ceux d'en bas, qu'on ne les croiroit pas de la même main, si l'on n'y retrouvoit pas la même maniere.

Au rez-de-chaussée, & au-dessous des appartemens que nous venons de parcourir, sont la *Chapelle* dont les peintures sont de *Vouët*, & l'appartement qu'occupoit S. A. R. feu Madame le Duchesse d'Orléans, ayeule du Prince qui porte aujourd'hui ce nom, & qui est premier Prince du sang de France. Cet appartement est de plain-pied à un petit jardin qui est séparé du grand par une grille de fer disposée en demi-cercle.

Suivant le plan arrêté par S. A. M. le Duc d'Orléans, on doit donner à ce Palais une forme plus gracieuse que celle qu'elle a eue jusqu'à présent. Tout l'intérieur de l'aile droite vient déja d'être entierement refait : le comble a été beaucoup relevé pour y pratiquer des logemens dans les mansardes. La croupe qui termine ce comble du côté du jardin est orné d'une campane en plomb : la forme des lucarnes qui éclairent cette mansarde n'a pas plu également aux connoisseurs : on trouve que celles qui sont cintrées ont trop d'élevation.

On va aux nouveaux appartemens par le grand escalier de la seconde cour. On

trouve en tournant à droite une premiere antichambre ornée de sculptures & de peintures d'un très-bon goût. La sale à manger est décorée d'une architecture en stuc qui le dispute au marbre en fraicheur & en poli.

A cette piece succede un salon d'environ trente deux pieds de long sur vingt huit de large. *L'Apothéose de Psiché* est peinte dans le plafond. Au-dessous de la corniche on a peint un socle enrichi de vases, de tapis, de fleurs & de fruits sur lequel plusieurs petits amours paroissent occupés des préparatifs de la fête. Le célebre M. *Pierre* a exécuté ce grand morceau. Le même a peint aussi une *Assomption de la Vierge* à l'autel de la Chapelle qui est au bout de l'appartement.

Cette Chapelle & les dernieres pieces de cette aîle sont dans un bâtiment neuf qui lui est adossé, & dont la face est sur une cour du côté de la rüe des Bons Enfans. Le plan de cet édifice forme un grand avant-corps avec des pans coupés : les ornemens de cette façade sont parfaitement exécutés, mais ils paroissent cependant très déplacés. Cette partie d'édifice sur une cour qui n'est point sa principale entrée, sembloit devoir être beaucoup plus simple, soit par son plan, soit par sa décoration extérieure qui n'a aucune relation avec celle de cette cour qui

est simple & unie & parfaitement convenable à l'objet qu'on s'étoit proposé, qui étoit d'y pratiquer des logemens commodes pour les officiers de la maison d'Orléans. Les bâtimens qui regnent le long de la rue des Bons Enfans, & les ailes en retour sont de feu M. *Cartaud*, de l'Académie Royale d'Architecture.

Les embellissemens ajoutés à la partie qui donne sur le jardin & la continuation du balcon en retour font un très-bon effet : les sculptures des consoles qui soutiennent le balcon sont d'une très-bonne main. Tous ces nouveaux ouvrages ont été exécutés d'après les desseins de M. *Contan* de l'Académie Royale d'Architecture.

Le grand jardin. Lorsque le Cardinal de Richelieu donna le Palais Royal au Roi Louis XIII. par son testament, l'art d'embellir les jardins n'étoit point connu en France; on en peut juger par les défauts qu'on remarquoit dans celui-ci. Il y avoit au bout une piece d'eau de figure ronde qui avoit quarante toises de diamêtre, & qui n'avoit point de proportion à la grandeur de ce jardin. Il y avoit encore un autre bassin sur la même ligne, plus près de ce Palais, au milieu duquel étoit un jet d'eau. Autour du jardin regnoit un *Mail*, exercice fort en vogue parmi les Seigneurs de la Cour

de

de ce tems-là. Il y avoit aussi un *Manege* qui emportoit encore une partie du terrein, en sorte que le moindre usage qu'on faisoit alors de ce jardin, étoit la promenade. Il est vrai que dans la suite, après qu'on eut détruit le Manege & le Mail, on trouva ici de l'ombre & de quoi se promener, mais la durée des arbres, n'a pas été longue : car, lorsqu'en 1730. on a voulu faire les changemens dont je vais parler, tout étoit mort, hormis quelques maroniers sur le retour, & l'allée qui regne du côté de la rue de Richelieu. Une défectuosité très-choquante vènoit des differentes formes d'escaliers, qui appartiennent aux maisons bâties autour de ce jardin, & qui y communiquent. M. le Duc d'Orléans à fait changer de face à ce jardin. Pour ces changemens il jetta les yeux sur M. *Desgots* Architecte du Roi de la premiere classe, Controlleur Général des Bâtimens de S. M. neveu du fameux M. le *Nostre*, & l'héritier de son génie. Comme il étoit principalement question de faire un jardin fort ouvert, & capable de contenir beaucoup de monde, M. *Desgots* a négligé ici tous jardinages fermés, tels que bosquets de charmille, boulingrins, palissades, &c. & a fait un grand parterre de gazon sans plattes-bandes, entouré seulement d'ormes en boule, &

ayant au milieu un grand baſſin, dont le jet d'eau très mince, & ſans élévation ne répond point à la beauté de ce jardin.

Autour de la partie ſupérieure du baſſin, il y a une demie-lune formée par des treillages à pluſieurs angles. C'eſt-là que ſont placées, ainſi qu'autour du parterre, des ſtatues de la main de *Leremberg*, & de quelques-autres Sculpteurs du ſiecle dernier.

Au-deſſus de la demie-lune de treillage qui forme la place du parterre, il y a un *Quinconge* de tilleuls, & des places eſpacées avec ſymétrie pour des bancs, ce qui donne un ombrage charmant : au fond du jardin, on a élevé un grand portique de treillage de ſix toiſes de largeur, & d'une hauteur proportionnée. Ce portique eſt orné de deux ſtatues dans des niches.

Pour cacher la diformité cauſée par la différence des eſcaliers dont nous avons parlé, on a fait un treillage continu, d'environ dix pied de hauteur, qui regne ſur tout le pourtour à douze pieds de diſtance des maiſons.

En 1758. on a réformé l'eſcalier qui donne dans la rue neuve des Petits-Champs, dont l'eſpace étoit ſi étroit que ceux qui vouloient entrer & ſortir en même-tems étoient ſouvent en danger d'être étouffés. Celui que le Prince y a

fait conſtruire, eſt d'une largeur beaucoup plus commode, & cependant peu convenable encore à la beauté de ce jardin.

Tous ces changemens, rendent le jardin du Palais Royal, un des beaux ornemens de Paris, & aujourd'hui des plus fréquentés, par les attentions du Prince pour ſon entretien & la commodité de ſa promenade au ſortir de l'Opera. Son plus grand défaut eſt d'être étouffé par les maiſons qui l'empriſonnent, & n'ont entre elles nulle ſymetrie. Quelle énorme difference de ce jardin avec celui des Tuileries qui eſt aujourd'hui preſque abandonné.

Ce jardin eſt bordé de maiſons d'une égale étendue, ayant preſque toutes ſept toiſes de largeur, ſur ſept toiſes de profondeur. Le *Cardinal de Richelieu* s'étant propoſé de bâtir le Palais Cardinal, acheta un vaſte terrein dont il deſtina la plus grande partie à l'emplacement que devoient occuper les bâtimens, cours, & jardins qui lui étoient néceſſaires, & diſtribua le ſurplus en 45. places, propres à former autant de maiſons ou pavillons, qui ſeroient bâtis autour du jardin de ſon Palais. Comme il ne lui convenoit pas de faire conſtruire lui-même tant de maiſons, il ſe réſerva ſeulement trois places, & donna le ſurplus à rente à

Louis Barbier, par contrat du 17. Mars 1636. Il est dit que les quarante-deux places données à rente, sont de sept toises de largeur, sur sept toises de profondeur; que la rente fonciere, réservée sur chacune, est de deux cens cinquante livres, ce qui fait, pour les quarante-deux places, dix mille cinq cens livres. Cette rente est stipulée rachetable au denier vingt-quatre, c'est-à-dire, moyennant deux cens cinquante-cinq mille livres, pour la totalité desdites quarante-deux places.

Les trois places que le Cardinal s'étoit réservées, étoient destinées à conserver trois sorties du jardin, l'une à l'extrémité dudit jardin, dans la rue neuve des petits-Champs, une autre vers le milieu, dans la rue de Richelieu, & la troisieme vis-à-vis celle-ci, dans la rue des Bons-Enfans. Dans la suite le *Cardinal de Richelieu* ayant fait au Roi une donation entre vifs de son Palais, se proposa de faire bâtir un Hôtel pour la demeure de celui qu'il instituetoit son héritier, & qui seroit après lui Duc de Richelieu. Il crut avoir besoin, pour ce dessein, d'une partie du terrein qu'il avoit donné à rente; cela donna lieu à un second contrat qui fut passé avec Louis Barbier le 20. Mai 1641. par lequel ledit Barbier retrocéda au *Cardinal de Richelieu* sept

places, faisant partie des quarante deux qu'il avoit prises à rente, au moyen de quoi il ne lui en resta que trente-cinq, chargées de huit mille deux cens huit livres, six sols, huit deniers de rente, toujours rachetable au denier vingt-quatre. Outre ces dix places, *le Cardinal de Richelieu* se trouvoit pour lors propriétaire de trois maisons qu'il avoit achetées aux environs du Palais Royal, sçavoir *la maison de l'Ours*, située rue S. Honoré, entre le Palais Royal, & la rue de Richelieu, qu'il avoit acquise par deux contrats des 17. Mars 1634. & 9. Novembre 1641. moyennant 73000. liv. *l'Hôtel des Mousquetaires*, situé rue des Bons-Enfans, ainsi nommé, parcequ'il étoit occupé par les Mousquetaires du Cardinal; & une maison appellée *des Bons-Enfans*, située dans la rue du même nom.

Personne n'ignore le goût du *Cardinal de Richelieu* pour la poësie dramatique. Ce grand Ministre se délassoit des importantes & pénibles fonctions du Ministere, à voir representer ces sortes de Poëmes. Il mettoit même quelquefois la main à l'œuvre, car on a cru que *Mirame*, & *Europe* étoient de la composition de ce fameux Ministre. Pour satisfaire cette passion, il fit dresser deux théatres dans son Palais; l'un petit, capable de contenir environ six cens personnes, &

l'autre si grand, qu'il en contient plus de trois mille. C'est sur ce dernier, que les Comédiens *Italiens*, & la troupe de *Moliere* ont joüé la Comédie pendant quelque tems, mais depuis l'an 1673. il a servi, sans discontinuation, aux représentations des *Opera* : c'est le nom qu'on a donné aux Poëmes Dramatiques mis en musique, & accompagnés de symphonie, de danses, & de machines.

Le François qui s'est toujours distingué par ses chansons, & par ses Vaudevilles, a néanmoins ignoré long-tems que la Poësie Françoise fût susceptible des agrémens du chant. *Jean-Antoine Baïf* qui étoit né à Venise, pendant que son pere y étoit Ambassadeur, fut le premier, parmi nous, qui tenta l'accord de notre poësie, avec la musique, mais il se trompa dans l'exécution, car à l'exemple des Grecs & des Latins, il voulut introduire des vers françois, composés de *Dactyles*, & de *Spondées*, de *Iambes*, &c. ce qui est absolument contraire au génie de notre langue. *Baïf* s'associa avec *Joachim Thibaud de Courville*, & ils établirent dans la maison du premier une *Académie de Musique*, que Charles IX. autorisa par Lettres-Patentes, & dont il se déclara le *Protecteur*, & le *premier Auditeur*. A *Courville* succéda *Jacques Mauduit*, Greffier des Requêtes, bon

Poëte, & excellent Musicien. Henri III. les protégea autant que l'avoit fait Charles IX. Sous son Regne il ne se fit ni balets ni mascarades, que sous leur conduite. *Baïf* étant mort le 19. de Septembre de l'an 1589. cette Académie fut transferée chez *Mauduit* où elle ne se soûtint que très-foiblement. Il chercha à la ranimer par le projet qu'il fit d'un autre *Académie*, qu'il appelloit *la Confrérie*, *Société*, *& Académie de sainte Cécile*, mais ce ne fut qu'un projet qui n'eut aucune suite.

Depuis ce tems-là, jusqu'en 1659. nous ne trouvons pas qu'on ait mis aucun Poëme François en musique; mais cette année-là l'*Abbé Perrin*, Introducteur des Ambassadeurs auprès de *Gaston de France*, Duc d'Orléans, hazarda une pastorale que *Cambert*, Organiste de saint Honoré & grand musicien, mit en musique, & qui fut d'abord représentée à *Issi* avec succès, & ensuite à Vincennes devant le Roi. Les applaudissemens que les Auteurs en reçurent, les porterent à s'associer avec le Marquis de *Sourdeac*, Seigneur très-riche, & grand Machiniste. Ils obtinrent du Roi le 28. de Juin de l'an 1669. des Lettres-Patentes qui leur permettoient d'établir, dans la Ville de Paris, & autres du Royaume, des Académies de Musique, pour chanter

en public des piéces de théatre, comme en Italie, en Allemagne, & en Angleterre, pendant l'espace de douze années. *Perrin* & *Cambert* ayant composé l'Opera de *Pomone*, & l'ayant fait long-tems répéter dans la grand-salle de l'Hôtel de Nevers, ils en donnerent la premiere représentation au mois de Mars de l'an 1671. dans un jeu de paume de la rue Mazarine, situé vis-à-vis la rue *Guenegaud*, dans l'endroit où demeure à présent un Sellier. L'intérêt jetta bien-tôt de la division parmi les Entrepreneurs de l'Opera, car le Marquis de *Sourdeac*, sous prétexte des avances qu'il avoit faites, s'empara de la caisse de la recette. Ce procédé piqua sensiblement *Perrin*, & le dégoûta si fort de l'*Opera*, qu'il consentît que le Roi en transferât le privilege à *Jean-Baptiste Lulli*, Surintendant, & compositeur de la Musique de la Chambre de Sa Majesté. Les Lettres-Patentes qui autoriserent cette cession sont du mois de Mars de l'an 1672. & furent registrées au Parlement le 27. du mois de Juin suivant. Elles permirent audit *Lulli*, d'établir une Académie Royale de Musique à Paris, composée de tel nombre & qualité de personnes qu'il aviseroit, & que le Roi choisiroit, & arrêteroit sur son rapport. Ce privilege fut accordé à *Lulli*, pour en jouir sa

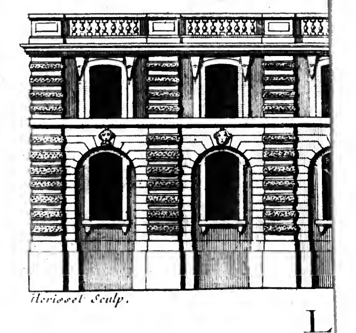
vie durant, & après lui, à celui de ses enfans qui seroit pourvu, & reçu en survivance de la charge de Surintendant de la Musiqne de la Chambre du Roi. Ces mêmes Lettres-Patentes ajoûtoient que l'*Académie Royale de Musique*, étant érigée sur le pied des Académies d'Italie, où les Gentilshommes chantent publiquement en musique, sans déroger, Sa Majesté vouloit, & entendoit que tous les Gentilshommes, & Demoiselles, pussent chanter aux pieces & représentations de ladite Académie Royale, sans que pour ce, ils fussent censés déroger au titre de noblesse, ni à leurs Privileges, Charges, Droits, & Immunités.

Lulli ayant obtenu le privilege, ne s'accommoda point du théatre qui étoit dans la rue Mazarine. Il en établit un nouveau dans le jeu de paume de *Bel-air*, à un des bouts de la rue Vaugirard, & assez près du Palais du Luxembourg. Il avoit eu auparavant la précaution de s'attacher deux hommes excellens en leur genre, *Quinaut* pour la Poësie Lyrique, & *Vigarani* pour les Machines. L'ouverture de ce nouveau théatre se fit le 15. de Novembre de cette même année 1672. & l'on commença les représentations par plusieurs fragmens de Musique, que *Lulli* avoit composés pour le Roi, entre-autres, par les Fêtes de l'Amour &

de Bachus; ce qui continua jusqu'au mois de Juillet de l'an 1673. La mort de Moliere, arrivée le 17. du mois de Février de cette année, inspira au Roi le dessein de faire un changement dans les théatres établis à Paris. La sale du Palais Royal, qui servoit depuis l'an 1661. aux représentations de la troupe de Moliere, & à celles de la troupe Italienne, fut donnée à *Lulli*, pour les représentations de l'Opera, où on les a continuées avec succès, & sans interruption, jusqu'à présent.

On donne des bals publics dans cette sale, trois fois la semaine, depuis le jour de S. Martin, jusqu'au premier Dimanche de l'Avent, & depuis le 26. de Décembre, jusqu'au jour des cendres. L'Académie Royale de Musique en avoit obtenu le privilege par Lettres-Patentes du mois de Janvier 1713. confirmées par d'autres du mois de Décembre 1715. suivis d'une Ordonnance du Roi en forme de Reglement à ce sujet. Ce spectacle commença pour la premiere fois le 2. Janvier 1716. Pour ces bals on éleve, en un moment, par le moyen d'un cabestan placé au milieu du théatre, le plancher du parterre, jusqu'à la hauteur du théatre, & de l'Amphithéatre, avec lesquels il se trouve de niveau. Cette sale est décorée, & bien illuminée. Aux


Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI



L

deux extrémités, il y a deux orchestres remplis par les symphonistes de l'Opera. Ces bals commencent à minuit, & durent jusqu'au jour.

La vûe du Palais Cardinal, du côté de la rue *S. Honoré*, étoit aussi bornée que celles des autres maisons qui sont dans la même rue : ce Palais avoit en face l'*Hôtel de Sillery*, dont il n'étoit séparé que par la largeur de la rue. Lorsque la Reine Régente *Anne d'Autriche*, vint faire son séjour au Palais Cardinal, avec le Roi Louis XIV. & le Duc d'Anjou, ses fils, elle fit détruire l'Hôtel de Sillery pour faire une place, & des Corps de Garde. Cette place étoit bornée par de vieilles maisons, non-seulement sans apparence, mais même d'un vilain aspect. *Philippe Duc d'Orléans*, Régent du Royaume, fit abbattre ces maisons en 1719. & après avoir, par-là, agrandi cette place, il fit élever, sur les desseins de *Robert de Cotte*, premier Architecte du Roi, un grand corps de bâtiment qu'on nomme le *Château-d'eau*, parcequ'il y a des reservoirs d'eau de la Seine, & d'eau d'Arcueil, qui en fournissent au Palais Royal, & aux Thuieries. Ce bâtiment, dont l'architecture est en bossages rustiques vermiculés, est flanqué par deux pavillons de même symétrie, le tout ayant vingt toises de face,

Au milieu eſt un avant-corps formé par quatre colonnes d'ordre toſcan, qui portent un fronton dans le tympan duquel ſont les Armes de France. Au-deſſus ſont deux belles ſtatues, à demi couchées, qui ſont de *Couſtou* le jeune, & repréſentent un fleuve qui eſt ſur la Seine, & une Nymphe, qui eſt celle de la fontaine d'Arcueil. Au bas de cet avant-corps, eſt une niche, où eſt le robinet de la fontaine, au-deſſus de laquelle eſt un marbre noir, où on lit : *Quantos effundit in uſus.*

La rue de Richelieu doit ſon nom au Cardinal qui a fait bâtir le Palais Royal. Elle eſt décorée de belles maiſons, & ſi longue, qu'elle s'étend encore plus loin, que le quartier que je décris ici. On y remarque une fontaine, ſur laquelle on lit ces deux vers de Senteul :

Qui quondam magnum tenuit moderamen aquarum

Richelius, *fonti plauderet ipſe novo.*

En ſortant du Palais Royal, on peut entrer dans la rue de S. Thomas du Louvre, où l'on verra l'*Hôtel d'Uzès.*

Les Seigneurs de Rambouillet avoient autrefois leur Hôtel dans la rue S. Honoré, mais pendant la minorité de *Charles d'Angennes* Marquis de Rambouillet, il fut adjugé au mois d'Avril de l'an

1606. à *Pierre Forget* de Fresne, Secretaire d'Etat, pour trente-quatre mille cinq cens livres. En 1624. *le Cardinal de Richelieu* l'acheta quatre-vingt dix mille livres, & ce fut sur l'emplacement qu'il occupoit, que cette Eminence fit bâtir en partie le Palais Cardinal, ainsi que je l'ai déja remarqué. *Charles d'Angennes*, Marquis de Rambouillet, ayant épousé *Catherine de Vivonne*, fille de *Jean de Vivonne*, Marquis de *Pisany*, il vint demeurer après la mort de son beau-pere, à l'Hôtel de *Pisany* dans la rue saint Thomas du Louvre. Cette maison qui auparavant avoit successivement porté les noms d'*Hôtel d'O*, de *Noirmoutier*, & de *Pisany*, fut pour lors nommé l'*Hôtel de Rambouillet*. Le goût que le Marquis & la Marquise avoient pour les Belles-Lettres, & l'accueil qu'ils faisoient à ceux qui les cultivoient, firent de cette maison une espace de Parnasse François, & la rendirent célébre dans les ouvrages des beaux esprits de ce tems-là. Les uns en ont parlé sous le nom du Palais d'*Artenice* qui étoit l'anagrame du nom de Baptême de *Catherine* de Vivonne, & les autres sous celui du Palais de *Cléomire*.

Julie d'Angennes, leur fille, épousa *Charles de sainte Maure*, Duc de *Montausier*, & cet Hôtel quitta le nom de *Rambouillet*, pour prendre celui de *Mon-*

tausier, qu'il a porté jusqu'à la mort de ce Duc, arrivée en 1690. Comme *Marie Julie de sainte Maure*, leur fille, avoit épousé *Emanuel de Crussol*, Duc d'Uzès, cet Hôtel fut appellé l'*Hôtel d'Uzès*, après la mort du Duc *de Montausier*. On se ressouvient cependant toujours de l'Hôtel de Rambouillet, & l'on ne croit pas pouvoir faire un plus bel éloge d'une maison qui sert de retraite aux Muses, que de la comparer à l'Hôtel de Rambouillet.

De Gens choisis un petit nombre,
Comme à l'Hôtel de Rambouillet,
Y vient, non pas jouer à l'Ombre,
A la Bassette, au Lansquenet;
Mais tenir cercle & cabinet.
Et chacun y fait la figure,
Où de Balzac, ou de Voiture,
Ou de tel autre bel esprit,
Que cet Hôtel mit en crédit.

L'*Hôtel de Longueville* est dans la même rue, & du même côté que l'Hôtel d'Uzès. C'étoit autrefois l'Hôtel de *la Vieuville*, mais en 1620. ayant été acquis pour la somme de cent soixante & quinze mille livres, par Charles d'Albert, premier Duc de Luynes, il fut nommé l'*Hôtel de Luynes*, puis l'*Hôtel de Chevreuse*, après que Charles de Lorraine, Duc de Chevreuse l'eut acheté cent quatre-vingt mille livres. Ce Prince passa le reste de sa vie à l'augmenter,

& à l'embellir. L'an 1628. Charles IV. Duc de Lorraine, y vint descendre en arrivant à Paris, & y demeura pendant le séjour qu'il fit dans cette Ville. Dès qu'on sçut son arrivée, le Prévôt des Marchands, & les Echevins vinrent l'y complimenter, & lui faire les présens de la Ville, qui consistoient en trois douzaines de flambeaux blancs musqués, en quatre douzaines de boëtes de confitures & de dragées, & en trois douzaines de bouteilles de vin. Le *Duc de Chevreuse*, & *Bonneüil* Introducteur des Ambassadeurs, reçurent Messieurs de Ville dans la cour de cet Hôtel, & les conduisirent à l'appartement du Duc de Lorraine qui vint les recevoir sur le palier. Lorsqu'ils sortirent, le Duc les conduisit jusqu'au même endroit, mais le *Duc de Chevreuse* les accompagne jusqu'à la porte de la rue. Après la mort du *Duc de Chevreuse*, la Duchesse, sa veuve, tint ici sa Cour, & sous la Régence d'Anne d'Autriche, cet Hôtel devint un des rendez-vous ordinaires des chefs de la fronde, où la politique & l'amour, se prêtoient mutuellement des prétextes, & des armes. Enfin la *Duchesse de Chevreuse* vendit cette maison, quatre cens mille livres, à *Bernard de Nogaret*, Duc d'Espernon, & dès lors elle fut nommée l'*Hôtel d'Espernon*. Cet Hôtel

ayant été vendu peu d'années après, au *Duc de Longueville*, il en prit le nom, & le retient encore. *Marie d'Orléans-Longueville*, fille de Henri d'Orleans II. du nom, Duc de Longueville, & de Louise de Bourbon-Soissons, & veuve de Henri de Savoye II. du nom, Duc de Nemours, ayant hérité des biens de sa maison, par la mort de ses freres, donna l'Hôtel de Longueville à *Louis Henri* Legitimé de Bourbon-Soissons, fils naturel de *Louis Bourbon* Comte de de Soissons, & cousin-germain de la Donatrice. Celui-ci connu dans le monde, sous le nom de *Prince de Neuf-Châtel*, épousa le 7. d'Octobre de l'an 1694. *Angélique Cunégonde de Montmorency-Luxembourg*, & mourut le 8. de Février de l'an 1703. Il laissa de son mariage *Louise Léontine de Bourbon*, qui fut mariée le 30. de Juillet 1710. à *Charles Philippe* d'Albert, Duc de Luynes, & par ce mariage cet Hôtel rentra dans la maison d'Albert de Luynes, sans néanmoins qu'il ait changé de nom. La Duchesse de Luynes mourut le 11. Janvier 1721. & laissa *Marie-Charles-Louis d'Albert*, Duc de Chevreuse, à qui appartien l'Hôtel de Longueville. Nous avons vu cette maison successivement occupée par les Cardinaux de *Janson*, & de *Polignac*.

Cet Hôtel fut bâti sur les desseins de *Metezeau*, & quoiqu'il ait beaucoup d'apparence, il a cependant bien des défauts; d'ailleurs il n'est point achevé, car il y manque une aîle. Dans les appartemens il y a quelques peintures de *Mignard* qui méritent d'être vuës.

Cet Hôtel qui avoit jusqu'ici servi de logement à tant d'illustres Princes & Seigneurs, a été vendu en 1749. aux Fermiers Généraux pour en faire un magazin du tabac : ils ont élevé un bâtiment très considérable dans toute l'étendue du jardin du côté du Palais des Tuilleries : selon les connoisseurs la façade est du plus mauvais goût & toute remplie de défauts.

SAINT LOUIS DU LOUVRE.

Un événement funeste dont nous allons rendre compte a donné lieu à l'érection de cette Eglise à laquelle on a réuni les Chapitres de S. Nicolas dont nous avons parlé, & ceux de S. Thomas & de S. Maur des Fossés pour n'en faire qu'une seule collégiale sous le nom de *S. Louis du Louvre*.

Dans l'emplacement qu'occupe cette nouvelle Eglise, étoit *l'Eglise Collégiale & Paroissiale de* S. THOMAS DU LOUVRE fondée par Robert, Comte de Dreux, quatrieme fils du Roi Louis le Gros, &

frere de Louis VII. dit le Jeune, sous l'invocation de *S. Thomas*, Archevêque de Cantorbery & Martyr. Quoique nous n'ayons pas la Charte de fondation, celle de Robert II. Comte de Dreux, & fils du fondateur, datée de l'an 1188. & deux Bulles, l'une d'Urbain III. datée de l'an 1187. & l'autre de Clément III. de l'an 1189. suffisent pour nous faire connoître le Fondateur de cette Eglise. Elles confirment cette fondation de Robert, Comte de Dreux, & marquent que les principaux revenus consistoient dans les Dixmes de Torcy, de Cailly, & de Braye-Comte-Robert; dans une rente de cent sols parisis, & en une vigne & un arpent de terre, hors les murs de clôture de S. Thomas. Robert de Dreux avoit fondé ici quatre prébendes, & un Hôpital pour de pauvres Ecoliers: cet Hôpital est devenu depuis l'Eglise Collégiale de S. Nicolas du Louvre. L'an 1428. Jean Duc de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont augmenta le nombre des Canonicats par la fondation qu'il fit de sept autres, & donna à cet effet *l'Hôtel de la petite Bretagne* qui étoit situé derriere l'Eglise de S. Thomas du Louvre, & fort à sa bienséance. Plusieurs personnes pieuses imiterent l'exemple du Duc de Bretagne, & fonderent ici plusieurs prében-

des, de ſorte qu'il y en a eu juſqu'à vingt-huit, mais elles furent réduites, & ce Chapitre ne fut plus compoſé, que d'un Doyen électif par le Chapitre, & de douze Chanoines; mais en 1727. il s'y fit un autre changement. La dignité de Doyen fut ſupprimée, & les revenus de la manſe décanale, réunis à la manſe capitulaire.

Au moien de cette union, ce Chapitre n'étoit plus compoſé que d'onze Chanoines. L'ancien préſido[illegible] Chapitre, ſans aucune prérogative. Quatre d'entr'eux étoient appellés *Royaux*, parceque leurs prébendes ſont de collation royale; & les ſept autres alternativement à la collation du Roi & de l'Archevêque. Les quatre royaux, comme tels, & à cauſe de l'ancienneté de leur titre, avoient non-ſeulement un gros plus fort du quart en ſus appellé *Pariſis*; mais originairement ils avoient encore la préſéance.

La voûte du chœur de S. Thomas, qui ſubſiſtoit en plâtre depuis près de 600 ans montroit ſon état; les deux murs paralelles, qui devoient la porter, chaſſoient ſenſiblement au vuide; & les pierres ou platras qui tomboient de tems en tems, annonçoient une ruine prochaine. Dans ces circonſtances, (en 1735.) le Chapitre comme étant de fondation

royale, parceque le Roi est aux droits des Comtes de Dreux, fit à la Cour des représentations, qui ne persuaderent pas d'abord : ce ne fut qu'en 1738. que l'on obtint du Roi, par M. le *Cardinal de Fleuri*, principal Ministre, cinquante mille écus qui furent assignés sur la ferme des Poudres payables en neuf années.

Dès qu'on eut touché le premier payement, on se disposa à en faire usage : on se retira dans le bas de l'Eglise, pour y faire l'Office Divin, & on éleva pour cet effet une cloison de charpente, qui séparoit la partie qu'on étoit forcé d'abandonner d'avec celle de la nef, où l'on se réfugioit. On démolit en même-tems la partie opposée ; les fondemens étoient jettés du côté des rues S. Thomas & du Doyenné, & l'édifice s'élevoit lorsque tout à-coup le 15. Octobre 1739. à neuf heures du matin, dans le moment qu'on s'assembloit pour tenir Chapitre, le côté de l'Eglise qui étoit sous le clocher voisin de la sale capitulaire, tomba avec fracas & entraîna avec soi les Chanoines qui étoient au Chapitre.

Des onze Chanoines, deux, (Messieurs *du Bois* & *Brémont*, qui étoient plus près de la porte) se sauverent, & en fuyant, ils en repousserent un troisieme (M. *Bailli*) qui entroit : six furent ensevelis sous les ruines, savoir MM.

Didier Vanelle Prêtre du Diocèse de Paris; *Antoine Larcher*, Prêtre du Diocèse de Paris, qui se croyoit Architecte & n'avoit pas prévû le danger; *Jaques-Marie le Blanc*, Prêtre Docteur de Sorbonne du Diocèse de Paris; *Jean Badin*, Prêtre du Diocèse de Paris; *Joseph Gerard*, Prêtre Docteur de Sorbonne, du Diocèse d'Avranches; *Noël-Marie Martel*, Prêtre du Diocèse de Paris, de la maison & société de Sorbonne. M. *Bailli* ayant une lettre de cachet, qui l'excluoit des assemblées capitulaires, ne put courrir aucun risque; le onzieme Chanoine, M. *Robert*, étoit mort le premier Juillet, & n'étoit pas encore remplacé.

C'est ce tragique événement, qui a donné lieu à l'érection du Chapitre de S. Louis du Louvre. Le Chapitre de saint Thomas ayant disparu, on pensa à la réunion des deux Eglises voisines l'une de l'autre, *S. Thomas* & *S. Nicolas*, qui avoient autrefois fait un même corps. La Cour & l'Archevêque y parurent portés : les parties interessées se concilierent sans peine; & après le consentement du Roi & les formalités requises, M. de Vintimille Archevêque de Paris fit procéder aux informations *de commodo & incommodo*; & donna son décret d'union le 10 Mars 1740. par lequel, conservant les quatre Canonicats royaux,

il éteint & suprime les sept prébendes qui étoient à la collation alternative du Roi & de l'Archevêque, & réduit, à l'effet de l'union des deux Chapitres, le nombre des Chanoines à quatorze, y compris M. *Thomassin* avec le titre de Prévôt, qu'il avoit déja à S. Nicolas; à l'égard du titre de Doyen de S. Thomas, qui étant plus ancien auroit dû passer auparavant, il avoit été supprimé en 1727.

Le Dimanche 20. Mars 1740. les Chanoines de S. Thomas prirent place selon leur rang d'ancienneté, au chœur de S. Nicolas, en attendant que la nouvelle Eglise fût achevée. Le célebre *Thomas Germain*, Orfevre du Roi en a eu la conduite & en a donné les plans & les desseins. On y reconnoît son gout & son talent. La voûte est riche & peut-être trop chargée, d'ornemens, que le *Bruni* qui n'a pas lieu en architecture, ne sauroit faire valoir. Au jugement des connoisseurs, l'accord & l'harmonie de toutes les parties se feroient sûrement plus admirer, si on avoit suivi, comme on le peut faire encore, le projet de l'excellent artiste, en cannelant les pilastres, qui ont entre-eux un proportion qui plait à l'œil.

En 1742. la construction de l'Eglise avançant, sur l'offre que fit le Chapitre au Cardinal *de Fleuri*, cette Eminence

accepta le deux principaux archivoltes, qui se regardent, pour servir, l'un de Chapelle qui seroit dédiée à la Vierge, & l'autre pour son mausolée, avec le caveau au dessous, pour sa sépulture & celle de sa famille.

La Chapelle est exécutée en marbre de différentes couleurs. Elle est d'un goût tout a fait nouveau, mais sage & noble. Un bas relief représentant l'Annonciation sert de Tableau. Les parties qui composent le sujet, forment un ensemble admirable : la Vierge à genoux & respectueusement inclinée; l'Ange soutenu sur un nuage lui annonçant le plus grand de nos mysteres; la gloire qui part d'en-haut, dont un principal raïon tombe sur la Vierge; un groupe d'enfans de & chérubins en admiration, placés pour faire équilibre; tout se lie, tout est expréssif. C'est l'ouvrage de *Jean-Baptiste le Moine*, qui a parfaitement répondu, il y a quelques années, au zele des Villes de Bordeaux & de Rennes en exécutant les monuments qu'elles ont érigés à la gloire de Louis XV.

On voit déja dans l'arcade opposée le modele en plâtre du mausolée par le même artiste. Sur un piedestal, est représenté le Cardinal expirant entre les bras de la Religion.

La France designée par son écusson,

exprime ses regrets : derriere le piédestal s'éleve une pyramide, qui porte une urne, du pied de laquelle descend une grande draperie, dont l'artiste se sert pour dérober presqu'entierement aux yeux la figure hideuse de la mort qui se présente au Cardinal.

En 1743. la veille de S. Louis, la nouvelle Eglise fut bénie & dédiée à S. Louis Roi de France ; les deux Chapitres réunis commencerent l'après midi à solemniser la fête de ce saint Roi.

Dans la même année nouvelle union du Chapitre de S. Maur des Fossés près Paris à celui de S. Louis du Louvre.

Le Chapitre de S. Maur étoit originairement une Abbaye de Bénédictins. Elle fut mise en Commande au commencement du XVI siecle: peu après la dignité abbatiale fut éteinte par une Bulle de Clément VII. en 1533. qui fut mise à exécution trois ans après. Les revenus furent réunis à l'Evêché de Paris, & les Moines ayant été sécularisés formerent un Chapitre de Chanoines.

En 1743, tems de la réunion de ce Chapitre à celui de S. Louis, il y avoit à S. Maur un Chantre en dignité, neuf Chanoines, & quatre Semi-prébendés, qui étoient souvent en procès avec le Chapitre. M. *de Beaumont*, Archevêque de Paris, par son décret d'union éteignit

éteignit & supprima les quatre Semiprébendes & le premier des canonicats qui viendroit à vacquer. Ainsi le Chapitre de S. Louis est aujourd'hui composé de vingt-deux prébendes, y compris deux Dignités, celle de Prévot & celle de Chantre; ces bénéfices sont à la collation de M. l'Archevêque, excepté les quatre Royaux & celui des *Gallichers*. *

Les Chanoines de S. Maur avoient un fort bel Autel en marbre & un Ange en plomb portant la suspense, ouvrage de *René Frémin* de l'Académie Royale, & Sculpteur du Roi d'Espagne (mort en 1744.) on a transferé le tout à saint Louis du Louvre.

La reconnoissance a porté le Chapitre à céder à *Thomas Germain*, la Chapelle de S. Thomas de Cantorberi, & le caveau qui est au-dessous : toute la décoration de cette Chapelle a été exécutée d'après les desseins de cet habile artiste. Le martyre de S. Thomas de Cantorbéri y est représenté dans un excellent tableau par le célebre *Pierre*.

M. & Madame de *Surbek*, ont la Cha-

* On a vu ci-dessus à l'article de S. Nicolas du Louvre, que M. *Piganiol* dit que la prébende des *Gallichers* a été fondée par un Gentilhomme de ce nom originaire du Limosin. M. l'Abbé *le Beuf* attribue cette fondation à *Martial Gallicher* Chanoine de Meaux & Archidiacre de Beu. *Hist. du Dioc. de Paris*, *tom.* 1. *pag.* 91.

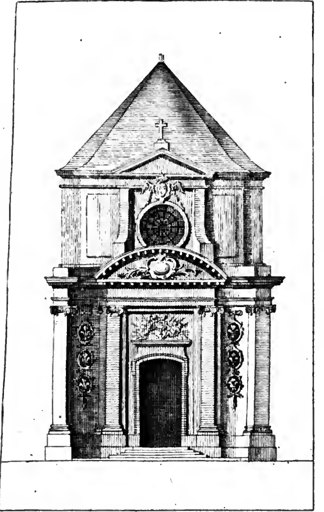
pelle vis-à-vis, qui eſt dédié à S. Nicolas. Le tableau qui eſt de *Louis Galoche*, eſt d'un bon coloris.

Au-bas de l'Egliſe à droite & à gauche ſont encore deux petites arcades : dans l'une qui eſt revêtue de Stuc, ſont les fonts baptiſmaux : on y voit un tableau du batême de S. Jean par *Reſtout* : il eſt digne de ce grand Maître.

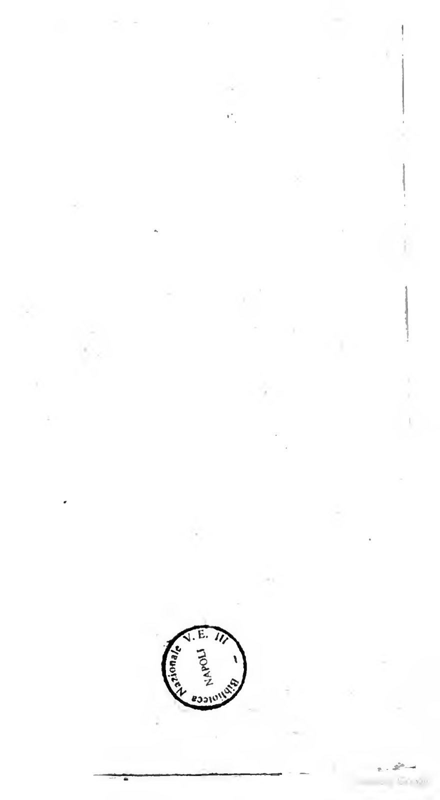
Le projet eſt de placer dans l'arcade oppoſée un confeſſional avec un tableau relatif à la pénitence.

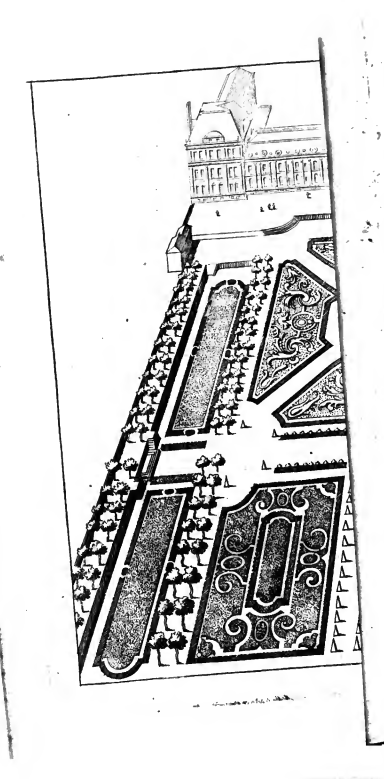
L'entrée principale de cette Egliſe donne ſur la rue S. Thomas du Louvre, où on voit un grand portail très décoré. Le bas relief qui eſt au deſſus de la porte repréſente trois Enfans dont l'un tient la Couronne d'épine, l'autre les cloux, & le troiſieme un ſceptre & une main de Juſtice. Ces figures ſont du ſavant *Pigalle*, les autres ornemens ont été ſculptés par le ſieur *Robillon*, le même qui a donné des preuves de ſon talent dans la décoration de l'intérieur de cette Egliſe, d'après les deſſeins de *Germain*.

Une partie de la décoration du portail eſt en pure perte. La rue étant trop étroite, on ne peut qu'avec beaucoup de peine appercevoir les beautés de cet édifice.



PORTAIL S. LOUIS DU LOUVRE.


Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI



LE PALAIS DES TUILLERIES.

CE Palais a pris son nom d'un endroit autrefois rempli de *Tuilleries*, qui pendant trois ou quatre cens ans, ont fourni la plus grande partie des tuilles qu'on employoit à Paris. L'an 1342. *Pierre des Essarts* donna aux Quinze-vingts une maison appellée l'*Hôtel des Tuilleries*, de laquelle dépendoient quarante-deux arpens de terres labourables fermés de murs. Nicolas *de Neuville de Villeroy* avoit aussi en cet endroit une maison accompagnée d'une cour & d'un jardin, laquelle portoit le même nom, & étoit située le long de la riviere de Seine. François I. acquit cette maison, & donna en échange à *Villeroy* la maison & terre de Chanteloup, près de Châtres, sous Montl'hery. C'est sur les ruines de ces deux maisons, & de plusieurs autres, que la Reine *Catherine de Médicis* fit jetter en 1564. les fondemens du *Château des Tuilleries*, & des jardins & cours qui l'accompagnent. *Philibert de Lorme*, & *Jean Bullan*, les deux plus fameux Architectes qu'il y eût pour lors en France, en donnerent le plan qui fut arrêté par la Reine. Du *Cerceau* nous a conservé ce plan, & l'on peut dire que, s'il avoit été achevé, le Château des Tuilleries auroit été, après le Louvre,

la plus belle Maiſon Royale qu'il y eût dans le Royaume; mais la ſuperſtition de la Reine lui fit diſcontinuer ce beau Palais, & lui inſpira le deſſein de faire bâtir l'*Hôtel de la Reine*, qu'on a nommé depuis l'*Hôtel de Soiſſons*. Cette Reine infatuée d'Aſtrologie, ſe laiſſa perſuader que tous les lieux, & toutes les perſonnes qui portoient le nom de *S. Germain*, devoient lui être funeſtes. Il n'en falut pas davantage pour lui faire abandonner le ſéjour du Château des Tuilleries, qui étoit ſitué dans la Paroiſſe de S. Germain l'Auxerrois; mais malgré toutes ſes précautions, ce fut *Julien de S. Germain*, Evêque de Nazaret, *in partibus*, & Abbé de Chaliș, qui l'aſſiſta à la mort.

Le Château des *Tuilleries*, en l'état où le laiſſa la Reine Catherine de Médicis, n'étoit compoſé que du gros pavillon du milieu, des deux corps de logis qui ont chacun leur terraſſe, du côté des jardins, & des deux pavillons qui les terminent. Ces cinq corps de bâtiment n'avoient pas l'élevation qu'ils ont eu depuis, mais ils ne laiſſoient pas de former un tout, dont les proportions étoient fort régulieres.

Henri IV. agrandit ce Chateau, & fit commencer la grande galerie qui le joint au Louvre. Ce fut *du Cerceau* qui donna

le dessein de ces augmentations, & qui en eut la conduite. Après ces augmentations la façade de ce Château se trouva composée de cinq pavillons, en y comprenant celui du milieu, qui est couvert en dôme quarré, & de quatre corps de logis, sur une même ligne qui a cent soixante huit toises trois pieds de longueur. Cette face a beaucoup d'apparence, & est décorée de divers ordres de colonnes, & autres ornemens de sculpture. Les connoisseurs estiment beaucoup les colonnes d'ordre ionique qui sont dans cette façade à côté de la terrasse à droite, par leurs belles proportions & leur parfaite exécution.

Louis XIV. en 1664. ordonna plusieurs ouvrages pour la restauration, & l'embellissement de ce Château. M. *Colbert* qui venoit d'acheter la Charge de Surintendant des Bâtimens du Roi, y fit aussitôt travailler, & se servit de Louis *le Vau*, & de *François d'Orbay* son éleve. Le gros pavillon du milieu n'avoit été décoré jusqu'alors, que de l'ordre ionique, & du *Corinthien*, mais on ajoûta le composite & un attique. Les colonnes de tous ces ordres sont de marbre brun, & rouge. Sur l'entablement regne un fronton accompagné de plusieurs statues de pierre, & dans le timpan sont les Armes de France. Les deux pavillons

qui sont au côté du grand, sont ornés de colonnes ioniques, posées sur un piedestal qui regne le long de ce superbe édifice. Le second ordre est de colonnes Corinthiennes, & au-dessus est un attique terminé par une balustrade, & par deux vases de pierre. Les deux autres corps de logis, & les deux gros pavillons qui terminent cette façade, sont décorés de pilastres canélés, d'ordre composite. Dans les deux pavillons, cet ordre est surmonté d'un attique, & sur l'entablement, sont des vases de pierre.

On entre dans les appartemens de ce Château, par un grand vestibule qui est dans le pavillon du milieu, & dont le plafond, qui est un peu bas, est soûtenu par des arcades formées par des colonnes d'ordre ionique. *Philibert de Lorme* avoit fait construire ici un escalier, qui étoit le plus grand, le plus aisé, & le plus admirable qu'on eut vû jusqu'alors, mais comme il déroboit la vûe des jardins, M. *Colbert* le fit démolir, & fit faire celui qu'on voit aujourd'hui. Il est à main droite : sa balustrade est ornée de lyres entrelassées de couleuvres, ornemens allégoriques à la devise de Louis le Grand, & aux Armes de M. *Colbert*, pour-lors Surintendant des Bâtimens. Sur le premier pallier, on trouve la principale entrée de la Chapelle, & ici naiss-

sent deux autres rampes qui conduisent dans une grande enfilade d'appartemens.

Le grand salon au-dessus du vestibule, est occupé par les Cent-Suisses, lorsque le Roi séjourne dans ce Château. La sale des gardes vient ensuite. Six croisées de chaque côté ont reglé la distribution des peintures & des ornemens. Au-dessus de la corniche, sont quatre bas-reliefs, feints par autant de tableaux, dont les sujets conviennent parfaitement aux guerriers qui occupent cette piece, car ils représentent une marche d'armée, une Bataille, un Triomphe, & un Sacrifice. Entre les bas-reliefs, est un corps d'architecture feint, sur les extrémités duquel sont deux figures assises, & rehaussées d'or. Sur un socle de marbre, paroît un Trophée d'Armes, aussi peint & rehaussé d'or. Le tableau du milieu remplit la voûte de cette piece, & fait voir un Ciel ouvert, & plusieurs figures en l'air, qui désignent les biens & les honneurs, dont on récompense la vertu militaire.

L'antichambre du Roi est éclairée par huit croisées, dont quatre sont du côté de la place du Carousel, & les quatre autres du côté du jardin. Dans le plafond on a peint une ouverture feinte, au travers de laquelle on voit le soleil sur son char, qui s'eleve sur l'horison, & répand

la lumiere de toutes parts. Un vieillard qui tient une clepsydre, & représente le Tems, semble montrer au soleil la carriere qu'il doit parcourir. Auprès de lui sont un enfant qui tient le plan d'un édifice, & deux figures assises sur des nuages, dont l'une tient un serpent, qui mordant sa queue, forme un cercle dans lequel est marquée l'année 1668. qui est le tems où les peintures furent achevées. L'autre représente le Printems, qui de la main droite montre les Signes du Zodiaque, & de la gauche tient une corne d'abondance, symbole de la fertilité qu'il nous promet. D'un autre côté on voit voler la Renommée qui embouche une des trompettes qu'elle tient. Quatre tableaux, peints sur des fonds d'or, représentent les quatre parties du jour par des sujets pris des Métamorphoses d'Ovide. Dans le premier l'on voit l'Aurore que Cupidon rend amoureux de Céphale. Le second nous fait voir la statue de *Memnon*, qui rendoit des oracles lorsque le soleil dardoit ses rayons sur elle, mais qui redevenoit muette lorsqu'il les retiroit. Dans le troisieme & le quatrieme sont *Clitie* changée en tournesol, & le soleil qui se délâsse chez Tétis. Les encoignures sont ornées de quatre autres bas-reliefs de figure ovale, peints en couleur de bronze, qui représentent en-

core les quatre parties du jour. Toutes les peintures de ces deux sales sont de *Nicolas Loyr.*

La grand-Chambre du Roi est superbement meublée, lorsque Sa Majesté fait son séjour dans ce Château; mais, outre ces meubles précieux qu'on change selon les tems & les occasions, elle a des ornemens à demeure, & qu'on y voit toujours. Le tableau du plafond représente la Religion sous la figure d'une femme couronnée d'une couronne antique, & qui tient d'une de ses mains une toile d'attente pour un portrait; au-dessus, & dans l'air, sont plusieurs figures d'anges & de génies qui tiennent dans leurs mains, l'un l'*Oriflâme*, un autre la *sainte Ampoule*, un troisieme une *épée*, le quatrieme un *casque*, & le cinquieme l'*Ecusson de France.* Ce tableau a été peint par *Bartolet Flamael*, mort Chanoine de Liége. Au pourtour de cette Chambre regne une corniche dorée, sur laquelle sont des brasiers de stuc qui ont été sculptés par *Lerambert* : les figures qui les accompagnent sont du fameux *Girardon.* Les ornemens & les grotesques peints sur le plafond & sur le lambris sont l'ouvrage des *le Moine.*

De cette chambre on passe dans la chambre du lit du Roi. Les peintures du plafond de cette piece, de même que

celles du petit cabinet qui est de plein pied, sont de *Noël Coypel.* Les paysages que l'on voit dans ces deux pieces, sont de *Francisque Milet*, Peintre Flamand, très-habile Paysagiste.

Le grand cabinet est décoré avec beaucoup de goût & de magnificence de plusieurs ouvrages de stuc : l'on voit plusieurs figures dans les paneaux du lambris qui désignent la guerre & l'abondance. C'est dans ce cabinet que s'est tenu le Conseil de Régence pendant la minorité de Louis XV.

De ce cabinet l'on entre dans la *galerie des Ambassadeurs*, ainsi nommée, parce que c'est dans ce lieu que Louis XIV. donnoit ses audiences publiques aux Ministres Etrangers. Le plafond est distribué en plusieurs compartimens, ou bordures, dans lesquels sont des tableaux qui représentent la fable de *Psiché*, & plusieurs autres sujets pris des Métamorphoses. La plûpart de ces tableaux ont été copiés à Rome d'après la galerie Farnese, peinte par le fameux *Annibal Carache* : ce fut M. Colbert qui fit faire ces copies par les plus habiles éleves de l'Académie de peinture que le Roi entretient à Rome. Cette galerie a été fort mal-traitée pendant le séjour que Louis XV. a fait dans ce Château ; car on fut obligé pour la commodité du Maréchal

de *Villeroy*, & pour celle de quelques Officiers de Sa Majesté, de la couper & de la partager par des cloisons, & par des soûpentes qui font un très-mauvais effet.

Au bout de cette galerie est un escalier par lequel on va à l'Appartement qu'occupoit autrefois la Reine *Marie-Thérese d'Autriche*, & que le Maréchal de *Villeroy* Gouverneur de Louis XV. a occupé pendant la minorité de ce Prince. Les tableaux dont il est orné, sont de *Nocret* Peintre Lorrain, qui dans quelques-unes de ces peintures, a représenté la Reine *Marie-Therese* sous la figure de Minerve.

Les appartemens du rez-de-chaussée qui sont au-dessous de ceux que je viens de décrire, ont été autrefois occupés par Louis XIV. Les peintures sont de *Nicolas Mignard*, & sont allégoriques au Roi Louis XIV. dont le soleil étoit le corps de la devise. Dans le plafond de l'Antichambre, le feu Roi est représenté sous la figure d'Apollon assis sur un Trône, & ayant sous les pieds un globe. Les quatre parties du Monde, & Neptune dans des attitudes de soumission & de respect, lui sont présentés par Minerve. Le reste de ce plafond est rempli par des figures symboliques, peintes en forme de bas relief.

Le plafond de la piece qui suit, nous

fait voir Apollon assis, & environné du Zodiaque. Dans le lointain on voit les heures représentées par de belles filles qui s'empressent d'atteller les coursiers au char de ce Dieu; & au-dessous sont les quatre Saisons, figurées par des femmes qui sont d'un âge, & dans des attitudes qui conviennent à ces quatre parties de l'année. Aux côtés de ce grand tableau il y en a deux petits, dont l'un nous fait voir *Apollon*, qui à coup de flèches tue les Cyclopes, pour venger la mort de son fils Esculape que Jupiter avoit tué d'un coup de la foudre qu'ils avoient forgée. L'autre petit tableau représente *Apollon*, *Diane* & *Latone*, qui se vengent sur les enfans de *Niobé*, de la préférence qu'elle leur avoit donnée sur ceux de *Latone*. Dans l'alcove de cette chambre, la nuit est représentée par une femme dont le manteau est persemé d'étoiles, & qui est environnée de pavots. Les deux enfans qu'elle tient entre ses bras, désignent les songes qui accompagnent ordinairement le sommeil. Les deux tableaux qui sont aux côtés de celui-ci, nous font voir le supplice du satyre *Marsyas*, & celui du Roi *Midas*. Au-dessus des portes sont deux marines, dans l'une desquelles est la chûte d'*Icare*.

Dans le petit cabinet de cet appartement on voit Apollon qui distribue des

couronnes de laurier, une à la Muſe de la Poëſie, une autre à la Muſe de la Peinture, & une à la Muſe de la Muſique. Sur la cheminée eſt *Apollon* qui reçoit une lyre des mains de Mercure. Vis-à-vis eſt un autre tableau où l'on voit *Apollon* & *Daphné*. Au-deſſus des portes ſont *Clitie* & *Hyacinte*, qui repréſentent le lever & le coucher du ſoleil. Le grand cabinet de cet appartement n'a point de peintures dans ſon plafond. L'appartement qui eſt de plain pied à celui dont je viens de parler, a ſervi autrefois à *Louis de France*, Dauphin de Viennois, & fils de Louis XIV. Les peintures dont il eſt orné conſiſtent dans un tableau de l'éducation d'Achille, peint par *Philippe* : on y voit les différens exercices, & les amuſemens de la jeuneſſe. Ces deux appartemens ont été occupés, depuis le mois de Décembre 1715. juſqu'au 26. Août 1718. par le *Duc du Maine* Surintendant de l'éducation de Louis XV. & par la *Ducheſſe du Maine*; mais la Surintendance de l'éducation de Sa Majeſté ayant été pour lors donnée au *Duc de Bourbon*, ce Prince ſe logea dans ces appartemens.

De l'autre côté eſt *la Chapelle* qui a ſa principale porte ſur le premier palier du grand eſcalier. Elle n'eſt pas achevée, & n'a rien que de fort ſimple. On remar-

quera cependant sur l'autel une excellente copie de la belle Nativité du *Corrége*. La Tribune du Roi est au-dessus de la grand-porte. La Sacristie est derriere le Maître-Autel, & au-dessus est la Tribune des Musiciens.

La Sale des Machines est une des plus vastes, & certainement la plus ingénieusement & la plus richement décorée qu'il y ait en Europe. Elle a été construite par ordre du Roi Louis XIV. pour la représentation des Ballets & des Comédies. Ce fut *Vigarani* Gentilhomme Italien qui donna le dessein, & conduisit l'exécution de ce superbe Théâtre, qui peut aisément contenir sept ou huit mille personnes. Celui de *Parme* qui est tant vanté, est un peu plus grand que celui-ci, mais d'ailleurs il n'a aucun ornement, au lieu que le plafond de la sale des machines est enrichi de sculptures dorées, & de peintures qui ont été exécutées par *Noël Coypel*, sur les desseins de *le Brun*. Les loges sont soûtenues par des colonnes corinthiennes, dont les chapitaux & les soubassemens sont dorés, de même que les corniches & les balustrades; ce côté est terminé par un grand pavillon, qui fait symétrie avec celui qui est vis-à-vis le Pont-Royal, c'est là que logeoit le Grand-Ecuyer, ayant qu'on lui eut fait bâtir un Hôtel tout auprès.

On a commencé à ce pavillon une galerie paralelle à celle qui regne du côté de la riviere; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle soit sitôt continuée.

La grande écurie est aussi de ce côté, & entre le pavillon où logeoit le Grand-Ecuyer, & la rue S. Honoré. C'est un vieux bâtiment, qui n'est en rien comparable aux écuries superbes que Louis XIV. a fait bâtir à Versailles; au-dessus de la porte est une figure de cheval qui est très-mutilée, elle est de Maître *Paul Ponce*, Sculpteur Florentin.

On trouve ensuite un manege découvert, & un manege couvert, qui a été bâti pendant la minorité de Louis XV. & qui n'étant pas entierement achevé, lorsque le Roi alla faire son séjour ordinaire au Château de Versailles en 1722. est encore dans le même état.

Le jardin des Tuilleries n'étoit pas autrefois, ni aussi commode, ni aussi-bien distribué, ni aussi étendu qu'il l'est à présent; car, outre qu'il étoit séparé du Château par une rue, son étendu n'étoit pas à beaucoup près aussi considérable qu'elle l'est aujourd'hui. Il y avoit cependant un étang, un bois, une voliere, une orangerie, des allées, des parterres, un écho, un théatre, & un labyrinthe. La voliere consistoit en plusieurs bâtimens, & étoit située vers le milieu

du quai des Tuilleries, ainsi qu'on le peut voir dans le plan de Paris que *Gombouſt* fit graver en 1652. L'écho étoit au bout de la grande allée, c'eſt-à-dire, au bout du jardin, & étoit entouré d'une muraille de deux toiſes de haut, arondie en demi-cercle de vingt-quatre pieds de diamêtre, & cachée par des paliſſades. Auprès de cet écho, du côté de la Porte S. Honoré, étoit l'*orangerie*, comme elle y eſt encore, & auprès étoit une eſpece de ménagerie, où il y avoit des bêtes féroces. Dans le baſtion qui tenoit à la Porte de la Conférence, & qui fut conſtruit en 1581. étoit un grand terrain, qui ſervoit de garenne, & à une des extrémités duquel, entre la Porte de la Conférence & la voliere, étoit un *chenil* que le Roi Louis XIII. donna à *Renard*, par brevet du 20. Avril 1630. à condition qu'il défricheroit ce terrein, & qu'il le rempliroit de plantes & de fleurs rares; en ſecond lieu, qu'il donneroit deux mille livres au nommé *Paſchal* qui avoit ſoin des chiens du Roi; en troiſieme lieu, qu'il bâtiroit à ſes depens un chenil à un autre endroit; quatriemement, qu'après ſa mort, ſes héritiers pourroient retirer les fleurs & les plantes qui s'y trouveroient, ou du moins, qu'on leur en tiendroit compte. Ce brevet fut confirmé par un autre du dernier jour d'Août de

l'an 1630. par lequel le Roi l'assuroit qu'il ne le déposséderoit point de son jardin, qu'après l'avoir récompensé de toutes les dépenses qu'il y avoit faites; & que si on venoit jamais à le joindre aux Tuilleries, dès-lors il lui en donnoit la Conciergerie par avance.

Comme il est fort parlé de ce jardin dans les mémoires de la minorité de Louis XIV. il ne sera peut-être pas inutile de faire un peu connoître *Renard*, & l'on devinera aisément l'usage qu'on faisoit de son jardin, & les raisons qui lui donnoient tant de réputation. Cet homme qui avoit été valet de chambre du Commandeur de *Souvré*, avoit de l'esprit, étoit souple, obligeant, & se connoissoit fort bien en meubles, & surtout en tapisseries. Il en faisoit apporter chez lui des plus belles, & en vendoit aux personnes de qualité, même au Cardinal Mazarin, qui se plaisoit quelquefois à converser avec lui sur ce sujet. Dès que Louis XIII. lui eut donné ce terrein, il y fit un jardin extrêmement propre qui, par sa situation, & par les manieres commodes du Maître, devint le rendez-vous ordinaire des Seigneurs de la Cour, & de tout ce qu'il y avoit de galant dans ce tems-là. Quoique les Frondeurs ne voulussent pas laisser entrer le Roi dans Paris, les courtisans ne laissoient pas

d'aller aux Tuilleries, & de-là au jardin de *Renard*. Un jour que le Duc de *Candale*, *Jarzay*, *Bouteville*, *S. Mesgrin*, & quelques-autres, avoient fait partie d'y souper, les Frondeurs l'ayant sçu, & craignant que si le peuple voyoit souvent les Seigneurs qui étoient dans le parti de la Cour, il ne s'accoutumât insensiblement à voir le Roi, ils y envoyerent le Duc *de Beaufort* suivi de beaucoup de gens : ce Prince chassa les violons, renversa les tables, & y fit un désordre, dont il est parlé dans les Mémoires de ce tems-là.

M. *Colbert*, ayant résolu de faire travailler à l'embellissement des Maisons Royales, commença par le Palais des Tuilleries, auquel il joignit le jardin qui en étoit séparé par une rue, ainsi que je l'ai dit, fit abatre le logement de Mademoiselle de *Guise*, la voliere, & les autres maisons jusqu'à la porte de la Conférence, pour y élever une terrasse plantée de deux rangs d'ormes, qui regnent le long de la riviere, pendant l'espace de deux cent quatre-vingt-six toises de longueur, sur environ quatorze de largeur, & qui est paralelle à celle qui est le long du manege de la grande écurie. On enferma en même-tems le jardin de *Renard* dans l'enclos des Tuilleries, & l'on coupa, par le milieu, l'ancienne terrasse qui étoit au bout, pour laisser libre la vuë

du Cours : on fit dans cet endroit un fer à cheval, pour y monter des deux côtés.

Par ce que je viens de dire, il est aisé de s'appercevoir que ce jardin est entouré de deux terrasses, l'une du côté du manege & de la rue S. Honoré, & l'autre du côté de la riviere. Elles commencent presque à la terrasse qui regne devant la façade du Château, dans toute la longueur du jardin, & se terminent en fer à cheval, devant l'esplanade qui est vis-à-vis le Cours.

Ce jardin est sans contredit le plus beau de l'univers de l'aveu de tous les étrangers. La disposition est d'*André le Nostre*, homme incomparable en cette partie, & le plus savant qui ait été depuis l'établissement de la Monarchie. Elle est si belle & si ingénieuse, que quoique ce jardin ne contienne que soixante-sept arpens, on y trouve cependant tout ce qui peut se trouver dans les promenades les plus vastes, & les plus délicieuses.

Il a falu un grand art, pour le faire paroître de niveau, car il a dans sa largeur une pente de cinq pieds : ce qui fait que le dessus de la terrasse qui est du côté des Capucins, est de niveau au bas de la terrasse qui est du côté de la riviere, & que celle-ci a cinq pieds de haut ; ainsi c'étoit plus de trente mille toises cubes de terre, qu'il eut falu rapporter. Le gé-

nie de le Nostre surmonta cette grande difficulté , & rendit ce lieu admirable par la juste proportion de toutes ses parties dont l'œil est toujours enchanté.

Sur la terrasse qui regne le long de la façade du Château, il y a six statues & deux vases. Les trois qui sont du côté de la riviere sont de *Coustou l'aînée* & représentent un *chasseur*, & deux *chasseresses*. Celles qui sont du côté du manege , sont de *Coyzevox*, & nous font voir un faune jouant de la flute traversiere, une hamadriade, & *Flore*.

Le parterre est distribué en un grand nombre de compartimens remplis des plus belles fleurs, suivant les différentes saisons de l'année, & animé par trois jets d'eau qui tombent dans autant de bassins posés en triangles. Le plus grand des bassins est dans une esplanade, à la tête de la grande allée. Au pourtour sont quatre groupes de marbre blanc, dont le premier nous fait voir *Lucréce* qui , ne pouvant survivre à la violence que le jeune Tarquin lui avoit faite, se poignarde en présence de *Collatin*, son mari. Ce groupe a été commencé à Rome par *Theodon*, un des pensionnaires entretenus par le Roi à l'Académie de S. Louis ; après sa mort il a été achevé à Paris par *le Pautre*. Vis-à-vis de ce groupe, en est un autre d'*Enée* qui porte son pere *An-*

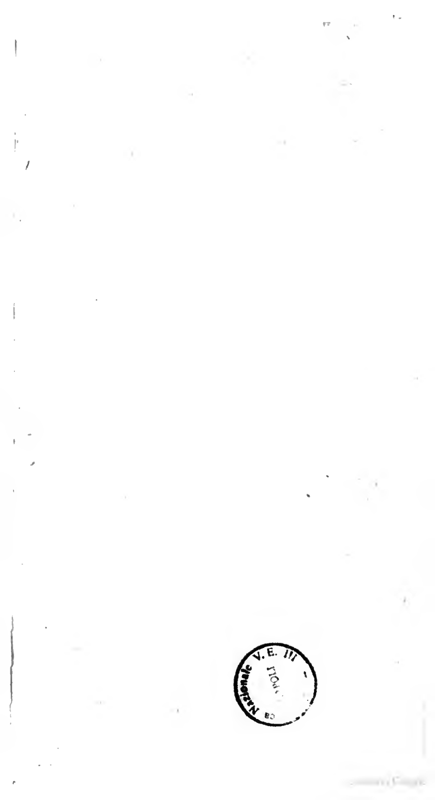
chise, & qui mene son fils Ascagne par la main; il a été sculpté par *le Pautre*, dans le tems qu'il étoit à Rome. Le troisieme groupe représente l'Enlevement d'*Orithie* par Borée, il est d'*Anselme Flamen*. Le quatrieme est l'enlevement de *Cybelle* par Saturne sous la figure du Tems: Cerès est à ses pieds appuyée sur un lion, symbole de la terre. Celui-ci a été fait par *Regnaudin*. Ces deux derniers groupes étoient autrefois dans l'orangerie de Versailles; ils furent transportés ici en 1716.

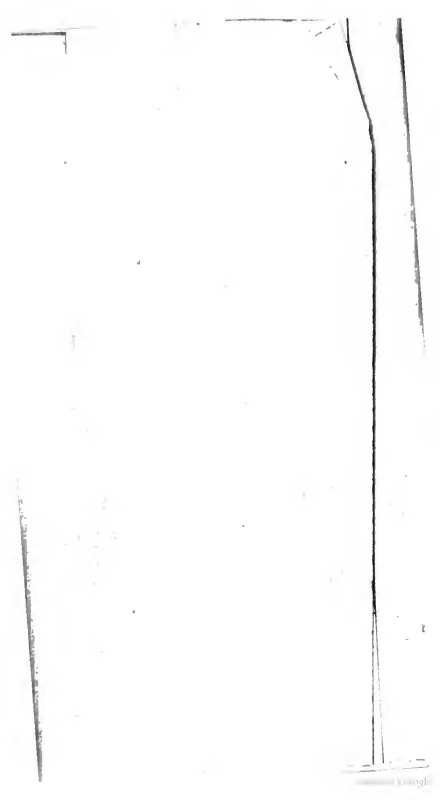
La grande allée a cent soixante-cinq toises de longueur, sur seize de largeur: elle est plantée de maronniers d'inde. Au bout de cette allée, est un grand bassin ou piece d'eau, de figure octogone.

A droite, & à gauche de cette grande allée, on trouve plusieurs autres allées, des bosquets, & des boulingrins de différentes figures, & des pieces de gazon rondes & ovales, & creusées en pente douce. A main droite, en descendant, M. *Colbert* avoit fait dresser un théatre de verdure, pour y représenter la comédie, & un amphithéatre qui en étoit séparé par une espece de parterre, capable de contenir plus de mille spectateurs. Au lieu où étoit ce théatre, on fit un *jeu de Mail*, pour servir aux amusemens du Roi Louis XV. pendant le séjour qu'il a fait

au Château des Tuilleries. Dans le vuide de ce Mail, on avoit élevé un pavillon d'architecture, dont les dehors étoient ornés de marbre, & de bronze feints : dans ce pavillon étoit un Billard qui a servi aussi aux plaisirs du Roi Louis XV. Depuis que Sa Majesté ne fait plus son séjour en ces lieux, on a détruit le mail & le pavillon, & on a fait sur le terrein qu'ils occupoient une grande piece de gazon. Entre la grande piece d'eau, & le fer à cheval, on a posé quatre grands piedestaux de marbre, qui portent de grandes statues aussi de marbre, dont deux représentent *le Tibre* & *le Nil* : elles ont été copiées à Rome, d'après l'antique, par les étudians de l'Académie; les deux autres sont *la Seine*, sculptée par *Coustou l'aîné*, & *la Loire* par *Vancleve*. Les seize enfans, qu'on voit ici en diverses attitudes auprès du Nil, désignent la fécondité que les débordemens de ce fleuve procurent au pays qu'il arrose.

Au haut du fer à cheval, on a placé, sur des jambages rustiques, deux chevaux aîlés de marbre blanc, dont l'un porte une Renommée qui embouche sa trompette, & l'autre un Mercure. Ces deux figures désignent la Renommée & les Héraults d'Armes qui, sous le regne de *Louis le Grand*, ont annoncé aux





Nations tantôt la paix, tantôt la guerre, mais toujours la gloire de ce grand Prince. Ces deux groupes sculptés par *Coyzevox*, ont été transportés ici de Marly le 7. de Janvier 1719. Chacun de ces groupes est d'un seul bloc de marbre de douze pieds de haut, sans qu'on ait été obligé d'y rien ajoûter, non pas même pour la trompette de la Renommée, qui a été épargnée avec une attention infinie.

Au milieu du fer à cheval qui termine ces jardins, du côté du cours, & des champs-élisées, on a construit en 1716. un pont-tournant qui est d'un dessein ingénieux, & qui facilite la communication des Tuilleries avec le cours, & les champs-élisées.

L'espace qui se trouve entre le pont des Tuilleries & les champs-élisées est destiné à former une place à laquelle la Ville fait travailler depuis quelques années. Cette place qui est octogone est formée par des fossés revêtus de chaque côté de murs construits en pierre d'Arcueil d'un appareil admirable. Sur le cordon de ces murs sera élevée une balustrade le long de laquelle regnera une banquette.

Dans le milieu de la place sera la figure équestre de S. M. sur un piédestal. Deux bassins seront formés sur deux des faces du piédestal au Nord & au Midi; & les eaux qui en sortiront leur seront

communiquées par un réservoir pratiqué dans un édifice carré-long construit au couchant à l'un des angles de la place. Comme cette place n'occupera pas absolument toute la superficie de l'esplanade, on arrachera tous les arbres des champs-élisées, & l'on fera une nouvelle plantation que l'on accordera à la disposition de la place.

La construction & la décoration de ce monument seront exécutés sur les desseins, & sous la conduite de M. *Gabriel* premier Architecte du Roi. On peut juger de la beauté de ses plans par le modele en relief que l'on voit à Versailles.

Au bout de la terrasse des Tuilleries qui regne le long de la riviere, étoit *la porte de la Conférence* que l'on a abbattue en 1730. *Le Maire* dans son *Paris ancien & nouveau*, nous assûre que cette porte avoit été bâtie sous le regne de François I. Il y a apparence que M. *de la Mare* le croyoit aussi, car parmi les plans qu'il a inserés dans son sçavant Traité de la Police, il y en a un qui nous représente Paris depuis le regne de Charles VII. jusqu'à Henri III. inclusivement, & dans ce plan on voit la porte de la Conférence dans la même situation où nous l'avons vû, & ayant le même nom qu'elle porte à présent. Cependant il ne paroît pas par les Historiens contemporains, que

que pour lors, ni long-tems après, il y eut ici une porte. L'on voit que lorsque le Roi Henri III. quitta brusquement Paris, le 13. de Mai de l'an 1588. il sortit par *la porte neuve*, & se rendit à Chartres. Ce fut encore par *la porte neuve* que le Roi Henri IV. fit son entrée dans Paris le 22. de Mars de l'an 1594. sans que dans l'une, ni dans l'autre de ces deux grandes occasions, il soit parlé de la porte de la Conférence. Qu'on ne nous dise pas avec *Dom Felibien* & *Dom Lobineau*, qu'il n'y a eu ici qu'une porte, à laquelle on donna d'abord le nom de porte neuve, & ensuite celui de porte de la Conférence, car outre que leur situation étoit différente, la porte neuve étant au-dessus du grand pavillon des Tuilleries, & répondant à la porte saint Honoré, qui étoit pour lors proche la rue S. Nicaise, on a vu la porte neuve, & la Porte de la Conférence, exister en même-tems, & avoir chacune son nom particulier, ainsi qu'il est prouvé par le plan de Paris, que *Gomboust* donna au public en 1652.

Il n'eut pas été difficile aux écrivains que je viens de citer, de découvrir au vrai le tems auquel la porte de la Conférence a été bâtie, & d'éviter plusieurs fautes qu'ils ont faites à son sujet. Ils n'avoient qu'à jetter les yeux sur l'estam-

pe que *Perelle* en a faite, & ils auroient vu que cette porte fut élevée en 1633. Il est assez vraisemblable que le nom de *porte de la Conférence* lui a été donnée à l'occasion des Conférences de *Surenne*, entre les Députés du Roi, & ceux de la ligue, & dont la premiere fut tenue le 29. d'Avril de l'an 1593. Comme les Députés sortoient pour s'y rendre, par la porte neuve, & que ces Conférences furent la cause & le signal de la pacification des troubles qui depuis longtems désoloient la France, il y avoit toujours au bout des Tuilleries une grande quantité de peuple qui s'y assembloit, pour voir aller & revenir les Députés. Ce fut en mémoire du succès de ces Conférences, & de la joye publique qu'il produisit, que lorsqu'on bâtit cette porte, on lui donna le nom de *Porte de la Conférence.*

Au-delà des Tuilleries, & le long de la riviere, est une promenade magnifique, que l'on nomme *le Cours-la-Reine*, parceque ce fut la Reine *Marie de Médicis* qui le fit planter en 1628. Les Lettres Patentes du Roi à ce sujet, furent données à Paris le 2. d'Avril de cette année. Elle portent que cette promenade, qui doit avoir environ 750. toises de longueur, commencera à l'*Abreuvoir l'Evêque*, hors la fosse porte des Tuilleries, & finira au pré de la Savonnerie. Ce

Cours a mille cinq cens quarante pas communs de longueur, sur quarante de largeur. Au milieu, il y a un rond de cent pas de diamêtre. Quatre rangs d'ormes espacés de douze en douze pieds, forment trois allées, dont celle du milieu a vingt pas de largeur. A chaque bout il y a un portail d'architecture, fermé par des portes de fer en balustres. Les arbres de ce Cours qui n'avoient pas encore cent ans, ayant paru néanmoins trop vieux aux yeux de quelques personnes, on les fit arracher, & le 27. Novembre de l'an 1723. *Le Duc d'Antin*, pour lors Surintendant des Bâtimens du Roi, le fit replanter en sa présence. Il fit la cérémonie de planter lui-même le premier de ces arbres, & attendit que tous les autres le fussent, ce qui fut exécuté en trois heures de tems.

Par la grande esplanade ronde qui est au milieu de ce Cours, & par un petit pont de pierre, on va dans une plaine qu'on voit à main droite, & qu'on nomme *les Champs-Elisées*. En 1670. elle fut plantée d'ormes qui forment quantité de belles allées qui s'étendent jusqu'au Roulle, & aboutissent en forme d'étoile à une hauteur, d'où l'on découvre une partie de la Ville, & de la campagne des environs.

La grande allée de champs-élisées est

plus spacieuse que les autres, & aboutit, d'un côté, à la grande esplanade qui est vis-à-vis le pont-tournant des Tuilleries, & de l'autre, à l'Etoile. Elle est traversée par une arche ou espece de pont, qu'on a bâtit en 1717. & qu'on nomme *le pont d'Antin*, parcequ'il fut construit par ordre du Seigneur qui porte ce nom.

Le Cours est séparé des champs-élisées, & de la chaussée ou grand chemin qui conduit à Versailles, par des fossés secs, & revêtus de pierre de taille. Comme cette chaussée est entre ces fossés & la riviere, qu'elle est sans parapets, & que c'est le chemin du monde plus fréquenté, il est souvent arrivé des accidens facheux, & c'est pour les prévenir, qu'au mois de Janvier de l'an 1729. on a fait mettre des lanternes, depuis la porte de la Conférence, jusqu'au bout du Cours qui est près de Chaillot.

Entre le Cours & la Savonnerie, il y un terrein qu'on nommoit autrefois *le pré de la Savonnerie*, & dans lequel, sous le regne de Louis XIV. on élevoit des maroniers d'inde, & des arbustes de différentes especes, pour en fournir aux jardins des Maisons Royales. En 1719. on y jetta les fondemens d'un grand édifice, auquel on travailla avec tant de vivacité, qu'en très-peu de tems il fut presque à demi construit; mais en 1723. il fut

tellement détruit, qu'il n'en reste plus que la moindre partie. On a dit que cet édifice avoit été élevé pour être l'Hôtel de *la Monnoye*, mais on n'a jamais bien sçu à quel usage il étoit destiné : ce qu'il y a de constant, c'est qu'il entroit dans le chimérique & fatal Systême de Law.

La Savonnerie est un grand & vieux bâtiment qui a été ainsi nommé, parce-qu'on y faisoit autrefois du *savon*. Depuis quelque tems c'est une Manufacture Royale d'ouvrages à la turque, & façon de perse. Elle fut établie en 1604. en faveur de *Pierre du Pont* qui avoit formé ce dessein, & qui en eut la direction. *Simon Lourdet* lui succéda en 1626. & l'un & l'autre réussirent si parfaitement dans les ouvrages qu'on y fit, qu'ils obtinrent des Lettres de Noblesse. Cette fabrique, la seule qu'il y ait en Europe pour ces sortes d'ouvrages, est encore aujourd'hui sous la direction de *Pierre du Pont*, petit-fils de celui qui l'a établie. Le tapis de pied qui devoit couvrir tout le parquet de la grande galerie du Louvre, & qui consiste en quatre-vingt-douze pieces, est un des plus grands, & un des premiers ouvrage de cette Fabrique. Celui qui couvre la tribune du Roi à Versailles, de même que ceux qu'on voit à Trianon, à Marly, & dans les autres Maisons Royales, ont été faits sous Pierre du

Pont, petit-fils de celui à qui on doit cet établissement. La chaîne du canevas des ouvrages qu'on fait ici, est posée perpendiculairement, comme aux ouvrages de haute-lisse, mais au lieu qu'à ces derniers, l'ouvrier travaille derriere le beau-côté, à la savonnerie au contraire le beau côté est en face de l'ouvrier, comme dans les ouvrages de basse-lisse.

Les bâtimens de cette Manufacture ont été réparés en 1713. par ordre du Duc d'Antin, pour lors Directeur Général des Bâtimens & Manufactures du Roi, ainsi qu'il paroît par une Inscription gravée dans un marbre noir qui est sur la porte.

La Chapelle est attenant cette Manufacture, & est sous l'invocation de saint Nicolas. Sur la porte on lit l'Inscription suivante :

La très-auguste MARIE DE MEDICIS, *Mere du Roi* LOUIS XIII. *pour avoir par sa charitable munificence des couronnes au ciel comme en la terre, par ses mérites, a établi ce lieu de charité, pour y être reçus, alimentés, entretenus, & instruits les enfans tirés des Hospiteaux des pauvres enfermés, le tout à la gloire de Dieu, l'an de grace* 1615.

Chailleau ou *Chaillot*, comme on prononce aujourd'hui, eſt un village, & un faubourg de Paris qui, dans les anciens titres, eſt nommé *Calloellum*, *Callogelum*, & *Chailloellum*. Sur ce qu'on repréſenta à Louis XIV. que s'il plaiſoit à Sa Majeſté d'ériger le village de Chaillot en faubourg de Paris, elle augmenteroit ſes revenus, en changeant la taille qu'on impoſoit ſur ce Village, en droits d'entrée, Chaillot fut érigé en faubourg, ſous le nom de la *Conférence*, par Arrêt du Conſeil du mois de Juillet 1659. mais ce ne fut qu'à cet égard ſeulement, car Sa Majeſté voulut qu'en tous autres cas, ce lieu continuât d'être regardé comme Village; malgré la préciſion de cet Arrêt, les Maîtres, & Gardes Jurés de divers métiers attaquerent les ouvriers & Marchands de Chaillot, pour les obliger à prendre des lettres de maîtriſe: mais la Supérieure & les Religieuſes de la Viſitation de Chaillot, propriétaires de la moyenne & baſſe Juſtice, & Engagiſtes de la haute, s'adreſſerent au Roi pour qu'il lui plût de faire ceſſer ce trouble. Sa Majeſté ayant égard à leur requête, déclara par Arrêt de ſon Conſeil du 18. Octobre 1707. qu'en érigeant le Village de Chaillot en faubourg de Paris, elle n'avoit pas prétendu en aſſujetir les habitans aux charges, & aux ſta-

tuts des Communautés des arts & métiers de la Ville, & en conséquence défendit aux Maîtres & Gardes Jurés de ces Communautés de les troubler à l'avenir dans l'exercice de leurs professions. Ainsi Chaillot est aujourd'hui, à différens égards, un Village, & un des fauxbourgs de Paris.

L'Eglise Paroissiale est sous l'invocation de S. Pierre, & est située au milieu du Village.

A mi-côte sont les Religieuses de la Visitation de sainte Marie qui ont été établies en cet endroit par *Henriette Marie de France*, Reine d'Angleterre, fille du Roi Henri IV. & veuve de Charles I. Roi d'Angleterre, laquelle ayant acheté en 1651. une maison à Chaillot, qui ayant été bâtie par la Reine *Catherine de Medicis*, avoit été achetée & embellie par le *Maréchal de Bassompierre*, après la mort de cette Princesse, & enfin avoit été vendue par décret, sur le *Comte de Tillieres*, la fit aproprier pour en faire un Monastere de Filles de la Visitation de sainte Marie. On l'a depuis augmentée considérablement, & l'Eglise en fut rebâtie tout à neuf l'an 1704. mais son comble n'a aucune proportion avec les autres bâtimens, & est d'autant plus choquant, qu'on l'apperçoit de loin. C'est *Nicolas Fremond*, Garde du Trésor

Royal, & *Genevieve Damond*, sa femme, qui ont fait bâtir cette Eglise entierement à leurs dépens, & qui par conséquent en sont les fondateurs, ainsi qu'il est dit dans l'Epitaphe que je vais transcrire ci-dessous. Ceux qui aiment les Arts, & qui s'y connoissent, vantent infiniment la serrurerie de la grand-porte de cette Eglise.

Dans le Chœur de cette Eglise, sont les Cœurs d'*Henriette-Marie de France*, Reine d'Angleterre, qui est la fondatrice de cette maison; de son fils *Jacques Stuard II.* du nom, Roi de la grande Bretagne, & de *Louise-Marie-Stuart*, fille de ce Prince, morte au Château de S. Germain en Laye le 10. d'Avril 1712. Le corps de *Josephe-Marie d'Est*, femme de Jacques II. est ici en dépôt. Elle mourut aussi au Château de S. Germain en Laye le 7. de Mai de l'an 1718.

A droite, en entrant dans cette Eglise, on voit contre le mur l'Epitaphe qui suit:

ICI REPOSE

le Cœur de Dame GENEVIEVE DAMOND,
veuve de Messire
NICOLAS DE FREMOND,
Conseiller du Roi en ses Conseils,
Grand Audiencier de France Honoraire;
& Garde du Trésor Royal.
Une douceur toujours égale:

R v

une humilité sincere : une piété constante :
une tendre charité pour les Pauvres :
des aumônes abondantes :
un zele éclairé pour la gloire de Dieu :
toutes sortes de vertus fidellement
pratiquées, tandis que ce cœur a respiré,
ont été des preuves que Dieu l'avoit
formé selon le sien,
& qu'il y faisoit sa demeure.
Elle est décédée le 19. *d'Août* 1703.
âgée de 69. *ans, après avoir vû*
commencer le bâtiment de cette Eglise ;
que son Epoux & elle ont fondée.
Priez Dieu pour leur repos.

L'enclos de ce Couvent descend jusqu'au bord du chemin de Versailles qui est entre la riviere & le mur de clôture. On voit ici un vieux bâtiment où sont les prisons du Village.

C'est contre ce mur de clôture qui regne sur le chemin de Paris à Versailles, & sur la riviere, que feue S. A. R. *Duchesse d'Orléans* a fait bâtir en 1735. & 1736. un pavillon d'architecture de très-bon goût, & qui offre à la vûe des amusemens toujours nouveaux par la quantité d'équipages, & de personnes de tout rang qui vont & reviennent continuellement.

L'Ecu parti des Armes de France & de Medicis, qu'on voit encastré dans ce

mur, est un reste qui prouve que cette maison a appartenu autrefois à *Catherine de Medicis*, Reine de France.

Au haut du Village sont les Religieuses Chanoinesses de sainte Genevieve de l'Ordre de S. Augustin, qui étoient auparavant à Nanterre, & qui furent transferées ici par Lettres Patentes obtenues au mois de Juillet 1671. qui furent enregistrées au Parlement le 3. d'Août de l'année 1672. Ce Couvent a été connu sous le nom de *Notre-Dame de Paix*: mais depuis la réunion de l'Abbaye de sainte Perrine de la Villette à cette maison, on lui donne le nom d'*Abbaye de sainte Perrine de Chaillot.*

LES MINIMES DE NIGEON, OU DE CHAILLOT.

Ce Couvent est attenant l'enclos des Filles de la Visitation, & dans la même situation, à mi-côte. Cet Ordre a été institué en 1474. par *François Martotile* natif de Paule, en Calabre. L'humilité dont ce Saint faisoit profession, fit qu'il donna à ses Disciples le nom de *Minimes*.

On nomme ce Couvent *les Bons Hommes* de Chaillot. Quelques-uns disent que le nom de Bons-Hommes fut donné aux Minimes, parce que Louis XI. appelloit François de Paule, *le Bon-Homme*, & qu'on a continué le même nom à

ſes diſciples, qui le méritoient par leur douceur & leur charité. D'autres prétendent qu'on les a ainſi nommés, à cauſe qu'ils occupent un Couvent dans le bois de Vincennes, que les Moines de Grammont avoient occupé avant eux, & que ces derniers ſont appellés dans pluſieurs anciens titres *Boni Homines*, & même ſont encore nommés *Bons-Hommes* dans quelques lieux du Royaume; mais quelqu'accoutumé qu'on ſoit aux bizarreries de l'uſage, on ne peut croire que le Couvent des Minimes du bois de Vincennes ait donné à celui de Chaillot une dénomination qu'il n'a pas conſervé lui-même.

Corrozet, *Bonfons*, *Sauval*, *&c.* aſſurent tous que le Couvent *des Minimes* ou *Bons-Hommes* de Chaillot fut fondé par *Anne de Bretagne*, Reine de France, qui donna à ces Religieux une maiſon de plaiſance qu'elle tenoit de ſes ancêtres, & qui étoit nommée l'*Hôtel de Bretagne*, dit *Nigeon*. Cependant les Mémoires manuſcrits de ce Couvent aſſûrent que cette Princeſſe ne fut ni la premiere, ni la ſeule qui le fonda; ils prouvent même que ce ne fut point dans une maiſon qu'elle tenoit de ſes ancêtres, qu'elle mit les Religieux. Voici comme ils s'en expliquent *.

* Hiſt. de la Ville de Paris, tom. 2. p. 918.

François de Paule ayant envoyé ſix de ſes Religieux à Paris, *Jean Quentin* pé-

nitencier de l'Église de Paris, les reçut dans sa maison, & les nourrit seize mois durant, après lesquels *Jean de Morhier* Chambellan du Roi Charles VIII. leur fit don d'une tour, ou vieux Château, dit *de Nigeon*, que Quentin accepta au nom de S. François de Paule, & comme Procureur de son Ordre, le 26. d'Août de l'an 1493. Dans les Lettres de *Jean de Morhier*, il est parlé du clos, du vivier, & d'une tour, & il donne le tout à l'Ordre de Frere *François de Paule*, ne se réservant qu'une place dans l'enclos entre la porte & la tour; pour y faire bâtir une maison où il puisse demeurer, & être plus près de ces Religieux. Charles VIII. confirma cette donation par ses Lettres Patentes données aux Montils-les-Tours au mois de Septembre suivant, & Quentin prit possession de ce lieu le 5. de Novembre de la même année.

La Reine Anne de Bretagne voulant contribuer à ce pieux établissement, acheta de *Jean de Cerisi* Controlleur général de sa maison, un parc clos de murailles, contenant six arpens, trois quartiers & demi de terre, dans lequel il y avoit une vieille tour nommée *Nigeon*, & au bas, un vivier, avec un autre parc clos de murailles, en face du premier parc. Le contrat de cette acquisition est du 2. Novembre 1496. Le même jour,

par ses Lettres Patentes données à Amboise, elle donna ces deux parcs aux Minimes pour agrandir l'enclos que *Morhier* leur avoit donné. Elle y ajoûta encore depuis un terrein de six arpens trois quarriers & demi, situés dans la Paroisse de Chaillot, pour y bâtir & achever le Monastere déja commencé sous le titre *de Notre-Dame de toutes Graces*, du nom d'une ancienne Chapelle qui étoit en ce lieu.

La Reine acheta encore le 15. Mai 1512. quelques autres pieces de terre qui étoient contiguës, *de Jeanne de Pinago*, veuve de *Jean de Cerisi*, & de *Jean de Cerisi* son fils, & les donna à ce même Monastere.

La même Princesse posa la premiere pierre de l'Eglise, qui ne fut cependant achevée que sous le regne de François I. & dédiée seulement le 12. Juillet de l'an 1578.

Au haut du grand portail de cette Eglise, est une statue de la Vierge, aux pieds de laquelle sont ces quatres Vers Latins:

Virgo expers nævi, & primævæ nescia culpæ,
Quæ Dominum ancilla & filia nixa Patrem,
Hæreseon pestes scelerum contagia mundo,
Hæc tibi divina luce secare datum est.

An-dessous sont les Armes de France & de Bretagne, & ces deux lettres *K. L.* Et plus bas les Vers Latins qui suivent :

Annæ fœlicis monimenta Britannica fulgent,
Octavi & Carli & Lodoici lilia Regum :
Quorum animas sanctis precibus perducat ad astra
Christus, qui vivis Rex est, Judexque sepultis.

Cette Eglise est grande, & ornée d'un beau Chœur, d'un Autel d'assez bon goût, & de plusieurs Chapelles où sont les sépultures de plusieurs personnes de distinction, qui ont fait du bien à ce Couvent. Une des plus anciennes de ces sépultures est celle de *Françoise de Veyni d'Arbouse*, femme d'*Antoine du Prat*, pour lors Avocat du Roi au Parlement de Toulouse, Maître des Requêtes, depuis Premier Président au Parlement de Paris, Chancelier de France, Evêque de Maux & d'Albi, Archevêque de Sens, Cardinal, & Légat du Saint Siége. *Françoise de Veyni* étoit d'une famille noble; originaire de Riom en Auvergne. Elle mourut en 1517. âgée de trente ans, & ce fut *Guillaume du Prat* son fils, Evêque de Clermont, qui lui fit élever ce monument où elle est représentée dans les ha-

billemens de son tems. Voici les vers & l'Epitaphe qu'on y lit :

Quis dedit hæc, si quis quærat, mihi
grata secundi
Munera sunt nati qui tegit ossa lapis.

Nobilis & generosæ Matronæ, *Francisca Veyni* Epitaphium :

Hic Francisca tegor, clarique conjugis
uxor,
Fœlix prole fui, & sanguine clara meo:
Me pietas Cœlo & terra dat vivere
proles,
Vitam ergo geminam mors dedit una
mihi :
Sex animam post lustra Deo, quam
præbuit ille
Restitui, & tellus quæ dedit ossa tenet.

Dans la Chapelle du Nom de JESUS, est un buste sous lequel on lit :

D. O. M. S.

Nobiliss. JOANNES DALESSO, *Blesensis*, ANDREÆ DALESSO, *D. FRANCISI A PAULA ex sorore nepotis, filius; dum vixit bonis gratissimus, morum comitate, ingenii suavitate, & animi candore, erga omnes commendatissimus. Regiarum rationum Magister ; vitæ suæ rationem redditurus expiravit 3. Septemb. an-*

no ætatis 59. reparatæ salutis humanæ 1572. Cujus memoriam MARIA SAUSSAYA , *uxor castiss. Matrona prudentiss. quamdiu superfuit, coluit religiosissimè. Idib. Sextil. Ann. ætat. 62. & Christi servatoris 1581. Vitam cum meliore commutavit, & in eodem Monumento cum conjuge suavissimo, quocum septem lustra unanimiter exegerat, voluit tumulari, relictis quinque liberis, qui parentibus optimis, cariss. piiss. ac benè mœrent. ad perpetuam memoriam.*

H. M. P. C C.

Dans cette même Chapelle , sur une table de marbre noir , on lit cette autre Epitaphe :

CY DEVANT GIST

Noble Damoiselle MAGDELAINE DALESSO, *en son vivant, femme de noble homme* PIERRE CHAILLOU, *Secretaire de la Chambre du Roi, laquelle trépassa le 24. jour d'Août 1583. ayant élu ici sa sépulture avec feux nobles personnes* JEAN DALESSO, *petit neveu de Monsieur* SAINT FRANÇOIS DE *PAULE*, *Sieur de Lezeau , & de Ragny , & Damoiselle* MARIE DE LA SAUSSAYE, *ses Pere & Mere.*

Sur une autre table de marbre noir, mais toujours dans la même Chapelle, est écrit :

D. O. M. ET *MEMORIÆ*

OLIVARII LE FEVRE, *Equitis, Domini d'Ormesson, d'Eaubonne, & de Lezeau, Regi ab interioribus Consiliis, & in Camera computorum Præsidis : viri morum suavitate, & vitæ probitate spectatissimi, qui postquam rei quæstoriæ munera ferè omnia gradatim obtinuit ; & in iis gerendis perspecta est ejus integritas, & fides, dignus qui virtutis præsidium aliquod consequeretur summorum rationum præsidis munus, Quæstoribus quibus meruerat, plenus annis, amicis, honoribus, excessit è vita, annum agens septuagesimum quintum, die 26. Maii ann.* 1600.

E T M.

ANNÆ DALESSO, *Ejusdem fidelissimæ conjugis, quæ in pari fortuna, & in summa laude concordiæ leniter vitam exegit ; & obiit die 7. Octob. anno Domini* 1590. *ætatis* 50.

OLIVARIUS *paterni Magistratûs successor ;* ANDRÆAS *in curia Parlamenti ;* NICOLAUS *in*

Majori Consilio, Regis Consiliarii, parentibus suis mœstissimi posuere. Cui nasci contigit, mori restat.

Josias Comte de Rantzau, Maréchal de France, étoit un Gentilhomme Danois, qui avoit fait de si belles choses en servant parmi les Suédois, que le Roi Louis XIII. le retint à son service, lorsque ce Général vint en France avec *Oxenstiern* Chancelier de Suede. Il servit la France avec la même valeur, & encore plus de capacité. Il perdit un œil au Siege de Dole en 1636. une jambe & une main au Siege d'Atras en 1640. & fut fait Maréchal de France le 16. Juillet 1645. Il mourut d'hydropisie le 7. de Septembre de l'année 1650. & fut inhumé dans cette Eglise, ainsi qu'il l'avoit ordonné.

Rentrons dans la Ville, & revenons à la place du Palais Royal, pour continuer à parcourir la partie de la rue saint Honoré qui est de ce quartier, comme aussi le fauxbourg qui porte le même nom, le Roulle, &c.

En descendant le long de cette rue, on trouve à main gauche.

L'HÔPITAL DES QUINZE-VINGTS.

Cet Hôpital fut fondé par S. Louis pour *trois cens Pauvres Aveuges*, ainsi

que l'assure *Joinville* dans la vie de ce saint Roi, mais il ne dit pas que ces pauvres aveugles étoient *trois cens Chevaliers que le Roi avoit donnés en ôtage au Soudan du Grand-Caire, & ausquels les Sarrazins avoient crevé les yeux*; cette fable n'est venu que long-tems après, & fut même refutée d'avance par *Rutebeuf*, Poëte contemporain de S. Louis, dont *Fauchet* a conservé un fragment qui peint l'Hôpital & les Quinze-vingts avec des couleurs qui ne conviennent en aucune façon à des Gentilshommes qui, selon les apparences, devoient être la fleur de la Noblesse Françoise.

Li Roix a mis en un repaire *,
Mes je ne sçai pas porquoi faire,
Trois cens Aveugles tote à rote.
Parmi Paris en va trois paire,
Tote ior ne finent de braire,
As trois cens qui ne voyent gote.
Li uns sache, li autre bote,
Se se donnent mainte secosse,
Qu'il n'y a nul qui lor éclaire :
Si feux y prent, ce n'est pas dote;
L'Ordre sera bruslée tote,
S'aura li Roix plus à refere.

* Fauchet, des anciens Poëtes François, pag. 578.

Belle-Forest est le premier de nos Historiens qui ait eu le front de débiter le conte des Chevaliers Aveugles, comme une vérité. Voici comment il s'en

explique dans le premier livre de ses *Annales de la France*.

Quant à l'Histoire des trois cens Gentilshommes, dit-il, *laissez pour ôtages, qu'on dit que les Egyptiens aveuglerent, & qu'en tel équipage ils envoyerent au Roi, ayant touché l'argent, bien que nos Historiens n'en disent rien, si est-ce qu'il la faut tenir pour véritable, eu égard à la fondation de l'Hôpital desdits Quinze-Vingts, que le Roi fit bâtir depuis pour eux.* Quoique ce raisonnement de *Belle-Forest* soit pitoyable, & qu'il soit plus digne d'un faiseur de Romans, que d'un Historien, il a été néanmoins fidellement suivi & copié par la plûpart des Ecrivains qui sont venus depuis, & même par ceux qui ont corrompu l'ouvrage de *Sauval*. Le passage de *Rutebeuf* que je viens de citer, n'auroit pas échapé à ce sçavant homme.

On commença à bâtir l'Hôpital des Quinze-Vingts l'an 1254. & son bâtiment n'étoit pas encore achevé au mois d'Août de l'an 1260. lorsque le Pape Alexandre IV. accorda des Indulgences à tous ceux qui le visiteroient. Urbain IV. confirma les Indulgences accordées par son Prédecesseur & Clément IV. permit aux Administrateurs de faire la quête par tout le Royaume.

L'an 1269. S. Louis retoucha à cette

fondation, & l'augmenta de *trente livres parisis* de revenu, par an, à condition que cette somme seroit employée à faire du potage à ces trois cens pauvres aveugles. *Ad opus potagii trecentorum Pauperum cæcorum dedimus & concessimus trigenta libras Parisienses annui reditus.* Ce fut en 1270. que saint Louis déclara qu'il vouloit que son Grand-Aumônier fut visiteur de cette Maison, & qu'il nommât à toutes les places qui viendroient à vaquer. En 1343. *Pierre des Essarts* avoit auprès des Quinze-Vingts un grand logis appellé l'*Hôtel des Tuilleries*, qu'il donna à ces pauvres aveugles, & dont il y a beaucoup d'apparence qu'ils ont vendu l'emplacement pour bâtir le Château des Tuilleries. Le Pape Jean XXII. par sa Bulle du mois de Novembre de l'an 1411. exempta l'Hôpital des Quinze-Vingts de toute Jurisdiction Episcopale, & le soumit à la corection du Grand-Aumônier du Roi, pourvû qu'il fût *in Sacris*, sinon au Premier Aumônier. Cet Hôpital & son Eglise furent bâtis par *Eudes de Montreul* *, Architecte ordinaire de saint

* M. l'Abbé le Beuf, en accordant à M. de Piganiol que *Montreul* a bâti cette Eglise, prétend que ce ne peut-être celle qui subsiste encore aujourd'hui. *Ce qu'il y a de plus ancien*, dit-il, *est le Collatéral méridional qui est du XV. siecle.* Hist. du Dioc. de Paris tom. 1. pag. 63.

Louis. Ces anciens bâtimens n'ont rien de remarquable. La ſtatue de S. Louis, qui eſt à la porte de l'Egliſe, en dehors, eſt d'une très-médiocre exécution, mais elle paſſe pour être très-reſſemblante. L'Egliſe eſt ſous l'invocation de S. Remi : il y a un Curé qui adminiſtre les Sacremens à tous ceux qui demeurent dans l'enceinte de cet Hôpital. Tous les ouvriers & artiſans qui demeurent dans cet enclos, ne ſont point aſſujetis à la maîtriſe, & travaillent ſans être inquiétés par les Jurés.

La police qu'on obſerve dans la conduite & gouvernement de cet Hôpital, eſt contenue dans un reglement fait par *Geoffroy de Pompadour* Evêque du Puy, & Grand-Aumônier du Roi. Ce reglement qui contient cinquante articles, fut homologué au Parlement le 6. ou le 7. de Septembre 1522. & eſt rapporté tout au long dans les Preuves de l'Hiſtoire de Paris, par les PP. *Felibien & Lobineau*, Moines Benedictins. Les principaux de ces articles ſont : que les Freres & Sœurs des Quinze-Vingts de Paris, auront tous les Dimanches & Fêtes annuelles, & celles de Notre-Dame, & des Apôtres, un Prédicateur qui leur prêchera la parole de Dieu & tous y aſſiſteront, de même qu'à la grand-meſſe, & à vêpres, s'ils n'ont excuſe légitime. Ils ſe confeſſeront aux bonnes

Fêtes, au moins à Noël, le mercredi des Cendres, à Pâques, à l'Assomption N. D. à la Toussaints, & communieront aux bonnes Fêtes annuelles, & à l'Assomption N. D. & on les exhorte même à le faire plus souvent. Tous les jours à une certaine heure marquée par le Gouverneur & Officiers de la Maison, un Prêtre ou quelque-autre, leur lira à tous en plein Chapitre quelque livre françois qui traite de la Passion de N. S. Il y aura aussi dans la Maison un Prêtre ou quelque-autre personne qui prendra soin d'enseigner aux petits enfans, fils & filles aveugles la Doctrine Chrétienne, à chanter, & psalmodier dans l'Eglise, & à s'y comporter modestement. On tiendra Chapitre tous les Dimanches, ou quelqu'autre jour de la semaine qui sera indiqué par les Gouverneurs & Officiers. Les freres s'y assembleront au son de la cloche, & celui des Gouverneurs qui se trouvera au Chapitre, y présidera & y recueillera les voix, & en leur absence, le Ministre ou le plus ancien des Jurés. Le Ministre, les Jurés, les Receveurs, & les Procureurs seront changés ou continués tous les ans au Chapitre Général de la S. Jean. On élira, comme il a été toujours pratiqué, quatre Jurés, dont le Ministre sera l'un ; & de ces quatre, il y en aura deux qui seront voyans, & les deux

deux autres aveugles. Tous les baux, soit à perpétuité soit à tems, des héritages ou domaines de la maison, des acensemens, des quêtes, & autres revenus d'importance, seront faits en plein Chapitre, signés du Greffier, & scellés du Sceau de la Maison, & commenceront tous par ce titre : *Les Gouverneurs commis par le Grand-Aumônier du Roi, Maître, Ministre, Jurés, Freres & Sœurs de l'Hôpital des Quinze-Vingts de Paris.*

Par les vers de *Rutebeuf* que j'ai rapportés, on voit que de son tems, c'est-à-dire, dès le tems de la fondation, il y avoit trois cens aveugles effectifs dans cet Hôpital, mais ce fut apparemment pour prévenir les inconvéniens dont parle ce Poëte, que peu de tems après on fit des statuts, selon lesquels il ne devoit y avoir que cent quarante Freres aveugles, avec soixante freres voyans, pour les conduire, & faire les affaires de la maison, & quatre-vingt-dix-huit femmes, tant aveugles que voyantes; ce qui, avec le Maître & le Portier, fait le nombre de trois cens. Ces trois cens personnes doivent être regnicoles, ou au moins avoir obtenu des Lettres de naturalité : c'est le grand Aumônier du Roi qui nomme à ces places lorsqu'elles viennent à vaquer. Par ce que je viens de dire, on voit qu'il y a dans cet Hôpital des aveu-

gles & des voyans, ce qui est une suite des mariages que ces sortes de personnes contractent; car il faut que l'un des deux conjoints voye, & l'on n'y souffre point d'alliance entre deux personnes aveugles, ni entre deux personnes voyantes, à moins que le Maître & le Portier veuillent se marier, car il leur est permis d'épouser des femmes voyantes. Ceux ou celles qui ont des places dans cet Hôpital, & qui veulent se marier dans la maison, sont obligés d'en demander la permission au Chapitre, qui peut la refuser; mais s'ils veulent se marier à des personnes de dehors, il faut obtenir celle du grand Aumônier. Ceux qui se marieroient sans ces permissions, seroient chassés. Lorsqu'on reçoit dans la maison une personne mariée, son mari, ou sa femme y sont aussi reçus en même tems, mais non pas comme Frere, ou Sœurs, à moins que le grand Aumônier ne leur ait aussi accordé une place. Quand un des Freres, ou des Sœurs vient à mourir, avant que son mari, ou sa femme ait été reçû Frere ou Sœur, le survivant est obligé de sortir de la maison avec les enfans, & la moitié des biens du défunt appartient à l'Hôpital. Si au contraire les deux conjoints ont été reçus dans la fraternité, & qu'ils ayent des enfans, on laisse au survivant la jouissance des

meubles & des immeubles : on prend ſeulement les habits, bagues & joyaux du défunt, & on les vend pour en rendre le prix aux enfans, lorſqu'ils ſeront en âge d'en jouir. S'il n'y a point d'enfans, le ſurvivant jouit auſſi des meubles & immeubles ; mais s'il ſe remarie, l'Hôpital eſt en droit d'en prendre la moitié. Quant à la ſucceſſion des Freres & des Sœurs qui ne ſont point mariés, & qui n'ont point d'enfans, elle appartient entierement à l'Hôpital, & ce profit caſuel ſert en partie à acquiter les charges de la maiſon qui ſont très-conſidérables, car on diſtribue régulierement aux Freres & aux Sœurs du pain & de l'argent. Outre ces diſtributions, les plus anciens jouiſſent des maiſons du cloître qu'ils louent à des particuliers, ſans être tenus que de les entretenir des menues réparations. Les autres vont quêter dans les Egliſes. Louis XIV. ne leur permit par ſon Ordonnance de l'an 1656. que de ſe tenir aux portes des Egliſes, mais il révoqua cet ordre le 2. Mai de l'an 1657. & leur permit de quêter dans les Egliſes.

Dans l'Egliſe de l'Hôpital Royal des Quinze-Vingts, eſt une Confrerie Royale *de la ſainte Vierge, S. Sebaſtien & ſaint Roch*, qui fut érigée, dit-on, il y a plus de deux cens ans. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'en 1717. les confreres ſe fé-

parerent; qu'une partie resta aux Quinze-Vingts, & que l'autre se retira à S. Thomas du Louvre. Les statuts de cette Confrerie furent renouvellés, modifiés, corrigés & augmentés dans l'assemblée générale des Confreres qui se tint le samedi vingtieme Décembre 1727. & il n'étoit plus question que de travailler à réunir les confreres qui s'étoient séparés en 1717. cette réunion se fit avec beaucoup de solemnité le jour de l'*Annonciation* de l'an 1728. Le Roi se déclara Protecteur & Chef de cette Confrerie en 1720. & à son exemple, la Reine, les Princes, les Seigneurs, & tout ce qu'il y a de plus considérable à la Cour & à la Ville, se sont faits inscrire dans cette Confrerie. Elle est composée du Roi, Chef & Protecteur, d'un Aumônier, d'un Doyen pris du corps, & du nombre des bienfaiteurs qui ont passé par les charges: de quatre Maîtres en Charge, ou Marguilliers: d'un Syndic, de deux Maîtres des cérémonies, & d'un nombre indéfini de confreres de l'un & de l'autre sexe.

On travaille depuis plusieurs années à donner une forme nouvelle à cette Hôpital. Une grande partie des anciens édifices a été détruite, & l'on a construit de grands bâtimens réguliers & commodes. Comme nous n'avons pas encore pu avoir communication du plan que l'on

doit suivre dans la reconstruction entiere de cette vaste maison, nous remettons à la fin de ce volume, à donner un détail exact des divers changemens qu'on y a faits & de ceux qui restent à faire.

Après l'Hôpital des Quinze-Vingts, toujours en descendant la rue S. Honoré, est la rue *S. Nicaise*, qui fut percée après qu'on eut abbatu l'ancienne porte S. Honoré. Cette rue prit son nom d'une Chapelle qui est sous l'invocation de saint Nicaise, une de celles qui ont été fondées en l'Eglise de cet Hôpital. Cette Chapelle avoit deux portes, l'une dans l'enceinte de l'Hôpital des Quinze-Vingts, qu'elle a encore aujourd'hui, & l'autre dans la rue S. Nicaise, & celle-ci est à présent masquée, & même fermée par un petit bâtiment.

Cette rue aboutit d'un côté à la rue S. Honoré, & de l'autre à celle des Orties, vis-à-vis la galerie du Louvre. Elle est ouverte d'un côté, dans son milieu, pour laisser voir la superbe façade du Château des Tuilleries, & la grande place qui est devant, & qu'on nomme *la place du Carousel*, à cause de celui que le Roi Louis XIV. y donna en 1662. à la Reine sa mere, & à la Reine son épouse.

Pendant que la clôture de la Ville de Paris que le Roi Charles V. avoit fait faire, a subsisté, *la Porte S. Honoré* étoit au-

près des Quinze-Vingts, & fur le terrein qu'occupe aujourd'hui la boucherie. En 1631. *Barbier* Intendant des Finances, propofa de clore de murs les fauxbourgs, depuis la porte S. Denis, jufqu'au baftion des Tuilleries, & il y eut contrat paffé entre le Roi & lui. Dès-lors *Pidou* qui étoit un des commis de Barbier, commença de faire bâtir la nouvelle Porte Honoré à quatre cens toifes, ou environ, de l'ancienne qu'on abatit; mais ce contrat fut caffé par Arrêt du Confeil en 1632. Barbier ne fe rebuta point, & propofa en 1633. fous le nom de *Charles Froger*, Secretaire de la Chambre du Roi, de faire la clôture, depuis la Porte S. Denis, jufqu'à la nouvelle Porte S. Honoré. Cette propofition fut acceptée, à condition qu'il acheveroit la Porte S. Honoré que Pidou avoit commencée; qu'il feroit une enceinte de muraille depuis la porte S. Denis, jufqu'à la porte S. Honoré, le long des Foffés, & qu'il bâtiroit deux portes nouvelles, l'une au bout du Fauxbourg de Montmartre, & l'autre entre ce fauxbourg, & celui de S. Honoré, laquelle feroit nommée *la porte de Richelieu*. A la place de l'ancienne porte de S. Honoré, on bâtit une boucherie compofée de dix étaux, dont cinq appartiennent encore au Domaine du Roi, & les cinq autres à des par-

ticuliers. Auprès de cette boucherie, il y a deux autres étaux qui appartiennent aussi à des particuliers.

L'EGLISE PAROISSIALE DE S. ROCH.

Il y avoit anciennement dans le lieu de Gaillon, fauxbourg S. Honoré, deux Chapelles, dont l'une étoit sous l'invocation *de sainte Susanne*, & l'autre étoit dédiée *aux Cinq Playes de Jesus-Christ*. On ignore le tems de la fondation de la premiere ; mais quant à l'autre, elle avoit été fondée & bâtie le 9. de Novembre de l'an 1521. par *Jean Dinocheau* marchand de bétail, & *Jeanne de Laval* sa femme, à condition qu'il y feroit dit trois messes par semaine, & que les Dimanches il y auroit pain-beni & eau-benite. *Estienne Dinocheau* Fourrier ordinaire du Roi, & neveu du Fondateur, augmenta la fondation son oncle par acte du 13. Novembre 1577. & joignit à la Chapelle de Gaillon un grand Jardin, afin de contribuer à l'érection de cette Chapelle des Cinq Playes, en Eglise Succursale, sous le titre de *S. Roch*. En 1578. l'Official de Paris permit aux habitans du fauxbourg S. Honoré, par sa Sentence du 18. Août, d'avoir une Eglise succursale de la Paroisse S. Germain l'Auxerrois, où il y auroit un Vicaire amovible, des fonts baptismaux, & un cimetiere.

Ce fut, suivant cette permission, que les habitans après avoir élu six Marguilliers, leur donnerent pouvoir le 28. du même mois, d'acquerir une place pour y faire bâtir la nouvelle Eglise. Ils jetterent les yeux sur la Chapelle de *sainte Susanne de Gaillon*, & sur ses dépendances, dont le terrein étoit d'environ douze cens toises, & on en fit l'acquisition de *Jacques Baille* qui en étoit alors Chapelain, par contrat du 30. Octobre de la même année, moyennant une rente de vingt-six écus, deux tiers, & à la charge qu'en mémoire de l'ancienne Chapelle de sainte Susanne, on bâtiroit dans la nouvelle Eglise, le plus près du grand Autel qu'il seroit possible, un autre Autel qui seroit nommé l'*Autel de la Chapelle de sainte Susanne de Gaillon*. Les maisons & les habitans s'étant multipliés dans ce quartier, *Jean-François de Gondi* Archevêque de Paris, changea l'état de cette Eglise succursale en celui d'Eglise Paroissiale, par ses lettres du 30. Juin 1633. & y établit pour premier Curé perpétuel *Jean Rousse*, qui en étoit Vicaire amovible.

En 1635. fut passé un accord entre les Religieuses de la Conception, & le sieur Rousse, par lequel elles promirent de garder les Fêtes de la Paroisse de S. Roch, & de faire présenter à l'offrande le jour des Cinq Playes un cierge d'une livre, & un écu d'or.

Au mois de Mars de l'an 1633. on commença à bâtir l'Eglise qu'on voit aujourd'hui, sur les desseins de *Jacques le Mercier*, un des plus habiles Architectes de ce tems-là, & premier Architecte du Roi. Ce fut le Roi Louis XIV. qui en posa la premiere pierre, dans laquelle on mit deux Médailles : dans l'une étoit le portrait du Roi, dans l'autre celui d'Anne d'Autriche sa mere, & sur le revers de l'une & de l'autre, la représentation de S. Roch. Sur cette pierre est cette Inscription :

D. O. M.

†

JESU CHRISTO
per Crucem Salvatori.
SANCTO ROCHO
per Crucem Sanatori
LUDOVICUS XIV.
Gal. & Navar. Rex
posuit
ANNA REGINA *Matre*
manum supponente.
M. DC. LIII.

La contrainte du terrein n'a pas permis de tourner cette Eglise vers l'Orient, comme les anciennes.

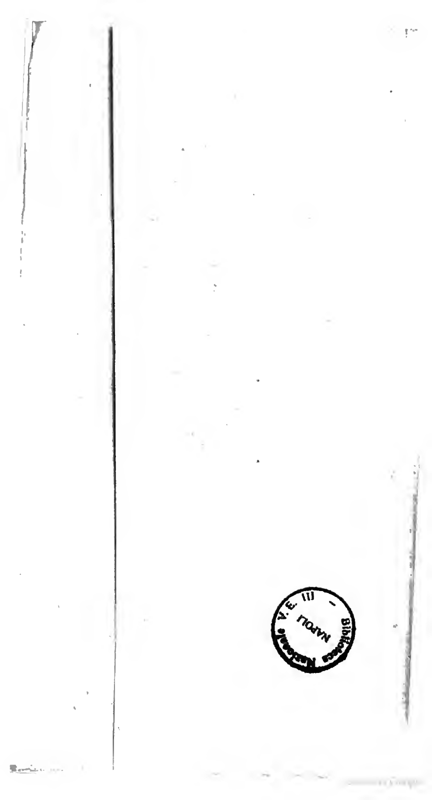
Le 22. de Novembre de l'an 1665. la Duchesse de Vendôme, & le Duc de Vendôme son fils, enrichirent cette

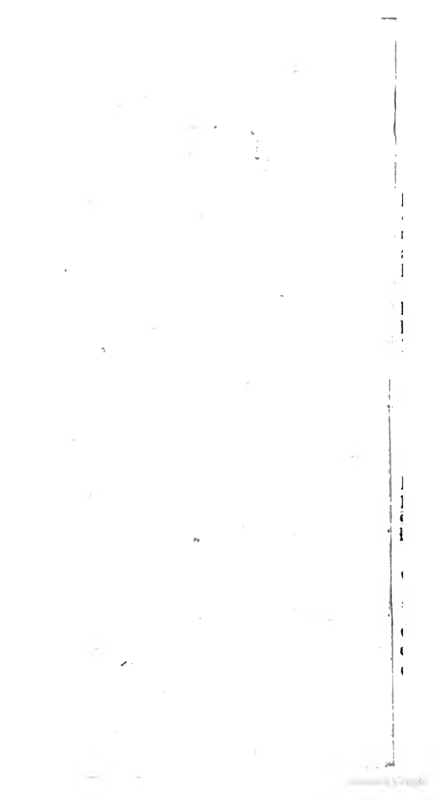
S v

Eglise d'une Relique de S. Roch qu'ils avoient obtenue de l'Archevêque, & des Consuls d'Arles, & du P. Général des Mathurins. Cette Relique est l'os appellé *radius*, qui va de l'épaule au coude, & c'est celui du bras droit du Saint. Elle fut d'abord déposée aux Capucins de la rue S. Honoré le 21. de Novembre, mais le lendemain l'Archevêque de Paris, son Clergé, le Curé & les Paroissiens de S. Roch, allerent la prendre, & la porterent en cérémonie dans cette Eglise, où elle fut mise dans une chasse d'argent du poids de cent cinquante marcs.

Le bâtiment de cette Eglise a été plusieurs fois discontinué, & repris, & enfin il est aujourd'hui conduit à sa perfection, par les différens ouvrages qu'on y a faits depuis plusieurs années. Le grand portail qui donne sur la rue S. Honoré a été exécuté par *Jules Robert de Cotte* Intendant Général des bâtimens du Roi & Directeur Général de la Monnoye des Médailles, d'après les desseins de *Robert de Cotte*, son pere, premier Architecte des Rois Louis XIV. & Louis XV.

Le premier du mois de Mars 1736. on posa la premiere pierre de ce portail, qui est composé de deux ordre d'Architecture, du dorique, & du Corinthien, mis l'un sur l'autre, & bien unis ensemble, le dorique en bas comme le plus so-





lide, & le corinthien au-dessus comme le plus riche, & le plus délicat.

A la hauteur du premier ordre, il y a un groupe de chaque côté, qui représentent les quatres Peres de l'Eglise avec les attributs qui leur conviennent. Ces groupes sont de *Claude Francin*, de l'Académie Royale de Sculpture. Les riches ornemens de sculpture ont été ici répandus avec choix, par *Louis de Montean*, de l'Académie des Maîtres.

Les deux ordres dont je viens de parler, sont couronnés par un fronton, dans lequel *Francin* a sculpté les Armes du Roi. Le tout est terminé par une croix, au pied de laquelle sont deux Anges prosternés, dont l'un semble montrer du doigt aux passans cet arbre de vie, qui est l'instrument du salut du genre humain.

Ce Portail a par le bas quatorze toises de face, sur quatre-vingt un pieds trois pouces d'élevation depuis le palier du perron, jusqu'à la pointe du fronton; & depuis cette pointe jusqu'à l'extrémité de la croix, dix pieds.

Les Connoisseurs sont fort satisfaits de ce Portail, & le regardent comme un des plus réguliers, qu'il y ait à Paris.

L'ordre d'Architecture qui regne dans cette Eglise est le *Dorique*, & quoi qu'elle ne soit pas bâtie dans la régularité du premier dessein, elle ne laisse pas d'ê-

tre une des plus grandes, & des plus ornées de Paris. On a bâti au chevet deux grandes Chapelles dont les platfonds, sont en coupole & hors d'œuvre dans l'extérieur de l'Eglise. L'une de ces Chapelles est dédiée à la sainte Vierge : l'autre est celle de la communion. Le célèbre M. *Pierre*, de l'Académie de peinture a remporté les suffrages des connoisseurs par les chefs-d'œuvres admirables dont il a décoré ces deux Chapelles.

Celle de la Vierge, fut bâtie en 1709. par le secours d'une lotterie que le Roi accorda à la Fabrique de cette Paroisse. Cette Chapelle a beaucoup d'apparence, mais les connoisseurs blêment le volume excessif du comble en forme de dôme, la distribution des grands arcs qui le soutiennent, & les proportions des vitreaux dont les cintres sont bombés grossierement, & les bandeaux d'un profil mal imaginé. Les dedans ne sont pas plus heureusement décorés, car on trouve les pilastres corinthiens mal espacés, & les membres & les moulures de l'entablement trop foibles.

Dans un caveau qui est devant la Chapelle de la Vierge, a été inhumée S. A. S. Marie-Anne de Bourbon, *Princesse de Conti*, morte à Paris le 3. du mois de Mai de l'an 1739. Elle étoit fille naturelle du Roi Louis XIV. & de Louise-Fran-

çoise de la Baume le Blanc, Duchesse de la Valiere. Sur une grande table de marbre noir qui couvre l'entrée dudit caveau, on lit l'Epitaphe suivante, qui est de la composition de Messieurs *Rollin* & *Coffin*.

D. O. M.

HIC

jacere voluit.
Serenissima MARIA-ANNA BORBONIA,
Serenissimi Armand. Lud. Borbonii
Sang. Reg. Principis
DE CONTY
uxor vidua,
aulâ relictâ,
quam formâ, ingenio, moribus,
ornaverat,
Urbem
omni virtutum genere
decoravit.
In excelso culmine
modesta, simplex, facilis,
in omnes munifica, erga pauperes
prodiga,
in Deum pia maximè
vixit,
in spem immortalitatis futuræ.
Pompam omnem Tumuli
vetuit.
Plebeioque funere voluisset efferri,
ne in ipso fastûs contemptu

faſtum extimuiſſet.

Obiit

die Maii tertia ann. M. DCCXXXIX.

ætatis ſuæ 74.

Ludovicus - Ceſar de la Baume le Blanc

DE LA VALIERE,

Dux & Par Franciæ, tabulis ſuis

connubialibus hæres inſtitutus

à Sereniſſima

Principe

Hoc

qualecumque, non tam grati animi ſui

quam Religioſiſſimi obſequii

Monumentum,

mœrens lugenſque

poſuit.

En 1710. on plaça dans l'attique du dôme quatre tableaux qui repréſentent les quatres Evangeliſtes. *S. Mathieu* a été peint par *Louis Silveſtre* le jeune; *ſaint Marc*, par *Verdot*; *S. Luc*, & *S. Jean*, par *Deſormaux*. Aux deux côtés de l'autel ſont deux ſtatues de marbre de grandeur naturelle, dont l'une repréſente *Jeſus-Chriſt* tenant ſa croix, & l'autre *S. Roch*. Elles ſont de *François Anguier*. Entre les deux bandeaux d'un des pilliers qui ſéparent le collateral de cette Egliſe, d'avec la Chapelle de la Vierge, eſt un petit monument de marbre ſculpté par *Charpentier* on y lit cette Epitaphe.

FORTUNATO RANGONIO *Comiti, exteris gratissimo, suis carissimo, quem mors sustulit anno ætatis suæ* XXXIX. *jam expleto. Thaddæus, & Nicolaus Marchiones & Octavius Comes ex Rangoniorum apud Italos Familia, fratri benè merenti posuerunt anno vulgaris Æræ* 1723.

Dans une Chapelle à côté du chœur est un tableau qui représente *S. Louis*, mourant, & donnant ses derniers conseils à Philippe le Hardi son fils. Ce tableau est d'*Antoine Coypel.*

La Chapelle de S. André renferme les cendres d'*André le Nostre*, & mérite à plusieurs égards l'empressement des curieux. Le sujet du tableau de cette Chapelle est le martyre *de S. André*, par *Jean Jouvenet.* Le buste de le Nostre, qu'on voit ici, est de *Coyzevox.* Sur le tombeau on lit cette Epitaphe :

A LA GLOIRE DE DIEU.

Ici repose le corps D'ANDRÉ LE NOSTRE, *Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Conseiller du Roi, Controlleur Général des bâtimens de Sa Majesté, Arts & Manufactures de France, & préposé à l'embellissement des Jardins de Versailles & autres maisons Royales. La force & l'étendue de son génie le rendirent si*

ſingulier dans l'art du Jardinage; qu'on peut le regarder comme en ayant inventé les beautés principales, & porté toutes les autres à leur derniere perfection. Il répondit en quelque ſorte, par l'excellence de ſes ouvrages, à la grandeur & à la magnificence du Monarque qu'il a ſervi, & dont il a été comblé de bienfaits. La France n'a pas ſeule profité de ſon induſtrie, tous les Princes de l'Europe ont voulu avoir de ſes éleves, & il n'a point eu de concurrent qui lui fût comparable. Il nâquit en l'année 1525. *& mourut dans le mois de Septembre de l'année* 1700.

Au premier pilier de la nef, à droite en allant du chœur vers la grande-porte, eſt adoſſé un petit monument de marbre, érigé pour un homme dont la mémoire doit être reſpectable à tous les bons François. *Nicolas Ménager* étoit un fameux négociant de Rouen, qui fit ſervir ſon négoce aux négotiations, qui ſacrifia ſes intérêts particuliers à ceux du bien public, & qui préfera la gloire de donner la paix à la France, à l'avantage de devenir un des plus riches négocians de l'Europe. Pour recompenſer ſes importans ſervices, le Roi le fit Chevalier de l'Ordre de S. Michel, érigea ſa terre

de *S. Jean* en Comté, & le nomma l'un de ses plénipotentiaires au Congrès qui se tint à Utreck pour la paix générale. M. Ménager ne jouit pas long-tems de la gloire de ses travaux, car le 15. Juin 1714. revenant de se promener aux Tuilleries, il mourut subitement, & laissa à ses héritiers une succession d'environ six cens mille livres.

Le monument qu'on voit ici est un tombeau de marbre noir, d'une forme simple, d'où s'éleve une piramide de marbre blanc, au milieu de laquelle est le portrait en medaille de M. *Ménager*, dans une bordure dorée. Au-dessus est un petit trophée de bronze doré, & composé d'un sable, & de deux caducées, qui convenoient parfaitement à M. *Menager* pour avoir été négociant, & négociateur. Aux deux côtés sont des lampes sépulcrales de bronze doré, & au haut, est une aigle aussi de bronze doré. Sur le paneau du tombeau est cette Epitaphe :

C Y G I S T

Messire NICOLAS MÉNAGER
Conseiller du Roi en ses Conseils, Ambassadeur extraordinaire, & Plénipotentiaire de Sa Majesté, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, lequel après avoir donné des témoignages éclatans de sa capacité dans

les négociations qui lui ont été confiées tant en Espagne qu'en Hollande, & après avoir posé en Angleterre le 8. Octobre 1711. les premiers fondemens de la paix générale, l'a heureusement concluë & signée à Utreck le 11. d'Avril 1713. est décédé à Paris le 15. Juin 1714. âgé de 56. ans.

Ce monument a été sculpté en 1715. par Simon Maziere.

Dans la nef ont été inhumés deux Sculpteurs fameux, qui dans leur Art ont égalé les plus célébres, & qui par leur piété ont imité les plus grands Saints. C'étoient deux freres nommés *Anguier*, nés dans la ville *d'Eu*. L'aîné, nommé *François*, moutut à Paris le 8. d'Août de l'an 1699. & *Michel* mourut aussi dans la même Ville le 11. de Juillet de l'an 1686. on lit sur leur tombe l'Epitaphe suivante.

Dans sa concavité, ce modeste Tombeau
Tient les os renfermés de l'un & l'autre Frere.
Il leur étoit aisé d'en avoir un plus beau,
Si de leurs propres mains ils l'eussent voulu faire.
Mais il importe peu de loger noblement,
Ce qu'après le trépas un corps laisse de reste;
Pourvû que de ce corps quittant le logement;
L'ame trouve le sien dans le séjour céleste.

En 1743. *Claude François Bidal* Marquis *d'Asfeld*, Maréchal de France, & Chevalier de la Toison d'Or fut inhumé dans cette Eglise. Le célebre M. *Coffin* a fait pour lui l'Epitaphe suivante.

HIC JACET

CLAUDIUS FRANCISCUS BIDAL *Marchio*
D'ASFELD,
Sancti Ludovici & Aurei
Velleris Ordinum
Eques Torquatus,
Franciæ Polemarchus;
regni munitionum Præfectus:
vir
totius Artis Bellicæ apprimè gnarus;
disciplinæ militaris tenax,
in consulendo providus,
in exequendo fortis.
IN HISPANIAM
à Ludovico Magno missus, *Aurelio*
Duci Legatus,
complurium expugnatione Urbium clarus;
memorabilis præsertim ad Almansam
victoriæ
non ultimam laudem tulit:
atque ob vindicatum armis Valentiæ
regnum
ejusdem regni insigne
in scuto gentilitio gestandum
à Philippo V. Hispaniarum Rege
perhonorifico diplomate accepit.

IN ITALIA
multis illustribusque documentis
eximii Ducis famam sustinuit.
IN GERMANIA
occiso ad Philippo burgum Imperatori
Berwikio
suffectus Imperator,
& in ipsis castris Polemarchus renuntiatus
cœptam Urbis obsidionem impigrè
promovit,
eamque, exundante in immensum Rheno,
concurrentibus undique Germanornm
copiis,
ipso, cum centum millibus, spectante
Eugenio expugnavit.
IN OTIO
viris probis & litteratis familiaris vixit,
tot bellicas laudes, tot præclara in
patriam merita,
Christianis virtutibus consecravit.
Obiit die 5. Martii, anno Domini
1743. *ætatis* 78.

Plusieurs autres personnes illustres ont eu aussi leur sépulture dans cette Eglise, mais elles n'ont point d'Epitaphes. Voici les plus remarquables.

Pierre Corneille né à Rouen en 1606, & mort à Paris le premier d'Octobre de l'an 1684. étoit Avocat Général à la Table de Marbre de Normandie, & fut reçu à l'Académie Françoise le 22. Jan-

vier 1647. il est regardé comme le pere du Théâtre François qu'il a porté à son plus haut point de perfection.

Antoinette de la Garde, veuve de Guillaume de la Fon de Boisguerin, Marquis *des Houllieres*, si connue par la beauté de ses Poësies, morte à Paris le 17. Février 1694. dans la 56[e]. année de son âge.

Pierre Mignard, mort premier Peintre du Roi, le 30. Mai 1695. âgé de 85. ans.

François Seraphin Regnier Desmarets, très bon Poëte François, Latin, Italien & Espagnol, de l'Académie Françoise, & de celle de la Crusca, mort à Paris le 6. de Septembre de l'an 1713. âgé de 81. ans.

Alexandre Lainez, Poëte natif de Chimay en Hainaut, mort à Paris le 18. d'Avril de l'an 1710. âgé de 60. ans. Il étoit de même nom, & de la même famille que *le P. Lainez*, second Général de la Compagnie de Jesus.

En 1758. on a décoré cette Eglise d'une Chaire de Prédicateur dessinée & exécutée par M. *Challes* excellent Sculpteur, membre de l'Académie Royale de peinture & de sculpture. Cette chaire n'est point de forme circulaire comme celles de nos Eglises : c'est une espece de tribune legerement cintrée dans sa face principale. Elle est enrichie de bas

reliefs qui représentent les Vertus Théologales, & soutenue par les quatre Vertus Cardinales de grandeur naturelle. On les distingue par leurs attributs. La sculpture de ce riche monument est d'un fini auquel les connoisseurs le plus difficiles n'ont pu refuser leurs éloges, lorsqu'il l'ont examinée dans l'attelier de l'artiste; mais dès que cette chaire a été en place toutes les beautés & les finesses de l'art ont disparu par la faute grossiere que l'on a faite de charger de blanc & d'or tout le corps de ce bel ouvrage : par-là on a gaté un chef-d'œuvre dont la beauté mâle & simple auroit fait l'admiration de la posterité. La rampe de l'escalier qui conduit à cette chaire merite l'attention des curieux, on y admire le gout de l'artiste dans la maniere dont il a décoré ce grand ouvrage & l'intelligence avec laquelle il a distribué le bronze doré, & l'acier bruni. Cette chaire est couronnée par une espece de rideau qui représente le voile de l'erreur. Ce voile paroît être levé par un génie simbole de la vérité. L'intention de M. *Challes* étoit que ce morceau fût plus exhaussé, comme en effet le corps de l'ouvrage paroît l'exiger, mais ce voile servant de ce qu'on appelle *abbat-voix*, il n'auroit été d'aucune utilité pour renvoyer la voix, si on l'eut placé plus haut.

Le canton qu'on nomme aujourd'hui *la Butte S. Roch*, étoit autrefois nommé *le Marché aux Pourceaux*, & on y faisoit aussi des exécutions. Ce marché aux pourceaux fut ensuite nommé *la Butte S. Roch*, à cause qu'il étoit resté derriere l'Eglise de ce nom, une butte de terre & de gravois de la démolition de l'ancienne enceinte, &c. Quelques particuliers ayant demandé au Roi la permission d'applanir cette butte, & d'y faire bâtir des maisons, & alligner des rues, elle leur fut accordée par Arrêt du Conseil du 15. Septembre 1667. Ces travaux ne furent achevés que dix ans après, & donnerent douze nouvelles rues.

LE COUVENT DES JACOBINS RÉFORMÉS.

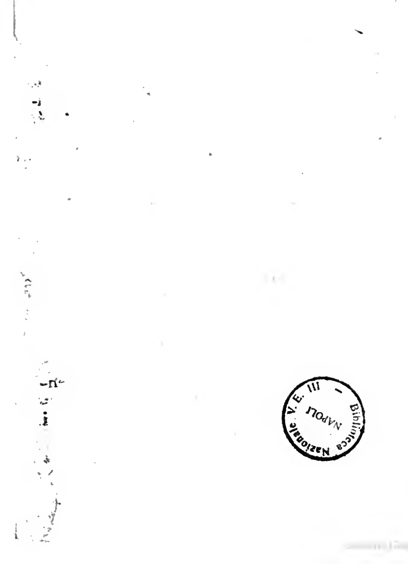
Au-dessus de S. Roch, & du même côté, est un des trois Couvens que les Religieux de S. Dominique, nommés *Jacobins*, ont dans Paris, & le premier des trois où la réforme a été établie. Le P. *Sebastien Michaelis* Religieux Dominicain, natif de Marseille, ayant institué une Réforme de son Ordre, & l'ayant introduite dans quelques Couvens de Provence, & du Languedoc, vint avec cinq autres Religieux de cette réforme, au Chapitre Général qui se tint à Paris l'an 1611. & fit tout son possible pour

faire recevoir leur obſervance aux Jacobins du grand Couvent de cette Ville, mais il y trouva tant d'oppoſition, qu'il fût obligé de ſe détacher de ce deſſein. Il tourna ſes vûes d'un autre côté, & entreprit de faire bâtir à Paris un Couvent de Dominicains réformés. Il commença par obtenir des Lettres Patentes du Roi, qui lui furent accordées au mois de Septembre 1611. puis il obtint le conſentement de l'Evêque de Paris *Henri de Gondi*, le 8. d'Avril de l'an 1612. Ce Prélat donna cinquante mille livres pour bâtir le Couvent & l'Egliſe au milieu d'un enclos de dix arpens dans la rue S. Honoré. Moyennant cette ſomme *Henry de Gondi* devint le principal fondateur de cette Maiſon, mais non pas le ſeul, *Jean du Tillet de la Buſſiere*, & quelques-autres perſonnes riches, contribuerent beaucoup à l'établiſſement de ce Couvent, qui eſt regardé comme le berceau de la réforme des Jacobins de la Province de S. Louis.

Le bâtiment de ce Couvent, & celui de ſon Egliſe, n'ont par eux-mêmes rien d'extraordinaire, mais ils renfement l'un & l'autre de très-belles choſes.

Le tableau du Maître-Autel repréſente l'Annonciation; il eſt de *François Pourbus*, de même que celui de S. François qui eſt dans une des Chapelles de la nef.

La


Biblioteca Nazionale V. E. III – NAPOLI

CREQUI.

La Chapelle de *S. Hyacinte* a été bâtie des libéralités de la Reine *Marie de Medicis*, & enrichie de celles d'*Anne d'Autriche* qui obtint du Roi, & de la République de Pologne, une portion des Reliques de ce Saint qu'elle fit mettre dans un Reliquaire d'argent, dont elle fit présent à cette Chapelle. Le Tableau de ce Saint est de *Nicolas Colombel*, Peintre de l'Académie Royale.

A côté du Maître-Autel, à main gauche, est une magnifique Chapelle qui a été bâtie & décorée aux dépens de *Catherine de Rougé du Plessis Belliere*, veuve de *François de Blanchefort de Crequi*, Maréchal de France. L'Autel est décoré de deux colonnes de marbre, & d'ordre ionique, qui soutiennent un entablement & un fronton. Le tableau est une copie de la descente de Croix de le Brun, faite par *Houasse*. Le Tombeau du Maréchal de Crequi a été exécuté sur les desseins de *le Brun*. Le Héros y est représenté à genoux; sa figure est de *Coizevox*: les accompagnemens, & les deux vertus qui pleurent sa perte, sont d'un autre Sculpteur. Sur le devant de ce monument on lit l'inscription suivante.

FRANÇOIS SIRE DE CREQUI
Maréchal de France, Général des Armées du Roi, Gouverneur de Lorraine, décédé le 4. de Février 1687.

Dame CATHERINE DE ROUGÉ, *son Epouse décédée le 5. d'Avril 1713.*

L'Epitaphe est également digne du Heros, & de Santeul qui en est l'Auteur.

Orbis cui domitus non ultima meta fuisset,
Hîc metam agnovit; quid vos speratis ultra,
Victores! lachrimas: hunc Rex, hunc Gallia flevit;
Sed flet, & æternum flebit pro conjuge conjux,
Donec, quod posuit tristi tumulata sepulchro,
Tam charo cineri se-se cinis ipsa maritet.

Cette Epitaphe fut ainsi traduite par Perrault de l'Académie Françoise:

Celui, dont le grand cœur par la gloire animé
Ne se borna jamais, est ici renfermé;
Son trépas fut suivi des regrets les plus tendres,
Et son Epouse en pleurs attend cet heureux jour,
Où la mort en mêlant leurs précieuses cendres,
Les joindra pour jamais, comme a fait leur amour.

Dans cette Eglise ont été inhumés:

Nicolas de Verdun, Premier Président du Parlement de Paris, mort au mois de Mars de l'an 1627. Il étoit fils de Nicolas de Verdun Trésorier des Parties Casuelles, & Intendant des Finances; & de Nicole de l'Aubespine. Il avoit été Conseiller au Parlement de Paris, d'où il fut tiré pour être Premier Président du Parlement de Toulouse, où il s'acquit une grande tentation, & fut ensuite appellé pour être à la tête du premier Parlement du Royaume. Il jouit d'une grande réputation pendant qu'il fut Premier Président du Parlement de Toulouse, mais il en eut beaucoup moins, quand il fut à la tête du Parlement de Paris. Voici comme le Président de Gramond en parle dans son Histoire, *livre I. page* 19. Verduno *apud Tholosates fama ingens, minus Lutecia nomen fuit per majus Officium, quod mirandum! omnium consensu meruerat eam dignitatem antequam obtineret, postquam obtinuit minus fama valuit.*

Thomas Campanella étoit né à *Stylo* dans la Calabre ultérieure, le 5. de Septembre 1568. & non pas en 1564. comme l'a dit M. Baillet. Il n'avoit que treize ans, quand il entra dans l'Ordre de saint Dominique, & dès-lors on remarquoit en lui une supériorité de genie qui, n'étant point accompagnée de retenue, & de solidité, fut la cause des malheurs de

ſa vie. Il n'avoit pas encore trente ans, lorſqu'il vint à Naples pour y faire imprimer l'Apologie qu'il avoit faire de la Philoſophie de *Teleſius*. Il parloit avec ſi peu de diſcrétion, qu'il fut accuſé d'héréſie, & de crime d'Etat. Il n'en faloit pas tant, pour le faire enfermer dans une dure priſon où il reſta pendant vingt-ſept ou vingt-huit ans : il fut appliqué ſept fois à la queſtion qu'il ſoutint ſans verſer une ſeule larme. Ce fut pendant cette priſon qu'il compoſa un Livre intitulé *Monarchia Hiſpanica*, dans lequel il prétendit donner au Roi d'Eſpagne le moyen de devenir le Maître de l'Europe. Il ſortit enfin de cette priſon le 15. Mai 1626. mais ce ne fut preſque que pour rentrer dans une autre ; car étant allé à Rome, de nouveaux ſoupçons le firent enfermer dans le Château Saint-Ange. Le Pape Urbain VIII. qui l'aimoit, l'en fit ſortir en 1629. le mit au nombre de ſes domeſtiques, & lui donna une penſion conſidérable. Les bontés de ce Pape, & les liaiſons qu'il avoit avec quelques François, augmenterent encore la haine que les Eſpagnols avoient contre lui, & ce fut pour prévenir de nouvelles perſécutions que, déguiſé en Minime, il ſortit de Rome dans le caroſſe du *Comte de Noailles*, Ambaſſadeur du Roi, & prit le chemin de France. Etant arrivé en

1634. dans ce Royaume, il fut fort bien reçu du Cardinal de Richelieu, qui lui donna une pension de deux mille livres. Comme Campanella se mêloit d'Astrologie, & que Louis XIII. n'avoit pas encore eu d'enfans de son mariage, le Cardinal Ministre le fit consulter, pour sçavoir si *Gaston de France*, Frere unique du Roi, monteroit un jour sur le Trône? à quoi Campanella répondit: *Imperium non gustabit in æternum.* La Reine étant accouchée en 1638. du Dauphin qui regna ensuite sous les noms de Louis XIV. & de Louis le Grand, Campanella fit une Eglogue qu'il ne fit imprimer qu'en 1639. & qu'il intitula *In portentosam Delphini Nativitatem.* Il mourut le 29. de Mai de la même année, âgé de 71. ans dans le Couvent des Dominicains de la rue S. Honoré, où il avoit toujours fait sa résidence, depuis qu'il étoit à Paris.

André Felibien, Ecuyer, Sieur des Avaux & de Javercy, Historiographe des Bâtimens du Roi, & qui a donné au Public plusieurs ouvrages estimés, entre-autres *les Entretiens sur les Vies & les Ouvrages des Peintres, &c.* mourut le 11. de Juin de l'an 1695. âgé de 77. ans; & *Nicolas André Felibien*, fils d'André, Prieur de S. Estienne de Virasel, qui avoit été Grand-Vicaire de l'Archevêque de Bourges, & Doyen de l'Eglise Mé-

tropolitaine de la même Ville, mourut à Paris le 16. de Septembre, & fut enterré ici, auprès de son pere.

Le celebre *Pierre Mignard*, premier Peintre de Louis XIV. mort en 1695. a été inhumé dans cette Eglise. Il n'avoit qu'une fille appellée *Catherine* que le *Comte de Feuquieres* épousa pour sa rare beauté. Il sembloit effectivement que la nature s'étoit specialement appliquée a faire de cette Dame ce que l'on pouvoit souhaiter de plus accompli : aussi *Mignard* son Pere dans les grands morceaux de peinture qu'il a exécutés, a-t'il eu soin de peindre ou l'une des muses ou l'une des graces d'après sa fille, la regardant avec raison comme le modele le plus achevé qu'il pût choisir. Elle mourut en 1742 âgée de 90. ans. Cette Dame c'étoit proposé d'élever un monument à la gloire de son illustre Pere; mais ce ne fut que sur la fin de ses jours qu'elle commença à y faire travailler, cet ouvrage n'a été fini que quelques années après sa mort. Le fameux *le Moyne* Sculpteur de l'Académie a inventé & exécuté ce magnifique Mausolée, à l'exception du buste de *Mignard* qui avoit été fait par *Desjardins* du vivant même de ce grand Peintre. Madame de Feuquières est représentée de grandeur naturelle à genoux priant Dieu pour son Pere. Cette statue mérite

l'attention des connoisseurs tant par la maniere élégante avec laquelle le savant artiste a su exprimer les graces & la beauté de son modele (il a pris son sujet dans le plus brillant de sa jeunesse) que par l'art singulier avec lequel il a manié la multiplicité des plis des vêtemens, & imité la legereté de l'étoffe. Derriere le buste de *Mignard* s'éleve une piramide de marbre gris adossée au mur avec peu de saillie; au haut le tems est représenté en bronze un sable à la main. Cette figure ne paroît pas faire un bon effet, elle est si fort plaquée contre le mur que son corps & ses jambes semblent applatis & écrasés. Ce monument est porté par une base de marbre de breche posée de biais: quelques connoisseurs ont trouvé à redire qu'un aussi habile artiste que *M. le Moyne* ait eu la foible complaisance de suivre l'usage qui regnoit alors & qui n'est point encore passé, de poser de travers toutes les compositions. Sur le marbre de la base on lit cette Inscription gravée en lettres d'or.

Æternæ Memoriæ
PETRI MIGNARD *Equitis*
Regii Pictoris primarii,
quem in omni genere Picturæ
Discipulum, Æmulum, quandoque
victorem

naturâ ſemper amavit.
CATHARINA MIGNARD
Julii DE PAS *Comitis* DE FEUQUIERE *uxor*
ipſa met quondam naturæ pulcherrimum
opus,
nunc cinis & umbra :
hoc pietatis amoriſque monumentum
quod cariſſimo Patri voverat,
& jam proximè dicandum curaverat,
moriens perfici juſſit.
Obiit Pater 30. Maii 1695. ætatis 85.
filia verò 3. Februarii 1742. ætatis 90.

La Bibliotheque de cette maiſon a eû de foibles commencemens, car ce n'eſt pas à quoi on penſe d'abord, quand il eſt queſtion de fonder un Couvent. En 1638. à la naiſſance du Dauphin, qui a regné depuis ſous le nom de Loüis XIV. ces Moines s'aviſerent, pour l'augmenter, d'une ruſe qui ne leur réuſſit pas ; ils la dédierent au Dauphin par cette Inſcription qu'ils firent mettre ſur la porte :

Hæc Principi Delphino Bibliotheca
dicata fuit,
die Natali ejus 5. Septembris 1638.

Cette Bibliotheque eſt aujourd'hui aſſez nombreuſe & très-curieuſe, depuis qu'en 1699. M. *Piques* Docteur de Sorbonne, leur a donné la ſienne qui étoit très-riche, ſur-tout en Livres, & en

Manuscrits qui concernent l'érudition & les Langues Orientales. On compte que cette Bibliotheque est à présent de vingt-cinq mille volumes. On y trouve le Manuscrit original du *Catéchisme des Jésuites*, composé par *Estienne Pasquier*, écrit de sa main.

Avant que de sortir de cette Bibliotheque, on doit faire attention à un tableau singulier & allégorique qui est sur la porte. Les Religieux que j'ai questionés, ne m'ont jamais sçu dire de qui il étoit, mais je suis convaincu qu'il est de *Nicolas Ninet de Lestain*, Peintre natif de Troyes, & éleve de Simon Voüet. Au milieu de ce tableau est une fontaine ornée d'architecture, sur la quelle est assis *S. Thomas*, surnommé l'*Ange de l'Ecole*. Cette fontaine jette de l'eau par plusieurs tuyaux, & l'on voit des Moines de différens Ordres, & des Ecclésiastiques qui s'empressent tous d'aller remplir leurs tasses de cette liqueur angélique. Sur le devant du tableau, est un Jesuite qui tient une petite cruche, & qui par-là feroit croire qu'il a grande envie de s'enivrer de cette eau, mais son attitude est d'ailleurs si distraite, & si peu empressée, qu'on voit bien qu'il n'en veut point faire débauche.

Ce Couvent a servi de demeure à plusieurs Religieux d'une grande piété, & d'une grande érudition.

T v

Le P. *Sébastien Michaelis* a été le Restaurateur de la discipline réguliere, suivant l'esprit de S. Dominique, instituteur de l'Ordre. Il fut le premier Vicaire Générale de la Congrégation qui avoit embrassé sa Réforme, & premier Prieur du Couvent dont je fais la Description. Il mourut ici en 1618. dans une grande réputation de sainteté.

Le P. *Jacques Goar*, Parisien, fut Missionnaire Apostolique dans le Levant, où il apprit à fond les différens Rits des Eglises grecques. Revenu en France, & dans cette maison, il ne s'occupa que de son salut, & du soin de faire part au public de ses sçavantes recherches. Il donna plusieurs ouvrages, entre-autres l'*Eucologe* ou *le Rituel des Grecs*. Ce Livre qui est très-estimé, fut imprimé en 1657. & est devenu rare. Le P. *Goar* mourut le 22. de Septembre de l'an 1653.

Le P. *Antoine le Quieu* né à Paris le 23. Février 1601. d'*Antoine le Quieu* Avocat au Parlement, & de *Marguerite le Caron*, entra dans l'Ordre de S. Dominique en 1622. Il faisoit tous les ans des Missions aux environs de Genève, en Provence, en Languedoc, &c. & faisoit toujours des conquêtes sur les Calvinistes, Dans une célébre Mission qu'il fit à *Merindol*, il y fit planter une

croix que les Calvinistes abbatirent, mais le Roi par ses Lettres Patentes du 14. Mars de l'an 1660. ordonna aux Consuls de cette Ville de la rétablir, avec défense aux habitans de l'ôter, sur peine de la vie. Ce saint homme mourut le 7. Octobre de l'an 1677. âgé de 76. ans moins trois mois.

Le P. *François Combefis* né à *Marmande* petite Ville sur la Garonne, & du Diocèse d'Agen, entra dans l'Ordre de S. Dominique en 1623. & après y avoir enseigné la Philosophie, & la Théologie en plusieurs Couvens, & même dans celui de Paris que je décris ici, il se donda tout entier à l'étude & à la révision des Peres, & des Historiens Grecs, & ce fut pour le soutenir dans ce pénible travail, que l'Assemblée du Clergé de l'an 1655. le gratifia d'une pension de 500. livres, qu'une autre Assemblée augmenta ensuite du double, ce que le Clergé de France n'avoit jamais encore fait pour aucun Régulier avant lui. On peut voir dans le Dictionnaire de Moreri, & dans la Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques de M. du Pin, la nombreuse liste des ouvrages que le P. Combefis a donnés au public. Il mourut le 23. Mars de l'an 1679. dans la 74e. année de son âge, & la 55e. de sa profession Religieuse.

Le P. *François Penon*, Parisien, étoit

grand Humanifte, & grand Théologien. Il a donné au public un Abrégé de la Somme de S. Thomas, qu'il a intitulé *Hymnus Angelicus*; & a laiffé manufcrite une Chronologie Univerfelle de toutes les Nations, qui eft un vrai *Rationarium Temporum*. Il mourut en 1698 âgé de 75. ans.

Le P. *Jacques Quetif*, Parifien très-fçavant en tout genre de littérature; a été bibliothécaire de ce Couvant. Il a donné plufieurs ouvrages au public, dont on peut voir la lifte dans le Dictionnaire de Moreri, & ailleurs, & a laiffé plufieurs Manufcrits de fa façon, parmi lefquels étoient les corrections, & les additions qu'il avoit faites à la Bibliotheque des Ecrivains de fon Ordre, laquelle a été continuée jufqu'à notre tems, & publiée en 1719. par le P. *Echard*, fon confrere, & auffi bibliothécaire de ce Couvent. Le P. Quetif mourut le 2. de Mars 1698. âgé de 78. ans, dont il en avoit 60. de profeffion Religieufe.

Le P. *Jacques Barelier*, étoit déja Licentié dans la Faculté de Médecine de Paris, lorfqu'il entra dans l'Ordre de faint Dominique. Avec toutes les obfervances de fa regle, ce pieux Religieux conferva toujours du goût pour la botanique. Il fut pendant vingt-cinq ans Affiftant des Généraux de fon Ordre, & cependant il

trouva encore le tems de composer un grand traité intitulé *Orbis Botanicus*, dont il a lui-même dessiné les Plantes avec beaucoup d'exactitude : il mourut le 25. de Juillet 1673.

Jacques Echard né à Rouen, d'une des meilleures familles de cette Ville, étant entré dans l'Ordre de S. Dominique, devint dans la suite bibliothécaire de ce Couvent, & acquit une grande connoissance des Livres & des Auteurs. Il a continué la Bibliotheque des Ecrivains de son Ordre, & l'a fait imprimer en 2. vol. in fol. l'an 1719. Il mourut le 14. Mars 1724.

Le P. *Michel le Quien*, né à Boulogne sur Mer, étoit également distingué par sa piété, & par son grand sçavoir. Il avoit sur tout une grande connoissance de la langue Grecque, & des langues Orientales. Il a donné deux ouvrages françois contre le Systême de *l'Antiquité des Tems* du P. Pezron, dans lesquels il défend la vérité de la Chronologie du Texte Hébreu. Il a aussi donné une édition parfaite des Ouvres de S. Jean Damascene, avec des notes & des dissertations fort sçavantes. Il écrivit enfin contre le Pere *Courayer* sur la Validité des Ordinations Angloises, & mourut dans ce Couvent le 12. de Mars 1733.

Le P. *Jean-Baptiste Labat* a donné la

relation de son voyage aux Isles de l'Amérique, en 6. vol. in 12. Il a encore donné au public une relation de l'Afrique Occidentale, en 5. vol. in 12. & ses voyages en Espagne, & en Italie, en 8. vol. in 12. Il est mort à Paris le 6. Janvier 1738.

Assez près des Jacobins, dans la même rue, mais de l'autre côté, est l'Hôtel de *Noailles*. Cet Hôtel fut bâti pour *Henri Pussort*, Conseiller d'Etat, & du Conseil Royal des Finances, & oncle du fameux Jean-Baptiste Colbert. M. Pussort étant mort en 1697. *Pierre Vincent Bertin*, Receveur Général des Parties Casueles, l'acheta la même année. Celui-ci étant mort au mois de Novembre 1711. ses héritiers le vendirent à *Adrien Maurice, Duc de Noailles*, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. lequel a fait faire à cet Hôtel des réparations considérables. La grand-porte est décorée de deux colonnes ioniques qui soutiennent un balcon, l'attique, & l'entablement. Au fond de la cour, est un beau pérystile composé de six colonnes d'ordre dorique, & orné de quatre niches. Le jardin est très-propre. Les appartemens sont bien distribués, & meublés avec beaucoup de magnificence, & avec encore plus de goût. On trouve dans cette maison une Bibliothe-

que nombreuse, dont les Livres sont d'un goût très-recherché.

LE COUVENT DES FEUILLANS.

Ces Religieux forment une Congrégation particuliere, qui est une réforme de l'Ordre de Cîteaux, & qui a pris son nom de l'Abbaye de *Feuillans* dans le Diocèse de Rieux, Ce fut *Jean de la Barriere*, Abbé de Feuillans, qui fut l'Auteur de cette réforme, & qui porta si loin l'austérité de cette regle, que depuis sa mort on a été obligé de la mitiger sur plusieurs articles, & en dernier lieu sur la nudité des pieds. Le Roi Henri III. avoit conçu une estime si particuliere pour ce saint réformateur, qu'il voulut l'avoir auprès de lui, & le fit venir à Paris avec soixante-deux de ces nouveaux Religieux. Cette sainte Colonie vint à pied de Feuillans à Paris, marcha toujours en procession pendant cette longue & pénible route, & arriva enfin à Vincennes où le Roi étoit alors, le 11. de Juillet de l'an 1587. mais comme le Couvent que le Roi lui faisoit bâtir, n'étoit pas encore en état de la loger, elle demeura pendant deux mois dans un Prieuré que l'Ordre de Grammont avoit dans le bois de Vincennes, & qui est aujourd'hui occupé par les Minimes.

Le Monastere des Feuillans que je vais

décrire, est situé dans la rue S. Honoré : c'est, après l'Abbaye de Feuillans, la plus belle maison de cette Congrégation.

Le Portail fut élevé en 1676. Il fait face à la place des Conquêtes, & a pour point de vue la statue Equestre de *Louis Le Grand*. Il est décoré de quatre colonnes corinthiennes isolées, d'un entablement & d'un fronton. On voit sur cette porte un bas-relief qui représente le Roi Henri III. qui reçoit l'Abbé Dom *Jean de la Barriere* & ses compagnons. Dans le fronton est l'écu des Armes de France & de Navare.

Vis-à-vis ce Portail est la porte intérieure du Couvent, laquelle est en voussure, avec des refends & d'autres ornemens qui font un assez bel effet.

A main gauche dans la même cour, est l'*Eglise* dont le Portail est de François Mansard le premier grand Architecte que la France eut. Quoique ce soit une production de sa jeunesse, & qu'il y ait bien des défauts, on y voit un beau génie & d'excellentes proportions propres à faire augurer que l'Auteur seroit un jour un grand Maître dans ce bel art. Cette Eglise fut commencée en 1601. au moyen des aumônes qu'on fit à ces Religieux pendant le Jubilé du commencement du dernier siecle. Le Roi Henri le Grand en posa la premiere pierre, & or-

donna que ce Monaſtere jouît de tous les droits & prérogatives dont jouiſſent les maiſons Religieuſes qui ſont de fondation Royale. Ce bâtiment fut achevé en 1608. & *François d'Eſcoubleau de Sourdis* Archevêque de Bourdeaux & Cardinal, en fit la Dédicace la même année.

Marie de Medicis donna peu de tems après de fort beaux ornémens d'Egliſe, & fit faire le retable du Maître-Autel.

Le Portail reſtoit encore à faire; le Roi Louis XIII. ayant bien voulu entrer pour une ſomme conſidérable dans la dépenſe qu'il convenoit de faire, on l'entreprit, & il fut achevé en 1624. Ce Portail eſt compoſé de deux ordres d'architecture poſés l'un ſur l'autre. Le premier eſt l'ionique, & conſiſte en huit colonnes, au milieu deſquelles eſt la grand-porte de l'Egliſe. Dans les entre-colonnes ſont deux figures de pierre groſſierement ſculptées par *Guillain*. Le ſecond ordre eſt compoſé de quatre colonnes corinthiennes, au milieu deſquelles eſt un grand vitrail. Les angles ſont enrichis de deux pyramides ruſtiques qui ſont abſolument de l'invention de Manſard. Le tout eſt ſurmonté d'un attique, accompagné de deux ſtatues de *Guillain*, & de quelques amortiſſemens. Ce morceau d'architecture a partagé les ſuffrages des connoiſſeurs. Selon les uns, on y remar-

que par-tout un goût excellent, & une maniere vigoureuse. Les colonnes en sont belles, bien mesurées & bien entendue. Les pilastres n'ont point cette diminution vicieuse que nos modernes veulent leur donner, malgré les exemples contraires qu'on remarque dans l'arc de Constantin, & dans quelques autres morceaux antiques. Les pyramides même sont regardées comme un enrichissement que *Mansard* a ajouté à l'ordre corinthien. D'autres au contraire soutiennent que l'ordonnance en général en est peu réguliere, & trop exhaussée pour la face de l'Eglise. Ils trouvent que les pyramides sont trop courtes, trop massives, & qu'elles accompagnent d'autant plus mal ce Portail, que l'ordre corinthien n'a jamais été uni avec le rustique.

L'intérieur de l'Eglise est propre & orné. Le grand-Autel est décoré de colonnes torses & de plusieurs figures. Le tableau représente l'*Assomption de la Vierge*, & a été peint par *Jacques Bunel*. Il n'a pas quatre pieds de large; & cependant ce Peintre a si bien sçu mettre à profit cette largeur, qu'il y a fait entrer les figures des douze Apôtres, grandes comme nature, & les y a placées sans aucun embarras. La figure de la Vierge est de *la Fosse*; car *Bunel* qui étoit Calviniste, ne voulut jamais achever ce ta-

bleau par un caprice pittoresque, auquel il seroit difficile de donner quelque prétexte raisonnable.

Cette Eglise a quatorze Chapelles; sept de chaque côté, dont quelques-unes sont assez ornées pour mériter les regards des curieux.

Dans la premiere à main droite, du côté du Maître-Autel, est une figure de marbre blanc de grandeur naturelle, portée par un piédestal de marbre noir & blanc, laquelle représente *Raymond Phelippeaux* Seigneur d'Herbaut, Conseiller & Secretaire d'Etat de Louis XIII. mort le 2. du mois de Mai de l'an 1629.

La seconde du même côté appartient à Messieurs *Pelletier*. On y remarque quelques peintures.

La troisieme a appartenu à Messieurs de *Vendôme*. On y voit une statue de la Vierge, qui est de *Jacques Sarrazin*, Sculpteur fameux.

Dans la quatrieme est un tombeau de marbre noir, accompagné de deux Vertus de marbre blanc: au milieu est un buste aussi de marbre, qui représente *Guillaume de Montholon*, Conseiller d'Etat, mort le 11. Mai 1722. âgé de 53 ans.

La cinquieme renferme le tombeau de *Louis de Marillac*, Maréchal, de France, qui eut la tête tranchée en place de Greve le 10. de Mai 1631. C'étoit un

des plus sages & des plus vertueux hommes de son tems, mais il étoit suspect au Cardinal de Richelieu premier Ministre, & d'ailleurs fort attaché à la Reine Marie de Medicis, dans l'alliance de laquelle il avoit eu l'honneur d'entrer, ayant épousé le 20. Décembre 1607. Catherine de Medicis, fille de Côme de Medicis, & de Diane Comtesse de Bardi. La Maréchale mourut de chagrin peu de tems avant l'exécution de son mari. Voici l'Epitaphe qui est gravée sur le tombeau qui renferme les cendres de l'un & de l'autre.

HIC JACET
LUDOVICUS DE MARILLAC,
Franciæ Marescallus,
& Regiorum ordinum Eques ordinatus,
splendore generis, fortitudine gestorum
& virtutis nec quicquam integræ
sorte funesta Clarus.
Obiit anno R. S. M. DC. XXXI.
Jacet una cum conjuge
CATHARINA DE MEDICIS,
ejus uxor,
quæ miserè ab illo divulsa
& unicè pro illo sollicita,
paucis ante viri supremum diem
mensibus vivere desiit.
VIATOR
forti viro, & piæ fœminæ

facilem apprecare summum Judicem Deum.

Sur le jambage qui eſt entre ces deux Chapelles, eſt le *Cenotaphe*, ou tombeau vuide, de *Henri de Lorraine* Comte d'Harcourt, & *d'Alphonſe de Lorraine* ſon fils, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem. Les corps de l'un & de l'autre ont été inhumés dans l'Egliſe de l'Abbaye de Royaumont; mais ces deux Princes étoient ſi célebres par leurs exploits, qu'on leur a érigé ici ce Cenotaphe à l'exemple des anciens. Ce monument qui eſt du deſſein & de l'exécution de *Nicolas Renard*, Sculpteur originaire de Nancy, fut poſé en 1693. & conſiſte en une forme de tombeau de marbre noir, porté par un piédeſtal fort exhauſſé, ſur le devant duquel eſt un bas-relief d'or moulu, de même que les feſtons. Sur le tombeau eſt la figure du Tems, couchée au pied d'un grand Obelyſque, & auprès eſt un livre ouvert, ſur l'une des pages duquel on lit ces paroles du III. Chapitre du Livre de la Sageſſe: *Spes illorum immortalitate plena eſt*; & ſur l'autre, celles-ci du XLI. Chapitre de l'Ecclésiaſtique: *Bonum autem nomen permanebit in ævum.* Une grande figure aîlée qui eſt debout, & qui ſemble triompher du Tems, déſigne l'*Immortalité*. Elle tient d'une main un médaillon ſur

lequel est le portrait du Comte *d'Harcourt*, & de l'autre l'épée de ce Prince. A côté de cette figure, & au bas, est un autre médaillon sur lequel est le portrait du Prince *Alphonse de Lorraine*, tenû par un génie. L'Obélisque est surmonté d'un globe doré, sur lequel est un grand aigle aussi doré, ayant ses aîles éployées. Au bas de ce monument est cette Epitaphe :

D. O. M.

Et æternæ memoriæ Serenissimorum Principum Henrici à Lotharingia Comitis Harcuriani, Franciæ Paris & summi Armigeri : & Alphonsi Ludovici hujus filii, Equitis, & Melitensium Triremium Prætoris, Nancai Primatis. Ob vindicatam à patre Regni gloriam. Repressô ad Insulas Lerinenses Hispano fastu, liberato Casali, taurino expugnato, fusis terrâ marique Hostibus. Et assertam à filio Religionem, victâ apud Rhodum Turcarum Classe, fractis ad Cycladas navibus Bizantinis, fugatis Algeriæ, Bizertæque prædonibus. Hic gentilitiæ in Deum pietatis, in Hostes fortitudinis, in singulos humanitatis hæres clarissimus, paternæ memoriæ Monumentum hoc vivens poni mandaverat, sed præcipiti morte præreptus, præstantissimo parenti non indignus accessit honoris socius, qui dignissi-

mus exstiterat virtutum æmulus. Obiit pater anno M. DC. LXVI. 13. Kalendas Aug. ætatis LXVI, Filius vero anno M. DC LXXXIX. VI. Idus Jun. ætatis XLIV.

J. B. DU BIGNON, Principi à Mathematicis olim, dehinc à Secretis, mœrori justissimo obsequens opus absolvendum curavit 1695.

Dans la Chapelle qui vient ensuite, l'on voit plusieurs peintures de *Simon Voüet*. Le S. Michel qui précipite le Diable dans le fond des Enfers, est regardé comme le chef-d'œuvre de ce Peintre.

Entre les sept Chapelles qui sont de l'autre côté de la nef, l'on en distingue principalement trois.

Dans la plus proche du Maître-Autel, est un tombeau de marbre blanc en forme d'urne, de douze pieds de longueur, sur douze de hauteur, soutenu par un piédestal de marbre jaspé. Ce fut *Jeanne-Armande de Schomberg*, femme de *Charles de Rohan*, second du nom, Duc de Montbazon, Prince de Guemené, &c. morte le 10. Juillet 1706. en sa 74e. année, qui de son vivant, se fit ériger ce tombeau, sur lequel il n'y a ni Epitaphe, ni Inscription.

La seconde appartient à M. *de Beringhen* premier Ecuyer du Roi; c'est dans

celle-ci qu'a été inhumé le Maréchal d'Uxelles, mort à Paris le 10. d'Avril 1730. dans la 79e. année de son âge, sans avoir été marié. Il avoit été Ambassadeur Extraordinaire, & Plénipotentiaire au Congrès d'Utreck, Ministre du Conseil de Régence, & Président du Conseil des affaires étrangeres.

La Chapelle de *Rostaing* est la cinquieme de ce côté-ci, & celle de toutes où l'on a moins épargné le marbre. Vis-à-vis l'Autel il y a une colonne de *marbre Portor*, sur laquelle est une urne qui renferme le cœur d'*Anne Hurault*, fille du Chancelier de Chiverni, & femme de Charles Comte de Rostaing, morte à Paris le 16. d'Avril de l'an 1635. âgée de 52. ans. Tout auprès est un Mausolée de marbre noir, sur lequel sont deux statues de marbre à genoux, qui ont chacune leur Inscription. Sous l'une on lit :

Cy-dessus est la représentation de haut & puissant Seigneur,
Messire TRISTAN DE ROSTAING,
Chevalier des Ordres du Roi,
décédé le 7. de Mars 1691. âgé de 78. ans.

Sous l'autre figure est cette Inscription :

Cy-dessus est la représentation de haut & puissant Seigneur,
Messire CHARLES DE ROSTAING,
décédé le 4. Janvier 1660.

Ce

Ce Tombeau n'eſt que le *Cenotaphe* de Triſtant de *Roſtaing*, qui fut enterré en l'Egliſe de *Vaux-Apenil* près de Melun ; mais *Charles de Roſtaing* ſon fils, a été véritablement inhumé en cet endroit.

Sur quatre colonnes de breche noir & blanche dont les chapiteaux ſont dorés, on voit quatre buſtes de marbre blanc, qui repréſentent *Louis*, *Jean*, *Antoine*, & *Gaſton de Roſtaing*, tous inhumés dans cette Chapelle.

Dans la Chapelle qui eſt auprès, on voit la ſtatue à genoux, en marbre blanc, de *Claude de Laubépine*, femme de Mederic de Barbeſieres, qui n'étoit pas Maréchal de France, ainſi que l'a dit *le Maire* dans ſon Livre intitulé, *Paris ancien & nouveau*, mais grand Maréchal des Logis du Roi, & Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit. Elle mourut le 22. de Juin de l'an 1613. âgée de 63. ans

Le Chœur eſt aſſez propre. Il eſt orné de pluſieurs grands Tableaux qui repréſentent la Vie de J. C. Ce ſont d'aſſez mauvaiſes copies faites d'après *Rubens*.

Au milieu du chœur eſt une tombe de marbre noir, ſur laquelle on lit l'inſcription ſuivante.

Sta quiſquis es, & perlege.
R. P. JOAN. GOULU *Pariſiis natus ubique notus.*

Pietate, probitate, eruditione,
eloquutione ad invidiam usque mirabilis;
vixit heu imò vivit,
quippe dignum laude virum fama
vetat mori.
A militia forensi ad Fuliensem
ingressus, scriptis suis
impugnatam fidei veritatem
impetita Monarchiæ Jura
periclitantem Sanctorum memoriam
mirum quantum ab injuriis temporum
vindicaverit, simulque adulteratam
eloquentiæ puritatem
revocaverit, conservaverit, illustraverit.
Tandem universo Ordini postquam
bis præfuit,
exemploque non minus quam imperio
profuit, vix dicas
dignitate functus ne prius
an defunctus sit.
Magnatum amicitias ut meruerit,
ut tenuerit, vel hoc marmor testabitur;
quod illustrissimi Principes
Cesar Borbonicus, & Maria Lotharinga
carissimi conjuges Duces Vindocin.
Stampens, Bellofort, Mercorei,
Ponthievræ, &c.
benè merenti mœrentes posuere.
Obiit ann. M. DC. XXIX. *die* V. *Jan.*
Ætatis suæ LIIII.
ORATE PRO EO.

D. Goulu en entrant dans le monde, embrassa la profession d'Avocat ; mais étant demeuré court à la premiere cause qu'il plaida, Dieu se servit de ce début malheureux pour lui inspirer le dessein d'entrer dans la Congrégation des Feuillans. Il y fut reçû en 1604. & parvint dans la suite à la premiere dignité de son Ordre. Il fit quelques traductions d'après le grec, & quelques ouvrages de son chef; mais ni les uns ni les autres ne lui acquirent pas une grande réputation. Ce qui le fit principalement connoître dans la Littérature, ce furent 2. vol. de Lettres qu'il écrivit contre Balzac, & dans lesquelles on trouve plus d'aigreur qu'il ne convient. Comme *D. Goulu* étoit pour lors Général des Feuillans, en publiant ses lettres, il se cacha sous le nom *de Philarque*, c'est-à-dire, *de Prince des feuilles*, par allusion à la qualité qu'il avoit. Cette querelle commença en 1627. & finit par la chûte du *Prince des feuilles*, qui mourut l'an 1629. Cesar Duc de Vendôme fit ériger cette tombe à sa mémoire.

Dans le Chapitre sont plusieurs tombes, pareilles à celle de D. Goulu, & qui y ont été mises depuis la mort de ce Général. On y remarque entr'autres celles de *Dom Roger*, & de *Dom Pradillon*, l'un & l'autre Généraux de cette Congrégation. Voici celle du premier.

HIC JACET Reverendissimus Pater
D. Petrus à Sancto Francisco.
Nota apud Lemovicos ROGERIORUM
familia quo occumbente occubuit Fulien-
sium caput ; quippe qui pietate ,
Religionis zelo , ac eruditione
conspicuus toti Congregationi
bis præfuit pluriesque præfuisset ,
nisi primo completo triennio
alteroque à sex mensibus inchoato
è vivis abiens
sui desiderium omnibus reliquisset.
In uno viro habeto plures ut pote in quo
multorum insigniora naturæ præmia
assensu singulorum adunabantur ,
mens scilicet fortis , & præcelsa ,
pietas sapientiæ ferax ,
memoria adeo tenax
ut nullius unquam scibilis oblita
à posteris nunquam sit obliteranda.
ast heu hic in tantis maximus
devixit sexagenario minor
anno salutis 1675. *die* XI. *Novembris*
Viator abi , & consule tibi.

Auprès de la tombe de D. Roger, est celle de *Dom Jean Pradillon* son compatriote. Celui-ci étoit d'*Esmoustiers* en Limousin, & fut quatre fois Général de sa Congrégation. Il avoit de grands talens pour le gouvernement Monastique, & étoit très-sçavant dans notre Histoire, & dans la connoissance des Généalogies.

Il y a deux petits Livres de sa façon ; l'un intitulé, *Praxis Juris Fuliensis ;* & l'autre, *la Conduite de Dom Jean de la Barriere*, imprimé en 1699. Voici l'Epitaphe dont ses confreres ont honoré son Tombeau.

Ad immortalem vitam profiscifcens
mortalitatis sarcinam hic deposuit
Reverendissimus Pater
D. Joannes Bapt. à Sta Anna
PRADILLON *Patria Lemovicus*
vir in multis egregius
quem quater in præsulem sibi elegerat
tota congregatio Fuliensis
hunc ad magna natum majoraque
spirantem frontis honos & totius corporis
habitus arguebant.
Dignam tali hospitio animam
non una virtus, non una ornabat
scientia, maximè
quæ virum decet aliorum moderamini
invigilantem, fides recta,
sincera pietas, prudens Religionis zelus
temperata justitiæ finibus mansuetudo,
divinarum humanarumque Legum,
peritia singularis,
animorum quamcumque in partem
vellet adducendorum arte prorsus
stupenda pollebat :
cujus exercendæ dexteritatem,
& industriam plerique, suavitatem
omnes admirati sunt.

Nullus facile assequetur.
Obiit VII. Kal. Octob. *anno Donmini*
M. DCCI.
Ætatis suæ LXI.

En ce même endroit on voit aussi les Tombes & les Epitaphes de *Dom Eustache de S. Paul Asseline*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, mort Religieux Feuillant, le 26. d'Octobre de l'an 1640. & de *Dom Pierre de S. Joseph*, mort le 10. Juillet 1662. Celui-ci est Auteur du Livre intitulé, *Idea Theologiæ*; & d'un autre, sous le titre d'*Idea Philosophiæ*. Ouvrages fort médiocres.

Enfin l'on voit aussi dans le Chapitre le Tombeau de *Dom Jerôme*, un des plus fameux Prédicateurs du dernier siecle : son Epitaphe fera connoître ses talens & sa vertu à ceux qui ne l'on ni connu, ni entendu prêcher.

CONTICESCIT
& hîc novissimi tubæ clangorem expectat
RDūS D. HYERONIMUS
à sancta Maria
in sæculo CLAUDIUS GEOFFRIN
qui & ipse quasi tuba
vocem Piis amicam, impiis
& Peccatoribus terribilem exaltavit
in Domo Domini.
Parisiis, facili ad Scientias ingenio natus

ſupereminentem aliis Chriſti Doctrinam
& verbo & opere amplexus eſt.
Sinceræ vir pietatis, cui vera fides,
& caſtus Religionis amor
quando ullum invenient parem ?
veritatis amans
impetum irruentis in illam procellæ
exul ſuſtinuit.
Eloquentia percelebris
per quinquaginta & amplius annos
Populum, Proceres, Regem ipſum
de Religione allocutus
nulli non placuit, nullum dimiſit
ſine novo ipſum rurſus audiendi deſiderio ;
Eccleſiæ veluti dulciſſimæ matri addictus
ejus principibus, Paſtoribuſque
vixit cariſſimus.
Viſitator ſemel, Aſſiſtens iterum
dignitate ſuis præfuit, profuit exemplo.
Tandem octogenario major
XVI. *Kal. April. ann. Dom.* M. DCCXXI.
Prior Pignerolenſis obiit
jamque Verbo Dei paſcitur æterno
cujus ad ultimum uſque ſpiritum
& præco fuit, & teſtis.

Dom *Turquois* autre fameux Prédicateur du dernier ſiecle, & de celui-ci a été inhumé dans le Cloître où l'on voit une tombe pareille aux autres & l'Epitaphe qui ſuit :

Vixit eheu! immo æternum vivit
Rdūs P. D. Ludovicus à Sancto Bernardo TURQUOIS
quem morum innocentia,
quem Religionis Doctrina sublimis
immortali vita apud Deum & Homines
dignum reddiderunt.
In Fano Sti Dionisii apud Parisios natus
accerrimi ingenii, ad ardua
quæque idonei adolescens
in Claustri latebris sapienter elegit
mala Mundi perpeti,
quam vitæ hujus favoribus extolli.
Hinc indefesso labori
in Vinea Domini deditus
Philosophiæ, & Theologiæ Studiis
apud nos diu feliciterque præfuit.
Ad Munus Evangelicæ Doctrinæ
disseminandæ vocatus, ea claritate,
ea verborum, rationumque præcisione
quæ virum decet Religionis scientissimum,
ea eloquentia quæ disertissimo
convenit Oratori,
semper, quod rarum est,
ad Populum Christianum sermonem
habuit.
Ecclesiæ Christi amantissimus,
illius tuendæ puritati vitam ipsam
libentissime impendisset.
Prioris, Provincialis, Visitatoris
Muneribus functus,

vitæ Religiosæ quam ex animo diligebat ,
Evangelicæ Prædicationis ,
cui per trigenta & amplius annos
incubuerat ,
Studii Theologici quod nunquam
intermisit , laboribus fractus
ab immaculati Agni Convivio
ad Æterni Patris amplexus transivit
Kalendis Januarii ann. Dom. 1723.
Ætatis 67.

Les deux fameux Prédicateurs , dont on vient de lire ici les Epitaphes, ne sont point les seuls que cette Congrégation ait produits : ils ont été précédés par trois autres qui ont prêché encore avec plus d'éclat. Le premier de ces trois est *Dom Jean de la Barriere*, Instituteur de la Congrégation des Feuillans , lequel avoit beaucoup de zele & de talent pour la prédication. Le second se nommoit *Dom Bernard de Percin de Montgaillard.* Il étoit né Gentilhomme ; & s'étant fait Feuillant, il fut un de ceux que Dom Jean de la Barriere mena avec lui à Paris. Il prêchoit avec tant d'éloquence , qu'il se fit admirer à Paris & à la Cour. Il fut d'abord pour le Roi contre la ligue ; mais après la mort du Duc & du Cardidinal de Guise, il se déclara pour la ligue contre le Roi , son Maître & son Bienfaicteur. Son attachement à ce mauvais

parti l'obligea de quitter le Royaume il se retira en Flandres où il mourt Abbé d'Orval. C'est lui qui est nomm *le petit Feuillant* dans l'histoire de la Ligue. Le troisieme, & celui de tous qu s'est le plus signalé pour la prédication est *Dom Cosme*, Prédicateur ordinair du Roi, & ensuite Evêque de Lombez Il se nommoit *Cosme Roger*, & étoit fi d'un Avocat de Paris. Il joignoit à beaucoup de douceur, beaucoup d'esprit, & une sagesse qui ne s'est jamais démentie ni dans le Cloître, ni dans l'Episcopat.

C'est sur la foi de *Joseph Scaliger* & d'*Isaac Casaubon*, que je vais mettre ic *Dom Jean de S. Paul de Vassan*, au nombre des sçavans qui ont embrassé la regl des Feuillans. Une sœur de Messieur *Pithou* quitta la France au tems du massacre de la S. Barthelemi, & se refugia Geneve, où elle épousa le sieur de *Vassan*. Son mari étant mort, elle s'appliqua particulierement à l'éducation de deux garçons qu'elle avoit eus de son mariage L'aîné se nommoit *Jean*, & le puîné *Nicolas*. Lorsqu'ils eurent fait les Humanités & la Philosophie à Geneve, elle le envoya à Leyde pour étudier en Théologie, & leur donna des Lettres de se amis, & sur tout de *Casaubon*, qui le recommandoient à *Scaliger*. Celui-ci le regarda comme ses enfans, & leur don

na dans sa maison le même accès que s'ils l'avoient effectivement été. Les *Vassans* qui avoient beaucoup d'esprit, & une grande avidité de sçavoir, écoutoient tout ce que disoit *Scaliger*, & n'étoient pas plutôt hors de sa présence, qu'ils alloient écrire tous les traits d'histoire & d'érudition qui lui étoient échappés. Parmi les lettres de *Scaliger*, & celles de *Casaubon*, il y en a où il est avantageusement parlé des Vassans. *Jean Vassan* fut d'abord Ministre de la Religion Prétendue Réformée, puis se fit Catholique Romain à la persuasion du Cardinal du Perron qui lui procura une pension. Soit que cette pension étant mal payée, *Vassan* voulut s'assurer une subsistance honnête, ou que par un effet de la grace, il tendit à une plus grande perfection, il prit l'habit de Feuillant dans le Monastere de S. Bernard, rue S. Honoré à Paris, le 20. de Septembre de l'an 1614. & y fit profession le 21. de Septembre de l'an 1615, sous le nom de *Jean de S. Paul de Vassan*. Il y mourut le 2. Février 1652. on ignore précisément l'âge qu'il avoit *Nicolas Vassan* se fit aussi Catholique, mais sa dévotion n'alla pas plus loin. C'est à ces deux freres que le public est redevable du petit Livre intitulé, *Scaligerana*, qui n'est autre chose qu'un Recueil de ce qu'ils avoient oui dire à *Joseph*

Scaliger dans la conversation. Les *Vassans* étant venus à Paris, donnerent leur manuscrit à Messieurs *du Puy*, qui l'ayant prêté à M. *Sarrau*, celui-ci le copia de sa main en 1642. & après sa mort cette copie passa dans une autre Bibliotheque, & fut ensuite communiquée, à *Isaac Vossius*, pendant qu'il étoit à Paris. Celui-ci l'ayant aussi fait transcrire, l'envoya à *Ulack* Libraire de la Haye, qui l'imprima, mais avec beaucoup de fautes. Peu de tems après, c'est-à-dire, en 1667. on en fit à Cologne une seconde édition, plus correcte que la premiere. Au reste il ne faut pas confondre ce Recueil fait par les Vassans, avec un autre intitulé, *Prima Scaligerana*, que *Vertunien* recueillit des conversations qu'il avoit eues avec *Scaliger*, avant que ce sçavant se retirât en Hollande; quoique ce Recueil soit le plus ancien, il n'a été cependant publié qu'en 1669. à Groningue.

Dans le Cloître, il y a quelques peintures qui représentent la Vie de S. Bernard. Elles sont d'*Aubin Voüet*. Dans les carreaux du milieu des vîtres, on a peint en apprêt l'Histoire de la Réforme des Feuillans, & par conséquent la meilleure partie de la Vie de *D. Jean de la Barriere*.

La Bibliotheque, sans être des plus nombreuses, est cependant très-curieuse.

Le vaiſſeau n'en eſt pas bien grand, mais il eſt décoré d'une ordonnance de pilaſtres corinthiens d'une aſſez belle menuiſerie. Au-deſſus des armoires on a mis de ſuite les portraits de tous les Généraux de la Congrégation, a commencer depuis D. *Jean de la Barriere*, juſqu'à celui qui l'eſt à préſent. Parmi les livres imprimés, il y a un gros volume *in folio*, intitulé, *Catholicon*, & *Proſodia*. C'eſt un Vocabulaire latin qui fut imprimé à Mayence en l'année 1460. Les noms des Imprimeurs, ni celui de l'Auteur, n'y ſont point; mais il eſt certain qu'il a été imprimé par *Jean Fauſt*, & par *Pierre Schoëffer*, car il n'y avoit point encore alors en Europe d'autre imprimerie que la leur à Mayence. Quant au nom de l'Auteur, il n'eſt point à la vérité à la tête du Livre, mais on voit dans le corps de l'ouvrage qu'il ſe nommoit *Joannes Genuenſis*, On croit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & qu'il compoſa cet ouvrage l'an 1286.

Entte les Manuſcrits, j'en ai vû deux qui m'ont paru mériter une attention particuliere.

Le plus ancien eſt un *in quarto*, écrit ſur vélin, en très beaux caracteres, & bien conſervés. Il renferme quarante - quatre Sermons de S. Bernard; traduits en fran-

çois de ce tems-là. Le P. *Mabillon* dans sa Préface sur les Sermons de ce Saint, parle de ce Manuscrit, & en vante l'antiquité & la singularité, mais il croit qu'il n'a été écrit qu'après la mort de ce Pere; car dans le titre on lui donne la qualité de *Saint*. De ces Sermons il y en a six sur l'Avent, six sur la veille de Noël, cinq sur le Jour de Noël, ou sur S. Etienne; un sur S. Jean, un sur les Innocens, trois sur l'Epiphanie, un de l'Octave; deux pour le Dimanche d'après l'Octave; un sur la conversion de S. Paul, trois sur la Purification, deux de la Septuagesime, six sur le Carême, un sur S. Benoît; un qui est intitulé, *Commun*; un autre qui a le même titre, & qui est la préface de l'explication du Pseaume LXXXX. & trois sur l'Annonciation. On trouve dans ce Manuscrit un nombre infini de termes & de tours, qui nous font connoître l'état où étoit notre langue dans le douzieme siecle. Ce curieux Manuscrit fut donné à *D. Goulu* par *Nicolas le Fevre*, Précepteur du Roi Louis XIII.

L'autre manuscrit est un Recueil en trois volumes *in quarto*, de tout ce qui se passa dans la Congrégation *de Auxiliis*. Toutes ces pieces ont été recueillie. par *Jacques le Bossu*, Religieux Bénédictin de l'Abbaye de S. Denis, & Docteur en

Théologie de la Faculté de Paris. Il avoit été Précepteur du *Cardinal de Guise*, qui fut tué à Blois, & étoit célebre par sa piété, par sa doctrine, & par le talent de la prédication. Il fut envoyé à Rome vers l'an 1591. pendant le fort de la Ligue. Le Pape Clement VIII. conçut tant d'estime pour lui, qu'il le nomma un des Théologiens Consulteurs, qui assisterent à la fameuse Congrégation *de Auxiliis*, commencée en 1598. au sujet des contestations qui s'étoit élevées entre les Dominicains & les Jésuites sur les matieres de la grace. Clement VIII. étant mort, Paul V. son successeur n'eut pas moins d'estime pour *M. le Bossu*, qu'en avoit eue son prédécesseur. La Congrégation *de Auxiliis* étant finie, après avoir duré huit ans, *M. le Bossu* voulut revenir en France, mais le Pape Paul V. le retint absolument à Rome, & lui donna l'absolution de toutes les obligations où il étoit de retourner à son Monastere de S. Denis. Il lui donna même un Evêché que ce pieux & sçavant Religieux remit à Sa Sainteté. voyant qu'il n'en pouvoit obtenir la permission de sortir de Rome. Pour lors ce Pape lui donna quelques petites pensions sur des Bénéfices pour s'entretenir. & lui permit de disposer à sa volonté du peu qu'il auroit, lorsque Dieu l'appelleroit de ce monde. Il donna

par son testament le bien qu'il avoit aux pauvres, & tous ses écrits à *Dom Sans de sainte Catherine*, Religieux Feuillant, son ami particulier. Il mourut à Rome le 7 de Juin de l'an 1626. âgé de 80. ans, quatre mois, douze jours, & fut inhumé dans l'Eglise des Minimes de la Trinité du Mont, où l'on voit son Epitaphe. C'est par le moyen de *Dom Sans de sainte Catherine*, que ce manuscrit a passé dans la Bibliotheque des Feuillans de Paris.

Les Livres des Calvinistes, des Protestans & des autres Hérétiques, ont été distraits de cette Bibliotheque, & ont été placés dans une espece de petit grenier, que l'on a nommé l'*Enfer*. Ces livres sont peu considérables, & ont été donnés pour la plûpart à ce Monastere par *Dom Jean de S. Paul Vassan*.

L'*Apothicairerie* est la plus propre & la plus ornée du Royaume. Elle fut commencée en 1637. par le Frere *Christophe de S. François*, Religieux de cet Ordre. Le vaissau n'a que trois toises de long, sur deux toises & deux pieds de large. Le plancher en est d'ailleurs un peu bas, & traversé par une grosse poutre. Toutes les faces de cet endroit sont ornées de tablettes, d'armoires & de tiroirs, dont l'ordonnance est variée par les volets, & les châssis de verre qui les ferment. Des caryatides en termes séparent les armoires.

& les tablettes, & un entablement qui regne au pourtour, couronne tout l'ouvrage. Sur les volets de chaque armoire, il y a des bas-reliefs qui représentent les guérisons miraculeuses dont il est parlé dans le Nouveau Testament. Cette sculpture est de *Pierre Dionyse*, ou de *Sarrazin* le jeune, dont il y a ici des morceaux que son frère aîné n'auroit pas désavoués.

La sale qu'on nomme *la sale du Roi*, est à côté de l'Eglise. Elle est ornée des portraits de nos Rois & de nos Reines, depuis Henri III. jusqu'à Louis XV. inclusivement. Ceux des Dauphins, fils & petits-fils de Louis le Grand, y sont aussi.

Lorsque les Nonces arrivent à Paris, ils vont descendre ordinairement à ce Monastere, & demeurent quelques jours dans un appartement qui leur est destiné.

Les Feuillans marchoient toujours nuds pieds avec des socques, excepté lorsqu'ils alloient à la campagne; car pour lors il leur étoit permis d'être chaussés, & c'est de-là qu'est venu le proverbe populaire, *va te promener tu auras des chausses*. Dans le Chapitre Général des Feuillans tenu à S. Mesmin, auprès d'Orléans, au mois d'Avril de l'an 1714. Il fut arrêté à la pluralité des suffrages, que pour se conformer à tous les Religieux qui professent la Regle de S. Benoît, à

ceux de Cîteaux, à ceux même qui sont les plus réformés, & en particulier aux Peres de la Congrégation d'Italie, & pour obvier à une infinité d'inconvéniens, il fut, dis-je, arrêté qu'à l'avenir les Religieux Feuillans seroient toujours chaussés. Ce Decret de ce Chapitre Général ayant été confirmé par un bref du Pape Clément XI. en date du quinzieme jour de Juin de l'an 1715. le *P. Michel de S. Jean*, pour lors Abbé de Feuillans, & Supérieur Général de cette Congrégation, commanda & ordonna à tous les Religieux & Religieuses de ladite Congrégation de se chausser; & par son réglement qui est daté du onze Août 1715. Il alla au-devant de tous les inconvéniens qui auroient pû insensiblement s'introduire à l'occasion de cette chaussure.

Fin du tome second.

ADDITIONS ET CORRECTIONS DU TOME SECOND.

PAGE 78, *ligne* 23, par des voûtes extrêmement hardies; *ajoutez* : l'Auteur s'est trompé dans leur éloge; la construction de ces voûtes étant très-simple, toute ordinaire & sans nulle hardiesse.

Page 98, *ligne* 14, Tome VIII, *lisez* Tome VII.

Page 97, *ligne* 19, précédé d'un vestibule ou portique, dont la bâtisse, &c. *lisez*, qui est estimé par les Connoisseurs moins anciens que le portail de près d'un siecle.

Page 203, *ligne* 24, Bpitaphe, *lisez*, Epitaphe.

Page 228, *ligne* 6. Il s'en faut de beaucoup que Madame *Dacier* ait égalé son mari en érudition, ni dans l'art de bien écrire. M. *Dacier* sera toujours estimé l'un des plus habiles Traducteurs & des plus savans Commentateurs qui aient encore paru. L'étonnante érudition de son seul Horace suffiroit pour en être la preuve.

Page 231, *ligne* 21. L'Auteur s'est trompé en disant que l'on a donné le nom de *Louvre* à toutes les Maisons Royales; elles ont chacune leur dénomination particuliere.

Page 239, *ligne* 23. Ce n'est point une imagination populaire de croire qu'il y ait des souterreins dans l'espace qu'occupe le *Louvre*. Lorsque M. *Hardouin*, célebre Architecte sous *Louis XIV*, eut ordre de fouiller profondément dans le terrein de la grande cour du côté de la riviere, pour asseoir des fondemens, on en trouva un grand nombre d'une solidité & d'une étendue surprenante, qui aboutissoient à différens quartiers de la Ville. Les Savans chercherent alors à deviner leurs destinations; mais ils n'en rapporterent que des conjectures sans aucune certitude.

Page 278, *ligne* 17. Cet Hôtel a été entiérement démoli à cette intention, & l'on a transporté le Bureau Général de la Poste aux Lettres, rue Plâtriere, à l'Hôtel d'Armenonville, dont l'intérieur a été presque rebâti en entier, pour y loger grandement & très-commodément tous les Commis & Employés dans ce Bureau. Le sieur *Destouches* Architecte, a donné le dessein avec beau coup d'art, des distributions de tous le

différens Bureaux, qui sont presque sans nombre, & rien n'a été épargné pour la commodité de leurs fonctions, & la facilité des accès au Public, qui y est servi avec une promptitude & un ordre admirable. Le produit immense de cette espece de Pérou leur a payé avec usure les frais de ce nouveau bâtiment.

Il est à propos de parler ici du nouvel établissement d'une petite Poste, appellée la *Poste de Paris*, pour porter les lettres d'un quartier à l'autre de cette grande Ville & dans la Banlieue, pour une somme très-modique. Le Public est redevable d'un si utile établissement à M. de *Chamousset*, ci-devant Maître des Comptes, le plus zélé Citoyen qu'ait jamais eu cette Ville, en ce qu'il emploie tout son temps & ses facultés à imaginer & faire exécuter ce qu'il a découvert de plus utile au Public : il est en même-temps le Citoyen le plus charitable par les secours journaliers qu'il donne aux pauvres. Quels éloges & quelle reconnoissance ne mérite pas un Particulier, si entiérement dévoué au bien de sa Patrie ?

Page 338, *ligne* 19. Ces statues auroient dû être d'une meilleure main & plus décentes.

Page 342, *ligne* 10. Cette Salle a été

consumée en entier par un incendie ; la nuit du 5 du mois d'Avril de l'année 1763, par l'imprudence des Ouvriers qui travailloient, pendant la quinzaine de Pâques, aux réparations des décorations, & qui laisserent pendant la nuit une poële de feu sur le théâtre. On ne s'en apperçut que le matin par l'épaisseur de la fumée, qui n'avoit d'issue que par le plafond. Quelque diligence que l'on apportât pour arrêter l'embrasement, elle fut inutile, par la rapidité avec laquelle les loges, les décorations & les machines furent consumées, étant toutes d'une matiere la plus combustible. Le feu se communiqua en même-temps aux logemens des Particuliers qui tenoient à cette Salle : ils n'eurent que le temps de se dérober en chemise aux flammes, sans pouvoir sauver aucun de leurs meubles, ni de leurs effets. Monseigneur le Duc d'*Orléans* les a dédommagés en grand Prince. La partie de l'aile droite de ce Palais, nouvellement restaurée & magnifiquement embellie, eût été la proie des flammes, sans le prompt secours que la Ville & ses Magistrats y firent apporter, en s'y transportant eux-mêmes. Il n'y a eu de ce Palais que le grand escalier de détruit.

Page 348, *ligne* 12. Cette inscription,

dès qu'elle parut, éprouva toutes les censures qu'elle méritoit, par la pauvreté de la pensée, & les différens genres d'application satyriques auxquels elle a donné lieu.

Page 355, *ligne* 27, *lisez*, les deux murs de face sur lesquels elle étoit appuyée, étoient sortis de leur à plomb, & par leur écartement laissoient ladite voûte sans appui, & qui annonçoient sa ruine prochaine, par les pierres qui s'en détachoient. Il eût donc été fort aisé d'en prévoir la chute. Dans cet état, en 1735, le Chapitre, &c.

Page 359, *ligne* 1, *lisez*, les deux renfoncemens qui servent d'emplacemens pour deux autels, & qui sont vis-à-vis l'un de l'autre. Dans celui de la droite on y a placé un autel dédié à la Vierge, &c.

Page 366, *ligne* 26. Les ornemens de cette balustrade attirerent à M. *Colbert* une réprimande de *Louis XIV*, sur ce qu'il avoit mêlé sa devise avec celle de Sa Majesté. Ce furent les ennemis de ce grand homme qui lui susciterent ce reproche d'une légere imprudence, à laquelle Sa Majesté n'auroit jamais fait attention.

Page 380, *ligne* 4. Quelques beautés & quelque perfection qu'ait ce jar-

din admirable, dont l'Auteur a ſu vain-cre les obſtacles qui s'oppoſoient à ſa ſavante diſtribution, rien n'étant par-fait de ce qui eſt fait de main d'homme il y manque des abris pour ſe mettre à couvert des orages qui ſurprennent ſu-bitement les perſonnes qui s'y prome-nent, & qui, avant que d'arriver aux galeries qui ſont au rez-de-chauſſée du Palais, & qui n'ont point d'autre aſyl pour ſe ſauver des pluies violentes ſont inondés par la pluie, & tous leur vêtemens percés & perdus ſur-tout ceu des Dames, ce qui eſt arrivé deux foi l'été dernier de l'année 1763. Il eût ét facile d'élever deux Kioskes dans le grands boulingrins, & dans les place où étoient anciennement le Théâtre & le Mail.

ADDITION PARTICULIERE
SUR NICOLAS FLAMEL.

BEAUCOUP d'Auteurs, les Alchymiſ-tes ſur-tout, ont prétendu que *Ni-colas Flamel* a joui d'une fortune im-menſe, & qu'il en avoit été redevabl à la connoiſſance qu'il avoit du granc œuvre, ou, comme on dit communé-ment, de la pierre philoſophale.

M. l'Abbé *Villain*, qui s'est déclaré pour l'opinion contraire dans un Ouvrage intitulé. *Essai d'histoire de la Paroisse de saint Jacques-de-la-Boucherie*, a dans la suite étayé son sentiment de preuves très-convaincantes, dans un second Ouvrage intitulé : *Histoire critique de Nicolas Flamel*, *&c.* Ce judicieux Ecrivain a fait voir, par un Inventaire très-exact de tout ce que *Flamel* a eu de biens, que ce prétendu Philosophe ne jouissoit pas d'une fortune aussi immense que le veulent les Alchymistes, & que les dépenses qu'on lui attribue, n'étoient pas assez considérables, pour être au-dessus des facultés d'un Ecrivain, qui étoit fort occupé dans sa profession, & qui par conséquent gagnoit beaucoup.

On s'est élevé contre cet Ouvrage, on a débité quelques badineries, quelques sarcasmes ; mais plaisanter, n'est pas répondre : ainsi les preuves dont l'Auteur a appuyé son avis, conservent toute leur force. On a voulu lui reprocher de manquer d'agrément dans le style, de légéreté dans l'expression ; mais la matiere n'en étoit pas susceptible, & tout le monde conviendra qu'il n'y a rien de moins capable de porter à l'enjouement & à la gaieté, que les opérations où il ne s'agit que de recherches de Titres

& de discussions arithmétiques.

L'Histoire critique de M. l'Abbé *Villain*, auroit pu nous dispenser de l'engagement que nous avions pris, page 119 de ce volume, de donner des éclaircissemens sur la fortune de *Flamel*; mais comme nous avons paru disposés dans notre Ouvrage à embrasser le sentiment des Alchymistes, l'Auteur de l'Histoire critique vient de nous adresser directement des réflexions en forme d'*errata*, qui combattent l'opinion pour laquelle nous avions paru incliner. Nous allons en faire usage ici, sans y rien changer, & nous laissons aux Lecteurs à se décider pour le parti qui lui paroîtra le mieux fondé.

» *Page* 93, *ligne* 7. A force de tra- » vail & d'épargne, (*Flamel & Pernelle*) » ils réussirent à devenir Propriétaires » des échoppes & de la maison qu'ils te- » noient à loyer.

» *Flamel* & *Pernelle* ont acquis pen- » dant leur mariage, & comme il le pa- » roît avant 1372, leurs échoppes & » leur maison. Le fait est constaté par » l'Inventaire fait en 1399, après la mort » de *Pernelle*.

» *Item appert*, dit l'Inventaire, *que* » *lesdits* Nicolas Flamel & Pernelle, *sa* » *femme*, *avoient de leur conquest eues*

» *deux places d'ouvroirs joignans aux* » *murs de ſaint Jacques .... ès quelles* » *places ils firent faire depuis édifices*, » *c'eſt aſſavoir deux petits ouvroirs à* » *Ecrivains*.

» *Item appert.... que ledit* Nicolas » Flamel *&* Pernelle *avoient eu de leur* » *conqueſt une place vuide ſéant ſur le* » *coing de Marivaux.... en laquelle ils* » *firent faire depuis édifier une maiſon*, » *&c.* Mais en même-temps l'on voit » que les ayant fait bâtir ſur des places » vuides, ils ne les ont jamais *eues à* » *loyer*.

» Il eſt bon de remarquer, à cette oc- » caſion, que ces bonnes gens avoient » du bien de part & d'autre, quand ils » ſe ſont mariés. Ils diſent expreſſément » dans leur don mutuel : *les biens meu-* » *bles & conqueſt immeubles qu'ils avoient* » *acquis avant leur mariage*, *&c.* Ils n'é- » toient donc pas auſſi dépourvus qu'on » veut le penſer, & il faut que le bien » qu'ils poſſédoient en 1372, tant des » acquiſitions antérieures à leur mariage, » que de ce qu'ils avoient acquis *durant* » *icelui*, fût aſſez conſidérable, puiſqu'il » mérita un Acte auſſi ſolemnel que ce- » lui du don mutuel.

» *Ibid. Dix ans après on fut fort éton-* » *né, lorſqu'on leur vit faire des acqui-*

» *sitions considérables en bien & en mai-*
» *sons, tant à Paris, qu'à la campagne.*

» Tout cela est controuvé, & n'est
» qu'une répétition des fables que l'on
» a débitées depuis long-temps sur ces
» Ecrivains. L'Inventaire fait après la
» mort de *Pernelle*, donne une preuve
» démonstrative, que depuis l'époque de
» 1382, jusqu'à la mort de cette fem-
» me, ces gens n'avoient point fait d'ac-
» quisitions considérables *en biens & en*
» *maison, tant à Paris, qu'à la campa-*
» *gne.* Tout le bien des deux époux est
» énoncé clairement dans la piece, &
» ils n'avoient alors ensemble que leurs
» petites échoppes, leur maison & quel-
» ques rentes. Le tout pouvoit former
» 330 liv. parisis de perpétuel, & 141
» liv. parisis en viager, y compris la
» maison & les échoppes.

» *Ibid. Et de plus de répandre de l'ar-*
» *gent en abondance pour construire & ré-*
» *parer des Hôpitaux & des Eglises.*

» On ne cite aucune Eglise que *Fla-*
» *mel* & *Pernelle* aient fait construire,
» & je donne une note considérable sur
» celles des deux Boulogne, où il est
» prouvé qu'il n'a point fondé ou bâti
» ces deux Eglises. On sait ce qu'il a
» fait à Sainte-Genevieve-des-Ardens,
» &c.

» Il en est de même quant aux Hôpitaux.
» Dit-on quel est celui qu'il a fait bâtir,
» ou qui prouve qu'il en est le Fondateur,
» le Constructeur, ou même le Réparateur considérable ? C'est ce qui est encore à mettre en évidence.

» Tout ce bruit ne vient certainement que du projet que *Flamel* avoit formé vers 1407, d'établir un hospice pour des pauvres, dans ses maisons de la rue de Montmorency.

» Si j'ai dit dans l'Essai sur Saint-Jacques, *page* 152, *que le logis de* Flamel, *selon les expressions que* Sauval *met dans la bouche des Chymistes, étoit l'asyle des veuves, des orphelins, des Communautés ruinées;* je l'ai dit sur le rapport de cet Historien, comme une opinion favorable à ce que j'avançois sur la piété de l'Ecrivain. C'est ce que prouve la maniere dont je me suis exprimé. Mais ce que rapporte *Sauval* est encore un effet du projet d'hospice, qui aura fait du bruit au temps de *Flamel*, puisqu'il l'avoit en quelque sorte affiché à sa porte, par l'inscription qu'on y lit, & qu'il en avoit fait part aux Moines de Saint-Martin ; projet qui n'a point eu d'exécution, comme il est prouvé, & qui sans doute a servi de fondement à tout ce que l'on fait

» dire à *Flamel* fur ce fujet, dans le » Roman des figures du charnier.

» *Ibid. Saint-Merri, Saint-Jean-en-» Greve, Saint-Nicolas-des-Champs, » Saint-Côme, Saint-Euftache, Saint-» Germain-l'Auxerrois, les Saints-Inno-» cens, l'Hôpital du Saint-Efprit, les » Quinze-vingts fe reffentirent de leurs » largeffes.*

» Information faite à Saint-Merri, à » Saint-Côme, aux deux Boulogne, qui » ne font pas nommés ici, tous endroits » où l'on ne connoît point *Flamel*. Sa-» chant ce que l'Ecrivain a fait au char-» nier des Innocens, & que l'Eglife, » dont on a voulu lui attribuer le bâti-» ment, a été élevée beaucoup avant » lui, j'ai négligé les informations dans » les autres lieux. J'ajoute qu'il eft vi-» fible qu'on ne nomme toutes ces Egli-» fes, comme dotées amplement, ou ,, bâties par l'Ecrivain, que parce qu'il ,, les rappelle dans fon Teftament, & ,, je traite ce point dans l'Hiftoire cri-,, tique que j'ai donnée.

,, *Page* 94. *Nicolas Flamel....* avoit ,, fait en 1416 un Teftament beaucoup ,, moins étendu que celui de fa femme.

,, C'eft celui de la femme qui eft beau-,, coup moins étendu que celui du ma-,, ri. Ce qui a trompé l'Editeur de cette

„ description, c'est qu'on lui a montré „ une piece immense, dans laquelle ce „ Testament est inséré : c'est une Transaction faite entre les Lormiers & les „ Marguilliers de Saint-Jacques. On y „ a inséré le Testament qui en tient la „ plus petite partie, & elle a été cotée „ mal-à-propos, *Testament de Pernelle.* „ Quant au Testament de cette femme, „ il est à part sur une feuille de parchemin, sur laquelle je l'ai copié.

„ *Ibid. On ne peut y lire* (dans le „ Testament de *Flamel*) *sans étonnement, le nombre considérable de legs „ & de fondations qui y sont énoncées.*

„ Cette allégation ne vient que de la „ prévention où l'on est. On lit le Testament sans supputer, & cependant „ examen fait avec toute l'attention „ possible, tous les legs désignés pour „ une fois payés, se réduisent à 1440 livres parisis, ou 1800 livres tournois; „ somme qui dans ce temps-ci seroit représentée par celle de 12234 livres „ 15 sols, & somme qui ne fut payée „ qu'en sept ans. Quant aux fondations „ perpétuelles, il resta pour leur acquit „ à peine 300 liv. parisis de rente. Tout „ cela est prouvé, &c.

„ *Ibid. Pour faire des bâtimens & des „ fondations dans quatorze Eglises.*

„ Suite de la prévention & des faux „ bruits. *Borel* en a dit bien davantage, „ Il dit : *quatorze Eglises & autant d'Hô-* „ *pitaux*. Il a été copié par des Ecrivains „ modernes „ & il est clair que tout se „ réduit à une rente de 10 s. parisis par „ année, laissée à quatorze endroits, „ tant Eglises Paroissiales, qu'Hôpitaux, „ &c. Ce fait est examiné dans notre „ Histoire.

„ *Ibid. Dispositions aussi considérables* „ *que celles que l'on voit dans celui de* „ Flamel *& de sa femme.*

„ Comme le Testament de *Pernelle* „ n'étoit pas connu, on n'avoit pas lieu „ de parler des dispositions portées par „ ce Testament. Les fondations s'y ré- „ duisent à quatre Messes basses ; les „ legs y sont en eux-mêmes de peu de „ conséquence ; mais tellement multi- „ pliés, qu'une Sentence du Châtelet „ du 29 Janvier 1397-18 porte : *à la* „ *part* (du mobilier) *d'icelle exécution* „ *n'appartenoit qui put souffire à la quin-* „ *te partie pour accomplir les dis Tes-* „ *tament & Codicille. Pernelle* excéda „ dans ses legs ; & pour les acquitter, „ on fut obligé de vendre des fonds pour „ 78 livres 9 s. 8 den. & maille parisis, „ dont on fit environ 600 liv. La part qui „ devoit revenir à *Flamel*, pour le don

„ mutuel, en fut de beaucoup dimi-
„ nuée. Tout cela eſt traité dans l'Hiſ-
„ toire, &c.

„ *Page 96. Ce qui paroît certain, c'eſt*
„ *que* Flamel *avoit du gout pour la ſcien-*
„ *ce Hermétique; il l'avoit pris dans le*
„ *livre d'* Abraham, *le Juif.*

„ Il n'y a rien, ce me ſemble, de
„ moins *certain,* que ce gout de *Flamel*
„ pour la ſcience Hermétique.

„ Le fait de l'acquiſition du livre d'*A-*
„ *braham*, le Juif, eſt raconté dans les
„ explications des figures du Charnier;
„ & je crois avoir démontré que toute
„ l'Hiſtoire rapportée dans ce Livre eſt
„ romaneſque, l'Hiſtoire prouvée fauſſe;
„ tout ce que l'on a bâti deſſus croule.

„ Que *Flamel,* comme Ecrivain, ait
„ copié des livres de cette ſcience, que
„ l'on remuoit aſſez de ſon temps, dit-
„ on; que comme Libraire de l'Univer-
„ ſité, il en ait vendu; qu'en débitant
„ ces livres, il ait parlé de ce qu'ils con-
„ tenoient; qu'il en ait vanté les ſe-
„ crets pour faire valoir ſa marchandiſe;
„ qu'on l'ait indiqué comme débitant
„ ces livres, tout cela eſt croyable, mais
„ n'eſt point certain. C'eſt néanmoins ce
„ qui peut l'avoir fait ſoupçonner de
„ donner dans cet art ruineux; ſa ma-
„ niere d'agir & ſes dépenſes oſtenſibles

,, auront confirmé dans cette idée, ceux
,, qui l'ont imaginé. Mais qu'effective-
,, ment il y ait donné, je dis qu'il pa-
,, roît par tout ce que nous connoissons
,, de *certain* sur cet homme, qu'il étoit,
,, & trop sage, & trop avisé. L'Ouvrage
,, que j'ai donné en est une démonstra-
,, tion.

,, *Ibid.* 1382. *C'est là l'époque des dé-*
,, *penses qu'il fit, tant en bâtimens & dé-*
,, *corations d'Eglises, &c. Effectivement*
,, *les actes de Constitution sont datés de*
,, 1382, *ou des années suivantes.*

,, Et *page* 95. *Ce ne fut qu'en* 1382,
,, *qu'ils se trouverent subitement avoir*
,, *assez de fortune pour former & exécu-*
,, *ter des entreprises très-dispendieuses.*

,, Où a-t-on pris l'époque de 1382
,, pour les actes de constitution comme
,, pour les bâtimens, &c? Je crois qu'on
,, seroit bien embarrassé de montrer au-
,, cun acte de cette date; non que je
,, croie que dans l'année 1382, comme
,, dans les précédentes & les suivantes,
,, il n'ait pu contracter. Mais je n'en ai
,, trouvé aucun à Saint-Jacques, où il
,, y a tant de pieces de lui, & je crois
,, qu'il ne m'en est échappé aucune.

,, Quant au terme *subitement*, il ne
,, paroît point que *Flamel* & *Pernelle*
,, aient répandu leurs largesses *subitement*;

„ ils l'ont fait peu à peu & en beaucoup „ d'années. Je traite encore ce fait dans „ notre Hiſtoire.

„ *Page 97. Il fit placer à pluſieurs* „ (endroits) *ſa ſtatue, à Saint-Martin-* „ *des-Champs, à Saint-Côme.*

„ La ſtatue de *Flamel* n'eſt point à „ Saint-Martin-des-Champs, ni à Saint- „ Côme, information faite. Elle peut y „ avoir été autrefois; mais c'eſt un fait „ des plus douteux. Les Alchymiſtes, „ qui vouloient le voir par-tout, l'au- „ ront cru appercevoir, peut-être à la „ figure de l'Avocat, qui eſt repréſenté „ derriere le chœur de Saint-Martin, & „ cela de la même maniere qu'ils ont „ cru le voir à une vitre de Saint-Jac- „ ques en habit doré. Je démontre dans „ notre Hiſtoire que cette vitre repré- „ ſentoit *Jean de Saint-Romain*, Pro- „ cureur-Général. Je donne auſſi la note „ de ſix des repréſentations de *Flamel*, „ qui ſont peut-être tout ce qui en a ja- „ mais exiſté.

„ *Ibid.* Flamel *s'eſt toujours fait re-* „ *préſenter en habit de Pèlerin.*

„ Le fait eſt abſolument faux. Les ſix „ figures, ou exiſtantes encore, ou que „ nous avons vues, ne le repréſentent „ pas autrement qu'en habit bourgeois „ modelé ſur le coſtume de ſon temps.

„ C'eſt une idée puiſée dans le Roman
„ des explications ſur les figures du char-
„ nier.

„ *Page 98. Manuſcrit de la propre*
„ *main de Flamel.*

„ *Flamel*, comme Ecrivain-Libraire,
„ doit avoir copié & fait copier beau-
„ coup de manuſcrits. Il peut lui être
„ venu en idée de mettre ſon nom à
„ quelques-uns. Le Pſeautier cité par
„ Dom *Pernéty* peut bien être ſorti de
„ chez lui avec ſon nom; mais que le
„ Traité allégorique écrit ſur les mar-
„ ges, ſoit de lui, c'eſt ce que je ne
„ crois pas. J'en donne quelque raiſon
„ dans notre Hiſtoire, & je me fonde
„ particuliérement ſur ce qu'il eſt viſi-
„ ble par nos Titres, que *Flamel*, après
„ la mort de ſa femme, paroît s'être
„ mis fort peu en peine de la famille
„ de ſa défunte. Il y eut beaucoup de
„ bruit & d'aigreur entre lui & cette fa-
„ mille, & un procès conſidérable: ce
„ ſont des faits certains, prouvés &
„ oppoſés au langage doucereux & ten-
„ dre que l'on met dans la bouche de
„ l'oncle. Ce procès terminé, il n'eſt
„ plus queſtion des neveux de *Pernelle*,
„ dans aucun acte, pas même dans le
„ long Teſtament de *Flamel*, piece dans
„ laquelle un neveu ſi cher à *Flamel*,

„ comme on veut le faire croire, auroit
„ dû trouver ſa place pour un bon legs.
„ C'eſt là ce que devoit faire l'Ecrivain,
„ plutôt que de mettre dans la main de
„ ſon neveu un livre qui, reconnu pour
„ inintelligible par les Alchymiſtes eux-
„ mêmes, étoit de nature à le faire rui-
„ ner, &c.

Ceux qui voudront plus d'éclairciſſemens ſur la fortune de *Flamel*, pourront conſulter l'*Hiſtoire critique de Nicolas Flamel & de Pernelle, ſa femme, par M. l'Abbé Villain*, vol. *in*-12, que l'on trouve chez *Guillaume Deſprez*, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue Saint-Jacques, à Paris.

FIN DES ADDITIONS.

SUPPLÉMENT

AUX ADDITIONS DU TOME II.

PAGE 262, *ligne* 7. Le paſſage de la cour du Louvre dans l'ancien Cul-de-Sac des Peres de l'Oratoire, a été commencé ſous M. de Marigny; mais il a eu la même deſtinée que toutes les autres réparations commencées dans ce Palais ſous ce même Seigneur, c'eſt qu'il n'a pas été continué, parce que l'on eſt dans l'uſage de ne rien finir. On s'eſt donc contenté ici de laiſſer un paſſage aux gens de pied dans la partie du milieu du périſtile, & d'élever des murs des deux côtés qui enferment les deux parties latérales.

Mais une faute bien plus choquante, & qui a indiſpoſé tout le Public, c'eſt dans la conſtruction du veſtibule de la principale entrée de ce ſuperbe Palais, d'y avoir ſupprimé la décoration du périſtile du milieu, & n'y avoir conſtruit qu'une ſimple voûte, comme un berceau de cave, tandis que les trois autres entrées dans la cour du Louvre, qui exigeoient bien moins de magnificence, ſont ornées dans leur milieu de deux rangs de colonnes. Elles étoient d'autant

plus indispensables dans ce vestibule-ci, que les colonnes adossées aux murs intérieurs dans leurs quatre faces, attendoient nécessairement des colonnes dans le milieu du même ordre, telles qu'elles sont dans le passage de la rue Fromanteau, dans celui du côté des Peres de l'Oratoire, & dans le vestibule du côté de la riviere, qui sert aujourd'hui de magnifique remise aux carrosses de différens Particuliers. On auroit encore à gémir, sans sortir du Louvre, de la destruction qui s'est faite d'une infinité de sculptures admirables dans le rez-de-chaussée, derriere la colonnade, pour y loger le Grand-Conseil, & y former des cabinets mesquins & sans lumiere, & qui, selon les apparences, ne seront de long temps d'aucune utilité. Voilà de ces économies déplacées, & qui affligent d'autant plus les Citoyens, que les fautes en sont irréparables.

FIN DU TOME II.

Fautes à corriger dans les Additions du Tome cinquieme.

PAGE 481, *ligne 26*, colonnes carrelées, *lisez* cannelées.

Même ligne, & d'ordre.... *lisez* dorique.

FIN DU TOME V.

